



***LIFE Integrated Projects 2020  
Environment***

**Stage 2 – Full proposal**

**TECHNICAL APPLICATION FORMS**

**Part C – detailed technical description of the proposed  
actions**

<b>A. Actions préparatoires</b>	<b>4</b>
<b>ACTION A01 : Déclinaison régionale du Cadre d'Action Prioritaire</b>	<b>4</b>
<b>ACTION A02 : Diagnostic de l'ingénierie</b>	<b>8</b>
<b>ACTION A03 : Élaboration et mise en œuvre de 10 plans d'action régionaux espèces et milieux naturels menacés dans le Grand Est</b>	<b>14</b>
<b>C. Concrete implementation actions</b>	<b>25</b>
<b>ACTION C01 : Création de modules de formation eaux-biodiversité à destination des élus, des professionnels et de l'enseignement supérieur.</b>	<b>25</b>
<b>ACTION C02 : Élaboration, centralisation et publication d'indicateurs et de descripteurs de la biodiversité régionale</b>	<b>33</b>
<b>ACTION C03 : Harmonisation de la cartographie des trames vertes et bleues</b>	<b>40</b>
<b>ACTION C04 : Développement d'une cellule d'assistance technique des porteurs de projets</b>	<b>46</b>
<b>ACTION C05 : Construction et animation d'une stratégie foncière régionale en faveur des espaces naturels</b>	<b>54</b>
<b>ACTION C06 : Construction et l'animation d'un pôle de gestion des milieux en Grand Est</b>	<b>67</b>
<b>ACTION C07 : Ingénierie pour la construction et l'animation de programme d'amélioration de la biodiversité en milieux agricoles « Restaurer la biodiversité dans les espaces agricoles »</b>	<b>76</b>
<b>ACTION C08 : Programme d'amélioration des connaissances sur l'impact du changement climatique sur les milieux forestiers et connaissance sur les services rendus par les milieux forestiers</b>	<b>86</b>
<b>ACTION C09 : Opérations pilotes d'adaptation /atténuation du changement climatique en milieux forestiers</b>	<b>96</b>
<b>ACTION C10 : Programme d'amélioration des connaissances de l'impact du changement climatique et des services rendus par les agroécosystèmes prairiaux du Grand Est.</b>	<b>111</b>
<b>ACTION C11 : Opérations pilotes d'adaptation / atténuation du changement climatique en milieu prairiaux</b>	<b>123</b>
<b>ACTION C12 : Stratégie "quiétude de la faune sauvage" : création et animation de 50 zones de quiétude</b>	<b>131</b>
<b>ACTION C13 : Création/extension et gestion de 10 Réserves Naturelles Régionales (RNR) pilotes</b>	<b>144</b>
<b>D. Monitoring of the impact of the project actions (obligatory)</b>	<b>153</b>
<b>ACTION D01 : Evaluation de l'impact socio-économique du projet</b>	<b>153</b>
<b>ACTION D02 : Evaluation de l'impact du projet sur la biodiversité du territoire (espèces et restauration de milieux)</b>	<b>157</b>
<b>ACTION D03 : Evaluation de la contribution du projet à la mise en œuvre du Cadre d'Action Prioritaire et de la Stratégie Régionale Biodiversité</b>	<b>163</b>
<b>E. Public awareness and dissemination of results (obligatory)</b>	<b>170</b>
<b>ACTION E01 : Création d'outils de communication sur le projet Biodiv'Est</b>	<b>170</b>
<b>ACTION E02 : Animer et développer la plateforme régionale biodiversité</b>	<b>177</b>

<b><i>ACTION E03 : Stratégie de mobilisation des porteurs de projets</i></b>	<b>183</b>
<b><i>ACTION E04 : Sensibilisation des classes de primaires, collèges et lycées du Grand Est à la biodiversité</i></b>	<b>188</b>
<b><i>ACTION E05 : Animation de la vie citoyenne et du bénévolat</i></b>	<b>198</b>
<b><i>ACTION E06 : Mise en réseau</i></b>	<b>207</b>
<b><i>ACTION E07 : Elaboration d'une stratégie de répliquabilité et de transférabilité</i></b>	<b>210</b>
<b><i>F. Project Management and monitoring of project progress (obligatory)</i></b>	<b>214</b>
<b><i>ACTION F1 : Coordination du projet</i></b>	<b>214</b>
<b><i>DELIVERABLES, MILESTONES AND REPORTING SCHEDULE</i></b>	<b>218</b>
<b><i>MAIN DELIVERABLE PRODUCTS OF THE PROJECT</i></b>	<b>218</b>
<b><i>CALENDRIER</i></b>	<b>225</b>

## DETAILS OF PROPOSED ACTIONS

### A. Actions préparatoires

#### ACTION A01 : Déclinaison régionale du Cadre d'Action Prioritaire

##### *Bénéficiaire responsable de la mise en œuvre*

Le Conseil Régional Grand Est

##### *Description (quoi, comment, où et quand)*

L'objectif de cette action est de décliner au niveau régional le Cadre d'Action Prioritaire National. Il s'agira, en complément des actions portées par la DREAL et des DDTs, d'adapter si nécessaire les actions du cadre d'action prioritaire national au contexte régional et de développer des actions d'accompagnement utiles et nécessaires à sa mise en œuvre. Il contribue donc à l'atteinte de l'ensemble des objectifs du CAP. Enfin, il s'agira d'identifier les actions d'intégration de la biodiversité, et en particulier de la politique Natura 2000, des aires protégées et du réseau écologique dans son ensemble, avec les autres politiques du territoire.

Cette action vise à mettre en place une démarche partenariale pour faciliter la mise en œuvre d'une politique structurante pour le territoire, tant du point de vue de son aménagement que de la biodiversité, et en interaction avec les activités agricoles.

Un cadre d'action prioritaire dédié à la politique Natura 2000 est actuellement mis en œuvre, il est en cours de révision pour la période 2021-2027. Au niveau national, il est prévu que le projet LIFE "BTP" (Biodiversité intégrée dans les Territoires et les Politiques), projet de préfiguration du futur SNaP (projet « LIFE stratégique nature »), travaille à une actualisation du Cadre d'Action Prioritaire afin de mieux y intégrer les politiques nationales et territoriales, ainsi que la mobilisation des fonds européens.

Les actions seront réalisées par un chargé de mission du Conseil Régional Grand Est, en étroite collaboration avec la DREAL, responsable de la mise en œuvre du Cadre d'Action Prioritaire au niveau régional et porteur de la politique Natura 2000, sera impliqué à chaque étape de la mise en œuvre de cette action.

L'action de déclinaison régionale du Cadre d'action prioritaire National comprendra les étapes suivantes.

#### **A01.1 : Identification des actions d'accompagnement régionales pour la mise en œuvre du CAP (2022)**

Les premiers travaux de déclinaison du cadre d'action prioritaire auront lieu en 2022 :

- Analyse du Cadre d'Action Prioritaire National au regard des particularités du territoire de la région Grand Est et de sa position en tant que région transfrontalière. Des réunions de travail seront s'organiser spécifiquement sur les thématiques suivantes : connaissances, sensibilisation, intégration des politiques publiques... Ces réunions de travail seront menées par le Conseil Régional et la DREAL Grand Est au cours du premier semestre 2022.
- Benchmark de la mise en œuvre du Cadre d'Action prioritaire dans d'autres pays européens qui formulent ou mettent en œuvre le CAP au niveau régional (ex: Allemagne) réalisé par le Conseil Régionale et la DREAL Grand Est.
- Organisation d'un atelier de travail mobilisant la DREAL et des représentants des DDTs, le Conseil Régional et une dizaine de structures porteuses de l'animation de site Natura 2000 pour identifier des actions d'accompagnement permettant de faciliter la mise en œuvre du Cadre d'Action Prioritaire au niveau régional. L'atelier sera organisé à Metz dans les locaux du conseil Régional Grand Est, en collaboration avec la DREAL. Cette atelier se tiendra à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Sans préjuger des actions qui seront identifiées, celles-ci devront permettre de faciliter la mise en œuvre de la politique Natura 2000, la préservation et la restauration du réseau écologique. Ainsi, des actions spécifiques sur de la mutualisation et des échanges de bonnes pratiques avec des régions et des pays voisins pourront être formulées. Certains milieux et certaines espèces, d'intérêt communautaire nécessitant un travail en lien avec les territoires voisins pourront également faire l'objet d'échanges et de travaux spécifiques.

- Développement et précision des propositions d'actions « d'accompagnement ». Il s'agira de développer pour les actions retenues des fiches actions précisant les modalités d'action. Les actions relevant de la sensibilisation, de la mobilisation des acteurs ou encore de la connaissance pourront être intégrées dans les actions du présent projet (notamment dans les actions : C1.1 Développement de la plateforme régionale biodiversité, C1.2 Stratégie de mobilisation des porteurs de projets, C2.3 Construction et alimentation d'indicateurs biodiversité)

Le chargé de mission du Conseil Régional consacra 108 jours au projet en 2022.

### **A01.2 : Mise à jour de la démarche suite à la révision du CAP (2023)**

L'intégration des mises à jour du cadre d'action prioritaire actualisé sera finalisée au 1er semestre 2023.

- Actualisation de l'analyse du Cadre d'Action Prioritaire national révisé (prévu pour l'été 2022) au regard des particularités du territoire de la région Grand Est et de l'intégration des enjeux de biodiversité dans les politiques régionales. Cette analyse sera notamment alimentée par un atelier de travail avec l'équipe de projet BTP ("Biodiversité intégrée dans les territoires et les politiques" / "Biodiversity integrated into territories and policies")
- Atelier de travail, de mise à jour des actions d'accompagnement, avec la DREAL et des représentants des DDTs, le Conseil Régional, une dizaine de structures porteuses de l'animation de sites Natura 2000, et les principaux porteurs de politiques environnementales et sectorielles au niveau régional pour identifier des actions améliorant la mise en œuvre de la politique Natura 2000, l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêts communautaires Natura 2000 et les enjeux de biodiversité dans les politiques et les dispositifs régionaux.
- Développement et précision des propositions d'actions permettant une meilleure intégration de la biodiversité, du réseau écologique et de Natura 2000 dans politiques du territoire
- Intégration des propositions dans le document de Cadre d'Actions Prioritaire régional et finalisation du document

Le chargé de mission du Conseil Régional consacra 108 jours au projet en 2023.

### **A01.3 : Suivi de la mise en œuvre du CAP régional**

- Une action de communication du CAP régional au sein des instances régionales et transfrontalière de gouvernance de la biodiversité (CRB, CSRPN, GT environnement de la Grande Région et conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur).
- Organisation de réunions de travail régulières avec la DREAL pour le suivi de la mise en œuvre des actions du PAF Régional (1 à 2 réunions par an). Lors de la suite du projet, chaque révision de projet sera l'occasion d'ajuster les actions afin de s'assurer de leur contribution du Cadre d'Action Prioritaire national et régional
- Réunions de travail avec le projet SNaP (sous réserve que le projet soit financé et lancé en 2023) : remontées des avancées et apprentissage du projet Life IP Grand Est et intégration des apprentissages du projet SNaP au niveau régional (1 à 2 réunions par an)

La mise en œuvre des actions de suivi se poursuivra jusqu'en 2027, année au cours de laquelle, un bilan sera établi des recommandations formulées pour la mise en œuvre du Cadre d'Action Prioritaire suivant.

Le chargé de mission du Conseil Régional consacra 43 jour par an à cette action de 2024 à 2030.

## **Sous action A01.4 : Evaluation de l'impact de la déclinaison régionale du CAP et formulation de recommandation pour le nouveau CAP (2027).**

Un atelier sera organisé pour évaluer l'impact de cette action (cf. action D03) et tirer les principaux apprentissages d'une déclinaison d'un Cadre d'Action Prioritaire au niveau régional en France et de sa mise en œuvre en 2027. Des recommandations seront formulées pour la mise en œuvre de la déclinaison du prochain Cadre d'Action Prioritaire.

### *Raisons pour lesquelles l'action est nécessaire*

La plus-value de cette action réside dans son caractère novateur au niveau national. En effet, il s'agira de la première déclinaison au niveau régional d'un Cadre d'Action Prioritaire en France. L'approche partenariale et l'identification d'actions complémentaires contribueront à la bonne mise en œuvre de la politique Natura 2000, des aires protégées et du réseau écologique dans son ensemble et une pleine adaptation au contexte local (particularité du territoire prenant en compte les dynamiques locales, les espèces à forte responsabilité sur le territoire etc.).

Etant transversal, cette action aura un regard sur l'ensemble des actions du Life. Elle interagira plus particulièrement avec les actions d'évaluation de l'impact du projet Biodiv'Est sur la mise en œuvre du Cadre d'Action Prioritaire (D03)

La déclinaison régionale du CAP prévoit de définir au niveau régional et transfrontalier. Les actions d'accompagnement complémentaires aux actions institutionnelles pour atteindre les objectifs des Directives Oiseaux et Habitat Faune Flore.

Il s'appuie sur la mise en réseau des acteurs de la biodiversité au-delà du réseau N2000 pour faciliter l'intégration des politiques de biodiversité. La définition d'enjeux régionaux concernant l'approche couplée N2000-TVB-Aires protégées permettra la concrétisation du passage au nouveau paradigme, énoncé par la SUEB et rappelé par le CAP France, qui ne se limite plus à une politique des sites N2000.

En effet, le CAP national intègre des actions au-delà du réseau pour atteindre les objectifs des directives Nature, dès lors que les espèces et habitats d'intérêt communautaire qui sont à l'origine de la désignation de site Natura 2000 le justifient ou que ces actions contribuent à mettre en œuvre les PNA et la TVB.

La définition du CAP régional se fera au regard des cadres nationaux, en particulier financiers, et en s'appuyant sur les outils méthodologiques proposés (CARHAB, LIFE BTP, SNAP par ex.) par l'administration française. Une analyse des besoins cernerà dès le début du projet les contours de cette expérimentation de déclinaison régionale.

Les programmes d'amélioration de la connaissance des habitats nourriront directement les dispositifs de surveillance et de rapportage (dont cartographie) mais également l'établissement du programme de révision des DOCOB et contribueront à sa réalisation (objectifs opérationnels précisés et suivis). Les outils de communication et de formation, là-encore, avec et au-delà du réseau des parties prenantes de la politique N2000, contribueront à la montée en compétences de collectivités, associations mais aussi usagers et citoyens, facilitant ainsi une adhésion et un portage plus global des enjeux des directives. Enfin, ce projet couvrant toute la Région et ses quatre frontières, toutes les espèces et habitats désignés dans les FSD les sites N2000 en présence seront des cibles bénéficiaires.

### *Contraintes, risques et hypothèses*

- Il est prévu qu'une **mise à jour du Cadre d'Action Prioritaire** soit réalisée pour juillet 2022. Si la mise à jour n'a pas lieu, une partie des actions ne pourront pas être faites comme prévu. Ainsi, la partie sur l'intégration des politiques publiques (Sous action A01.2) ne s'appuiera pas sur un cadre national, mais se focalisera au niveau régional. Si la mise à jour est retardée, une partie des actions seront décalées dans le temps.

- **Changement dans la gouvernance.** Il est possible que le pilotage de la politique Natura 2000 vienne à changer pendant la durée du projet. Il est alors probable que la période de prise en main par le ou les nouveaux pilotes de cette politique impacte le calendrier de travail.

*Résultats attendus (informations quantitatives quand cela est possible)*

La facilitation de la mise en œuvre du Cadre d'Action Prioritaire sur le territoire du Grand Est contribuera à préserver les habitats et les espèces ciblées. On vise les résultats suivants :

- 100% des objectifs du PAF déclinés à l'échelle régionale dans un document PAF régional.
- 1 actualisation de ce document suite à la mise à jour du PAF.

*Estimation des coûts*

Bénéficiaire	Personnel	Jours-homme	Taux journalier	Total
CRGE	Chargé de mission	517	255	131 835€

sujet	montant estimatif
Personnel	131 835 €
<b>Total</b>	<b>131 835 €</b>

*Livrables*

Livrable	Echéance
Compte-rendu de l'atelier de travail sur l'identification d'actions d'accompagnement	30/06/2022
Une version provisoire du cadre d'action régional Grand Est	30/06/2022
Compte rendu de l'atelier de travail sur l'identification d'actions d'intégration de la Biodiversité et Natural 2000 dans les politiques régionales	30/06/2023
Une version finalisée du cadre d'action prioritaire régional	30/06/2023
Compte-rendu de l'atelier bilan du CAP régional 21-27	31/12/2027
Note d'analyse et de recommandation pour la mise en œuvre du futur CAP régional	31/12/2027

*Balises / étapes clés*

Balise	Echéance
Atelier de travail sur l'identification d'actions d'accompagnement	30/06/2022
Une version provisoire du cadre d'action régional Grand Est	30/06/2022
Atelier de travail sur l'identification d'actions d'intégration de la Biodiversité et Natural 2000 dans les politiques régionales	30/06/2023
Une version finalisée du cadre d'action prioritaire régional	30/06/2023
Une action de communication du CAP régional au sein des instances régionales et transfrontalière de gouvernance de la biodiversité (CRB, CSRPN, GT environnement de la Grande Région) (2 <sup>ème</sup> semestre 2023)	30/06/2023
Atelier bilan du CAP régional 21-27	31/12/2027
Note d'analyse et de recommandation pour la mise en œuvre du futur CAP régional	31/12/2027

## ACTION A02 : Diagnostic de l'ingénierie

### *Bénéficiaire responsable de la mise en œuvre*

Le Conseil Régional Grand Est (CRGE) sera le bénéficiaire responsable de la mise en œuvre de cette action.

### *Description (quoi, comment, où et quand)*

La finalité de cette action est de disposer d'un outil cartographique pratique, intuitif, et visuel permettant de trouver facilement, en recherchant par territoire ou par thématiques ("je veux réaliser une mare", "je veux planter une haie"), les acteurs susceptibles d'accompagner un porteur de projet à monter son dossier, susceptibles de les conseiller, de faire une étude, ou de proposer une formation.

L'enjeu final de cette action est de pouvoir mobiliser de manière plus efficiente les différents acteurs régionaux voire nationaux/frontaliers pour accompagner les politiques de biodiversité du Grand Est. La « cible » est constituée de toutes les structures susceptibles de mettre en œuvre des projets de biodiversité en Grand Est.

**Cette action consistera en la création du diagnostic et du module cartographique de l'ingénierie régionale sous la plateforme biodiversité, en 4 sous actions :**

- A02.1 : Définition du cahier des charges de l'étude de diagnostic de l'ingénierie
- A02.2 : Réalisation du diagnostic de l'ingénierie Eau - Biodiversité : construction la base de données des acteurs régionaux et réalisation de leur cartographie
- A02.3 : Valorisation de la cartographie afin de favoriser son utilisation
- A02.4 : Alimentation et actualisation de cette base de données

**Les sources de données identifiées pour servir de base au travail de diagnostic de l'ingénierie sont :**

- Annuaire des acteurs de la biodiversité réalisé par la Région dans le cadre de l'ORB (réalisé)
- Animation de l'annuaire des acteurs de la biodiversité prévue dans le cadre de la plateforme Biodiversité (action C.1.1)
- Travail sur la cartographie de l'ingénierie pour la Direction de la transition écologique, énergétique et de l'environnement (DTEEE) de la Région (en cours)
- Travail sur l'ingénierie de la Direction de la Cohésion des territoires de la Région (aménagement urbanisme)
- Travail sur la stratégie et fiches zones biogéographiques dans l'AAP TVB : utilisation des acteurs identifiés dans ce cadre pour alimenter la cartographie de l'ingénierie (en cours)
- Travail sur la cartographie de l'ingénierie territoriale réalisée par la DREAL Grand Est
- Base de données des animateurs milieux naturels à l'Agence de l'eau Rhin Meuse à jour (collectivités, associations, acteurs Gemapi, animateurs SAGE, postes financés par l'Agence de l'eau en lien avec les cours d'eau, milieux humides ou TVB, gestion des eaux pluviales, ...)
- Base de données des conseillers agricoles en lien avec la gestion de l'eau (postes financés dans les chambres d'agriculture et dans les associations au contact des agriculteurs)

### **A02.1 : Définition du cahier des charges de l'étude de diagnostic de l'ingénierie**

Etapas de la sous-action :

- Constitution d'un groupe de travail pour le suivi de cette action ; ce groupe de travail associera les personnes de la Région travaillant sur l'ingénierie mais aussi les financeurs du Life (Etat, Agences de l'eau)
- Définition commune des objectifs précis attendus en termes d'ingénierie
- Rédaction du cahier des charges (CCTP) et validation par le groupe de travail
- Lancement de l'appel d'offres pour le diagnostic de l'ingénierie par la Région
- Analyse des offres et choix du prestataire par la Région (avec le GT)
- Lancement de l'étude, suivi et validation des étapes de l'étude par la Région et le GT

### Moyens techniques et humains mobilisés :

- 0,5 ETP s pour réaliser et animer cette partie préalable à la réalisation du diagnostic
- durée de cette sous-action : 6 mois de janvier à juin 2022
- balise / livrable : signature du marché en juin 2022
- nécessité de moyens techniques matériels pour le chargé de mission (1 ordinateur, 1 poste de travail localisé sur un des 3 sites de la Région)
- mobilisation de l'appui des services juridiques et services des marchés de la Région pour la publication de l'offre (non budgété dans le projet Life)
- appui par l'assistant administratif recruté dans le cadre du projet Life.

### **A02.2 : Diagnostic de l'ingénierie Eau-Biodiversité du Grand Est (prestation BE)**

#### Étapes et contenu de la sous-action :

L'enjeu est d'avoir un outil cartographique intuitif et visuel. Il s'agira successivement de :

- ➔ **Réaliser un Benchmark cartographique des acteurs d'autres structures** : de nombreux outils et types de rendus sont possibles avec ou sans carte ; ce benchmark permettra de définir le rendu attendu en fonction de l'usage souhaité.
- ➔ **Compiler des données et travaux déjà réalisés en Grand Est** : ceux de la Région et ceux d'autres acteurs (cf. ci-dessus "sources de données identifiées")
- ➔ **Définir l'ingénierie concernée par le recensement (directe et indirecte) :**

Définition de toute ingénierie quel que soit son financement :

- Postes basés à la Région (y compris cellule assistance technique Action C3.1) et chez les partenaires du Life
  - Postes financés par la Région, les partenaires du Life (postes financés dans associations CEN, PNR.... ), via des financements européens notamment FEDER-FEADER - Natura 2000...
  - Postes financés indirectement via des aides accordées à des projets (ex. Appels à projets)
  - Postes dans le domaine privé : dans des bureaux d'étude dans le cadre de marchés passés par la Région et les partenaires (conseil, étude, travaux)
- ➔ **Identifier des catégories d'acteurs, des classifications attendues, du périmètre (plus large que Grand Est)** : structure, département, localisation, financement, emprise territoriale d'intervention, sites Natura 2000 concernés, thématiques d'intervention, compétences, disponibilité, nom, contacts, conditions d'intervention...

Points de vigilance :

- **modes de communication avec ces acteurs** identifiés que l'on sera peut-être amenés à contacter pour faire ce travail
  - **avoir un filtre par cible** en fonction de qui est la personne qui fait la recherche d'acteurs afin de ne pas être submergés par les demandes ;
  - **mettre des contacts locaux** quand la demande est locale
  - **niveau de détail** (cf. exemple cartographie de l'ingénierie en cours à la DTEEE Région)
- ➔ **Recenser les acteurs** : via des recherches web, des entretiens, des enquêtes en ligne... La méthodologie sera proposée par le prestataire.
  - ➔ **Analyser les acteurs en fonction de plusieurs paramètres (nombre, missions, répartition géographique, présence en site Natura 2000.... ) et formuler des propositions** d'harmonisation / regroupement des missions et compétences identifiées par type d'acteur pour améliorer le réseau à terme.

- ➔ **Mise en avant dans le module de la Cellule d'assistance technique (action C3.1) :** à afficher en priorité dans le module lors d'une recherche.
- ➔ **Proposer une méthodologie et d'outils de réactualisation** en appui de la plateforme biodiversité

**Rendu attendu :** une cartographie interactive, intuitive, visuelle, avec plusieurs entrées, permettant de renvoyer à des documents, des sites internet et de faire le lien entre les acteurs.

Option (selon faisabilité et possibilités techniques du prestataire) : **Identifier le degré de disponibilité de ces acteurs et leur capacité à se mobiliser** ce qui implique une **analyse RH** : type de postes, quantité d'ETP pouvant être disponibles, périodes de disponibilité, compétences.

Moyens techniques et humains mobilisés :

- prestation d'un bureau d'étude pendant 1 an de juillet 2022 à juin 2023
- 0,5 ETP pour le suivi de la prestation et l'animation des réunions avec le prestataire
- balise / livrable : rendu du diagnostic et des livrables en juin 2023
- nécessité de moyens techniques matériels pour le chargé de mission (1 ordinateur, 1 poste de travail localisé sur un des 3 sites de la Région)
- mobilisation de l'appui des services juridiques et services des marchés de la Région pour le suivi du marché et les actes administratifs liés au marché (non budgété dans le projet Life, apport de la Région)
- appui par l'assistant administratif recruté dans le cadre du projet Life.

### **A02.3 : Valorisation de cette cartographie afin de favoriser son utilisation**

Étapes et contenu de la sous-action :

Cette action sera conduite en lien avec l'action E02, E03 et C3.1.

- ➔ **Intégration du module dans la plateforme biodiversité (base de données et cartographie) (action E02).**
- ➔ **Présentation du module auprès des référents territoriaux de la Cellule d'assistance technique (action C3.1)** pour qu'ils puissent aussi diffuser l'information sur leurs territoires d'intervention.
- ➔ **Valorisation sur des supports variés :** web, documents papier (plaquettes...), présentations vidéo, etc.
- ➔ **Diffusion** auprès des collectivités, associations, tout porteur de projet potentiel ; lien avec l'action **mobilisation des acteurs (Action E03) et lien avec les actions de communication globales Life.**

Moyens techniques et humains mobilisés :

- 0,5 ETP pour la valorisation du module et l'intégration dans la plateforme biodiversité en lien avec la personne responsable de cette action du Life.
- nécessité de moyens techniques matériels pour le chargé de mission (1 ordinateur, 1 poste de travail localisé sur un des 3 sites de la Région)
- appui par le chargé de communication recrutés dans le cadre du projet Life et coordination avec le responsable de l'action E02..

### **A02.4 Alimentation et actualisation de la base de données**

Étapes et contenu de la sous-action :

- ➔ **Mise à jour par les acteurs :** L'animation de la Plateforme telle que prévue à l'action E02 permettra de mobiliser les acteurs inscrits dans l'annuaire pour mettre à jour et compléter les informations relevant de leur structure. Elle développera la "communauté d'acteurs". A noter que toutes les structures référencées à terme sur l'annuaire ne sont pas nécessairement de l'ingénierie mais que tout l'ingénierie est référencée dans l'annuaire. Un filtre sera mis en place pour extraire l'ingénierie.

- ➔ **Périodes et modalités d'actualisation** : via enquêtes, via plateforme biodiversité.... Cf. méthodologie et propositions faites par le bureau d'études dans sa prestation. Si niveau de détail allant jusqu'aux contacts, une réactualisation aura lieu tous les 3 mois, en lien avec la plateforme biodiversité et les acteurs identifiés par ce biais.
- ➔ **Enquête de satisfaction** ayant pour objectif d'identifier l'usage des informations et les modalités de recherche afin d'évaluer l'utilité du module, auprès des utilisateurs pour l'améliorer dans le cadre de l'animation de la plateforme (Action E02)

#### Moyens techniques et humains mobilisés :

- 0,5 ETP pour la l'alimentation et l'actualisation de la base de données en lien avec la personne responsable de cette action du Life.
- nécessité de moyens techniques matériels pour le chargé de mission(1 ordinateur, 1 poste de travail localisé sur un des 3 sites de la Région)
- coordination avec le responsable de l'action E02.

#### *Raisons pour lesquelles l'action est nécessaire / plus-value*

Cette action est nécessaire car aujourd'hui il n'y a pas de structuration des acteurs de la biodiversité, qui peuvent être très variés : dans des structures très différentes, à des niveaux de postes et de compétences différents, avec des emprises territoriales d'intervention complexes...

Cette action permettra à un porteur de projet en Grand Est de mieux identifier les personnes susceptibles de l'aider à monter son projet que ce soit au niveau technique ou financier mais aussi susceptibles de les conseiller, de faire une étude, de proposer une formation...

**L'action constituera un outil à la disposition des personnes de la cellule d'assistance technique (C04) pour réaliser leurs missions et sera un des outils de base de la plateforme biodiversité (action E02)**

Le Cadre d'Actions prioritaires 2014-2020 fixe comme priorité stratégique la poursuite de l'intégration de la biodiversité dans toutes les politiques sectorielles (notamment l'emploi, l'urbanisme, les transports, l'extraction de matières premières), en lien avec le changement climatique et la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020.

Cette action y contribue car elle facilitera l'accès à l'information pour les acteurs non-spécialistes désireux de s'engager en faveur de la biodiversité grâce à un outil cartographique qui valorisera les compétences et les retours d'expérience en la matière. Elle rendra possible des prises de contact entre élus et aménageurs ou experts naturalistes de différents territoires, des échanges inter-thématiques, des échanges d'informations scientifiques et sur la mise en œuvre des protocoles d'observation normalisés entre deux gestionnaires d'espaces naturels différenciés. Elle participera ainsi à la mise en œuvre du CAP 2021-2027.

**De fait, l'existence d'un tel outil cartographique contribuera aux objectifs nationaux de mobilisation élargie des acteurs de la biodiversité et à l'harmonisation de pratiques efficaces d'animation, de gestion, d'observation et de terrain.**

#### *Contraintes, risques et hypothèses*

Les facteurs (externes et internes) qui peuvent influencer la mise en œuvre du projet sont les suivants :

- **Variabilité des acteurs de la biodiversité** : la quantité d'acteurs, et les nombreux changements de structures et de personnes qui seront identifiées comme acteurs est le principal facteur complexe à intégrer dans la mise en œuvre du projet, d'où l'importance d'un suivi de la base de données et de réactualisations régulières
- **Moyens humains** : un accompagnement important du bureau d'étude sera réalisé afin de s'assurer que le travail corresponde bien aux attentes ; pour cela, une définition précise du CCTP et un comité de pilotage avec un suivi précis seront réalisés.

- **RGPD** : la diffusion d'un annuaire de contacts avec des données personnelles nécessite de solliciter chaque acteur pour demander explicitement le droit de diffuser ces données. Ce temps de sollicitation et de gestion conforme à la réglementation est à prendre en compte très en amont d'un développement de page web dédiée.

Les risques susceptibles d'empêcher de mettre en œuvre l'action comme prévu :

- **Risque 1 : Mobilisation des acteurs pour participer à la démarche** : le risque est que certains acteurs n'aient pas le temps de faire la démarche de se référencer ;
- **Réponse risque 1** : pour éviter cela une communication sera réalisée sur l'enjeu de la base de données et son utilité directe pour les acteurs.
- **Risque 2 : La confidentialité des données** : le fait de devoir fournir des données peut susciter des craintes concernant leur usage ;
- **Réponse risque 2** : pour palier cela, les principes d'usage seront définis d'un point de vue juridique ainsi que la confidentialité et d'accès aux données.

#### Résultats attendus :

Les résultats attendus concernent :

- **La production d'un outil incontournable de développement de projets** : nombre d'acteurs identifiés, le pourcentage de référencement (par exemple 250 structures identifiées, ou 60% des acteurs identifiés référencés dans la base de données).(nombre de connexions à l'outil, % d'utilisation par des acteurs membres de comité de pilotage Natura 2000...)
- **La mise en réseau interactive et pérenne des acteurs** : en complément des actions de l'action Mobilisation des acteurs (fiche E03), le diagnostic et la cartographie permettront d'aider à une meilleure connaissance mutuelle et au développement d'une culture commune : + 50 % d'acteurs recensés par rapport à l'annuaire actuel réalisé en dans le cadre de l'observatoire régional biodiversité), nombre d'acteurs référence présents dans des copil de sites Natura 2000...
- **Une augmentation de 5% de projets permettant la préservation de l'eau et de la biodiversité** : cette cartographie permettra une meilleure connaissance des acteurs et un accompagnement et un montage de dossier facilités. Les projets d'infrastructures agro-écologiques en font partie.

#### Estimation des coûts :

	Description de la méthodologie de calcul du cout €/an	Cout estimé (€)
<b>Sous action 1,2, 3 et 4</b>	Recrutement de 0,5 ETP Chargé de mission cartographie Poste d'attaché à mi-temps au sein de la Région Grand Est (salaire et charges associées). Cout (cf. tableau ci-dessous) <i>NB : couts de formation, et de structure non inclus.</i>	26 548€/pers/an soit 53 097€ au total
	Acquisition d'un pc portable, licence Windows 10pro et Office 2016, sacoche, souris, câble antivol, écran, casque, bras simple, office 365	1625 €
<b>Sous action 2</b>	Prestation de service diagnostic de l'ingenierie	100 000 €
<b>TOTAL</b>		154 722€

#### PERSONNEL (F1)

Prise en compte d'un chargé de missions à mi-temps :

- Cat A fonction publique territoriale
- Evolution de la rémunération en fonction des grilles FPT.
- Agents fonctionnaires, avec une R.I de P2 (900€) + 150 € de bonification.
- CIA présentisme + engagement non pris en compte.
- Base de calcul : 206 jours de travail par an soit 1 607heures

Bénéficiaire	Personnel	2022	2023	Total
Région Grand Est	Chargé de mission-cartographe	0,5ETP	0,5ETP	1ETP
Nombre jours / pers (1 ETP)		206	206	
Coût jour/pers (€)		258	258	
Total cout annuel (€) 0,5 ETP		26 548	26 548	53 097 €

### Livrables

Action / sous action	Description du livrable	Délai d'exécution
A02.1	CCTP, ordre de service du marché, marché signé	30 Juin 2022
A02.2	Base de données, couches SIG, étude de l'ingénierie, cartographie,	30 Juin 2023
A02.3	Partie de la plateforme biodiversité Supports de valorisation	30 Juin 2023
A02.4	Base de donnée à jour Compte-rendu d'actualisation	31 Décembre 2023 et années suivantes

### Balises / étapes clés :

Etape / balise	Délai de réalisation
Signature du Marché	Juin 2022
Rendu du travail du BE	Juin 2023
Mise en ligne sur plateforme biodiversité	Juin 2023
Mise à jour de la base de données	Décembre 2023

## ***ACTION A03 : Élaboration et mise en œuvre de 10 plans d'action régionaux espèces et milieux naturels menacés dans le Grand Est***

### ***Bénéficiaire responsable de la mise en œuvre***

La Conseil régional Grand Est sera le bénéficiaire responsable de la mise en œuvre de cette action. Le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) sera également impliqué dans l'action, pour la réalisation des plans consacrés à la flore et aux milieux naturels sur le territoire champardennais (sous-action A03.1)

L'Office des Données Naturalistes du Grand Est sera quant à lui impliqué pour la réalisation des plans consacrés à la faune (sous action A03.2), sous action pour laquelle il mobilisera les membres de son réseau.

### ***Description (quoi, comment, où et quand)***

Cette action vise à **lancer 10 nouveaux plans régionaux d'action (PRA) pour des milieux/groupes d'espèces/espèces** d'intérêt communautaire pour lesquels la région Grand Est a une responsabilité particulière.

Les espèces, groupes d'espèces et milieux suivants bénéficieront d'un Plan Régional d'Action (PRA) dans le cadre de cette action :

- les mares (2022-2031) (Sous action A03.1)
- les pelouses sableuses (2022-2031) (Sous action A03.1)
- la Gélinothe des bois (2022-2031) (sous action A03.2)
- les mollusques aquatiques (escargots aquatiques et bivalves) (2022-2031) (sous action A03.2)
- les gastéropodes terrestres (escargots terrestres et bivalves) (2023-2031) (sous action A03.2)

**5 milieux/groupes d'espèces/espèces** seront choisis ultérieurement lors des phases 2 et 3 et bénéficieront également d'un PRA.

L'élaboration des plans d'action sera indépendante pour chaque milieu naturel, espèce, ou groupe d'espèces. Ainsi une animation transversale des PRA, notamment faunistiques, été incluse dans la programmation de l'action (sous action A03.3).

### **COMMENT ?**

Le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien coordonnera l'écriture, l'animation et la mise en œuvre des plans milieux naturels/flore (sous action C2.1.1). Il prendra en charge la réalisation de l'action sur son territoire d'agrément (champagne Ardenne). L'action sera réalisée sur le territoire alsacien et lorrain par des prestataires sélectionnés par la Région Grand Est.

La fédération ODONAT Grand Est et ses structures affiliées prendront en charge l'animation transversale des plans d'action faunistiques ainsi que leur rédaction et mise en œuvre.

Chaque plan d'action fournira une analyse des :

- principales pressions et menaces à l'origine du mauvais état de conservation ;
- bonnes pratiques, expériences de gestion/rétablissement, en se basant sur l'expérience locale (en particulier en lien avec le pôle des gestionnaires (fiche C06) et ailleurs en France, mais également, le cas échéant, sur des expériences étrangères (bibliographie et/ou échange d'expérience du domaine avec d'autres États membres) ;
- localisations prédominantes (et leur qualité) des espèces/habitats, y compris des visites sur le terrain afin d'identifier, au besoin, les zones d'action potentielles ;
- aspects financiers, législatifs et socio-économiques (subventions, goulets d'étranglement...) liés aux actions de rétablissement/gestion (optionnel).

Les actions proposées dans le cadre des PRA seront comme dans tous les plans d'actions développés au titre de l'article L411-3 catégorisées selon 3 axes :

- **Axe connaissance/suivi:** La connaissance/le suivi de l'état des populations régionales des espèces patrimoniales constitue le socle de la mise en œuvre des PRA ;
- **Gestion/restauration/protection :** Cet axe est essentiel pour agir de manière opérationnelle sur l'état de conservation des milieux/groupes d'espèces/espèces visés. Il comprend :
  - la gestion courante de milieux fonctionnels,
  - l'amélioration écologique par la réhabilitation et restauration d'habitats dégradés,
  - la re-création d'habitats disparus ou en régression sévère,
  - La mise en place de protection physique ou réglementaire relève aussi de cet axe.
- **Axe communication/sensibilisation :** Les actions de communication et de sensibilisation permettent de sensibiliser les acteurs et les citoyens à l'importance de préserver ces espèces pour une meilleure prise de conscience écologique. Ces actions fournissent aux acteurs ayant la capacité d'agir favorablement sur les espèces, les informations nécessaires à une meilleure prise en compte des enjeux relatifs à ces espèces.

Chaque action fera l'objet d'une fiche descriptive qui précisera :

- son intitulé
- l'axe dont elle relève
- un degré de priorité
- un calendrier de mise en œuvre
- ses objectifs
- son cadre méthodologique
- éventuellement les actions associées
- des indicateurs de mise en œuvre et de résultats
- les synergies possibles avec d'autres PNA/DRPRA
- le pilote de l'action (si nécessaire, souvent l'animateur lui-même mais pas forcément)
- les partenaires potentiels
- une évaluation financière

### **A03.1 : Élaboration et mise en œuvre des PRA milieux naturels et flore.**

4 PRA flore et milieux naturels seront élaborés et mis en œuvre sur la période du programme.

Ces plans concernent :

- **Les mares :** Cet écosystème a fait l'objet de nombreux travaux de biologie et d'écologie notamment du fait de leur intérêt pour certains groupes taxonomiques et de leur disparition inquiétante de certaines régions, en parallèle avec la transformation des usages des terres. Bien que bénéficiant d'une attention soutenue de la part des naturalistes, la connaissance de la flore et de la végétation des mares reste assez lacunaire, les principaux groupes étudiés et suivis étant essentiellement faunistiques. L'intérêt de ce milieu pour la flore est pourtant très important avec la présence de nombreuses espèces végétales patrimoniales et la présence de plusieurs habitats de la Directive Faune Flore Habitat, en particulier : « Lacs et mares dystrophes naturels » (3160), Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculon fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* (3260), Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.* (3140) et Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (3150).
- **Les pelouses sableuses :** Ce milieu concentre une forte valeur patrimoniale du fait de sa grande rareté et de sa faible extension spatiale dans le Grand Est et plus largement à une échelle nationale. On observe un important déclin de ses surfaces suite à l'artificialisation de certains sites et de l'arrêt de l'exploitation agro-pastorale qui engendre son évolution vers des milieux boisés de moindre originalité. Cet écosystème concentre un fort contingent d'espèces végétales patrimoniales spécialisées et plusieurs habitats de la Directive Faune Flore Habitat, en particulier : Dunes sableuses continentales (2330), pelouses de l'*Armerionion elongatae* voire certaines pelouses calcaro-sableuses (6210), Pelouses acidiphiles (*Galio saxatilis-Festucion filiformis*) (6230) et Landes acidiphiles (4030).

- **un milieu naturel** encore à déterminer ;
- **une espèce ou groupe d'espèces** encore à déterminer.

Durant l'étape 1 (2022 – 2023) les actions suivantes seront réalisées :

<b>sous actions</b>	<b>Acteur en charge de l'action</b>
Réalisation de la procédure d'appel d'offre par la Région Grand Est pour le choix du ou des prestataire(s) en charge de la sous action sur les territoires Alsaciens et Lorrains pour les PRA Mares et pelouses sableuse.	Région Grand Est
Recherches bibliographiques et compilation de données relatives aux végétations et aux espèces végétales présentes dans les écosystèmes d'ores et déjà identifiés (mares et pelouses sableuses). Cette action nécessitera : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ d'associer des acteurs complémentaires (Conservatoires botanique alsaciens et Lorrain, Conservatoires d'espaces naturels, Parc naturels régionaux, associations spécialisées, experts indépendants, etc.) ;</li> <li>○ de saisir des données anciennes (version papier) ;</li> <li>○ de valider des données bibliographiques ;</li> <li>○ L'établissement d'une cartographie de la répartition des données compilée.</li> </ul> Établissement des protocoles d'étude et réalisation d'une phase test sur le terrain (déplacements prévus).	CBNBP Prestataires sélectionnés dans le cadre de l'appel d'offre réalisé par la Région Grand Est
Identification du milieu naturel et de l'espèce ou groupe d'espèces pour l'élaboration des 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> PRA flore/milieus naturels. Ce travail sera réalisé en concertation avec les deux autres conservatoires botaniques présents en région.	CBNBP

Durant l'étape 2 (janvier 2024 - juin 2026) les actions suivantes seront réalisées :

<b>PRA</b>	<b>sous actions</b>	<b>Acteur en charge de l'action</b>
PRA mares et pelouses sableuses	Réalisation des inventaires de terrain et mise en œuvre du protocole ;  Rédaction des plans d'action et fiches actions affiliées (cf. fiches descriptives détaillées précédemment).	CBNBP Prestataires sélectionnés dans le cadre de l'appel d'offre réalisé par la Région Grand Est
2 PRA complémentaires	Réalisation de la procédure d'appel d'offre par la Région Grand Est pour le choix du ou des prestataire(s) en charge de la sous action sur les territoires alsaciens et lorrains.	Région Grand Est
	Recherches bibliographiques et compilation de données relatives au milieu et à l'espèces ou au cortège d'espèces sélectionnés.  Établissement des protocoles d'étude et réalisation d'une phase test sur le terrain ;	CBNBP et les prestataires sélectionnés

Pour l'étape 3 du projet (juin 2026 – décembre 2028) :

<b>PRA</b>	<b>sous actions</b>	<b>Acteur en charge de l'action</b>
PRA mares et pelouses sableuses	Mise en œuvre des actions de conservation déterminées en phase 2 pour les PRA mares et pelouses sableuses. <ul style="list-style-type: none"><li>○ Poursuite des inventaires de terrain (inventaire continu)</li><li>○ Mise à jour de l'inventaire des mares</li><li>○ valorisation des résultats</li><li>○ (liste à compléter)</li></ul>	CBNBP Prestataires sélectionnés dans le cadre de l'appel d'offre réalisé par la Région Grand Est
2 PRA complémentaires	Réalisation des inventaires de terrain et mise en œuvre des protocoles ;  Rédaction des plans d'action et fiches actions affiliées (cf. fiches descriptives détaillées précédemment).	CBNBP et les prestataires sélectionnés

Durant l'étape 4 (2029 et suites) :

- Mise en œuvre des actions de conservation déterminées en phase 2 pour les 4 PRA :
  - Poursuite des inventaires de terrain (inventaire continu)
  - Mise à jour de l'inventaire des mares
  - valorisation des résultats
  - (liste à compléter)

### **A03.2 : Élaboration et mise en œuvre des PRA faune**

Le réseau ODONAT Grand Est réalisera l'élaboration et la mise en œuvre de 6 PRA sur la période du projet.

Ces plans concernent :

- la Gélinoite des bois,
- les mollusques aquatiques (escargots aquatiques et bivalves),
- les gastéropodes terrestres (escargots terrestres et limaces)
- 3 espèces ou groupes d'espèces à indéterminés.

L'ensemble des plans d'action seront mis en œuvre et/ou expérimentés sur des sites pilotes pendant le projet.

### **A) PRA Gélinoite des bois : Démarrage en janvier 2022, et poursuite jusqu'en décembre 2030.**

#### **Volet connaissances**

- Identification des principaux noyaux de population par la mise en œuvre de prospections ciblées annuelles ;
- Évaluer la taille et la structure de la population existante et l'évolution de son risque d'extinction dans le massif vosgien par la création d'un modèle prédictif. En réalisant un suivi populationnel sur une zone échantillon, ce modèle doit permettre d'évaluer la dynamique, l'état de conservation et le degré de fragmentation de la population, ainsi que ses possibilités d'« extinction/survie » dans le massif vosgien. Le recours à une étude de la génétique sera nécessaire.
- évaluation des impacts globaux du réchauffement climatique sur la démographie de l'espèce en mettant en œuvre un suivi coordonné de paramètres climatiques (relevés de températures, nombre de jours de pluies et de neige, hauteur de la neige et de la végétation, durée d'enneigement, étude de la synchronie de la végétation et des invertébrés avec la reproduction) en lien avec des paramètres démographiques liés à l'espèce.

- réalisation d'un diagnostic sur la disponibilité des habitats forestiers favorables à l'espèce dans le massif vosgien. En s'appuyant sur l'aire de présence connue et actuelle de l'espèce (mailles 5x5 km), la mise en œuvre d'un programme LIDAR – ONF permettra d'appréhender les différents éléments de structuration de la forêt par l'étude photo-satellitaire du [spectre visible](#), [infrarouge](#) ou [ultraviolet](#).

### **Volet protection/conservation**

- Maintien et amélioration du statut de conservation de l'espèce : Constitution d'un dossier permettant l'inscription de la Gélinotte des bois à la liste des espèces protégées sur le territoire régional, voire national.
- mise en place des mesures sylvicoles de conservation sur les massifs forestiers concernés par la présence de l'espèce en élaborant avec la collaboration de l'ONF, des documents cadres de sylviculture à destination des forestiers (Ex : fiche de prescriptions sylvicoles, guide de sylviculture adapté à l'espèce, formations des forestiers concernés) ;
- restauration d'un équilibre sylvo-cynégétique compatible avec la présence de l'espèce ;
- maintien et amélioration des milieux favorables à la Gélinotte des bois en s'appuyant sur des outils de conservation existants : Trame verte et bleue (en lien avec le SRCE), réseau de sites protégés (Natura 2000, SCAP, ZAP, Réserves naturelles et/ou biologiques intégrales et dirigées etc...) ;
- identification et limitation des dérangements sur les sites de nidification en élaborant un schéma de fréquentation et des cartographies de sensibilité pour l'espèce, en appréhendant l'éventuelle fermeture de pistes forestières jugées à problème, ou encore en accompagnant les pratiques de loisir et les manifestations (en fonction des besoins) et la mise en œuvre d'une réflexion concertée avec les offices du tourisme concernés et les professionnels de sport de nature ;
- encadrement des aménagements d'installations jugées impactantes vis à vis des collisions (inventaire-sécurisation, voire enlèvement de clôtures forestières et pastorales, installations touristiques et de loisir...).

### **Volet Réseau/communication**

- Formation et sensibilisation des acteurs professionnels régionaux et locaux concernés ;
- coordination du réseau de naturalistes bénévoles et des acteurs du territoire qui participent aux suivis et à la surveillance ;
- mise en œuvre d'une coopération avec les régions et pays limitrophes (échanges de méthodes et de résultats, retours d'expériences...). Coordination en vue d'un projet type « Life » traditionnel.
- réalisation d'animations auprès des scolaires et du grand public ;
- création et diffusion de documents éducatifs et de communication,
- rédaction de publications et de retours d'expériences.

A la fin de la phase 2 (mi 2026) un audit du PRA sera réalisé avec appréciation du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) pour apprécier et mesurer l'efficacité des actions engagées.

## **B) PRA Mollusques aquatiques et PRA gastéropodes terrestres : Démarrage en Janvier 2022, et poursuite jusqu'en décembre 2030**

### **Phase 1 (2022-2023)**

- 2022 / Rédaction du plan d'actions régional « mollusques aquatiques » :
  - Synthèse bibliographique concernant l'écologie des différentes espèces cibles
  - Synthèse des menaces pesant sur les espèces à enjeux de conservation
  - Synthèse des freins à la connaissance pour les espèces cibles dont l'enjeu est l'acquisition de connaissances
  - Définitions des actions de conservations pour les espèces ou groupes d'espèces cibles à enjeux de conservation
  - Définitions des actions d'études et des axes de recherches pour les espèces cibles dont l'enjeu est l'acquisition de connaissances

- 2023 / Rédaction du plan d'actions régional « gastéropodes terrestres »
  - Synthèse bibliographique concernant l'écologie des différentes espèces cibles
  - Synthèse des menaces pesant sur les espèces à enjeux de conservation
  - Synthèse des freins à la connaissance pour les espèces cibles dont l'enjeu est l'acquisition de connaissances
  - Définitions des actions d'études et des axes de recherches pour les espèces cibles dont l'enjeu est l'acquisition de connaissances
- Validation des plans en CSRPN

Phases 2, 3 et 4 (2024 à décembre 2030)

- Animation des deux plans d'actions :
  - Collaboration avec les instituts de recherche pour la mise en œuvre des actions d'amélioration de connaissances nécessitant des travaux de taxonomie. L'objectif est d'orienter et/ou de faciliter les projets de recherche en taxonomie en fournissant un appui (définition des objectifs de recherche, aides aux campagnes de terrain, etc.) et de nouer des partenariats pour mener conjointement des projets de recherches ;
  - Renseignement et conseil auprès des gestionnaires d'espaces naturels sur la prise en compte des espèces cibles à enjeux de conservation. Il s'agira d'informer quant à la présence d'espèce(s) cible(s) sur les espaces en gestion, d'accompagner les gestionnaires pour la mise en place de mesures de conservations favorables, de former aux méthodes de suivis des populations d'espèces cibles, etc. L'objectif est également d'orienter la protection des milieux en définissant les habitats prioritaires pour les différentes espèces cibles afin de favoriser leur mise en gestion par les Conservatoire d'Espaces Naturels ou la création d'aires protégées par exemple ;
  - Réalisation en interne de certaines actions, de supports de détermination pour favoriser la documentation des espèces cibles par les naturalistes, la formation à l'identification des espèces cibles pour les naturalistes bénévoles, des campagnes d'inventaire de terrain ciblé pour les espèces peu documentées et/ou difficile de détermination avec des moyens prospectifs adaptés (ADNe, Barcoding, approches intégratives impliquant les caractères morpho-anatomiques) ;
- Suivi de la réalisation des actions, synthèse des résultats, valorisation et diffusion par la publication d'articles scientifiques.

### C) 3 PRA complémentaires (à déterminer)

2024	(Groupe d') espèce(s) à déterminer	Etape 1 – 2024 : Rédaction du Plan Régional d'Actions Etape 2 - 2025-2031 : Déclinaison des fiches actions
2025	(Groupe d') espèce(s) à déterminer	Etape 1 – 2025 : Rédaction du Plan Régional d'Actions Etape 2 - 2026-2031 : Déclinaison des fiches actions
2026	(Groupe d') espèce(s) à déterminer	Etape 1 – 2026 : Rédaction du Plan Régional d'Actions Etape 2 - 2027-2031 : Déclinaison des fiches actions

#### Sous action A03.3 : Animation transversale de la mise en œuvre des PRA faune

Une animation transversale de la mise en œuvre des plans régionaux d'action, sera réalisée par la fédération ODNAT Grand Est pour les plans faunistiques.

Un animateur aura la charge :

- en phase 1 : d'identifier les espèces ou groupes d'espèces qui bénéficieront d'un plan d'action à partir de 2024, 2025 et 2026 ;

- tout au long du programme :
  - d'assurer la cohérence de l'ensemble des plans faunistiques tant dans la phase de rédaction que de mise en œuvre ;
  - de proposer une valorisation transversale des actions et une visibilité afin que les animateurs des plans d'actions puissent s'inspirer les uns des autres ;
  - permettre de mutualiser les échanges avec les acteurs du territoire sur des enjeux communs ;
  - proposer des supports cartographiques et/ou de communication pour permettre aux animateurs des plans d'action d'être plus efficaces et plus pédagogiques auprès des acteurs non spécialistes de la biodiversité ;
  - de permettre aux PRA de développer des actions dans un pas de temps similaire.

En phase 1 (2022-2023), 0.75 ETP l'animateur sera consacrée à la sous action A03.3.

En phases 2 à 4 (2024 à décembre 2030), 2 ETP seront consacrés à la sous action A03.3

#### *Raisons pour lesquelles l'action est nécessaire / plus-value*

**Cette action est nécessaire car elle permettra d'atteindre un objectif fixé par la Stratégie Régionale de Biodiversité, à savoir, l'élaboration de 10 nouveaux plans de soutien aux espèces ou milieux menacés de disparition, emblématiques de la région Grand Est dont 5 plans de soutien aux espèces ou groupes d'espèces "oubliées" prévue dans le défi A2 Protéger les espèces menacées.**

L'échelle écosystémique fondée sur une caractérisation de la flore et des végétations est pertinente pour appréhender les enjeux de conservation. Une meilleure connaissance des écosystèmes naturels régionaux est un préalable indispensable à la mise en œuvre de mesures de conservation de la biodiversité. Actuellement, les surfaces occupées par ces milieux, leur localisation et leur état de conservation sont imparfaitement connus et ne permettent pas de juger de la pertinence du réseau N2000 au regard des enjeux de conservation qu'ils représentent.

Les programmes de protection des espèces ou de cortèges d'espèces sont complémentaires aux plans de gestion Natura 2000. Ils se concentrent sur les actions indispensables à la protection et la conservation des espèces et milieux naturels remarquables en dehors du réseau Natura 2000, étant entendu que ces milieux et espèces ne se limitent pas à ces sites.

**Structurés tels les plans d'actions classiques, les plans de soutien proposés par cette action, répondront non seulement aux objectifs d'amélioration des connaissances sur les milieux, espèces ou groupes d'espèces spécifiques, une des 4 priorités d'intervention identifiées pour la gestion du réseau Natura 2000 dans le CAP 2014-2020, mais également aux mesures du CAP concernant l'information, la sensibilisation et enfin au déploiement d'actions concrètes de maintien ou reconquête du bon état de conservation.** Les plans régionaux d'actions (PRA) visent en effet à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces et milieux les plus menacés sur un territoire. Ils apportent un complément au dispositif réglementaire de protection des espèces (articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'environnement) et constituent un outil au service de la conservation et de la restauration des espèces ou cortèges d'espèces les plus menacées.

Ces plans définissent une stratégie de moyen ou long terme (5 à 10 ans), qui vise à :

- organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées ;
- mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces ou de leurs habitats ;
- informer les acteurs concernés et le public ;
- faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques

La connaissance acquise, les protocoles expérimentés et les réussites de terrain pourront ainsi être partagés et réinvestis au sein des réseaux élargis prévus par le projet Life ou encore au sein des réseaux métiers nationaux. Les données brutes de biodiversité seront valorisées en site N2000 au moment de la révision des DOCOB (qui pourront conduire à des révisions de FSD) et par l'observatoire régional de la biodiversité (en lien avec le SINP).

Les connaissances acquises permettront également d'alimenter la plateforme biodiversité (action E02) et les indicateurs/descripteurs de biodiversité (action C02).

### *Contraintes, risques et hypothèses*

**Un manque de soutien de la part des parties prenantes** peut ralentir, voire empêcher l'élaboration et l'approbation des plans d'action. Solution : mise en concertation intensive des parties prenantes et des partenaires à travers des groupes de travail dédiés et des espaces de discussion liés.

- Concernant la Gélinothe des bois, un manque de soutien de la part de certains experts ou référents nationaux, voire internationaux (cas de l'Allemagne) de l'espèce peut ralentir, voire empêcher l'élaboration et l'approbation du futur plan d'action, du fait de deux approches de la conservation très éloignées. En effet, la vision de conservation du consortium associatif basée sur la restauration et l'amélioration des habitats forestiers existants, s'oppose directement à une vision plus interventionniste prônant la collecte d'œufs pour élevage ex-situ avec pour objectif de renforcer la population ou de réintroduire l'espèce dans quelques années.
- Solution : mise en concertation intensive des parties prenantes et des partenaires grâce à des groupes de travail et des espaces de discussion dédiés.

Concernant les "espèces/habitats oubliés", la **mobilisation d'experts peut être plus difficile** car ces derniers sont moins nombreux sur le territoire. Solution : penser le projet sur un pas de temps suffisant pour donner aux experts le temps suffisant pour réaliser l'action.

**Manque de moyens financiers** pour la mise en œuvre des actions identifiées par les PRA. Solution : Intégrer le collectif régional aux comités de pilotage de chaque PRA et l'informer le plus en amont possible s'agissant du suivi des objectifs et des moyens.

### *Résultats attendus (informations quantitatives quand cela est possible)*

Le développement de 10 plans d'action, c'est-à-dire d'une stratégie :

- définissant les mesures de rétablissement, de gestion ou légales à mettre en œuvre afin d'améliorer l'état de conservation et de réduire les pressions/parer aux menaces,
- identifiant l'échelle (étendue géographique) et/ou les endroits précis où ces mesures pourraient être efficacement mises en œuvre,
- évaluant les coûts à court et à long terme de ces mesures, y compris les coûts de gestion à long terme après le rétablissement, et les opportunités de financement (dont subventions, financement innovant)
- évaluant l'impact socio-économique de ces mesures (lorsqu'elles peuvent avoir un impact important)

Un document définissant les points énumérés ci-dessus sera rédigé, qui inclura, le cas échéant, des cartes indiquant les emplacements des actions potentielles.

Cette action conduira, pour certains milieux naturels et espèces, à des actions concrètes qui seront menées dans le cadre du projet, mais aussi dans certains cas à des projets clé en main à mettre en œuvre par d'autres moyens.

Enfin, le projet conduira à la production d'un volume important de données sur la flore, la faune et les milieux naturels, notamment pour des groupes aujourd'hui déficitaires en données. Il permettra d'accroître la connaissance naturaliste et ainsi de disposer d'une vision la plus exhaustive possible de la répartition des espèces et milieux étudiés et des surfaces occupées. Il permettra en outre d'alimenter :

- les indicateurs et descripteurs de la biodiversité, centralisés et valorisés dans le cadre de l'action C02
- la plateforme régional numérique dédiée à la Biodiversité (biodiversité.grandest.fr) (fiche action E02)

### Estimation des coûts

#### PERSONNEL (F1)

Co-bénéficiaire	Sous action	Personnel	# jours-homme	taux journalier	total
ODONAT Grand Est	2	Directeur, coordination de l'action « partie faune »	180	300	54 000 €
ODONAT Grand Est	2	Assistant de projet (conventionnement et suivi)	135	220	29 700 €
ODONAT Grand Est	3	Chargé de mission transversal (0.5 ETP)	650	220 €	143 000 €
CBNBP-MNHN	1	chargé d'étude niveau 2	1710	240	410 400€
CBNBP-MNHN	1	responsable d'antenne CA	90	400	36 000€
CBNBP-MNHN	1	responsable de pôle "végétations"	30	400	12 000€
				Total	685 100€

Le taux journalier correspond au salaire chargé (cf bulletin de salaire) incluant l'augmentation du coût de la vie sur 9 ans.

Pour la fédération ODONAT Gand est, les coûts des chargés de mission diffèrent en fonction de la structure membre d'ODONAT qui portera le plan d'action. Pour les plans encore indéterminés un coût moyen de 220€ jour a été choisi.

#### DÉPLACEMENT ET SÉJOUR (F2)

sujet		montant estimatif
Déplacements sous action 2.A (ODONAT et son réseau)	Frais kilométriques pour le terrain, à calculer sur la base du barème annuel (2021)	27 000 €
Déplacements sous action 2.B (ODONAT et son réseau)	Frais kilométriques pour le terrain, à calculer sur la base du barème annuel (2021)	1500 €
Déplacements sous action 2.C (ODONAT et son réseau)	Frais kilométriques pour le terrain, à calculer sur la base du barème annuel (2021)	21000 €
Réunions transversales des PRA sur Nancy ou Metz )	(train depuis Strasbourg) (2 par an	1 260€
Déplacement sous action 1 (CBNBP)	Frais de voyage : Frais de déplacements dans la Région (frais km + repas) (0,36 euros par kilomètre)	19 440 €
Déplacement sous action 1 (CBNBP)	Frais de séjour (repas) - 7,67 euros par repas).	2 743 €
	Total	72 943€

*Déplacement CBNBP : 40 jours de terrain par an, à une moyenne de 150 km à 0,36€ le kilomètre. Chaque déplacement donne lieu à des frais de repas de 7,62€.*

PRESTATIONS DE SERVICE (F3)

sujet		montant estimatif
Réalisation des projets par les associations membres d'ODONAT Grand EST (par conventionnement)	Pris en charge par ODONAT GE	1 484 100€
Etude analyse photo-satellite pour identifier les habitats forestiers (sous-action 3.A)	Pris en charge par ODONAT GE	20 000 €
Frais d'impression (sous-action 3.A)	Pris en charge par ODONAT GE	6 000€
Analyse pour étude génétique et régime alimentaire (sous action 3.A)	Pris en charge par ODONAT GE	15 000€
Frais de laboratoire pour de l'inventaire par ADN environnemental et du séquençage ADN (sous action 3.B)	Pris en charge par ODONAT GE	19 800€
Frais d'impression (sous-action 3.B)	Pris en charge par ODONAT GE	2 000€
Frais d'impression (sous-action 3.C)	Pris en charge par ODONAT GE	6 000€
Prestataire(s) : sous actions 1 sur les territoires alsacien et lorrain (appel d'offre : inventaire, rédaction et mise en œuvre des PRA milieux et flore	CRGE	720 000€
	Total	2 272 900 €

BIENS DURABLES

sujet		montant estimatif
5 Poste de travail pour le réseau ODONAT Grand Est (ordinateur+écran+base+license)		15 000€
CBNBP (ordinateur renouvelé au bout de 5 ans, écran et logiciels)		4 000€
	Total	19 000€

FOURNITURES (F6)

sujet		montant estimatif
Pièges-photo (sous action 3.A)		6000
Enceintes pour la repase (sous action 3.A)		1500
	Total	7 500€

TOTAL

sujet	montant estimatif
Personnel	685 100€
Déplacement et séjour	72 943€
Prestation de service	2 272 900€
Biens durables	19 000€
Fournitures	7 500€
Total	3 057 443€

### Livrables

Action / sous action	Description du livrable	Délai d'exécution
<u>A03.1</u>	Protocoles d'étude et synthèse des données compilées (PRA mares et pelouses sableuses)	31/12/2023
<u>A03.1</u>	PRA Mares et PRA pelouses sableuses	30/06/2026
<u>A03.1</u>	Protocoles d'étude et synthèse des données compilées (2 PRA complémentaires)	30/06/2026
<u>A03.1</u>	2 PRA complémentaires	31/12/2028
A03.2. A ; PRA Gélinotte des bois	Cartographie des principaux noyaux de population de Gélinotte des bois  Diagnostic sur la disponibilité des habitats forestiers favorables à l'espèce dans le massif vosgien.  Dossier permettant l'inscription de la Gélinotte des bois à la liste des espèces protégées sur le territoire régional  schéma de fréquentation et des cartographies de sensibilité pour l'espèce  Fiches retours d'expériences	31/12/2023
A03.2. B : PRA Mollusques aquatiques et PRA gastéropodes terrestres	Plan d'Actions Rédigé	31/12/2023
A03.2 C : Plan d'action pour une espèce ou un groupe d'espèces à déterminer	Plan d'Actions Rédigé	31/12/2026
A03.2 C : Plan d'action pour une espèce ou un groupe d'espèces à déterminer	Plan d'Actions Rédigé	31/12/2027
A03.2 C : Plan d'action pour une espèce ou un groupe d'espèces à déterminer	Plan d'Actions Rédigé	31/12/2028

### Balises / étapes clés

Balise / étape clé	Délai de réalisation
Sélection des prestataires par la Région Grand Est pour la réalisation des sous action A03.1 sur les territoires alsaciens et lorrains (PRA mares et pelouses sableuses)	30/06/2022
Sélection des prestataires par la Région Grand Est pour la réalisation des sous action A03.1 sur les territoires alsaciens et lorrains (2 PRA complémentaires)	30/06/2024
Validation par le CSRPN des PRA Mollusques aquatiques et PRA gastéropodes terrestres	31/12/2023
Validation par le CSRPN des PRA Mares et PRA pelouses sableuses	31/12/2024
COPIL de lancement du PRA Mares	30/06/2023
COPIL de lancement du PRA Pelouses sableuses	31/12/2022
COPIL de lancement du PRA Mollusques aquatiques et PRA gastéropodes terrestres	31/12/2022
COPIL de lancement des 2 PRA flore/milieux naturels complémentaires	30/06/2025
1 audit des actions engagées à mi-parcours	31/12/2027

## C. Concrete implementation actions

*ACTION C01 : Création de modules de formation eaux-biodiversité à destination des élus, des professionnels et de l'enseignement supérieur.*

### *Bénéficiaire responsable de la mise en œuvre*

L'Ariena, tête du réseau associatif régional d'éducation à la nature et à l'environnement en Alsace, sera la structure bénéficiaire responsable de la mise en œuvre de cette action.

Elle s'appuiera sur les deux autres têtes de réseau de la région Grand Est (LorEEN et Graine Champagne Ardenne) afin de mobiliser les membres des réseaux respectifs.

La Région Grand Est sera impliquée dans la sous-action C01.1 pour la mise en ligne de ressources et dans la sous-action C01.2, dans laquelle elle sera responsable de la rédaction et du lancement des appels d'offre à destination des organismes de formation (OF).

### *Description (quoi, comment, où et quand)*

Dans le cadre de cette action, une stratégie de formation eau-biodiversité en Grand Est à destination des élus, de l'enseignement supérieur et des professionnels sera élaborée. A partir de celle-ci, des modules de formation initiale et continue dans différents corps de métiers et pour les élus seront proposés en intégrant les enjeux de la préservation de la biodiversité et les aspects réglementaires.

Cette action est à destination de publics cibles inscrits dans les objectifs de la stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) : enseignement supérieur, élus et agents de communes sur des territoires à enjeux N2000, agriculteurs, forestiers, paysagistes, urbanistes, aménageurs, artisans, hôteliers, restaurateurs, industriels.

### **C01.1 Réalisation d'un état des lieux, constitution et animation d'un comité de pilotage Grand Est**

De janvier 2022 à janvier 2023, le chargé de mission formation de l'Ariena réalisera un état des lieux pour identifier :

- les professionnels, les parcours cibles de l'enseignement supérieur et les élus/services à former en s'appuyant sur leurs projets, besoins respectifs en vue d'atteindre les objectifs de la SRB;
- les formations existantes et les opérateurs qui dispensent ces formations, les freins rencontrés et les leviers possibles;
- les thématiques et enjeux à aborder;
- les objectifs de formation à atteindre et les impacts concrets souhaités par territoires, publics, enjeux naturels, etc.;
- les outils, supports existants au sein de la Région Grand Est mais aussi au niveau national ;
- les formateurs, intervenants potentiels. Ces derniers seront appelés à se référencer dans l'annuaire de la plateforme "Biodiversité Grand Est";
- les projets locaux exemplaires en terme de préservation de la biodiversité ou de la ressource en eau afin de s'en inspirer pour les contenus de formation et de les référencer sur la plateforme "Biodiversité Grand Est.

Il prendra la forme d'une enquête en ligne ciblée envoyée à tous les élus communaux et intercommunaux de la région, aux professionnels, aux établissements d'enseignement supérieur, aux lycées agricoles et aux différents acteurs publics et privés mobilisés sur ces publics via les organismes consulaires (CCI, Chambre d'agriculture, etc.), les établissements publics (CNFPT, OFB, ONF, etc.), la CDC biodiversité, le CEREMA, les réseaux d'Éducation à la Nature, à l'Environnement et au Développement Durable (ENEDD), les PNR, les Conservatoires d'espaces naturels, associations naturalistes, organismes de formation.

Cet état des lieux permettra au chargé de mission formation de l'Ariena d'élaborer une stratégie de formation eau-biodiversité en Grand Est en définissant les points de vigilance et les attentes des différents publics cibles (thématiques, nombre et durée des temps de formations, fréquence, lieux, présentiel, à distance, etc.).

Dans l'attente de l'élaboration des formations, dès janvier 2022 et au fil de l'eau, le chargé de mission formation de l'Ariena récoltera toutes les ressources intéressantes et mobilisables par les élus, les professionnels et les étudiants de l'enseignement supérieur pour répondre à des besoins ponctuels et immédiats ou prolonger la formation. Il s'agira par exemple :

- De liens vers une sélection de ressources techniques et pédagogiques sur la biodiversité et l'eau;
- D'un volet dédié aux acteurs de la formation dans l'annuaire de la plateforme;
- D'un enrichissement de la base de données recensant les projets et expériences réussies;
- Des aides mobilisables;
- Une foire aux questions répertoriant les questions les plus fréquentes et les réponses possibles;
- ...

Le chargé de mission de la Région Grand Est centralisera l'ensemble de ces ressources sur la plateforme « Biodiversité Grand Est » (fiche action E02) afin d'en faciliter l'accès.

A partir de janvier 2022 et durant toute l'action, le chargé de mission formation de l'Ariena animera un comité de pilotage constitué de la Région Grand Est, de l'Ariena, du LorEEN, du Graine Champagne Ardenne, des membres de chaque réseau et des partenaires associés à l'action et identifiés plus haut afin de définir les grandes orientations de travail à partir de l'état des lieux, valider les évaluations annuelles et veiller à l'atteinte des objectifs de la fiche action.

Le chargé de mission formation de l'Ariena aura notamment comme tâche l'organisation, l'animation des réunions, et la rédaction des comptes rendus.

Deux jours par an, le coordinateur de réseau de l'Ariena aura pour mission de participer à la coordination générale de l'action en faisant le lien avec les différents partenaires et les têtes de réseau ENEDD du Grand Est et aux comités de pilotage, réunions, etc.

### **C01.2 Création, transmission et déploiement des modules de formations thématiques adaptés à la capacité d'action des publics**

A partir de janvier 2023, et une fois les grandes orientations stratégiques validées par le Copil, le chargé de mission formation de l'Ariena s'attachera à constituer des groupes de travail pour un public ou une thématique précise dans le but de partager les résultats de l'état des lieux, valider une stratégie de formation pour le public ou la thématique ciblés et de construire les modules de formation ainsi que leur cahier des charges respectifs.

Chaque module comprend l'ensemble des contenus pédagogiques/techniques et les supports associés adaptés à chaque public ciblés lors de la phase d'état des lieux (sur la base de 8 publics potentiels). Les contenus pourront évoluer sur les 9 années en fonction des besoins, de l'évolution des connaissances et des opportunités.

Ces groupes de travail thématiques se réuniront 2 à 4 fois pour concevoir un module et seront animés par le chargé de mission formation de l'Ariena. Le chargé de mission « formation » formalisera les contenus des modules avec l'appui technique du graphiste/illustrateur et du chargé de mission de l'action sensibilisation de l'Ariena dans le cadre des liens qui seront fait entre cette action de formation et l'action de sensibilisation scolaires. Ils seront constitués de 3 collèges avec 3 à 5 représentants de la profession ciblée 3 à 5 experts sur les enjeux eau et biodiversité et 3 à 5 formateurs et pédagogues issus des réseaux ENEDD du territoire.

Les deux autres têtes de réseaux d'ENEDD du territoire se chargeront d'associer leurs membres à ces groupes de travail dans le collège des formateurs et pédagogues.

Le chargé de mission « sensibilisation » de l'Ariena, dédiera 6 jours par an pendant toute la durée du Life, à de l'appui technique et pédagogique dans le cadre de l'élaboration des modules de formation et participera à la cohérence des actions en faisant le lien avec les actions de sensibilisation menées par ailleurs.

A partir de janvier 2024, le chargé de mission de la Région Grand Est se chargera de rédiger et lancer les appels d'offres pour sélectionner les organismes de formation (OF) qui engageront les formations. Le chargé de mission formation de l'Ariena appuiera la Région Grand Est pour la rédaction des cahiers des charges de formation. Le chargé de mission formation de l'Ariena s'assurera que chaque intervenant des OF soit formé et en possession des contenus et supports pédagogiques. Ces formations seront réalisées par les membres du groupe pédagogique et technique régional, cf. C01.3). Le chargé de mission formation de l'Ariena veillera ensuite au déploiement des modules de formation par les OF, du suivi et de l'évaluation des modules ainsi que des retours formulés par chaque OF.

Le chargé de mission de la Région Grand Est assurera le contrôle et le suivi administratif des marchés lancés.

Tous les formats de formation seront étudiés selon les situations et les contextes afin de proposer des modules accessibles par tous (public diversifié et dispersé géographiquement) facilitant le travail collaboratif.

A titre d'exemple, les sujets suivants pourront être traités durant la formation :

- les bénéfices rendus par la biodiversité et la manière dont certaines pratiques pourraient être adaptées pour la préserver voire la restaurer;
- La recherche de financements;
- Le portage d'un projet de restauration écologique ou de Zéro Artificialisation Nette;
- Les réglementations ;
- La mutualisation des moyens et des acteurs pour accompagner les élus dans le développement de leur territoire;
- les stratégies foncières des collectivités avec l'appui des Conservatoires d'espaces naturels (lien avec la fiche C05);
- ...

A partir de 2023, l'illustrateur/graphiste de l'Ariena travaillera 6 à 7 jours par an pour la réalisation des supports et documents spécifiques à chaque module de formation, la réalisation des supports de communication nécessaires au déploiement des modules. Il sera également chargé de garantir la cohérence graphique de l'ensemble des documents produits (création d'une charte graphique).

### **C01.3 Les formateurs : constitution d'un groupe pédagogique et technique régional de formateurs/experts**

A partir de janvier 2023 puis au fil de l'eau, le chargé de mission formation de l'Ariena constituera un groupe pédagogique et technique régional de formateurs/experts.

Ce groupe sera constitué de formateurs issus des 3 réseaux d'ENEDD (Ariena, LorEEN, Graine CA) et des partenaires du LIFE à mobiliser selon les sujets et les thématiques. A l'issue de chaque campagne de formation (par public cible), ce groupe sera en charge des adaptations des contenus et des compétences aux enjeux de la formation sur le champ de la biodiversité et de la pérennité de l'action après le LIFE. Il réunira au besoin les ressources et expertises nécessaires à l'évolution et l'amélioration des modules.

Le chargé de mission formation de l'Ariena réunira ce groupe une fois par an. Il viendra en appui des membres pour répondre à leurs besoins.

Dès que les organismes de formation (OF) auront été retenus via les marchés lancés par la Région Grand Est, ce groupe viendra en appui du chargé de mission formation de l'Ariena pour s'assurer que les OF soient formés aux modules créés et en capacité de les déployer.

Il formera les formateurs des OF retenus afin de proposer une offre de qualité.

## **C01.4 Le suivi et l'évaluation**

Le chargé de mission formation de l'Ariena élaborera d'une part une enquête de satisfaction à transmettre à chaque inscrit à la suite de chaque session de formation et d'autre part une enquête spécifique qui sera proposée un an après la formation de chaque inscrit (pour les publics élus et professionnels) dans le but de mesurer l'impact concret de cette dernière dans leurs pratiques.

Tous les ans un bilan sera réalisé et un rapport final sera rédigé à la fin du LIFE par le chargé de mission formation de l'Ariena.

Ce dernier aura également pour tâche d'évaluer les organismes de formation retenus via les marchés lancés par la Région Grand Est.

Le chargé de mission formation de l'Ariena fera le lien avec la cellule d'assistance technique prévue dans la fiche action C04 pour former un véritable relais pour la mise en œuvre de projets suite à la formation.

Le responsable administratif de l'Ariena aura en moyenne 3 jours par an, pour assurer le suivi général de l'action, en veillant à assurer le respect du cadre du projet LIFE (justificatifs, communication), et en assurant la coordination de la justification des actions, de la rédaction des bilans, etc. (comptabilisé dans le fiche F01)

### *Raisons pour lesquelles l'action est nécessaire / plus-value*

Cette action est nécessaire car l'état des lieux de la SRB a montré comment, en Grand Est, certaines politiques publiques et certaines activités humaines pouvaient contribuer à accroître les pressions sur la biodiversité et les milieux, alors même que des alternatives sont envisageables et sans altérer l'objectif premier de ces politiques.

La professionnalisation des élus, intervenants sur espaces naturels, mais aussi métiers du tourisme ou industriels est un facteur clé de la réussite de la mise en œuvre de la SRB et de la déclinaison du CAP national.

Par la formation, cette action permettra de faciliter l'intégration de la biodiversité dans des politiques sectorielles et pratiques professionnelles (Défi F7 de la SRB) et priorité stratégiques du CAP 2014-2020 (F.3).

L'organisation de formations spécifiques sur la biodiversité et la ressource en eau à destination des élus et des professionnels actifs ou en devenir est en effet un moyen de diffuser de nouvelles pratiques et sensibiliser sur les bénéfices rendus par la biodiversité. L'objectif est de présenter la manière dont leurs pratiques pourraient être adaptées pour préserver voire restaurer les ressources.

L'un des leviers d'action proposé dans cette action est de favoriser la montée en compétence des acteurs qui, du fait de leur rôle, ont une emprise forte et des impacts sur la biodiversité.

Cette action contribuera à la mise en œuvre des mesures E.1.5 du CAP 2021-2027, en permettant de sensibiliser, en proximité :

- les élus, qui président 60% des Copil N2000, facilitant ainsi le portage des enjeux propres aux espèces et habitats d'intérêt communautaire ;
- les professionnels sur la manière d'atteindre les objectifs définis dans les DOCOB, tout en les accompagnant dans leur mise en œuvre dans une optique de maintien et de restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Les acteurs agissant en site Natura 2000 ou sein d'un réseau de sites seront prioritaires.

Cette action propose la conception de formations « clé en mains » mobilisant les forces vives du réseau Natura 2000 et, déclinant les enjeux nationaux mis en lumière par le CAP au plus près des territoires, des écosystèmes spécifiques et présentant les outils et moyens d'agir.

### Contraintes, risques et hypothèses

Déploiement des formations : La diversité des publics, des thématiques, des enjeux, et des organismes de formation concernés par cette action complexifient sa mise en œuvre. Pour y faire face, les modules de formation se déploieront de manière progressive en visant une cible à la fois.

Déploiement des formations : Le nombre d'élus et de professionnels du Grand Est est très élevé. Dans un premier temps, des critères de priorisation s'appliqueront comme l'appartenance à un territoire Natura 2000 ou aux cibles prioritaires identifiées dans la SRB.

Conception des formations : Les attentes des professionnels et des élus diffèrent selon leur secteur d'activité ou leur localisation par exemple. Pour maintenir leur intérêt tout au long de la formation, des intervenants locaux, issus de différents milieux professionnels et secteurs d'activité seront mobilisés.

Conception des formations : Les contraintes sanitaires complexifient la mise en place de formation en présentiel. Des petits groupes et des sorties sur le terrain seront privilégiés et rendront de surcroît les formations plus attractives.

Conception et suivi des formations : Le risque de manque d'implication des parties prenantes est minimisé par l'inscription de cette action dans la SRB pour laquelle de nombreux acteurs se sont engagés à la mettre en œuvre.

Conception des formations : Si des retards venaient à survenir dans le montage d'une formation en particulier, les modules déjà conçus pourront continuer à être déployés dans l'attente.

### Résultats attendus (informations quantitatives quand cela est possible)

Les différents résultats attendus de l'action C01 sont :

- 1 module spécifique par type de publics identifiés dans l'état des lieux soit un potentiel de 8 modules sur les 9 années du Life (enseignement supérieur, les élus, les professionnels de l'urbanisme, de l'agriculture, de la viticulture, de l'industrie et du BTP, etc.). Ces derniers seront mis à jour au fil de l'eau et mis en œuvre par les OF retenus ;
- une évaluation de l'impact de la formation, de sa plus-value pour les formés (évolution des comportements amenant à une réduction de l'impact sur la biodiversité et la ressource en eau et ayant un effet global sur les habitats et les espèces des directives) ;
- au moins 500 élus et 500 professionnels formés sur le plan technique, leur permettant dans le cadre de leurs actions de mieux intégrer la préservation de la biodiversité et des ressources en eau ainsi que les objectifs Natura 2000 ;
- au moins 1 000 étudiants formés sur le plan technique, leur permettant dans le cadre de leurs futures actions de mieux intégrer la préservation de la biodiversité et des ressources en eau ainsi que les objectifs de Natura 2000 ;
- une implication grandissante des acteurs dans la mise en œuvre des DOCOB des sites Natura 2000 grâce à la formation, étape indispensable à la prise de conscience des problématique et à la connaissance des solutions.

### Estimation des coûts

PERSONNEL (F1)

Bénéficiaire	Personnel	Jours-homme	Taux journalier	Total
Ariena	<b>Chargé de mission formation</b>	1 755	325 €	570 375 €
	<b>Chargé de mission sensibilisation</b>	54	325 €	17 550 €
	<b>Illustrateur / Graphiste</b>	54	325 €	17 550 €
	<b>Coordinateur de réseau</b>	18	325 €	5 850 €
Région Grand Est	<b>Chargé(e) de mission</b>	180	270 €	48 600 €
			Total	659 925 €

### **Détails des missions du personnel de l'Ariena**

Le coût journalier est calculé sur la base d'un coût horaire (heure travaillée) moyen pour les salariés de l'Ariena, appliqué à une journée de 8h, donnant un coût journalier de 312 € en 2022. En appliquant une hausse de coût annuelle de 1% (hausse du coût de la vie), le résultat lissé en moyenne de 325 €/jour travaillé étant retenu.

Chargé de mission formation : 1 ETP regroupant l'ingénierie de formation, la coordination de l'action, l'animation des groupes de travail, la conception et la mise en forme des supports de formation, la coordination des formateurs sur les 9 années du Life.

L'estimation de son temps de travail se décompose de la manière suivante :

- 8h/jour, semaines de 39h
- Nombre de jours payés par an = 260 (52x5)
- Nombre de jours de congés par an = 25
- Nombre de jours de RTT par an = 24
- Nombre de jours fériés par an = 11 (nombre moyen de jours fériés non travaillés)
- Autre jours d'absence (congé exceptionnel, maladie...) = 5

Soit nombre de jours de travail effectif = 260 - 25 - 24 - 11 - 5 = 195 jours / an

Chargé de mission sensibilisation : appui technique et pédagogique dans le cadre de l'élaboration des modules de formation, participe à la cohérence des actions en faisant le lien avec les actions de sensibilisation (cf fiche E04) sur les 9 années du Life (en moyenne 6 jours par an).

Illustrateur/Graphiste : A partir de 2023 (en moyenne 6,75 jours par an), réalisation des supports et documents spécifiques à chaque module de formation, réalisation des supports de communication nécessaires au déploiement des modules. Il sera également chargé de garantir la cohérence graphique de l'ensemble des documents produits (création d'une charte graphique).

Responsable administratif : Sur les 9 années du Life (en moyenne 3 jours par an), il aura la charge d'assurer le suivi général de l'action, en veillant à assurer le respect du cadre du projet LIFE (justificatifs, communication), et en assurant la coordination de la justification des actions, de la rédaction des bilans, etc.

Coordinateur de réseau : En moyenne 2 jours par an, il aura pour mission de participer à la coordination générale de l'action en faisant le lien avec les différents partenaires et les têtes de réseau ENEDD du Grand Est et aux comités de pilotage, réunions, etc.

### **Détails des missions du personnel de la Région Grand Est**

20 jours par an d'un(e) chargé(e) de missions Région Grand Est (type ingénieur territorial, d'un niveau d'expérience intermédiaire pour un poste d'étude et d'animation de projet) seront dédiés à cette fiche action pour représenter la collectivité et sa politique dans les différents groupes de travail et le Copil, gérer les commandes et le déploiement des formations sur tout le territoire et la mise en ligne de ressources pertinentes sur la plateforme « Biodiversité du Grand Est ».

Les coûts de personnels sont estimés en tenant compte de l'évolution de carrière, de la part du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) liée au présentisme à hauteur de 100%, de la part du CIA liée à l'engagement professionnel à hauteur de 80% et du statut de contractuel.

Ainsi, un jour travaillé et moyenné sur 10 ans est égal à 270 € (salaire brut fiscal et cotisations patronales comprises).

## DÉPLACEMENT ET SÉJOUR (F2)

Bénéficiaire	Destination	Montant
Ariena	Frais déplacement au niveau national	3 300 €
Ariena	Séjour (hébergement et/ou repas) au niveau national	4 950 €
<b>Total</b>		8 250€

En tant qu'animateur des différents groupes formés dans cette fiche action, l'Ariena aura des frais à supporter tels que ses propres frais de déplacement et ceux des membres de chaque groupe, estimés à 250 € la première année (2022), puis 1 000 € /an de 2023 à 2030.

## ASSISTANCE EXTERIEURE (F3)

Bénéficiaire	Description	Montant
Ariena	Location et frais de réception	24 150 €
Ariena	Prestations d'expertise et formation	127 500 €
Région Grand Est	Achat de formation (Appel d'offres)	901 400 €
<b>Total</b>		1 053 050€

En tant qu'animateur des différents groupes formés dans cette fiche action, l'Ariena aura des frais à supporter tels que frais de location (salle) et de réception (traiteur) estimés à 150 € la première année (2022), puis 3 000 € / an de 2023 à 2030, ainsi que des prestations d'expertise et de formation, notamment pour les formateurs, estimées à 12 000 € en 2023, puis 16 500 €/ an de 2024 à 2030.

905 000 € dont 200 000 € d'investissement ponctuel seront dédiés à l'achat des formations sur 9 années selon un cahier des charges défini au cours du projet.

## TOTAL

sujet	montant estimatif
Personnel	659 925€
Déplacement et séjour	8 250 €
Prestation de service	1 053 050€
<b>Total</b>	<b>1 721 225€</b>

## Livrables

Action / sous action	Description du livrable	Délai d'exécution
C01.1 Réalisation d'un état des lieux, constitution et animation d'un comité de pilotage Grand Est	1 rapport sur l'état des lieux, sur les besoins de formation et les orientations stratégiques Grand Est.	30/06/2023
C01.1 Réalisation d'un état des lieux, constitution et animation d'un comité de pilotage Grand Est	1 espace dédié sur la plateforme "Biodiversité Grand Est" pour déposer les premières ressources collectées lors de l'état des lieux.	30/06/2022
C01.2 Création, transmission et déploiement des modules de formations thématiques adaptés à la capacité d'action des publics	Environ 8 modules (soit 1 module par public cible) de formation répartis entre les différents publics (professionnels, élus, enseignement supérieur) comprenant un certain nombre de séquences et de supports de formation.	30/12/2030
C01.2 Création, transmission et déploiement des modules de formations thématiques adaptés à la capacité d'action des publics	Tous les supports réalisés en lien avec ces formations.	30/04/2031
C01.4 Le suivi et l'évaluation	1 bilan quantitatif et qualitatif annuel sur les formations menées.	30/06/2031



## *ACTION C02 : Élaboration, centralisation et publication d'indicateurs et de descripteurs de la biodiversité régionale*

### *Bénéficiaire responsable de la mise en œuvre*

Le Conseil Régional Grand Est, sera le bénéficiaire responsable de la mise en œuvre de cette action.

### *Description (quoi, comment, où et quand)*

Cette action permettra :

- d'identifier de nouveaux indicateurs et descripteurs prioritaires à développer pour le suivi de la biodiversité dans le Grand Est (sous action 1);
- le calcul et l'analyse d'indicateurs de la biodiversité d'après modèle DPSIR (Déterminants, Pressions, Etat, Impacts, Réponses (sous action 2) ;
- la centralisation et la valorisation des indicateurs/descripteurs de la biodiversité, produits par les acteurs partenaires régionaux (sous action 3) ;
- la mise en page et la publication de 16 brochures relatives à la biodiversité et ses enjeux en Grand Est (sous-action 4).

De janvier 2022 à décembre 2030, un chargé de mission de la Région Grand Est sera responsable de la mise en œuvre de cette action.

### **C02.1 : Identifier de nouveaux indicateurs et descripteurs à développer pour le suivi de la biodiversité dans le Grand Est**

En 2022 et 2023 (phase 1), 12 ateliers de travail multi-partenaires seront organisés. L'ensemble des acteurs territoriaux œuvrant sur les thématiques sont ciblés : Etat, collectivités, établissements publics, associations, chercheurs, bureaux d'études, etc.

Le calendrier de programmation de ces ateliers sera établi fin 2021, en concertation avec les acteurs régionaux, à raison d'un atelier tous les deux mois pendant les deux premières années.

Le chargé de mission aura pour mission, pour chaque atelier :

- l'identification des acteurs régionaux concernés (structure et référent) ;
- l'organisation technique (invitation, inscription, réservation salle, etc) ;
- l'animation des temps d'échanges ;
- La rédaction et la publication des actes (synthèse des échanges) sur plateforme de biodiversité (Fiche E02).

Ces ateliers se dérouleront préférentiellement en présentiel dans les locaux de la Région Grand Est à Strasbourg, Metz, Nancy ou Chalons en Champagne. Des formats webinaire de substitution pourront être développés, notamment si la situation sanitaire le nécessite.

Cette sous action aura pour objectif :

- D'augmenter la connaissance des enjeux sur le territoire régional par le développement de nouveaux indicateurs de suivi de la biodiversité, notamment pour les espèces, cortèges d'espèces et habitats pour lesquelles la connaissance reste lacunaire ;
- De faciliter l'ingénierie sur le territoire en organisant des rencontres et des temps d'échanges entre les acteurs régionaux.

Début 2024 un bilan de cette sous action sera réalisé. Ce bilan permettra de dimensionner et planifier la poursuite de la sous-action pour la phase 2 au regard des enjeux et moyens disponibles :

- identification des thématiques des ateliers ;
- définition du futur calendrier des ateliers (de 2024 à 2026).

6 ateliers seront à minima organisés en phase 2.

Mi 2026, un second bilan sera réalisé, sur le même modèle que précédemment, afin de planifier la poursuite de la sous action pour la phase 3.

2 ateliers seront à minima organisés en phase 3.

En 2029, un bilan de la sous action sera réalisé et partagé sur la plateforme de biodiversité (action E.02). Ce bilan permettra de valoriser les travaux effectués et les structures ayant participé.

**C02.2 : Calcul et analyse d'indicateurs de la biodiversité d'après modèle DPSIR (Déterminants, Pressions, Etat, Impacts, Réponses)**

Le chargé de mission aura pour mission :

- La collecte et l'agrégation de données brutes ;
- La mise en forme des données ;
- La gestion des fichiers et leur mise à jour ;
- La détermination des méthodologies d'analyse des données ;
- Le calcul des indicateurs ;
- L'interprétation des résultats et la rédaction d'analyses en partenariat avec les structures productrices des données sources ;
- La mise en page d'une fiche méthode et d'une fiche résultats pour chaque indicateur.

Cette sous action a pour objectif de compléter les jeux d'indicateurs disponibles par le biais de l'exploitation de jeux de données régionaux produits, soit par la Région elle-même, soit par un panel d'acteurs multiples, œuvrant sur des échelles infra territoriales.

Elle nécessitera de programmer des déplacements sur le territoire régional. En effet, des rencontres avec les producteurs de données externes à la Région seront nécessaires afin :

- d'appréhender les jeux de données disponibles ;
- de développer les partenariats nécessaires à la récupération des jeux de données identifiés.

Les premiers indicateurs produits à l'issus de la phase 1 porteront sur :

Thématique	Indicateurs/descripteurs à développer	Producteurs de la donnée de base
<b>Milieux aquatiques et Zones humides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La superficie des plans d'eau régionaux (naturels, artificiels, grands plans d'eau)</li> <li>• L'état chimique, écologique et biologiques des masses d'eau de surface (Plans d'eau naturels et plans d'eau artificiels) ;</li> <li>• La quantité et la qualité en eau des nappes souterraines ;</li> <li>• Évolution des continuités écologiques des cours d'eau (échelle de paysage et de l'écosystème) ;</li> <li>• L'évolution de l'état chimique, écologique et biologiques des zones humides ;</li> </ul>	Agence de l'eau Rhin-Meuse Agence de l'eau Seine-Normandie Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (liste à compléter)
<b>Consommation et destruction des espaces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'évolution de la dégradation des habitats naturels et semi-naturels, sur la base des données d'occupations des sols ;</li> </ul>	Région Grand Est
<b>Milieux forestiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La superficie de forêt qui se développe en libre évolution ;</li> <li>• La superficie et la qualité des forêts anciennes</li> </ul>	IGN Institut national de l'information géographique et Forestière Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement de Nancy Office national des forêts Les conservatoires d'espaces naturels les 6 parcs naturels régionaux Le parc naturel national des forêts les gestionnaires de réserves (liste à compléter)

Cette liste d'indicateur pourra être enrichie en phase 1 par les conclusions des ateliers menés lors de la sous action 1.

Enfin, cette liste d'indicateurs sera enrichie en phase 2, 3 et 4 au regard des opportunités identifiées en région dans le cadre du programme d'Observatoire Grand Est de la Biodiversité.

### **C.02.3 : centralisation et valorisation des indicateurs/descripteurs de la biodiversité, produits par les acteurs partenaires régionaux**

Le chargé de mission aura pour mission de centraliser et mettre à jour annuellement, les résultats d'indicateurs/descripteurs régionaux (données chiffrées + analyses) produits par partenaires régionaux.

L'objectif de cette sous action est de garantir un accès au grand public à de l'information récente via :

- la mise à jours des fiches indicateurs de résultats et leur publication sur la plateforme internet biodiversité.grandest.fr (action E02) ;
- L'intégration des données récentes dans les publications thématiques annuelles (sous action 4).

En phase 1, le chargé de mission aura ainsi pour mission de centraliser les informations produites par :

- le réseau ODONAT (à minima, 10 indicateurs statistiques et 13 descripteurs d'espèces remarquables identifiés en 2021) ;
- les 3 conservatoires botaniques du Grand Est (à minima 5 indicateurs et 5 descripteurs identifiés en 2021) ;
- la délégation régional de l'Office Français pour la Biodiversité (à minima 4 indicateurs et 3 descripteurs identifiés en 2021)
- la DREAL (à minima 4 indicateurs identifiés en 2021)
- le Parc Naturel des Vosges du Nord (1 indicateur, identifié en 2021)

Comme pour la sous action 2, des déplacements sont à prévoir afin de rencontrer les partenaires producteurs des indicateurs/descripteurs régionaux.

Début 2024 un bilan de cette sous action sera réalisé avec chacun des partenaires afin de déterminer le nombre de résultats capitalisés et diffusés depuis le début de sa mise en œuvre.

Cette sous-action sera ensuite reconduite et précisée pour les phases 2,3 et 4 au regard des travaux régionaux menés par les acteurs régionaux.

### **SOUS ACTION C.0.2.4 : mise en page et publication de 16 brochures relatives à la biodiversité et ses enjeux en Grand Est**

Le chargé de mission aura pour mission :

- La conception ;
- La mise en page ;
- La relecture et validation par les partenaires associés ;
- La diffusion ;

de 16 brochures thématiques relatives à la biodiversité dans le Grand Est dans le respect du calendrier de priorisation établi en 2021 et validé annuellement en Comité Régional de Biodiversité (CRB).

Ces 16 brochures porteront précisément sur :

- Occupation et destruction des espaces
- Financements en faveur de la biodiversité
- Sensibilisation et éducation des acteurs et de la population
- Milieux aquatiques
- Milieux humides
- Destrutions et dérangements des espèces
- Milieux urbains et fortement anthropisés
- Milieux rupestres
- Milieux souterrains
- Politiques de conservation et action de restauration
- Fragmentation
- Espèces exotiques envahissantes
- Changements climatiques
- Pollutions
- Fonctions et services écosystémiques
- Exploitation des ressources

Elles auront vocation à valoriser les résultats d'indicateurs et de descripteur issus des sous actions 2 et 3.

La phase 1 prévoit à minima, la publication des brochures relatives aux :

- Milieux aquatiques
- Milieux humides
- Occupation et destruction des espaces
- Destruction et dérangement des espèces

La programmation de la publication des brochures restantes sera définie en phase 1 pour les phases 2, 3 et 4.

Les brochures produites seront diffusées sur la plateforme de biodiversité (action E.02) et envoyées par mail à l'ensemble :

- des partenaires et contacts identifiés par les sous actions 1 et 2 (liste des participants et contacts)
- des structures et contacts répertoriés sur la plateforme (action E.02).

Des exemplaires papiers seront également édités et envoyés à raison :

- d'un exemplaire papier à l'ensemble des partenaires répertoriés par l'annuaire des acteurs de la biodiversité hébergé par la plateforme de biodiversité (environ 400 exemplaires) ;
- membres du Comité régional de biodiversité (127 membres, comprenant des élus régionaux)
- de 1 000 exemplaires pour les centres d'initiation à la nature et à l'environnement du territoire (diffusion au grand public sensibilisé)
- de 500 exemplaires à destination des établissements scolaires. La diffusion des documents sera assurée par les associations d'éducation et de sensibilisation à la nature du Grand Est.

Un budget d'impression papier est prévu pour la l'édition de 2000 exemplaires papiers pour chaque brochure.

La bonne réalisation de cette action nécessitera l'acquisition de matériel informatique spécifique pour une mise en page haute qualité, à savoir : un ordinateur + Pack graphisme design trois logiciels, (Photoshop, Illustrator et InDesign).

A noter : les résultats de l'ensemble de l'action seront partagés annuellement en Comité régional de biodiversité.

### *Raisons pour lesquelles l'action est nécessaire / plus-value*

Cette action est nécessaire car elle permettra :

- d'améliorer l'état de connaissance des espèces et habitats présents en région Grand Est ; une des 4 priorités du CAP 2014-2020 pour les types d'habitats et les espèces prioritaires et pour assurer le bon fonctionnement du réseau Natura 2000. Elle va notamment cibler les espèces et habitats déficitaires en données et pour lesquelles la région Grand est une forte responsabilité.
- d'identifier les grands enjeux sur le territoire et donc de fournir une aide à la décision sur le territoire pour la mise en place de mesures de gestion et de conservation de la biodiversité (notamment pour les espèces de les habitats d'intérêt communautaire ;
- de sensibiliser le grand public.

Cette action permettra en outre, de valoriser les informations produites par l'ensemble des actions C08 et C10 Amélioration de la connaissance pour piloter l'action.

En augmentant la capacité de centralisation et d'analyse des données régionales disponibles sur la biodiversité, l'Observatoire Grand Est contribuera progressivement **aux efforts de production de connaissance, de surveillance et de rapportage, incités par la CAP 2021-2027** (objectif E.1.3 du CAP 21-27) et à la constitution d'un réseau de suivi pérenne de la biodiversité terrestre. Il contribuera à alimenter les réseaux d'acteurs créés ou fédérés, les supports de communication, de formation, l'échange et l'harmonisation autour des pratiques de collecte et d'analyses de données. Le développement de nouveaux indicateurs concernera prioritairement les espèces, cortèges d'espèces et habitats pour lesquels la connaissance est lacunaire. Il contribuera aussi aux expérimentations méthodologiques nationales (protocoles harmonisés, description et suivi d'indicateurs).

### *Contraintes, risques et hypothèses*

La non adhésion des acteurs régionaux constitue le risque majeur de l'action car la participation de la majorité des acteurs régionaux est un prérequis indispensable.

Pour limiter ce risque, l'action devra être réalisée en concertation avec les partenaires régionaux tout au long du projet. Des temps d'échanges (atelier de co-construction) seront régulièrement planifiés et des newsletters seront diffusées.

Une attention particulière sera apportée sur la communication autour du projet.

### *Résultats attendus (informations quantitatives quand cela est possible)*

Les différents résultats attendus de l'action C02 seront à minima :

- 20 ateliers réalisés
- 20 actes d'ateliers publiés
- 20 indicateurs/descripteurs calculés
- 100 résultats d'indicateurs/descripteurs centralisés
- 16 brochures publiées
- 32 000 brochures imprimées et diffusées

### *Estimation des coûts*

Le coût de l'action correspond au financement d'un poste d'ingénieur (débutant niveau 7) à temps complet au sein de la Région Grand Est (salaire et charges associées) pendant 9 années. 205 jours travaillés en moyenne par an, soit 1 845 jours.

## PERSONNEL (F1)

Co-bénéficiaire	Personnel	# jours-homme	taux journalier	total
CRGE	Chargé de mission (ingénieur)	1 845 jours	242,45€ / jour	449 502 €
	<b>Total</b>			<b>449 502€</b>

## DÉPLACEMENT ET SÉJOUR (F2)

3 frais de restauration par mois à 15 € en moyenne lié à des déplacements chaque mois durant les 9 années du projet.

sujet	montant estimatif
Frais de restauration	4 590 €
<b>Total</b>	<b>4 590€</b>

## BIENS DURABLES

sujet	montant estimatif
2 Ordinateurs (1 ordinateur, renouvelé au bout de 5 ans)	3 250 €
Licence adobe (photoshop, illustrator et indesign)	80€ TTC/mois 8 640 €
<b>Total</b>	<b>11 890€</b>

Le coût d'un abonnement à une licence VIP Adobe (photoshop, illustrator et indesign) est d'environ 80€ TTC/mois.

## FOURNITURES (F6)

Sujet	montant estimatif
Impression de 16 brochures (2 000 exemplaires unitaire)	18 112 €
<b>Total</b>	<b>18 112€</b>

Pour l'impression d'une brochure de 20 pages format A4, piquée 2 points en quadrichromie Recto/Verso sur un papier 170 g couché mat ( Imagine silk)

Nb exemplaires : 2000

Coût papier : 332,40 euros HT

Coût impression : 800 euros HT

Coût total : 1132,4 euros HT

## TOTAL

sujet	montant estimatif
Personnel	449 502 €
Déplacement et séjour	4 590€
Fourniture	18 112€
Biens durables	11 890 €
<b>Total</b>	<b>484 094€</b>

### Livrables

Action / sous action	Description du livrable	Délai d'exécution
C.0.2.1 : Identifier de nouveaux indicateurs et descripteurs à développer pour le suivi de la biodiversité dans le Grand Est.	12 Actes des ateliers thématiques 6 Actes des ateliers thématiques 2 Actes des ateliers thématiques	31/12/2023 30/06/2026 31/12/2028
C.0.2.2 : calcul et analyse d'indicateurs de la biodiversité d'après modèle DPSIR (Déterminants, Pressions, Etat, Impacts, Réponses)	Fiches résultats des 8 indicateurs	31/12/2023
C.0.2.3 : centralisation et valorisation des indicateurs/descripteurs de la biodiversité, produits par les acteurs partenaires régionaux.	Fiches méthodologiques d'indicateurs Fiches de résultats d'indicateurs	31/12/2023 à 31/12/2030
C.0.2.4 : mise en page et publication de 16 brochures relatives à la biodiversité et ses enjeux en Grand Est	4 brochures thématiques	31/12/2023
	12 brochures	31/12/2030

### Balises / étapes clés

Balise / étape clé	Délai de réalisation
Recrutement du chargé de mission	01/04/2022
Organisation des 12 ateliers de travail pour le développement de nouveaux indicateurs de suivi de la biodiversité régionale	31 décembre 2023
Organisation des 6 ateliers de travail pour le développement de nouveaux indicateurs de suivi de la biodiversité régionale	30 juin 2026
Organisation des 2 ateliers de travail pour le développement de nouveaux indicateurs de suivi de la biodiversité régionale	31/12/2028
Achèvement de la centralisation des résultats 2021 des indicateurs existants	31/12/2022
Achèvement de la centralisation des résultats 2022 des indicateurs existants	31/12/2023
Achèvement de la centralisation des résultats 2023 des indicateurs existants	31/12/2024
Achèvement de la centralisation des résultats 2024 des indicateurs existants	31/12/2025
Achèvement de la centralisation des résultats 2025 des indicateurs existants	31/12/2026
Achèvement de la centralisation des résultats 2026 des indicateurs existants	31/12/2027
Achèvement de la centralisation des résultats 2027 des indicateurs existants	31/12/2028
Achèvement de la centralisation des résultats 2028 des indicateurs existants	31/12/2029
Achèvement de la centralisation des résultats 2029 des indicateurs existants	31/12/2030
Restitution des résultats annuels de l'ensemble de l'action en Comité Régional de biodiversité	au 31/12 de chaque année de 2023 à 2030

## **ACTION C03 : Harmonisation de la cartographie des trames vertes et bleues**

### *Bénéficiaire responsable de la mise en œuvre*

Le Conseil Régional Grand Est sera le bénéficiaire responsable de la mise en œuvre de cette action.

### *Description (quoi, comment, où et quand)*

**Cette action consiste à engager un programme de mise à jour et d'harmonisation de la cartographie des trames vertes et bleues des 3 ex Régions (Alsace- Lorraine-Champagne Ardennes)**

Ce programme aura pour objectif de disposer dans la région Grand Est d'une vision régionale de la trame verte et bleue, à la fois existante et à recréer afin de pouvoir :

- identifier les enjeux majeurs en termes de continuités écologiques,
- guider la mise en œuvre des politiques régionales de TVB et de reconquête de la biodiversité,
- être décliné dans les territoires et notamment dans les documents d'urbanisme,
- servir de référence pour le suivi et l'évaluation des politiques liées à la TVB,
- être annexée au Sraddet à l'occasion d'une révision du document (2027).

La cartographie actuelle, annexée au SRADDET Grand Est correspond à une synthèse des cartographies des trames vertes et bleues des ex-Régions, réalisées avec des méthodologies différentes et à des temporalités différentes, d'où la nécessité d'une réactualisation.

Cette action permettra de répondre aux enjeux de trame verte et bleue identifiés au niveau régional (Stratégie régionale Biodiversité), au niveau national (orientations nationales TVB → prise en compte ONTVB) et au niveau européen (infrastructure verte).

La méthodologie sera à construire dans le cadre du **Groupe de travail du Comité régional Biodiversité** en tenant compte des méthodologies des Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) avec des réadaptations et actualisation.

L'action est programmée sur une durée de 2 ans en 2022 et 2023 (6 mois d'AMO et 18 mois d'étude incluant l'étude et sa valorisation).

Elle se décline en plusieurs sous action.

### **C.03.1 : Définition du cahier des charges et Assistance à maîtrise d'ouvrage**

#### Etapes et contenu de la sous-action :

- Constitution d'un groupe de travail pour le suivi de cette action (CRB) regroupant les collectivités territoriales, les services de l'État, les organismes socio-professionnels, les associations de protection de la nature et les experts scientifiques
- Définition commune des objectifs précis attendus en termes de cartographie de la TVB
- Lancement d'un marché pour l'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) par la Région
- Analyse des offres et sélection du BE pour l'AMO, lancement de l'AMO par la Région
- Rédaction du cahier des charges (CCTP) par l'AMO et validation par le GT CRB
- Lancement de l'appel d'offres pour l'étude par la Région
- Analyse des offres par l'AMO et choix du prestataire par la Région (avec le GT CRB)
- Lancement de l'étude, suivi et validation des étapes de l'étude par le GT CRB

#### Moyens techniques et humains mobilisés :

- mobilisation d'un chargé de mission Région pour le suivi de cette action (apport Région, non budgété)
- prestation d'une AMO pendant 6 mois de janvier 2022 à juillet 2022 jusqu'à la signature du marché du BE
- balise / livrable : signature du marché du bureau d'étude en juillet 2022
- mobilisation de l'appui des services juridiques et services des marchés de la Région pour le suivi du marché et les actes administratifs liés au marché (non budgété dans le projet Life, apport de la Région)
- appui par l'assistant administratif recruté dans le cadre du projet Life.

#### **C03.2 : Réalisation de la cartographie de la TVB du Grand Est (prestation BE)**

##### Etapas et contenu de la sous-action :

Cette action consistera à la **réalisation de la cartographie de la TVB du Grand Est avec toutes ses composantes** via une prestation extérieure sur la base d'un cahier des charges (cf étape 1) :

- Réservoirs de biodiversité (dont les sites N2000), et corridors écologiques,
- Distinction de la TVB existante et la TVB à restaurer
- Identification des obstacles aux continuités écologiques.
- Identification des espèces à enjeu et continuités spécifiques
- Composante trame noire (enjeu pollution lumineuse)

La réalisation de cette action nécessite des **étapes préalables** avant la réalisation de la cartographie en tant que telle :

- **Benchmark** des cartographies TVB réalisées en terme de données, de rendu et de méthodologies utilisées, et notamment les **cartographies des territoires limitrophes** : cartographies nationales (Allemagne, Luxembourg, Suisse) et régionales (Région Île de France, Région Bourgogne Franche Comté)
- Identification des **moyens techniques actuels possibles, des méthodologies de recensement des données ( télédétection, données satellites...) et de modélisation** (cf ci-dessous) et analyse des moyens adaptés aux objectifs de cartographie dans le Grand Est ; le prestataire définira suite à son expertise le/les logiciels ou outils qui seront utilisés (Graphlab, Circuitscape, Metaconnect, Simoïko...)

#### Moyens techniques et humains mobilisés :

- mobilisation d'un chargé de mission Région pour le suivi de cette action (apport Région, non budgété) consistant à organiser les réunions avec le GT CRB et le bureau d'étude et à suivre le travail du BE
- prestation d'un bureau d'études pendant 10 mois de juillet 2022 jusqu'en avril 2023
- balise / livrable : rendu du bureau d'étude en avril 2023
- mobilisation de l'appui des services juridiques et services des marchés de la Région pour le suivi du marché et les actes administratifs liés au marché (non budgété dans le projet Life, apport de la Région)
- appui par l'assistant administratif recruté dans le cadre du projet Life.

### **C03.3 : Communication, appropriation, valorisation de la cartographie TVB Grand Est (prestation BE)**

#### Etapas et contenu de la sous-action :

Pour que cette cartographie soit utile aux territoires et aux politiques TVB de mise en œuvre, elle devra être ensuite suivie (actions incluses dans la prestation du BE) :

- De la diffusion et communication sur l'étude
- De la rédaction d'un **guide de présentation et d'utilisation de la cartographie**
- D'un **lien informatique avec la cartographie interactive** développée dans le cadre de l'action plateforme biodiversité ; ***lien avec l'action E02 plateforme***.
- D'une **information des acteurs** du territoire, via des outils de communication (présentations, réunions d'information, webinaires...) ; ***lien avec la cellule d'assistance technique (C3.1) et l'action Mobilisation des acteurs (E03)***
- **D'une information spécifique aux animateurs Natura 2000** afin que la cartographie soit connue et utilisée dans la mise à jour des informations sur les habitats et espèces des sites Natura 2000 et intégrée dans la mise à jour des DOCOBs
- D'une **information spécifique pour les acteurs limitrophes** (régions voisines du Grand Est, pays frontaliers) pour les informer des résultats de la cartographie et échanger sur les modalités d'actions à mettre en œuvre.
- D'une **intégration et articulation avec le SRADDET**, notamment en cas de révision d(cf règle n°7 – Préservation de la TVB), et avec la **Stratégie régionale biodiversité (SRB)**
- De **formations aux outils** opérationnels de diagnostic/cartographie de la TVB : formations par territoire biogéographique (7 formations) et par type d'acteurs (3 formations : milieu agricole, forestier et humide)
- De rédaction d'un **guide opérationnel de déclinaison de la TVB** dans les documents d'urbanisme (guide concernant le SRCE et les documents d'urbanisme de DREAL et Région à réactualiser)
- D'un accompagnement à une déclinaison locale dans les documents d'urbanisme et les projets de trame verte et bleue (**rédaction d'un modèle de CCTP** notamment concernant l'utilisation des données)
- **D'un recensement des cartographies TVB locales et vérification de leur cohérence avec la nouvelle cartographie TVB régionale** notamment dans le cadre de l'Appel à projet TVB, et des documents d'urbanisme SCOT-PLUi, et des inventaires de zones humides (trame bleue)
- D'une **stratégie régionale et territoriale de mise en œuvre de la TVB** à partir des travaux déjà réalisés dans le cadre de l'AAPTVB et du CRB, ***en lien avec l'action cellule assistance technique (action 3.1) et le diagnostic de l'ingénierie (action A2)***.

#### Moyens techniques et humains mobilisés :

- mobilisation d'un chargé de mission Région pour le suivi de cette action (apport Région, non budgété) consistant à organiser les réunions avec le GT CRB et le bureau d'étude et à suivre le travail du BE
- prestation d'un bureau d'études de Mai à décembre 2023
- balise / livrable : rendu du guide de présentation, du guide opérationnel et des comptes-rendus de formation par le bureau d'étude
- mobilisation de l'appui des services juridiques et services des marchés de la Région pour le suivi du marché et les actes administratifs liés au marché (non budgété dans le projet Life, apport de la Région)
- appui par le chargé de communication du Life et par l'assistant administratif recruté dans le cadre du projet Life.

### *Raisons pour lesquelles l'action est nécessaire / plus-value*

Cette action est nécessaire pour avoir une **vision régionale réaliste, précise et actualisée de la TVB** car les cartographies des SRCE des ex-régions élaborées entre 2010 et 2014 ne reflètent plus l'état réel de la TVB en 2021.

Elles doivent également **prendre en compte des enjeux récents** comme :

- l'adaptation au réchauffement climatique, via le type de connexions écologiques attendues, l'intégration des enjeux de déplacement de nouvelles espèces méridionales...
- les enjeux de trame noire (pollution lumineuse), trame brune (sols)...

En France, 88% des surfaces du réseau Natura 2000 terrestre correspondent à des espaces identifiés dans les Trames vertes et bleues (TVB), en grande majorité sous la forme de réservoirs de biodiversité (source : CAP 2021-2027).

Tout comme au niveau national, le réseau N2000 et celui des aires protégées constituent une part essentielle du squelette des TVB en Grand Est. La création d'une cartographie de la trame verte et bleue régionale apportera des informations nouvelles et une meilleure connaissance du fonctionnement des sites Natura 2000 (habitats et espèces) identifiés réservoirs de biodiversité, et de leur fonctionnement en réseau écologique.

Le CAP 2021-2027 prévoit des mesures supplémentaires (Mesures E.2) pour « la restauration des continuités écologiques pour la préservation de la biodiversité face aux pressions humaines croissantes (artificialisation et morcellement des milieux par la démultiplication des infrastructures, surfréquentation des espaces naturels aux abords des métropoles, sur le littoral et en mer), et aux effets du changement climatique sur les espèces ».

**Dans une optique de complémentarité des actions NATURA-TVB-Aires protégées, l'harmonisation des cartographies de trois ex-Régions, outre de relancer la communication autour de la localisation de ces trames, permettra également de prioriser les investissements en terme de reconstitution des continuités à différentes échelles et en lien avec les objectifs des Directives Oiseaux et Habitat-Faune-Flore.** La mise en œuvre de cette action contribuera donc en particulier au processus de reconquête du bon état conservatoire des milieux et espèces spécifiques.

### *Contraintes, risques et hypothèses*

Les facteurs externes et internes qui peuvent influencer le projet (contraintes) sont les suivants :

- **Externes** : la disponibilité de bureaux d'études compétents pour répondre à l'appel d'offres, la concertation et la réactivité du CRB pour le suivi de l'étude
- **Internes** : liées aux moyens humains (à la disponibilité et compétences des personnes suivant le projet : l'animation et l'organisation du comité de suivi de l'étude, l'efficacité de la diffusion de l'étude, de la sensibilisation et de son appropriation

Les risques estimés concernant cette action sont les suivants :

- **Risque 1 : Les aléas relatifs au lancement d'un appel d'offre** (avoir suffisamment d'offres) ;
- **Réponse risque 1** : une bonne définition du cahier des charges, le respect d'un calendrier et l'identification de bureaux d'études compétents en amont du lancement du marché devraient permettre de limiter ce risque.
- **Risque 2 : Les aléas de concertation**
  - o Risque 2.1 : concertation régionale : lié à un suivi collectif de l'action nécessitant un accord collectif sur les orientations de l'étude par le GT CRB susceptible de ralentir le processus ;
  - o Réponse risque 2.1 : une définition claire du rôle (et des limites) du CRB sera établie et présentée lors de la 1ère réunion

- Risque 2.2 : concertation locale : l'acceptation et l'appropriation de la cartographie par les acteurs du territoire n'est pas toujours facile et peut susciter des oppositions de la part des collectivités locale sou des associations ;
- Réponse risque 2.2 : le fait de dédier une sous action (C03.3) à cet enjeu permettra de limiter ce risque.

### Résultats attendus

Les résultats attendus concernent :

- **La production de la cartographie** de la trame verte et bleue : 1 cartographie constituée d'une base de données de fichiers SIG, de cartes PDF et d'un rapport d'étude ; cette cartographie sera mise en ligne sur la plateforme biodiversité et accessible à tous, ainsi que les documents afférents.
- **La production d'un guide de présentation** et d'utilisation de la cartographie : 1 guide qui sera mis en ligne sur la plateforme biodiversité et accessible à tous.
- **La production d'un guide opérationnel** de prise en compte de la cartographe dans les documents d'urbanisme : 1 guide qui sera mis en ligne sur la plateforme biodiversité et accessible à tous.
- **Le nombre de formation à l'utilisation de cette cartographie** : 150 personnes formées : formations par territoires biogéographiques (7 formations de 15 personnes soit 105 personnes), formation par type d'acteurs (3 formations de 15 personnes soit 45 personnes)
- **Le % d'études de déclinaison de la TVB à l'échelle locale, utilisant cette cartographie**, : identification du nombre d'études basées sur l'utilisation du modèle de cahier des charges proposé pour les déclinaisons locales par rapport au nombre d'études TVB réalisées dans le Grand Est (objectif de 10% au bout de 2 ans, 100% en fin de projet)
- **Le % d'augmentation de la prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme** (% d'augmentation en prenant comme référence le bilan des SRCE réalisé par la Région et la DREAL en 2019) : +50% en fin de projet,
- **Évaluation qualitative de la qualité et l'ambition de la prise en compte de la TVB** dans les documents d'urbanisme (non chiffrée, à dire d'expert) (en prenant comme référence le bilan des SRCE réalisé par la Région et la DREAL en 2019)
- **Le nombre de projets de restauration de la Trame Verte et Bleue / réseau écologique régional intégrant cette cartographie** dans leurs études de TVB (lien avec l'appel à projets TVB) : 20 par an au début du projet et objectif de prise en compte par 100% des projets en fin de programme Life soit 50 projets (objectif de passer de 50 projets / an (environ 30 projets / an actuellement))
- **Les habitats et espèces N 2000 impactés** : le travail de cartographie permettra d'actualiser les données d'habitats et d'espèces

### Estimation des coûts

Action	Phases	Description de la méthodologie de calcul du cout	Cout estimé (€)
Cartographie TVB	Phase 1	Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) : coût estimé de 20 000 € TTC (sur la base des exemples récents de l'AMO étude Ecopont de Saverne de 18000 € )	20 000 €
	Phases 2 et 3	Réalisation de l'étude 200 jours X 900 € (coût journalier ingénieur BE entre 800 € et 1000 € pour ce type de mission, sur conseil des cartographes de la DREAL ) NB : Vu l'ampleur du projet, les BE peuvent aussi proposer un forfait ce qui leur permet d'adapter le nombre de personnes et leurs compétences.	180 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>200 000 €</b>

### Livrables

Action	Description du livrable	Délai d'exécution
Etude cartographique TVB <b>Phase 1 (AMO)</b>	- CCTP de l'AMO (phase )—> lancement appel offres	Janvier 2022 (T0 +1 mois)
	- Rapport d'analyse des offres de l'AMO	Mars 2022
	- Marché AMO signé	Avril 2022
	- CCTP phase étude (phase 2 et 3) —> lancement appel offres	Mai 2022
	- Rapport analyse offres Etude	Juin 2022
	- Marché étude signé	Juillet 2022 (T0 + 6 mois)
Etude cartographique TVB <b>Phase 2 (Carto)</b>	- Démarrage de l'étude	Juillet 2022
	- Rendus intermédiaires au cours de l'étude (cf CCTP)	
	- Finalisation de l'étude : Cartographie constituée d'une base de données, de fichiers SIG, de cartes PDF et d'un rapport d'étude (cf CCTP)	Avril 2023 (TO+17 mois), 10 mois d'étude
Etude cartographique TVB <b>Phase 3 (Valorisation)</b>	- Guide de présentation et d'utilisation de la cartographie	Mai 2023
	- Guide opérationnel de prise en compte de la cartographe dans les documents d'urbanisme	Juin 2023
	- Compte-rendus des formations effectuées, réunions ou ateliers	Juin à décembre 2023

### Balises / étapes clés

Etape / balise	Délai de réalisation
Au cours phase 1 : signature marché AMO	Avril 2022
Fin phase 1 : Signature du Marché du BE	Juillet 2022
Fin phase 2 : Rendu du travail du BE	Avril 2023
Fin phase 3 : Rendu guides et fin des formations	Décembre 2023

## *ACTION C04 : Développement d'une cellule d'assistance technique des porteurs de projets*

### *Bénéficiaire responsable de la mise en œuvre*

Le Conseil régional Grand Est sera le bénéficiaire responsable de la mise en œuvre de cette action.

### *Description*

#### **Développement d'une cellule d'assistance technique des porteurs de projets**

Le développement d'une cellule d'assistance technique a pour objectif de **renforcer les actions biodiversité sur le territoire**. Les contraintes d'intervention actuelles de la Région et de ses partenaires en termes de moyens humains, techniques et financiers limitent le nombre de projets construits. Il est nécessaire de **mobiliser l'ensemble des acteurs locaux** et notamment les collectivités territoriales, pour engager des actions concrètes de préservation et de restauration de la biodiversité en travaillant en transversalité avec de nombreux acteurs du territoire.

Le programme d'activité sera validé annuellement par le collectif régional pour la biodiversité (Agences de l'eau, OFB, Dreal, Conseil Régional), sur la base d'un bilan d'activité de l'année précédente. La première année, il sera basé sur les objectifs du SRADDET, de la SRB et des PAOT, ainsi que sur les objectifs de mobilisation de la société de l'OFB. Cette gouvernance pourra évoluer dans le sens de la création d'une Agence Régionale de la Biodiversité.

Cette action aura pour objectif de disposer dans la région Grand Est d'une cellule opérationnelle d'intervention sur mes territoires pour le montage de projet afin de :

- **Accompagner les porteurs de projet pour le montage de leurs dossiers** : actions intégrées dans les missions des référents territoriaux : sensibiliser pour favoriser l'émergence de projets, aider au montage administratif et financier des dossiers, apporter son expertise technique, former, animer, reporting au niveau régional, se coordonner avec les autres acteurs de la biodiversité, diffuser les bonnes pratiques.
- **Répartir intelligemment l'ingénierie de projet avec des référents répartis de manière pertinente** en fonction de plusieurs critères et découlera directement des résultats du diagnostic de l'ingénierie (action A2). Les critères seront les suivants : besoins du territoire en accompagnement (zones avec peu d'ingénierie disponible), possibilités techniques d'accueil (Maisons de Région notamment), articulation avec les structures d'animation existantes sur des thématiques spécifiques (Agences de l'eau) ou des territoires spécifiques (PNR).
- **Cibler en priorité les collectivités (communes, EPCI) et les acteurs difficiles à mobiliser** en lien avec les besoins identifiés dans l'action A2 et en lien avec les autres agents travaillant sur le territoire pour favoriser l'effet démultiplicateur (thématiques urbanisme, économie...) ; des réunions seront organisées envers ces cibles de l'action.
- **Monter des projets relatifs à la biodiversité et l'eau** : préservation et reconquête des habitats et espèces, trame verte et bleue, désimperméabilisation / récupération eaux pluviales, végétalisation, et toutes actions en faveur de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique gérées par le collectif régional en lien avec les politiques associées (AAPTVB, AMI ACC, AIC, TEN, AMI Filières...).
- **Développer une compétence techniques spécifiques**, propres à chaque référent territorial, complémentaires au sein de la cellule technique, afin d'apporter son expertise technique aux autres référents territoriaux et aux acteurs du territoire. Les sujets pré-ciblés nécessitant un référent technique sont les suivants : agroécologie, zones humides et plans d'eau, milieux thermophiles, mais aussi par exemple politiques européennes liées à la nature (N2000 entre autres, mobilisation des fonds européens) ...

- **Se concerter étroitement avec l'ingénierie déjà présente** sur le territoire pour le montage de projet: animateurs N2000, référents zones humides et agricoles financés par les agences de l'eau, chargés de mission des PNR, réseau Gestionnaires zones humides animé par la DREAL, chargés de mission des CEN, chargés de mission environnement des Départements, réseau des chargés de mission du Programme régional d'amélioration des mares (PRAM), ....
- **Communiquer sur la présence de cette cellule** sur les territoires du Grand Est, via divers supports (plateforme biodiversité, plaquettes, mail spécifique, réunions d'informations, organigrammes...): **cette communication sera intégrée dans la communication générale du programme Life.**

**Les étapes de réalisation de cette action sont les suivantes :**

#### **C04.1 Création de la cellule et recrutement des référents territoriaux (janvier à septembre 2022)**

**Etapes et contenu de la sous-action :**

Cadrage :

- Constitution d'un comité de pilotage pour le suivi de cette action avec les membres du collectif régional
- Définition commune d'une note de cadrage de la cellule d'assistance technique
- Définition commune de la fiche de poste standard des référents territoriaux (cf contenu proposé ci-dessous)
- Déclinaison des 8 fiches de poste à partir de la fiche de poste standard
- Réunion avec la DRH de la Région (validation des fiches de poste, organisation et processus du recrutement, organisation technique de l'accueil des personnes)
- Réunion avec les maisons de Région pour les informer de la démarche (explication des enjeux, objectifs de la cellule, présentation des missions des référents, discussion sur les conditions de localisation des personnes)

Recrutement :

- Transmission des fiches de poste à la DRH pour publication sur site de la fonction publique territoriale
- Publication des offres
- Sélection des candidatures
- Organisation des entretiens d'embauche
- Choix des candidats et envoi lettres d'embauche et contrats

Installation :

- Réunion de la cellule d'assistance technique avec les coordinateurs Life, les responsables hiérarchiques DTEEE et DRH et les référents territoriaux
- Réunion avec Directeur Maison de Région concernée et le référent territorial et les responsables du Life et responsables hiérarchiques DTEEE

**Moyens techniques et humains mobilisés :**

- mobilisation d'un chargé de mission Région pour le suivi de cette action (apport Région, non budgété)
- mobilisation des Maisons de Région (apport Région, non budgété)
- balise / livrable : publication des offres de poste en mai 2022
- mobilisation de l'appui des services DRH pour le recrutement (non budgété dans le projet Life, apport de la Région)
- appui par le coordinateur et l'assistant administratif recruté dans le cadre du projet Life

## Description de la fiche de poste de Référent territorial Life Biodiversité

Sous la responsabilité opérationnelle et en cohérence avec les objectifs fixés par la DTEEE, et par le service Eau et Biodiversité, il est le garant de la déclinaison de la politique régionale en matière de biodiversité. Le référent territorial Life biodiversité sera placé sous la responsabilité hiérarchique du Chef de service Eau et Biodiversité ou du Chef de service Développement territorial des Maisons de la Région en coordination avec le Directeur de Maison de Région. Il accompagne les porteurs de projets potentiels bénéficiaires des aides du collectif régional sur le périmètre défini au préalable. Il est amené à partager des informations et à collaborer avec l'équipe Life Biodiv'Est, avec le Service Eau et biodiversité de la Région, avec les membres du collectif régional et avec toutes les personnes travaillant à l'animation et au montage de projets sur les territoires concernés..

### Activités principales :

Le référent territorial Life Biodiversité met en œuvre les actions du collectif régional Eau - Biodiversité destinées aux porteurs de projets tels que les collectivités, associations, fédérations... Il accompagne les projets permettant la préservation et la reconquête de la biodiversité. Pour ce faire il travaille en complémentarité avec l'ensemble de l'équipe Life, de l'équipe du service Eau Biodiversité, les structures membres du collectif régional (DREAL, OFB, Agences de l'eau). Sa mission contribue à la préservation des habitats et des espèces, à la reconquête des milieux notamment via la trame verte et bleue, à la préservation des milieux humides...

Il contribue, par l'expertise technique et la présence sur le territoire, à la dynamique et à la cohérence de la politique régionale en matière de biodiversité et d'eau portée au sein du Life Biodiv'Est par les partenaires du Life et par le collectif régional Eau Biodiversité. Par son expertise, il garantit la qualité des projets déposés dans un souci de bon emploi des fonds publics du Collectif régional.

Il conseille les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, et les oriente vers des solutions en cohérence avec les politiques du collectif, en lien avec le Srdet, le PAF - Life et la Stratégie régionale biodiversité (SRB).

Il accompagne les maîtres d'ouvrage (maîtres d'ouvrage publics et privés hors particuliers) dans le montage de projets (aspects stratégiques, techniques, financiers, administratifs) et accompagne les projets de leur début à leur fin (montage, dépôt des dossiers et suivi des projets, évaluation).

Il participe au développement et à la valorisation de l'action du collectif régional, à la réalisation de bilans ou à des actions ponctuelles de communication et représente le Collectif régional dans des groupes de travail ou des réunions territoriales liés à la biodiversité.

Il élabore en collaboration avec la Direction de la communication et les directions de communication du Collectif régional les outils de communication relatifs à la biodiversité et les diffuse,

Il assure des missions transversales relatives à la biodiversité (proposer des évolutions des dispositifs d'aide, être référent biodiversité en Maison de Région).

Il est référent technique au sein du Life et du service Eau Biodiversité pour une des thématiques liées à la biodiversité (agroécologie, zones humides, nature en ville...)

Il assure un suivi des évolutions des domaines de compétences par auto-formation, transmission d'information en interne, participation à des colloques/webinaires ou par formations extérieures.

Il élabore un bilan annuel de son activité selon les exigences du projet Life.

### Compétences requises :

Disponibilité, accueil, relationnel.

Connaissance du domaine de la biodiversité et des acteurs de la biodiversité

Connaissance des politiques régionales et des politiques du Collectif régional Eau Biodiversité

Capacités de coordination, d'animation, d'écoute, sens de la pédagogie et patience.

Capacité de rédaction et de synthèse

Compétences administratives et financières pour le montage de projets.

Maîtrise de l'outil informatique pour application de base notamment gestion des données.

Capacités d'intervention orales et d'animation de réunions, de visites de sites.

## **C04.2 : Lancement de la cellule (septembre à décembre 2022)**

### **Etapes et contenu de la sous-action :**

Pour que cette cellule soit connue et sollicitée de la part des acteurs et porteurs de projets de chaque territoire, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- Préparation et organisation de réunions sur les territoires : réalisation d'un support commun de présentation avec partie adaptable au territoire (powerpoint), organisation technique des réunions dans chaque Maison de Région concernée.
- Réunions sur chaque territoire pour présenter les missions et le mode de fonctionnement de l'accompagnement au montage de projets (acteurs locaux thématiques larges - transport, économie, agriculture, urbanisme, environnement), élus, animateurs du territoire, animateurs Natura 2000)
- Rédaction d'un document de présentation de la cellule d'assistance avec les missions, les coordonnées et les photos des personnes en format papier et diffusé en pdf sur la plateforme Action E02)
- Mise en ligne des informations sur la cellule d'assistance sur la plateforme biodiversité (action E02 plateforme). Voir possibilité de page dédiée et sinon intégration dans les pages Life.
- Mise en avant de ces contacts dans la page relative au diagnostic de l'ingénierie et la cartographie de l'ingénierie (action A02)
- Organisation d'un réseau d'échange technique entre animateurs de la cellule et les autres animateurs du territoire fonctionnant sur la durée du projet Life ; ce réseau pourra prendre la forme d'un groupe Teams et d'échanges d'information sur une plateforme d'échanges (exemple Resana) ; lien avec l'action Mobilisation des acteurs (E03)

### **Moyens techniques et humains mobilisés :**

- mobilisation d'un chargé de mission Région pour le suivi de cette action (apport Région, non budgété)
- mobilisation du coordinateur Life et de l'assistant administratif recruté dans le cadre du projet Life
- mobilisation des référents territoriaux (financement dans le cadre du Life)
- mobilisation des Maisons de Région (apport Région, non budgété)
- balise / livrable : publication du document de présentation de la cellule d'assistance en octobre 2022
- Matériel et équipements : nécessité d'avoir des ordinateurs pour les 8 personnes de la cellule.

## **C04.3 : Accompagnement de porteurs de projets relatifs à l'eau et à la biodiversité : fonctionnement de la cellule (2023 à 2030)**

### **Etapes et contenu de la sous-action :**

- Cette action correspond au **fonctionnement de la cellule sur la durée du projet**, après sa phase de lancement en 2022 (C04.2) donc sur 8 ans de fonctionnement (2023 à 2030).
- Le fonctionnement de la cellule s'appuiera sur les objectifs cités en début de description de l'action, sur la note de cadrage citée dans la sous action C04.1.
- Des bilans individuels et collectif de la cellule seront réalisés chaque année.
- Un bilan à mi-parcours sera réalisé au bout de 4 ans.
- Les actions de communication décrites dans la sous action C04.2 seront actualisées, poursuivies et renforcées au fur et à mesure du fonctionnement de la cellule.
- Un réseau technique de partage d'expérience sera mis en place en interne à la cellule mais aussi vis à vis des porteurs de projets (Cf sous action C04.1 et C04.2).
- L'information technique sur les politiques à promouvoir, les possibilités d'aides sera actualisée et diffusée au sein de ces réseaux. Pour cela la participation à des colloques, séminaires sera nécessaires au niveau national voire régional (cf frais de déplacement)

### Moyens techniques et humains mobilisés :

- mobilisation d'un chargé de mission Région pour la coordination de la cellule (Région, non budgété)
- mobilisation des Maisons de Région pour les modalités d'accueil (bureau, fournitures hors ordinateurs prévus dans le financement Life) (apport Région, non budgété)
- balise / livrable : bilans annuels des référents et de la cellule
- appui par le coordinateur et l'assistant administratif recruté dans le cadre du projet Life

Cette action C04 est particulièrement **en lien avec 3 autres actions de ce projet Life** :

- **Liens avec l'action A02** Diagnostic de l'ingénierie : cette action permettra d'identifier ou se trouvent les déficits en ingénierie biodiversité et donc de **mieux cibler les territoires où les référents biodiversité doivent intervenir en priorité**. Une fois le diagnostic terminé, les référents territoriaux seront mis en avant comme **contacts privilégiés** sur les territoires.
- **Liens avec l'action E03** : Stratégie de mobilisation des porteurs de projets: entreprises, élus, agriculteurs, forestiers : cette action prévoit des supports de communication pour sensibiliser les acteurs (divers types de support), des actions de sensibilisation ciblées par type d'acteur, un kit de communication pour les porteurs de projets et des formations pour les professionnels et les élus. **Proposition de prévoir une formation des référents biodiversité de la cellule d'assistance technique en plus dans l'action C01.**
- **Lien avec l'action E02** Plateforme biodiversité : les informations sur cette cellule seront diffusées via la plateforme biodiversité.

### *Raisons pour lesquelles l'action est nécessaire / plus-value*

Cette action est nécessaire :

- Pour **pallier au déficit d'ingénierie** déjà identifié en Grand Est et en lien avec le diagnostic de l'ingénierie (fiche Life A2)
- Pour **atteindre les objectifs du projet Life Intégré et contribuer à plusieurs mesures du CAP 2021-2027**
- Pour **augmenter le volume et la qualité des projets de biodiversité** afin d'assurer un bon état de conservation de la biodiversité dans le Grand Est.
- Pour **mobiliser les acteurs de manière transversale** des thématiques agriculture, économie, urbanisme, aménagement, transports... afin d'intégrer la biodiversité dans leurs interventions.

**La création d'une cellule d'assistance technique animée par des référents territoriaux, permettra de décliner concrètement, au cœur des territoires et au plus près des porteurs de projets les impératifs nationaux et régionaux des politiques de l'eau et de la biodiversité. Ils accompagneront notamment l'émergence et le montage de projets de restauration des continuités écologiques, mesure considérée comme nécessaire dans le CAP 2021-2027 (objectif E.2).**

En relayant la réglementation, les outils, les enjeux régionaux et locaux, en aidant au montage de dossier et de projets, ces référents deviendront un des maillons clés du réseaux d'acteurs au service de ce projet Life et des cadres stratégiques nationaux.

Profitant des formations, supports réseaux métiers animés dans le cadre du Life, ils seront en contact avec les animateurs des sites Natura 2000 et d'autres gestionnaires d'espaces naturels. **La création de cette cellule d'assistance permettra de démultiplier les initiatives vertueuses, de promouvoir les mesures agricoles, forestières propres aux habitats et espèces spécifiques, de communiquer autour des dispositifs propres à N2000 (l'évaluation des incidences en particulier).**

## Contraintes, risques et hypothèses

Les **facteurs** qui peuvent influencer la mise en œuvre du projet sont les suivants (Contraintes) :

- **Externes** : la collaboration avec les partenaires travaillant sur la biodiversité
- **Internes** : le contexte des élections régionales au printemps 2021 et les impacts en termes de politiques de ressources humaines, les aléas liés au recrutement et à la formation des référents territoriaux Life biodiversité.

Les **risques** concernant cette action sont :

- Risque 1 : Les enjeux de **ressources humaines et de management** : objectif de recrutement de personnes compétentes et l'assurance d'un travail d'équipe entre eux et avec les autres personnes du service et du collectif régional.
  - o Risque 1.1 fonctionnement de cette cellule (difficultés d'organisation générale, de travail d'équipe),  
Réponse risque 1.1 : prévoir l'organisation de la cellule d'assistance avec une **mission de coordination et de secrétariat en amont** de sa construction, avec des réunions d'équipe régulières.
  - o Risque 1.2 : erreurs de recrutement  
Réponse risque 1.2 : **communication efficace sur les offres de poste** et la recherche de profils de candidats,
  - o Risque 1.3 : manque de compétence/connaissance des référents territoriaux,  
Réponse risque 1.3 : **mise en œuvre d'une formation au début de la prise de poste** et de formations continues pendant la durée de la cellule (importance de la pérennisation de la cellule).
  - o Risque 1.4 : manque d'expertise sur le contexte local et les dispositifs existants,  
Réponse risque 1.4 : proposition de renforcer l'expertise via la création d'un **réseau professionnel des assistants techniques** et/ou des **ateliers de co-développement** orientés "solutions". **Lien avec l'action C3.3 Construction et animation de pôles de gestionnaires des milieux et avec l'action C1 ?.2 Stratégie de mobilisation des porteurs de projets.**
  - o Risque 1.5 : charge de travail trop lourde et dispersion dans les missions demandées entre celles liées à l'émergence (qui débouche ou non sur des projets) et celles liées au montage de projets,  
Réponse risque 1.5 : bien **cadrer les missions**, de **séquencer les activités** des référents de manière précise (ex X jours animation, x jours réunions généralistes, X jours accompagnement projets, x jours réunions projets...) et de réajuster lors de bilans annuels.
- Risque 2 : Les enjeux de **coordination avec les autres acteurs de la biodiversité** :
  - o Risque 2.1 : difficultés d'acceptation et d'intégration de ces personnes sur les territoires, sur les sites d'accueil (Maisons de région) et auprès des partenaires ayant déjà un rôle de conseil et d'aide au montage de projet sur certains territoires (Agences de l'eau, CEN, PNR...)
  - o Réponse risque 2.1 : **présenter les référents territoriaux** aux acteurs de la biodiversité ainsi que leur rôle et leurs missions, intégrer si besoin les structures concernées au comité de pilotage de l'action. **Et les présenter aux élus du territoire, en communiquant sur leur présence et leurs contacts.**
  - o Risque 2.2 : articulation incertaine ou superposition des missions entre les référents territoriaux Life Biodiversité et les actions des autres acteurs de la biodiversité,
  - o Réponse risque 2.2 : **insérer cet enjeu dans les missions du comité de pilotage**, mettre en œuvre un réseau professionnel des assistants techniques avec les acteurs du territoire pour **partager l'information et se coordonner dans le montage des projets.**

### Résultats attendus

Les résultats attendus de cette action sont :

- Le recrutement de 8 personnes
- Les bilans annuels de la cellule d'assistance technique : 8 bilans annuels, 1 bilan pour la cellule,
- L'augmentation des projets déposés dans les dispositifs du collectif et des partenaires du Life : +10% au début du projet et jusqu'à +50% en fin de projet.
- La surface de milieux recrée dans les projets issus de l'ingénierie de cette cellule (dont les habitats N2000) : + 10%
- Le linéaire d'infrastructures agro-écologiques recrées : 1000 km

### Estimation des coûts

#### PERSONNEL (F1)

Co-bénéficiaire	Personnel	# jours-homme	taux journalier	total
CRGE	8 référents territoriaux	14 832	271	4 019 472€
	Total			4 019 472€

Prise en compte d'un recrutement de 8 chargé de missions à temps plein :

- Cat A fonction publique territoriale
  - Evolution de la rémunération en fonction des grilles FPT.
  - Agents fonctionnaires, avec une R.I de P2 ( 900€) + 150 € de bonification.
  - CIA présentéisme + engagement non pris en compte.
- Base de calcul : 206 jours de travail par an soit 1 607heures

#### DÉPLACEMENT ET SÉJOUR (F2)

Sujet	Détail	Montant total (8 ETP) pour 9 ans
Frais hébergement (national ou régional)	5 nuits d'hôtel (national) 100 E par nuitée (petit dej inclus) Pour 8 personnes pendant 9 ans	36 000 €
Frais repas	48 remboursements de repas (4 par mois) Forfait 17,50 € par repas Pour 8 personnes pendant 9 ans	60 480 €
Total		96 480 €

#### BIENS DURABLES (F4b)

Sujet	Détail	montant estimatif
Equipement informatique	Acquisition de 8 pc portable, licence Windows 10pro et Office 2016, sacoche, souris, câble antivol, écran, casque, bras simple, office 36	13 000€
renouvellement équipement informatique	Renouvellement au bout de 5 ans	13 000€
	<b>Total</b>	<b>26 000€</b>

**TOTAL**

sujet	montant estimatif
Personnel	4 018 472€
Déplacement et séjour	96 480€
Biens durables	26 000€
Fournitures	0
Autres coûts	0
<b>Total</b>	<b>4 141 952€</b>

*Livrables :*

Livrable	Délai de réalisation
Compte rendu Bilan mi-parcours	31/12/2026
Compte-rendu bilan fin de projet	30/06/2030

*Balises / étapes clés :*

Balise / étape clé	Délai de réalisation
Publication des offres de poste	31/05/2022
Recrutement des 8 personnes	30/09/2026

## ***ACTION C05 : Construction et animation d'une stratégie foncière régionale en faveur des espaces naturels***

### *Bénéficiaire responsable de la mise en œuvre*

Le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne est le bénéficiaire responsable de l'action. A ce titre, il prendra en charge 0.75 ETP pendant neuf ans ainsi que la coordination du programme d'actions défini dans le cadre de cette fiche.

Les co-bénéficiaires de cette action sont les Conservatoires d'Alsace et de Lorraine, ils interviendront dans la mise en œuvre de cette action.

### *Description (quoi, comment, où et quand)*

De premières initiatives ont permis d'engager des actions partenariales pour décliner une ébauche de « politique foncière ». Cependant elles manquent actuellement de cohérence et de cadrage régional tant dans la mobilisation des différents outils, la complémentarité d'action des partenaires que des objectifs à atteindre.

L'objectif de cette action est de permettre de coordonner et cibler les interventions des acteurs du foncier dans les espaces naturels dans le but de répondre au mieux aux objectifs du PAF et contribuer directement à l'amélioration de l'état de conservation d'HIC/EIC et la capacité des acteurs du foncier à participer à ces objectifs. Cette action doit en outre permettre de répondre directement aux objectifs du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité du Grand Est, en matière de préservation des espaces naturels et de reconquête des milieux naturels dégradés.

Au sein du réseau écologique régional, les sites Natura 2000 occupent une place centrale dans les noyaux de biodiversité et sont donc au cœur de cette action.

L'ensemble de cette action sera mise en œuvre du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2030.

Pour ce faire, un poste dédié (0.75 ETP additionnel par an), sera porté par le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne . Cet animateur « stratégie foncière » appuyé par des postes au sein des Conservatoires d'espaces naturels d'Alsace et de Lorraine interviendra dans toutes les sous-actions identifiées ci-après.

La mise en œuvre de cette action est prévue dans les sous-actions suivantes :

### **C05.1. Mettre en place une gouvernance coordonnée avec l'ensemble des acteurs du foncier pour une stratégie partagée**

#### **1.1. Mise en place et animation d'un comité de pilotage (COPIL)**

Un comité de pilotage (COPIL) sera organisé par le CEN Champagne-Ardenne et la Région Grand Est, en lien avec les CEN Alsace et Lorraine, et réuni dès le 1<sup>er</sup> semestre 2022. Il se réunira régulièrement tout au long du projet, au moins une fois par an et permettra de réunir l'ensemble des acteurs régionaux dont les missions statutaires intègrent le volet foncier en faveur des espaces naturels : SAFER, Conservatoire du Littoral, Conseils départementaux, Collectivités locales, Établissement Public Foncier de Lorraine, Agences de l'Eau, Terres de Lien, CDC Biodiversité, Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage. La DREAL, les DDTs et l'OFB seront aussi intégrés à ce COPIL.

Le premier COPIL permettra de présenter et valider les objectifs et le programme d'actions pour la période 2022-2024. Le CEN Champagne-Ardenne et la Région Grand Est assureront l'animation de ces COPIL, le CEN Champagne-Ardenne assurera la rédaction des comptes-rendus et leur diffusion auprès des partenaires participants. Le Conservatoire du Littoral sera étroitement associé à la mise en place de cette gouvernance.

Pour l'organisation et l'animation de ces COPIL, chacun des 3 CEN mobilisera son directeur/directrice, le responsable de la mission territoriale et l'animateur « Stratégie foncière » recruté par le CEN Champagne-Ardenne.

## **1.2. Mise en place et animation de comités techniques (COTEC)**

Des comités techniques (COTEC) ou groupes de travail thématique et/ou géographiques seront mis en place à partir du 2<sup>e</sup> semestre 2022.

Ces COTEC et groupes de travail, complémentaires du COPIL, permettront d'approfondir certains sujets et thématiques des sous-actions développées ci-après de cette fiche « stratégie foncière en faveur des espaces naturels ».

Seront conviés à ces réunions certains membres du COPIL ainsi que d'autres partenaires techniques et institutionnels pouvant apporter leur expertise et leur implication sur des thématiques : syndicats de rivière, fédération de pêche, EPTB, Ministère des Armées, gestionnaires de réserves naturelles, etc.

Au moins 3 COTEC seront réunis par an pendant les premières années (2022 - 2024) du projet puis seront ensuite organisés régulièrement selon les besoins.

Ces COTEC ou groupe de travail techniques seront organisés par l'animateur « Stratégie foncière régionale » du CEN Champagne. Pour certaines réunions, les directeurs/directrices des CEN interviendront aussi en appui.

Les COTEC et réunions techniques sont détaillés ci-après dans chaque sous-action.

## **C05.2. Identifier les principes généraux de la stratégie foncière en faveur des espaces naturels**

### **2.1 Définition des orientations stratégiques à l'échelle des régions naturelles**

La Région Grand Est est vaste et présente des contextes territoriaux très différents, hérités en partie des fonctionnements différents des anciennes régions. Une approche stratégique trop large ne serait pas opérationnelle. Au contraire, une stratégie foncière déclinée à une échelle trop précise (parcelle ou site naturel) compliquerait sa mise en œuvre et son acceptabilité par les acteurs locaux. Il apparaît plus pertinent de définir des orientations à l'échelle des régions naturelles composant la Région Grand Est (référentiel 2018 établi par ODONAT Grand Est et validé par le CSRPN Grand Est) en hiérarchisant pour chacune d'entre elles les zones prioritaires d'intervention : cœur de biodiversité et espèces remarquables, zones tampon, trames vertes et bleues, etc. Cette analyse se fera en cohérence et sur la base des données existantes à l'échelle du Grand Est (sites Natura 2000, démarches de Stratégie des Aires Protégées, diagnostic de la SRB, SRCE, SRADDET, SDAGE, Plans Régionaux d'Action en faveur des espèces, réseau des Réserves Naturelles).

Pour chaque région naturelle, le CEN Champagne-Ardenne hiérarchisera à partir des critères écologiques les priorités d'intervention à protéger par la maîtrise foncière.

Ce travail sera engagé par l'animateur « Stratégie foncière » du CEN Champagne-Ardenne, avec l'appui des responsables des missions territoriales et scientifiques des CEN Champagne, Alsace et Lorraine, dès le début du projet en janvier 2022 pour une fin prévue en décembre 2023.

Une phase de concertation technique sera engagée avec les partenaires régionaux du foncier (les mêmes que ceux participant au COPIL) pour valider l'avancée de ce travail.

### **2.2 État des lieux et diagnostic des outils du foncier en faveur des espaces naturels**

Cette sous-action vise à lister les outils disponibles pour le déploiement d'actions foncières en faveur des espaces naturels.

L'ensemble des outils sera décliné méthodologiquement et catégorisé pour un déploiement simplifié par les différents acteurs territoriaux.

L'animateur « Stratégie foncière régionale » du CEN Champagne-Ardenne réalisera :

- un inventaire exhaustif des outils disponibles
- un rapport synthétique présentant les outils identifiés intégrant une fiche synthétique par outil mettant en avant leurs atouts/faiblesses.

Ce travail débutera dès janvier 2022 et se terminera fin décembre 2022.

### **2.3 État des lieux et diagnostic des acteurs du foncier**

Les missions respectives de chaque partenaire du foncier sont globalement connues des uns et des autres. Mais il manque une vision précise et opérationnelle à l'échelle régionale des différents acteurs et de leur contribution en matière de protection foncière.

Aussi, dès janvier 2022, l'animateur « stratégie foncière régionale » du CEN Champagne-Ardenne établira un état des lieux et diagnostic :

- des acteurs du foncier,
- des outils qu'ils mobilisent,
- des démarches en cours ou à venir
- des retours d'expériences à mutualiser et partager.

Ce diagnostic sera réalisé au travers d'enquêtes (questionnaire en ligne), de réunions techniques et d'échanges bilatéraux avec chaque acteur du foncier.

Les résultats seront compilés dans un rapport avec :

- une fiche de synthèse pour chaque partenaire,
- un atlas cartographique du foncier protégé par chacun d'entre eux,
- 1 annuaire de compétence des acteurs régionaux du foncier.

Ce travail sera finalisé pour fin juin 2023.

### **2.4 Définition des principes généraux de la stratégie foncière en faveur des espaces naturels**

Les résultats de ce diagnostic et des orientations stratégiques par régions naturelles feront ensuite l'objet d'une analyse croisée pour définir les principes généraux de la stratégie foncière, c'est-à-dire en mettant en avant les acteurs, les outils fonciers et les démarches foncières qui apparaissent les plus adaptés.

Cette analyse réalisée par l'animateur « stratégie foncière régionale » du CEN Champagne-Ardenne, avec l'appui des missions territoriales des CEN Champagne-Ardenne, Alsace et Lorraine, sera engagée durant le 2<sup>e</sup> semestre 2023 et fera l'objet d'un rapport dédié.

Le rapport développera :

- des éléments de synthèse décliné pour chaque région naturelle,
- un atlas cartographique délimitant à l'échelle de chaque région naturelles les priorités d'intervention.

Pour la réalisation de ces sous-actions 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4, plusieurs COTEC seront réunis et animés par le CEN Champagne-Ardenne, avec l'appui des CEN Alsace et Lorraine, et la Région Grand Est. Ces réunions de travail se dérouleront en présentiel ou en visioconférence avec les partenaires techniques du foncier (Conservatoire du Littoral, Départements, SAFER, CDC Biodiversité).

Il est prévu 3 COTEC sur la période juin 2022 - décembre 2023 (créneau prévisionnel décembre 2022, juin 2023 et décembre 2023).

### **C05.3. Consolider, pérenniser les partenariats existants et développer de nouveaux partenariats**

Une meilleure efficacité pour la déclinaison de la stratégie foncière sera atteinte en concrétisant des partenariats entre les acteurs du foncier.

#### **3.1 Reconduction, élargissement et concrétisation de nouveaux partenariats**

A partir des résultats de l'action n°2, l'animateur « stratégie foncière régionale » du CEN Champagne-Ardenne travaillera à la concrétisation de nouvelles conventions de partenariat. De même, la reconduction et l'élargissement des conventions existantes visant à cadrer et coordonner les interventions des différents partenaires sera recherchée.

Pour la phase 2022-2023, la priorité sera donnée aux conventions actuellement existantes et nécessitant un élargissement à de nouveaux partenaires et/ ou secteurs géographiques ou à des partenariats en émergence :

- conventions AERM-SAFER-CEN-Départements et son équivalent avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Convention avec le Conservatoire du Littoral
- Convention avec des EPTB (EPTB Meuse)
- Convention avec collectivités (Agglo, communauté de communes)

Pour la période 2024-2025, la recherche de partenariat sera ciblée principalement sur les collectivités locales (communes, communautés de communes, agglomération). Pour se faire, le CEN Champagne-Ardenne, avec l'appui des CEN Alsace et Lorraine, la Région Grand Est établiront un modèle de convention à l'attention des collectivités. Ce modèle sera finalisé d'ici juin 2024 pour pouvoir être diffusé auprès des collectivités locales et servir de base de discussion.

- ✓ Objectif : 15 conventions de partenariats signées d'ici fin 2030.

#### **3.2. Amélioration de la veille foncière**

La veille foncière sera améliorée en travaillant avec :

- la SAFER pour intégrer les zones prioritaires à protéger dans leur logiciel VigiFoncier+. L'objectif est que les données cartographiques par région naturelle de la sous-action 2.4 servent de périmètre de veille foncière et que les opérateurs fonciers concernés soient alertés par la SAFER via le logiciel VigiFoncier+. Le CEN Champagne-Ardenne, la Région Grand Est et la SAFER discuteront des modalités d'utilisation et établiront un cadre d'intervention pour les acteurs régionaux du foncier.
- le CEREMA et l'application « Cartofriche » qui recense les friches à l'échelle nationale. Le CEREMA prévoit de développer des outils de conseil et d'accompagnement des collectivités et des porteurs de projets dans leurs démarches de réutilisation de friches.
- la plateforme régionale du foncier et de l'aménagement durable qui rassemble les acteurs de l'aménagement du territoire en Grand Est et notamment les Groupes de Travail Friches et Observation Locale au sein desquels sera développée une analyse des friches et des projets de reconversion à l'échelle régionale.

Ces deux établissements et cette gouvernance seront contactés et des réunions de travail organisées à l'initiative du CEN Champagne-Ardenne et de la Région Grand Est. Les missions territoriales et les directeurs-directrices des 3 CEN interviendront en appui de l'animateur « stratégie foncière régionale ». Ces échanges devront permettre d'établir des cadres d'intervention partenarial et discuter de la contribution de ces plateformes pour l'optimisation de la veille foncière.

Ce travail sera initié dès janvier 2023 pour une mise en œuvre opérationnelle d'ici décembre 2024. A partir de 2025, un travail de suivi sera engagé pour s'assurer que les partenariats apportent les résultats escomptés. Un bilan sera réalisé en 2030.

### **3.3 Partenariats spécifiques pour le Domaine Public de l'Etat**

Concernant le cas particulier du Domaine Public de l'Etat (terrains militaires, domaine public fluvial, forêts domaniales gérées par l'ONF), le CEN Champagne-Ardenne rencontrera les partenaires suivants :

- Ministère des Armées - Etat-Major de Zone Défense Nord Est (Metz) et Bureau de l'environnement et du développement durable à la DPMA (Paris),
- Voies Navigables de France (VNF) - Directions territoriales de Nancy, Strasbourg et Paris,
- Office national des forêts.

L'établissement de conventions cadre de partenariat sera concrétisé pour décliner les objectifs de la stratégie foncière régionale.

Les conventions étant généralement de durée assez courte sur le Domaine Public, une attention particulière sera apportée pour faire vivre ces partenariats et les renouveler si besoin avant la fin du projet en 2030.

Ce travail sera initié dès janvier 2023, sans attendre les résultats définitifs de l'action n°2.

- ✓ Objectif : 3 partenariats sur le Domaine Public concrétisés d'ici fin 2025.

#### **C5.4. Décliner des opérations pilotes de démarches foncières sur des territoires cibles**

Trois démarches pilotes seront testées à l'échelle du Grand Est et intégreront l'intervention foncière dans une logique partenariale et d'acteurs, ancrée dans les territoires.

##### **4.1 Cadre d'intervention multi-acteurs à l'échelle de « territoires pilotes »**

Les principes généraux de la stratégie foncière régionale en faveur des espaces naturels seront définis à l'échelle des régions naturelles du Grand Est (action 2). Cependant, à une échelle *infra* au sein même d'une région naturelle, les acteurs du foncier sont parfois nombreux et interviennent sans réelle coordination sur certains secteurs. Associations de protection de la nature, exploitants de granulats/graviers, EPTB, opérateur de compensation, syndicat de rivière et fédération de pêche se retrouvent fréquemment dans des situations de « concurrence » par exemple sur certains secteurs de vallée alluviale.

Pour chercher une vraie cohérence d'actions entre les acteurs du foncier, il sera établi *a minima* sur 3 territoires pilotes des « cadres d'intervention multi-acteurs territorialisés ».

Pour chaque territoire pilote, l'animateur « stratégie foncière régionale » du CEN Champagne-Ardenne, avec l'appui des missions territoriales des CEN Champagne-Ardenne, Alsace et Lorraine, réalisera les étapes suivantes :

- Identification des acteurs du foncier, réunions et discussion bilatérales et collégiales pour partager les constats, les points d'amélioration et synergies à rechercher à l'échelle du territoire pilote (janvier 2024 - décembre 2024),
- Analyse cartographique à l'échelle parcellaire des enjeux et interventions de chaque partenaire (décembre 2024)
- Définition des règles et modalités d'intervention de chaque partenaire sur le long terme (janvier 2024 - juin 2025)
- Validation par les partenaires du rapport final (juin 2025).
- Mise en œuvre et application du « cadre d'intervention multi-acteurs territorialisé » sur la période 2025-2030.
- Évaluation du dispositif (2<sup>e</sup> semestre 2030). Un rapport d'évaluation sera rédigé et proposera des prescriptions pour la période 2031-2040.

## **4.2 Création et diffusion d'une boîte à outils d'animation foncière en faveur des espaces naturels**

L'animateur « stratégie foncière régionale » du CEN Champagne-Ardenne, avec l'appui des missions territoriales des CEN Champagne-Ardenne, Alsace et Lorraine, engagera à partir de janvier 2023 la réalisation d'une boîte à outils d'animation foncière incluant :

- une méthodologie d'animation foncière avec un process étape par étape,
- un logigramme synthétisant les démarches possibles,
- édition de modèles d'outils de protection (baux, ORE, etc)

L'animateur « stratégie foncière » du CEN Champagne-Ardenne mettra à disposition en téléchargement ces outils via la plateforme régionale Biodiversité et toute autre plateforme (sites internet des CEN et des autres partenaires fonciers).

Les indicateurs suivants seront régulièrement suivis :

- nombre de téléchargement
- nombre de partenaires qui s'approprient et testent les outils.

Une première version de cette boîte à outils d'animation foncière sera établie d'ici fin décembre 2024. Elle fera l'objet d'une « phase de test » sur la période 2025 - 2026 auprès de quelques acteurs régionaux du foncier.

Elle sera remise à jour pour la période 2027-2030 pour être opérationnelle à l'échelle régionale et éventuellement diffusée à l'échelle nationale dans d'autres régions.

## **4.3 Promotion des outils fonciers peu mobilisés**

Le CEN Champagne-Ardenne engagera un important travail d'animation visant à promouvoir des outils fonciers peu mobilisés ou créés récemment :

- Procédure des biens vacants sans maître pour les collectivités locales,
- Obligations Réelles Environnementales, pour accompagner techniquement les co-contractants potentiels (collectivités, propriétaires privés).

Ce travail d'animation et d'accompagnement, sera réalisé en lien avec l'action 6 (Développer des outils de communication et campagnes de sensibilisation auprès des acteurs du foncier) et prendra différentes formes selon la nature de chaque projet :

- réunions techniques avec les élus,
- rencontres en salle ou sur le terrain avec les propriétaires privés,
- échanges par mail / téléphone.

Ce travail d'animation débutera à partir de janvier 2023 pour toute la durée du projet (décembre 2030). Les moyens humains seront toutefois principalement concentrés sur la période janvier 2023 - décembre 2026.

La liste des différents projets suivis sera établie annuellement en fin de chaque année.

- ✓ Objectif : 30 projets d'ici fin 2030 pour lequel un accompagnement sera réalisé.

### **C05.5. Consolider la pertinence et la durabilité sur le long terme des dossiers de compensation et plus globalement de la séquence ERC**

Les exigences nationales en lien avec les objectifs de la stratégie foncière régionale seront appliquées localement à l'attention des porteurs de projets (aménageurs publics et privés du territoire, industriels) pour une meilleure déclinaison du volet foncier dans la séquence ERC.

Une note méthodologique sera réalisée, elle apportera un cadrage régional et des outils d'aide sur le volet foncier. Elle sera diffusée auprès des porteurs de projets. Cette note sera remise à jour si nécessaire tout au long du projet au regard de l'évolution de la réglementation et des exigences nationales et régionales.

Ce travail sera réalisé par l'animateur « stratégie foncière régionale » du CEN Champagne-Ardenne en étroite collaboration avec la DREAL, les DDT, l'OFB et les partenaires fonciers impliqués sur cette thématique (CDC Biodiversité en particulier).

Cette sous-action débutera en janvier 2024 et sera finalisée fin décembre 2024.

### **C05.6. Développer des outils de communication et campagnes de sensibilisation auprès des acteurs du foncier**

A partir de juillet 2022 et tout au long du projet, le CEN Champagne-Ardenne engagera 6 sous-actions de communication et d'information :

- Diffusion d'information via la plateforme régionale Biodiversité (lien avec l'action E02) et/ ou toute autre plateforme adaptée :
  - Présentation des objectifs de la stratégie régionale, de la gouvernance, des actions
  - FAQ
  - Consultation/téléchargement des données cartographiques
  - Consultation/téléchargement des rapports d'étude
- Articles à diffuser via les outils de communications (site internet, lettre d'information) des partenaires régionaux du foncier et des collectivités (au moins 5 articles par an à partir de 2023)
- Organisation d'un webinaire annuel (2023 à 2030) auprès des collectivités et acteurs du foncier
- Organisation d'une formation par an (2023 à 2030) auprès de publics spécifiques (notaires, profession agricoles, élus, etc) en lien avec l'action C.01.
- Intervention lors de séminaires et journées thématiques (journée annuelle des animateurs Natura 2000 du Grand Est, rencontres des gestionnaires de réserves naturelles du Grand Est, etc)
- Réalisation et diffusion de 4 documents de sensibilisation (2024, 2026, 2028 et 2030) qui développera un sujet spécifique. La diffusion (support papier et dématérialisée) ciblera certains publics (collectivités, notaires, profession agricole, etc) selon les sujets développés. Cette action nécessitera le recours à un ou plusieurs sous-traitants pour la conception graphique et l'impression des documents (coût estimé à 3750 € par document).

### **C05.7. Favoriser l'intégration de la stratégie foncière dans les politiques publiques et l'aménagement du territoire**

Les objectifs de la stratégie foncière et les résultats des démarches pilotes seront portés à la connaissance des acteurs publics tout au long du projet afin de les décliner dans les programmes d'actions des différents outils de planification : DOCOB Natura 2000, documents d'urbanismes, plan de gestion des RN, Plan Régional d'Actions, politique ENS, etc.

Cette action débutera en 2024. La mise en cohérence de ces différents outils avec la stratégie foncière régionale sera recherchée.

Pour ce faire, l'animateur « Stratégie foncière régionale » du CEN Champagne-Ardenne organisera des rencontres et réunions de travail avec chaque pilote des démarches suivantes sur la période 2024 - 2030 :

- DOCOB Natura 2000 :
  - Intervention et présentation de la stratégie lors de la journée annuelle des animateurs Natura 2000 du Grand Est,
  - Rencontre et réunions de travail avec les animateurs des sites Natura 2000 pour discuter de l'intégration de mesures foncières dans les DOCOB.
  - ✓ Objectif : Mise à jour de 30 DOCOB intégrant ou consolidant des mesures foncières en faveur d'habitat ou habitat d'espèces d'intérêt communautaire
- Collectivités et documents d'urbanisme (SCOT, PLU intercommunaux, etc)
  - Rencontre avec les collectivités et les bureaux d'études en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme
- Gestionnaires de réserves naturelles lors de la révision ou la mise à jour du plan de gestion de la réserve,
  - Rencontre et réunions de travail avec les gestionnaires de réserves naturelles pour discuter de l'intégration de mesures foncières dans les plans de gestion.
  - ✓ Objectif : mise à jour de 10 plans de gestion de réserve naturelle incluant des actions foncières en faveur d'habitat ou habitat d'espèces d'intérêt communautaire.
- Structures pilotes de différents Plans Régionaux d'Actions.
  - ✓ Objectif : mise à jour de 5 plans régionaux d'actions intégrant ou consolidant des mesures foncières en faveur d'habitat ou habitat d'espèces d'intérêt communautaire

#### **C05.8. Définir un modèle de financement durable de la protection foncière : mobiliser et diversifier les financements**

##### **8.1 Optimiser et pérenniser les financements publics**

Un travail de discussion sera engagé avec les partenaires institutionnels et financiers pour cadrer les modalités d'intervention de chacun dans le cadre de la déclinaison de la stratégie foncière.

Des réunions de travail seront organisées à partir de juillet 2024 en réunissant les partenaires institutionnels publics : Agences de l'Eau, Région Grand Est, État, Départements.

Ces réunions devront discuter de deux principaux points :

- la complémentarité d'intervention de chaque partenaire (qui finance quoi et comment ?),
- les évolutions devant permettre d'optimiser et anticiper les démarches administratives liées aux demandes d'aides pour gagner en réactivité et anticipation.

L'animateur « Stratégie foncière régionale » du CEN Champagne-Ardenne sera appuyé dans son travail par les directeurs-directrice des 3 CEN du Grand Est et des responsables des missions territoriales.

Cette action se déroulera de janvier 2024 à décembre 2026. Un rapport de synthèse sera fourni.

##### **8.2 Évaluer le coût global à long terme de la protection des sites (foncier et gestion écologique)**

En lien avec le « pôle de gestion » (action C.6), une réflexion globale sera menée visant à évaluer les coûts fonciers et de gestion afin de garantir une gestion durable des sites protégés. Les acteurs du territoire seront associés (profession agricole en particulier) pour la mise en place de partenariat "gagnant - gagnant" visant à réduire les frais de gestion des sites protégés.

En parallèle, une réflexion sera menée sur le volet des garanties à apporter pour la préservation à long terme et la bonne gestion des sites acquis, en particulier par les collectivités . Il apparaît en effet indispensable de consolider les garanties que les terrains achetés avec des financements publics seront durablement préservés et gérés et ne changeront pas de vocation à court, moyen et même long terme.

Ce travail sera engagé par le CEN Champagne-Ardenne de janvier 2025 à décembre 2030. Un rapport de synthèse sera fourni.

### *Raisons pour lesquelles l'action est nécessaire / plus-value*

Cette action est nécessaire car elle participe d'une démarche visant à mettre en œuvre une stratégie foncière de préservation et de gestion des espaces les plus sensibles pour augmenter les surfaces d'espaces naturels protégés avec une gestion adaptée et ainsi atteindre au moins 2 % du territoire en espaces protégés en 2030 soit *a minima* 50 000 ha supplémentaires, protéger les espèces menacées, démultiplier les projets de reconquête de la trame verte et bleue et renaturer les cours d'eau et les plans d'eau dégradés et reconquérir les milieux humides.

Une des priorités du CAP 2014-2020 est d'éviter, sinon réduire la dégradation des habitats, notamment agricoles. La maîtrise foncière est justement un pilier de la préservation des milieux naturels et la stratégie proposée, un moyen pour la développer en Grand Est par une animation dédiée et la mobilisation, valorisation de multiples outils (veille foncière, ORE...).

La maîtrise foncière et d'usage des espaces naturels est aussi considérée comme un levier pour la mise en œuvre de la TVB entre autres. Elle est complémentaire aux pratiques de gestion agricoles et forestières durables encouragées par le CAP 2021-2027 dans les sites Natura 2000. La mise en place d'une stratégie régionale du foncier en faveur de la biodiversité revêt ainsi un caractère expérimental et innovant. S'attacher à lever les blocages fonciers, y compris frontaliers démontre la détermination du collectif de partenaires engagés dans ce projet de Life. Les résultats escomptés sont le développement de dispositifs de gestion, de mesures de maintien et reconquête, et surtout, à terme, une augmentation des surfaces en bon état de conservation en sites N2000, aires protégées ou continuités associées.

### *Contraintes, risques et hypothèses*

#### Risque 1 : manque d'implication de certains partenaires

Cette stratégie foncière devra être élaborée avec l'ensemble des acteurs du foncier de la Région Grand Est. Comme toute démarche multi-partenariale, il existe un risque qu'un ou plusieurs acteurs n'adhèrent pas à la démarche proposée ou formulent des exigences pas ou peu compatibles avec les objectifs et résultats attendus, occasionnant du retard sur le planning prévisionnel. Ce risque est toutefois assez limité puisque le foncier est un sujet d'actualité pour lequel les différents partenaires sont très motivés pour apporter leur contribution et leur expertise. De plus, pour pallier ce risque, les CEN Champagne-Ardenne, Alsace et Lorraine mettront en place avec la Région Grand Est une méthodologie de travail axée sur la concertation, au travers de groupes de travail et instances (COPIL, COTEC), et la validation des différentes étapes.

#### Risque 2 : des outils fonciers en perpétuelle évolution

Par ailleurs, les outils fonciers mobilisables évoluent régulièrement (création de nouveaux outils, élargissement des champs de compétence, etc). Les CEN, leur Fédération ainsi que d'autres acteurs du foncier réalisent une veille active sur ces évolutions législatives et réglementaires. Celles-ci seront donc anticipées et prises en compte au fur et à mesure du projet LIFE en adaptant si besoin les objectifs et les actions prévues.

#### Risque 3 : la maîtrise de la consommation du foncier, risque de tension entre certains acteurs

Enfin, la pression sur le foncier reste une problématique pouvant cristalliser les tensions à l'échelle de certains territoires : grandes infrastructures ou urbanisation au détriment des surfaces agricoles, acquisition de terrains dans le cadre de mesures compensatoires vécues comme une « double peine » par la profession agricole, etc... Ce sujet de la maîtrise de la consommation du foncier est très prégnant, nécessitant parfois d'importantes phases de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux. Comme pour le risque 1, le CEN Champagne-Ardenne et la Région Grand Est s'efforceront de mettre en place une démarche multi-partenariale où chaque acteur pourra exprimer sa position sur la démarche et dégager des consensus locaux.

### Résultats attendus (informations quantitatives quand cela est possible)

Voici les différents résultats de l'action C05 :

- 1 COPIL regroupant les acteurs du foncier et se réunissant au moins une fois par an
- 1 Etat des lieux des outils du foncier pour la protection foncière des espaces naturels
- 1 annuaire de compétence des acteurs régionaux du foncier
- 1 stratégie foncière déclinée par région naturelle et diffusée à l'ensemble des acteurs du foncier
- Signature de 15 conventions de partenariats d'ici fin 2030
- 3 partenariats mis en place sur le Domaine Public de l'Etat
- 3 « cadres d'intervention multi-acteurs territorialisés » testés et évalués
- 1 Méthodologie d'animation foncière testée et diffusée
- 30 projets (ORE, collectivité et biens vacants sans maître) pour lequel un accompagnement technique a été assuré
- 1 note de cadrage à l'attention des porteurs de projet sur le volet foncier de la compensation
- 4 Documents de sensibilisation diffusés à l'attention des différents publics : collectivités, propriétaires privés, profession agricole, etc.
- 30 DOCOB mis à jour pour intégrer ou consolider des mesures foncières en faveur d'habitat ou habitat d'espèces d'intérêt communautaire
- 10 plans de gestion de réserve naturelle mis à jour pour intégrer ou consolider des mesures foncières en faveur d'habitat ou habitat d'espèces d'intérêt communautaire
- 5 Programmes Régionaux d'Actions mis à jour pour intégrer ou consolider des mesures foncières en faveur d'habitat ou habitat d'espèces d'intérêt communautaire.

### Estimation des coûts

#### PERSONNEL (F1)

Co-bénéficiaire	Personnel	# jours-homme	taux journalier	total
CENCA	Animateur "stratégie foncière régionale"	1 350	200 €	270 000 €
CENCA	Responsable mission territoriale	270	230 €	62 100 €
CENCA	Responsable mission scientifique	10	310 €	3 100 €
CENCA	Directeur	36	380 €	13 680 €
CENA	Responsable mission territoriale	135	300 €	40 500 €
CENA	Responsable mission scientifique	10	260 €	2 600 €
CENA	Directeur	27	370 €	9 990 €
CENL	Responsable mission territoriale	135	270 €	36 450 €
CENL	Responsable mission scientifique	10	280 €	2 800 €
CENL	Directeur	22,5	458 €	10 305 €
	<b>Total</b>			<b>451 525 €</b>

#### DÉPLACEMENT ET SÉJOUR (F2)

Bénéficiaire	Destination	Montant
CENCA	<b>Frais de voyage</b> (COPIL, COTEC, réunions techniques...) : 12 aller-retour par an pendant 9 ans voyage TGV Châlons Strasbourg (160€)	17 280 €
CENCA	<b>Frais de séjour</b> (COPIL, COTEC, réunions techniques...) : 4 nuits d'hôtel pendant 9 an (100€) et 12 repas pendant 9 ans (21€)	5 868 €
CENA	<b>Frais de voyage</b> (COPIL, COTEC, réunions techniques...) : 3 aller-retour par an pendant 9 ans voyage TGV Strasbourg- Châlons (160€)	4 320 €
CENA	<b>Frais de séjour</b> (COPIL, COTEC, réunions techniques...) : 1 nuit d'hôtel pendant 9 an (100€) et 3 repas pendant 9 ans (21€)	1 467 €
CENL	<b>Frais de voyage</b> (COPIL, COTEC, réunions techniques...) : 1 aller-retour par an pendant 9 ans voyage TGV Metz Strasbourg ou Metz Châlons/Strasbourg (117€) et 2 allers-retours annuels en Région (160€) pendant 9 ans	3 933 €
CENL	<b>Frais de séjour</b> (COPIL, COTEC, réunions techniques...) : 1 nuit d'hôtel pendant 9 an (100€) et 3 repas pendant 9 ans (21€)	1 467 €
<b>Total</b>		<b>34 335 €</b>

<sup>1</sup> Forfait calculé sur la base de 260 € avec hausse de 2%/an pendant 5 ans = 281 €

<sup>2</sup> Forfait calculé sur la base de 220 € avec hausse de 2%/an pendant 5 ans = 238 €

PRESTATIONS DE SERVICE (F3)

Bénéficiaire	Sujet		Montant estimatif
CENCA	Conception graphique et impression des documents de sensibilisation	Conception graphique et impression 1 document = 3 750 € 4 documents prévus durant la durée du projet	15 000 €
CENCA	Location de salles	frais de salles/repas pour les COPILS, COTEC et réunions techniques	4050 €
		Total	19 050 €

BIENS DURABLES (F4)

Bénéficiaire	Sujet		Montant estimatif
CENCA	Ordinateur portable, écran, sacoche et casque visioconférence	-	3 000 €
		Total	3 000 €

Dans le cadre du recrutement du poste d'animateur « Stratégie foncière régionale » par le CEN Champagne-Ardenne, il est prévu l'acquisition d'un ordinateur portable et casque de visioconférence (3 000 €). Cette acquisition relève des exigences métiers pour l'action C05. En effet, un important travail d'analyses cartographiques sera réalisé à partir de logiciels et d'applications spécifiques (SIG, application Lizmap, etc), en particulier pour les sous-actions C5.2 et C5.4.

FOURNITURES (F6)

Bénéficiaire	Sujet		Montant estimatif
CENCA	Frais d'impression rapports (consommable encre, feuilles...)	300 €/an x 9 ans	2 700 €
		Total	2 700 €

TOTAL

Sujet	Montant estimatif
Personnel	451 525 €
Déplacement et séjour	34 335 €
Prestation de service	19 050 €
Biens durables	3 000 €
Fournitures	2 700 €
Total	510 610 €

## Livrables

Sous-actions	Description du livrable	Délai d'exécution
Mettre en place une gouvernance coordonnée avec l'ensemble des acteurs du foncier pour une stratégie partagée	Compte-rendu de COPIL	31/12/2022 puis 31/12 de chaque année jusqu'à 2030
	Compte-rendu de COTEC	31/12/2022 puis fin décembre de chaque année.
Identifier les principes généraux de la stratégie foncière	Rapport définissant les orientations stratégiques par régions naturelles (2.1)	31/12/2023
	Rapport de l'état des lieux des outils du foncier (2.2)	31/12/2022
	Rapport d'étude sur les acteurs du foncier (2.3) 1 annuaire de compétence des acteurs du foncier	30/06/2023
	Rapport d'étude sur les principes généraux de la stratégie foncière (2.4)	31/12/2023
Consolider, pérenniser les partenariats existants et développer de nouveaux partenariats	15 Conventions de partenariat signées	31/12/2030
	3 Conventions de partenariat signées sur le Domaine Public	31/12/2025
Décliner des opérations pilotes de démarches foncières sur des territoires cibles	Guide méthodologique	31/12/2025
	Rapport d'étude des 3 territoires pilote	31/12/2025
	Rapport d'évaluation final	31/12/2030
Consolider la pertinence et la durabilité sur le long terme des dossiers de compensation et plus globalement de la séquence ERC	Note méthodologique sur le volet foncier à l'attention des porteurs de projet	31/12/2024
Développer des outils de communication et campagnes de sensibilisation auprès des acteurs du foncier	1 <sup>er</sup> document de communication édité / imprimé	31/12/2024
	2 <sup>e</sup> document de communication édité / imprimé	31/12/2026
	3 <sup>e</sup> document de communication édité / imprimé	31/12/2028
	4 <sup>e</sup> document de communication édité / imprimé	31/12/2030
Favoriser l'intégration des objectifs de la stratégie foncière dans les autres outils de politiques publiques et aménagement du territoire	30 DOCOB ayant intégré ou consolidé des mesures foncières en faveur d'habitat ou habitat d'espèces d'intérêt communautaire	31/12/2030
	10 plans de gestion de réserve naturelle incluant des actions foncières en faveur d'habitat ou habitat d'espèces d'intérêt communautaire	31/12/2030
	5 Plans Régionaux d'Actions ayant intégré ou consolidé des mesures foncières en faveur d'habitat ou habitat d'espèces d'intérêt communautaire	31/12/2030
Définir un modèle de financement durable de la protection foncière : mobiliser et diversifier les financements	Rapport de synthèse sur les modalités de financements des partenaires	31/12/2025
	Rapport de synthèse sur le coût global à long terme de la protection des sites	31/12/2030



## *ACTION C06 : Construction et l'animation d'un pôle de gestion des milieux en Grand Est*

### *Bénéficiaire responsable de la mise en œuvre*

Les 3 CEN interviendront dans la mise en œuvre de cette action. Le CEN Lorraine en assurera la coordination, via notamment l'encadrement et le portage du poste d'animateur du pôle de gestion des milieux. Pour la mise en œuvre de cette action, l'animateur devra pouvoir s'appuyer sur des compétences multiples, présentes au sein des équipes des Conservatoires d'espaces naturels du Grand Est :

- scientifique, d'où l'intervention des trois missions scientifiques des CEN,
- gestion technique d'où l'intervention des missions gestion.

Les missions territoriales (qui assurent traditionnellement, le suivi et la gestion partenariales des sites, ainsi que des opérations de maîtrise foncières) seront associées dans une moindre mesure.

### *Description (quoi, comment, où et quand)*

Le but du Pôle de Gestionnaire des Milieux Naturels est de conforter et d'accroître l'expertise des gestionnaires d'espaces naturels protégés afin d'accompagner de façon efficiente le maintien et l'évolution de la biodiversité face aux nombreux défis comme le Changement Climatique, la fragmentation des habitats, les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)...

Pour atteindre ce but, il est proposé dans cette action de créer et d'animer le travail en réseau des gestionnaires des sites Natura 2000 et autres ENP (Espaces Naturels Protégés<sup>1</sup>) en Grand Est. L'animateur pilotera ce travail dès le mois de janvier 2022. Actuellement, il n'existe pas en Grand Est de pôle de gestionnaire de milieux naturels. Il existe un réseau de gestionnaire de Réserves Naturelles et un réseau d'animateurs de Site Natura 2000. Ils sont à la fois différents en matière de thématique traitée (Thématiques abordant la gestion au sens large incluant les volets réglementaires, l'éducation à l'environnement) et plus restreint à l'échelle territoriale puisqu'exclusivement sur les Réserves naturelles et les zones Natura 2000). Le pôle de gestionnaire Grand Est abordera uniquement, mais de façon approfondie, les connaissances scientifiques et techniques et les pratiques nécessaires à la gestion des milieux naturels dans un objectif de préservation, de restauration ou d'amélioration de leur fonctionnement écologique.

Note bas de page : <sup>1</sup> : ENP = RNN, RNR, RBD, RBI, APPB, APPH, sites CEN, sites ENS

Ce pôle de Gestion des Milieux Naturels est un projet multipartenarial dont le fonctionnement pourra s'appuyer sur une gouvernance intégrative basée sur l'animation d'un comité de pilotage ouvert aux partenaires institutionnels et au CSRPN. Un système d'adhésion à travers la signature d'une Charte permettra à l'ensemble des gestionnaires de participer au réseau. L'ensemble des ressources collectées, ou produites par le pôle devra être accessible sur une plateforme informatique. Pour plus de cohérence, les bénéficiaires associés de ce Life veilleront à ce que la plateforme régionale biodiversité prévue dans le cadre de l'action C1.1 puisse en être l'outil numérique central. L'établissement d'une feuille de route partagée permettra de définir et prioriser les thématiques à aborder. De manière générale, ce projet pourra bénéficier de l'expérience du CEN Rhône-Alpes qui a créé un tel outil en 2014.

Le pôle de gestion se fixe les objectifs détaillés ci-dessous. Ils seront pilotés par l'animateur, en lien avec les équipes des 3 CEN. Pour mener à bien ces missions, l'animateur devra disposer d'un nouvel ordinateur **dédié au projet, puisqu'il ne travaillera que sur le projet Life**. Son remplacement à l'issue de 5 ans sera pris en charge par le CEN Lorraine. Des équipements de visio conférences sont également prévus et faciliteront le travail partenarial à distance (diminution de l'impact environnemental et objectif de faciliter aussi la participation aux différentes réunions, notamment pour les structures éloignées).

## Objectifs :

- **C06.1 : mettre en place et animer à l'échelle de la région Grand Est une gouvernance la plus intégrative** possible qui permette de définir, à l'échelle du projet et annuellement, une feuille de route des priorités collectives. Elle favorisera également les échanges avec les différents pôles nationaux (pôle tourbières, centre de ressources génie écologique) ou régionaux (pôles Faune (ODONAT GE), Flore (Conservatoires Botaniques), cellule technique régionale), animateurs de DRPNA (déclinaison régionale de plans nationaux d'actions).

Un **comité de pilotage** sera constitué afin de définir les grands axes de la feuille de route annuelle, de veiller au rythme et à la qualité des actions conduites et d'assurer le suivi financier du projet. Il sera composé de :

- La Région Grand-Est
- La DREAL Grand Est
- Les Agences de l'eau
- L'OFB
- Les 3 Conservatoires d'espaces naturels
- D'un représentant du CSRPN

L'ensemble des gestionnaires de milieux naturels du Grand Est adhérents au pôle seront à la fois bénéficiaires et contributeurs au sein d'un comité technique, dont l'objectif sera d'élaborer la feuille de route annuelle, donc les projets à conduire, de mettre en place des groupes de travail, d'assurer le suivi du travail réalisé. Les comités techniques seront aussi des lieux de partage de connaissances, de construction méthodologique. Les gestionnaires de milieux naturels (qui sont aussi pour la majorité impliqués dans l'animation ou le suivi scientifiques de sites Natura 2000) qui seront sollicités pour participer au pôle au sein du comité technique, sont :

- L'OFB (porteur du centre de ressources Natura 2000)
- L'ONF
- La Région Grand-Est
- Les Conseils départementaux
- La Communauté Européenne d'Alsace
- Les parcs naturels nationaux et régionaux
- Le conservatoire du littoral et des rivages lacustres
- L'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Strasbourg, La métropole du Grand Nancy, Metz Métropole, la Communauté urbaine du Grand Reims, les autres collectivités locales gestionnaire de réserve : Ville de Sélestat, Reichshoffen...
- les fédérations de chasses
- les fédérations de pêches
- Pôle régional faune (Odonat Grand Est) , Flore (CBN), animateurs de déclinaison régionale de plans nationaux d'action.
- autres associations gestionnaires (Petite Camargue alsacienne, Association Nature Ried)
- Natagora
- Naturlandstiftungsaar
- Natur&emwelt

Toutes les collectivités qui souhaitent développer une ou des actions de gestion de milieux naturels pourront bénéficier librement des travaux du pôle et devenir contributrices si elles le souhaitent en signant la charte.

Les universités seront contributrices régulières : via des projets de thèses, de l'apport de connaissances, de méthodologie :

- Université de Lorraine
- Université de Strasbourg
- Université de Reims

Les pôles et le réseau des réserves naturelles nationaux seront également contributeurs et bénéficiaires occasionnels :

- pôles nationaux tourbières, zones humides, centre de ressource génie écologique (OFB)
- Réserves naturelles de France.

Les rencontres avec ces acteurs engendreront des frais de déplacement, de repas et d'hébergement pour les 3 CEN.

### **C06.2 : D'accroître collectivement le niveau de compétences des gestionnaires en Grand Est en :**

- stimulant les échanges conceptuels, scientifiques, techniques et de savoir-faire au sein du réseau de gestionnaires, pendant les comités techniques, les groupes de travail, et aussi grâce au développement d'une plateforme numérique (associée à la plateforme régionale SRB) centralisant les outils et les informations constituant ainsi une boîte à outils partagée ;
- en recensant les besoins de formation, et d'échanges techniques et en proposant/participant à des événements réguliers :
  - 1 webinaire/an, 1 journée technique de terrain/an,
  - 1 publication de retour d'expérience/an,
  - 1 publication type guide technique tous les deux ans,
  - La mise à jour au fil de l'eau de la plateforme de ressources numériques : fiches sites, méthodologie d'élaboration des plans de gestion, rendez-vous, publications...,
  - Le recensement annuel et la mise à disposition via un agenda de toutes les journées techniques, toutes les formations transfrontalières, nationales et régionales,
  - L'intervention au moins une fois par an dans une conférence, journées techniques, webinaire organisés par d'autres structures que le pôle.

- **C06.3 : D'harmoniser les concepts, outils méthodologiques et référentiels** afin d'améliorer la qualité des informations et données produites, et permettre entre autre une meilleure évaluation de l'atteinte des objectifs longs termes figurant dans les documents de gestion.

Cette action nécessitera la création d'une **boîte à outils** dont l'objectif sera d'harmoniser les référentiels pour le recueil des informations en lien avec les documents de gestion (référentiel opération, référentiel objectifs, référentiels milieux, abaque coûts de gestion).

Elle pourra proposer :

- des méthodologies de suivis scientifiques pour évaluer les gestions à l'échelle d'un site,
- des compléments méthodologiques au guide des plans de gestion rédigé par l'OFB,
- des recueils techniques de gestion par thématique.

Ces savoirs porteront également sur les états de conservation des habitats et des espèces d'intérêt européen, sans négliger les enjeux Grand Est en termes d'habitats ou d'espèces (lien avec l'action A03. Élaborer 10 plans d'action pour des espèces oubliées ainsi qu'avec l'action C.05. Construire et animer une stratégie foncière). A noter que le concept de gestion s'appuiera sur le nécessaire bon fonctionnement des écosystèmes qui porte ses habitats et espèces à enjeux. Cette approche « site en bon état de fonctionnement » est un gage de résilience vis-à-vis des impacts du changement climatique et des EEE.

Enfin à terme ces apports scientifiques pourraient alimenter la complétude du réseau Natura 2000 et contribuer à l'harmonisation des cartographies des Trames Vertes et Bleues.

La mise à disposition de cette boîte à outils, nécessitera en prérequis, la création, dès l'année 2, par un concepteur développeur web dont une partie du poste sera dédiée au projet, d'une "base de données" permettant la saisie des opérations de gestion conduites, facilitant donc l'établissement de bilans de documents de gestion, compatibles avec Système d'Information du réseau Natura 2000 (SIN2).

- **C06.4 : De développer les synergies d'actions :**

Actuellement, il est courant que des gestionnaires d'espaces naturels interviennent sur leur site indépendamment des autres gestionnaires de sites naturels voisins. Les réunions de comité technique, une cartographie des sites naturels protégés et gérés avec l'identification des gestionnaires peut permettre de recenser des actions mutualisables donnant naissance à des projets communs intergestionnaires. Un minimum de deux projets communs démonstratifs seront conduits à l'échelle du projet. Ils nécessiteront la mise en place d'un groupe de travail par projet.

Une synergie toute particulière sera recherchée avec le monde de la recherche :

- invitation en fonction des sujets traités aux comités techniques, identification de connaissances manquantes ou approfondir,
- contribution du comité technique à l'émergence de projets de recherche scientifique commun.

➤ **Sous-action 5 : De porter à connaissance les savoirs techniques et scientifiques** aux maîtres d'ouvrages de l'eau et la biodiversité (lien avec la cellule technique régionale, liens avec les animateurs DRPRA...), collectivités désirant prendre en charge la gestion d'espaces naturels via la cellule technique régionale dont la création est prévue à l'action C04 Développement d'une cellule d'assistance technique des porteurs de projets.

➤ **C06.6 : De participer à la réflexion concernant les indicateurs de l'OGEB** (Observatoire Grand Est de la Biodiversité) en organisant l'échange de données sur l'état de conservation des milieux dans les sites protégés.

➤ **C06.7 : La mise en place d'une plateforme numérique est un outil central du fonctionnement du pôle de gestionnaire. Elle doit permettre à chaque gestionnaire de disposer d'un espace dédié dont le contenu pourra être basé sur les éléments suivants :**

- Les éléments d'animation générale (charte, feuille de route, comptes-rendus des COPIL...),
- Un annuaire des structures gestionnaires membres du réseau,
- Un annuaire des compétences des salariés des structures gestionnaires du réseau,
- Une description des ENP des gestionnaires adhérents comprenant la localisation, les habitats et enjeux, les documents de gestion (DOCOB, plans de gestion),
- La création d'une base de données en lien avec la boîte à outils commune du Life afin de recenser par site protégés les opérations de gestion effectuées ainsi que garantir une bonne compatibilité avec Système d'Information du réseau Natura 2000 (SIN2)),
- Des retours d'expériences,
- Un agenda partagé permettant de s'assurer de la cohérence entre les différentes journées techniques/échanges animées à l'échelle du Grand Est,
- **Une boîte à outils...**

**Etant donné qu'une plateforme numérique** sera mise en place dans le cadre de l'action E02. Développement de la plateforme régionale biodiversité et ou Site internet BAO commune du LIFE", l'animateur du pôle de Gestion, avec l'appui du concepteur développeur web, devra s'assurer que l'outil informatique qui sera mis en place dans le cadre de l'action E02 réponde à l'ensemble des besoins énoncés précédemment. Une prestation de service viendra appuyer cette démarche d'adéquation.

**Cette action constitue un pilier de partages des connaissances scientifiques et techniques du Life aussi de nombreux liens (notamment intégration des savoirs produits) sont à établir avec les autres actions menées :**

- A.2. Diagnostic de l'ingénierie sur le territoire- le pôle de gestionnaire de milieux naturels devra être bien identifié et caractérisé dans le diagnostic de l'ingénierie du territoire
- C.01 Création de modules de formations Eau-Biodiversité à destination des professionnels et création de cycle de formations Eau-Biodiversité à destination des élus. Le pôle interviendra ou fournira de la matière pédagogique pour ces formations.

- C.02. Construction et alimentation d'indicateurs biodiversité. Par son partenariat avec la recherche, grâce à sa base de données, grâce au développement de ses connaissances en matière de lien entre gestion des milieux naturels- fonctionnement des milieux et état de conservation de ces milieux, le pôle de gestionnaire pourra contribuer à la bonne fin de l'action C2.3.
- C.08 et C10. Amélioration des connaissances de l'impact du changement climatique sur les milieux prairiaux et forestiers. Le pôle de gestionnaires travaillera la nécessaire adéquation entre les opérations de gestion des milieux naturels et l'évolution du climat. Les travaux de ces actions seront suivis par l'animateur du pôle assisté des référents scientifiques participants au projet.
- C.04. Développement d'une cellule d'assistance technique des porteurs de projets. Pour cette action pilotée par la Région un lien étroit sera établi dès la mise en œuvre du Pôle. Il est proposé de pratiquer une rencontre annuelle spécifique afin contribuer à la formation des 8 relais Eau et Biodiversité et de faire remonter leurs attentes.
- C.09 et C.11 Opérations pilotes d'adaptation/atténuation du changement climatique. Le suivi des opérations pilotes par l'animateur du pôle de gestionnaire est essentiel. En effet, elles nourriront les réflexions sur les opérations de gestion à conduire dans les espaces naturels protégés

*Raisons pour lesquelles l'action est nécessaire / plus-value*

**Cette action est nécessaire car actuellement, il n'existe pas en Grand Est de pôle de gestionnaire de milieux naturels.**

Il existe un réseau de gestionnaire de Réserves Naturelles et un réseau d'animateurs de Site Natura 2000. Ils sont à la fois différents en matière de thématique traitée (Thématiques abordant la gestion au sens large incluant les volets réglementaires, l'éducation à l'environnement) et plus restreint à l'échelle territoriale puisqu'exclusivement sur les Réserves naturelles et les zones Natura 2000).

Le pôle de gestionnaire Grand Est abordera uniquement, mais de façon approfondie, les connaissances scientifiques et techniques et les pratiques nécessaires à la gestion des milieux naturels dans un objectif de préservation, de restauration ou d'amélioration de leur fonctionnement écologique.

Il permettra d'accroître les compétences des gestionnaires de milieux naturels du Grand Est et de les adapter aux évolutions climatiques, en :

- partageant les compétences, connaissances et savoir-faire de chacun,
- mobilisant collectivement et en mettant à disposition les compétences et connaissances des différents réseaux existants aux échelles nationale, régionales et transfrontalières,
- en développant collectivement les échanges avec les universités,
- en capitalisant dans une boîte à outil communes l'ensemble des ressources.

En permettant à des gestionnaires d'espaces naturels de partager des connaissances scientifiques, des expériences terrain et d'évoluer en technicité et en compétences dans la gestion de milieux naturels, cette action pourra contribuer à la mise en œuvre à plusieurs priorités du CAP 2014-2020 (restaurer les habitats et espèces en état de conservation défavorable, éviter, sinon réduire la dégradation des habitats) puisque les connaissances et compétences acquises pourront ensuite être utilisées pour participer concrètement à la préservation ou à la restauration des habitats et espèces. .

Cette prévoit la création d'un pôle de gestionnaire d'espaces naturels regroupant les animateurs Natura 2000 et tous les autres gestionnaires d'espaces naturels. Faciliter les échanges autour des savoirs scientifiques et techniques, conforter les compétences, harmoniser les pratiques et développer des synergies d'actions concernant la gestion des écosystèmes, constitueront les objectifs prioritaires de ce réseau. Ce réseau d'experts se veut à la hauteur de l'ambition d'un nouveau CAP national intégrant les approches Natura, TVB et aires protégées et contributeurs de la mise en oeuvre de plusieurs de ses mesures (E.1, notamment en matière de rapportage sur la gestion pratiquée sur les sites protégés situés en zone Natura 2000 et sur l'identification des lacunes en matière de connaissance ; E2a et E2b).

### Contraintes, risques et hypothèses

Les deux principaux risques identifiés sont :

-un manque d'intérêt/moyens des gestionnaires de milieux naturels pour la participation aux travaux du pôle  
- moins il y a de participants moins il y a de connaissance et de compétences échangées et moins il y a de bénéficiaires et donc d'amélioration de pratiques. La motivation viendra de la qualité scientifique et technique des contenus qui seront apportés dans le cadre des comités techniques, des groupes de travail, des travaux de recherche, des journées techniques. Elle viendra également de la qualité, de la fonctionnalité et de l'ergonomie de la plateforme informatique qui sera développée.

Le deuxième risque identifié est une plateforme informatique qui dysfonctionne. Il faudra donc consacrer les moyens humains et financiers suffisants pour la mise en place de cette plateforme. Le concepteur développeur web qui interviendra devra avoir toutes les compétences requises, une attention toute particulière sera portée au choix de la personne qui prendra cette responsabilité.

### Résultats attendus (informations quantitatives quand cela est possible)

Grâce à la mise en place d'une charte d'adhésion, il sera possible de calculer un indicateur de % d'adhésion des gestionnaires d'espaces naturels au pôle. L'objectif est que 70% des gestionnaires de milieux naturels recensés la première année adhèrent au pôle d'ici la fin 2025.

Parmi les résultats attendus, il y a aussi :

- 1 webinaire/an,
- 1 journée technique de terrain/an,
- 1 publication de retour d'expérience/an,
- 1 publication type guide technique tous les deux ans,
- La mise à jour au fil de l'eau de la plateforme de ressources numériques : fiches sites, méthodologie d'élaboration des plans de gestion, rendez-vous , publications...
- Le recensement annuel et la mise à disposition via un agenda de toutes les journées techniques, toutes les formations transfrontalières, nationales et régionales,
- L'intervention au moins une fois par an dans une conférence, journées techniques, webinaire organisés par d'autres structures que le pôle,
- La mise en place d'une plateforme numérique fonctionnelle.

La mise en place et le suivi d'un indicateur de sites protégés en bon état de conservation est également un résultat attendu.

### Estimation des coûts

#### PERSONNEL (F1)

Co-bénéficiaire	Personnel	# jours-homme	taux journalier	total en euros
CEN Lorraine	Animateur pôle de gestion milieux naturels	1800	200	360 000
CEN Lorraine	Responsable mission scientifique	315	280	88 200
CEN Lorraine	Informaticien développeur	565	200	113 000
CEN Alsace	Responsable mission scientifique	135	260	35 100
CEN Champagne Ardenne	Responsable mission scientifique	135	310	41 850
CEN Lorraine	Référent thématique	405	260	105 300
CEN Alsace	Référent thématique	405	250	101 250
CEN Champagne Ardenne	Référent thématique	405	240	97 200
CEN Lorraine	Directeur	27	458	12 366
CEN Alsace	Directeur	27	370	9 990
CEN Champagne Ardenne	Directeur	27	380	10 260
<b>TOTAL</b>		<b>4246</b>		<b>974 516</b>

DÉPLACEMENT ET SÉJOUR (F2)

CEN Lorraine	DEPLACEMENT. COPIL annuel : 1 Aller-retour par an pendant 9 ans voyage TGV Metz - Strasbourg ou Metz Châlons en Champagne pour 2 personnes augmentation de 2%/an -108 euros/an /personne	1 944
CEN Lorraine	SEJOUR. COPIL annuel_ Repas (21€) + nuit hôtel (100 €) 2 personnes augmentation de 2%/an - 131 euros/an/personne	2 358
CEN Lorraine	DEPLACEMENT. COTEC et réunions techniques : 3 Allers-retours par an pendant 9 ans voyage TGV Metz - Strasbourg ou Metz Châlons en Champagne (100 euros) _2 personnes augmentation de 2%/an -108 euros/an /personne	5 832
CEN Lorraine	SEJOUR. 1COTEC et 2 réunions techniques : 3 repas (21€) + 3 nuits hôtel (100 €)/ 2 personnes augmentation de 2%/an -131 euros/an/personne/réunion	7 074
CEN Lorraine	DEPLACEMENT. Réunions et rencontres partenaires : 8 allers-retours annuels en région par voiture ou train (140 €) augmentation de 2%/an -151 euros/personne/an/réunion	10 872
CEN Lorraine	SEJOUR. Réunions et rencontres partenaires- Repas 21 euros  Augmentation de 2%/an -23 euros	1 656
CEN CA	DEPLACEMENT. COPIL annuel : 1 Aller-retour par an pendant 9 ans voyage TGV Châlons - Strasbourg ou Châlons - Metz (160 euros) augmentation de 2%/an -173 euros/personne/an	1 557
CEN CA	SEJOUR. 1 COPIL_ Repas (21€) + nuit hôtel (100 €)/ personne augmentation de 2%/an _ 131 euros/an/personne/réunion	1 179
CEN CA	DEPLACEMENT. COTEC et réunions techniques : 2 Allers-retours par an pendant 9 ans voyage TGV Châlons en Champagne - Strasbourg ou Châlons en Champagne-Metz (160 euros) _2réunions  Augmentation de 2%/an -173 euros/an/personne/réunion	3 114
CEN CA	SEJOUR. COTEC et réunions techniques : Repas (21€) -2 réunions augmentation de 2%/an _ 23 euros/an/personne/réunion	414
CEN Alsace	DEPLACEMENT. COPIL annuel : 1 Aller-retour par an pendant 9 ans voyage TGV Metz - Strasbourg ou Châlons-Strasbourg (160 euros) -1 réunion  augmentation de 2%/an -173 euros/personne/an	1 557
CEN Alsace	SEJOUR. 1 COPIL_ Repas (21€) + nuit hôtel (100 €)/ personne augmentation de 2%/an _ 131 euros/an/personne/réunion	1 179
CEN Alsace	DEPLACEMENT. COTEC et réunions techniques : 2 Allers-retours par an pendant 9 ans voyage TGV Châlons en Champagne- Strasbourg ou Châlons en Champagne-Metz (160 euros) _2réunions  Augmentation de 2%/an -173 euros/an/personne/réunion	3 114
CEN Alsace	DEPLACEMENT. COTEC et réunions techniques : Repas (21€) -2 réunions augmentation de 2%/an _ 23 euros/an/personne/réunion	414
TOTAL =>		42 264

PRESTATIONS DE SERVICE (F3)

sujet	montant estimatif
Développement informatique	10 000
Location de salle (2 réunions/an sur 9 ans, 200€/salle)	3 600
Buffet (2 réunions par an sur 9 ans, 15€/personne*30personnes*2*9)	8 100
<b>Total</b>	<b>21 700</b>

BIENS DURABLES (F4 b)

sujet	montant estimatif
Système de visioconférence portable	1000
Équipement de visioconférence pour salle de réunion	6000
Un ordinateur pour le Coordinateur	1500
<b>Total</b>	<b>8 500</b>

FOURNITURES (F6)

sujet	montant estimatif
Impression documents de séance	300
<b>Total</b>	<b>300</b>

TOTAL

sujet	montant estimatif
Personnel	974 516
Déplacement et séjour	42 264
Prestation de service	21 700
Biens durables	8 500
Fournitures	300
Autres coûts	
<b>Total</b>	<b>1 047 280</b>

*Livrables*

Livrable	Echéance
compte-rendus de comités de pilotage	31 mars 2022 puis 28 février les années suivantes
comptes-rendus de comité techniques	30 novembre de chaque année
charte d'adhésion	31 mars 2022
enregistrements de webinaires	31 décembre de chaque année dès 2023
compte-rendu des journées techniques de terrain	31 octobre de chaque année
publication de retour d'expérience	30 juin de chaque année à partir de 2023
guide technique	30 avril 2024, 2026, 2028, 2030
agenda annuel des journées techniques	28 février de chaque année
compte-rendu d'intervention annuelle extérieures	31 décembre 2023 puis à cette date chaque année
annuaire des compétences scientifiques des structures adhérentes au pôle	30 octobre 2023
Liste à jour des publications techniques et scientifiques de tous les adhérents	31 décembre 2024

### Balises / étapes clés

Balises / étapes clés	Echéance
Mise en place du premier COPIL (gouvernance)	31 Mars 2022
Organisation du premier COTECH	28 Février 2022
Charte d'adhésion	31 Mars 2022
Première journée technique	30 Juin 2022
Premier webinaire	31 Mars 2023
Premier retour d'expérience	30 Juin 2023
Mise en ligne de la plateforme régionale	28 Février 2023
Base de données informatiques	30 Septembre 2023

### Calendrier

Sous-Action / Etape	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Mettre en place une gouvernance intégrative	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Accroître collectivement le niveau de compétences des gestionnaires			X	X	X	X	X	X	X
Harmoniser des méthodologies et créer des guides thématiques			X	X	X	X	X	X	X
Développer des actions pilotes de gestion intergestionnaires				X	X	X	X	X	X
Diffuser aux MO Eau et Biodiversité (lien C.3.1)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Participer aux indicateurs OGEB	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Création d'une plateforme permettant les échanges intergestionnaires		X	X	X	X	X	X	X	X
Développer partenariats scientifiques avec les chercheurs universitaires			X	X	X	X	X	X	X

*ACTION C07 : Ingénierie pour la construction et l'animation de programme d'amélioration de la biodiversité en milieux agricoles « Restaurer la biodiversité dans les espaces agricoles »*

*Bénéficiaire responsable de la mise en œuvre*

La Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est est le bénéficiaire responsable de l'action. A ce titre, il prendra en charge deux ETP pendant neuf ans, ainsi que le programme d'actions défini dans le cadre de cette fiche.

L'action sera suivie et menée en étroite collaboration avec les chambres départementales d'agriculture.

*Description (quoi, comment, où et quand)*

Dans le cadre de cette action, des pratiques agricoles favorables à la biodiversité seront mises en place dans des exploitations agricoles sur les thématiques suivantes :

- Biodiversité des sols (vers de terre et micro-organismes)
- Insectes pollinisateurs et faune auxiliaire des cultures
- Bords de champs et plantes messicoles
- Infrastructures agroécologiques (haies, mares, agroforesterie)
- Cohabitation entre les espèces protégées et le milieu agricole

Le but recherché est d'obtenir des informations détaillées, chiffrées et quantifiées sur les effets de ces pratiques sur la biodiversité et sur les pratiques agricoles (impacts économiques) afin d'orienter les actions futures des agriculteurs.

L'ensemble de cette action mobilisera 2 équivalents temps plein sur la durée de l'action. Les agents seront répartis sur l'ensemble du territoire de la région Grand Est pour être en mesure d'animer les projets à l'échelle régionale. Des experts seront mobilisés dans le réseau des Chambres d'Agriculture et 5 pilotes référents seront identifiés pour chacune des sous actions. L'ensemble des sous actions sera coordonnée par le pilote régional Biodiversité et son Directeur référent, sera menée sur l'ensemble des départements de la région Grand Est et phasé dans le temps.

L'ensemble de cette action sera mis en œuvre du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2030.

Un comité de pilotage de l'action sera créé commun avec les actions C10 et C11 et associant au monde agricole, des experts chercheurs (vie du sol, espèces protégées, entomofaune, botaniste...) et des associations de protection de la nature.

Ses missions seront :

- Participer à la sélection des exploitations du programme,
- Suivre annuellement le plan d'actions (contenu des actions, calendrier...),
- Faire part d'améliorations de protocoles, apporter des éléments de construction de protocoles, connaissances,
- Participer à la définition des indicateurs de suivi des actions.

Pour mettre en œuvre les sous-actions C07.1, C.07.2, C07.3. et C07.4 un réseau régional de 40 exploitations sera constitué (exploitations moyenne dans le Grand Est de 150 ha soit 6 000 ha pour l'ensemble du réseau des fermes pilotes). Les exploitations choisies seront volontaires et connues suite à un appel à candidature via la presse agricole et la communication des Chambres d'Agriculture. Elles seront sélectionnées par un jury (sur la base de critères définies en début d'action dont la présence d'exploitations sur des périmètres Natura 2000) qui sera établi en lien avec le comité de pilotage de cette action.

Ces exploitations permettront de couvrir les principaux types de sols et les grandes typologie d'exploitation du Grand Est (Grandes cultures/ polyculture élevage/ élevage dominant ou strict). Le nombre d'exploitations permettra de couvrir l'ensemble du territoire de la région et permettra ainsi de sensibiliser sur le terrain un maximum d'agriculteurs lors de journées techniques, de sensibilisation. Elles pourront également servir de vitrines et serviront régulièrement de lieu d'échange entre agriculteurs pour diffuser les avancées techniques et les résultats obtenus. Dans l'idéal chaque département disposera de 4 fermes et les petites régions agricoles seront couvertes par ce réseau.

En complément, 10 exploitations seront accompagnées pour la mise en œuvre de la sous-action C07.5 (prévention et la lutte intégrée contre les dégâts d'espèces protégées). Ce seront des exploitations volontaires, le plus régulièrement touchées par des dégâts de grues cendrées) à périphérie des grands lacs et grands étangs (territoire le plus touché par ce type de dégât).

La sélection des exploitations sera réalisée en étape 1 (année 2022) de l'action par les chargés de mission dédiés, Plusieurs réunions seront organisés avec les différents partenaires du projet (Région Grand Est, conseils départementaux, Office Français de la Biodiversité, Ligue pour la protection des oiseaux, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, syndicalisme agricole) en présentiel ou distanciel afin d'élaborer le contenu de l'appel à projet puis l'analyse des candidatures des fermes volontaires (constitution du jury). Des visites de terrain des exploitations retenues seront organisées durant cette étape.

L'animation du réseau des exploitations sera assurée par la CRAGE par des moyens dédiés sur l'ensemble de la région.

#### **C.0.7.1. Connaissance et développement de la biodiversité des sols (vers de terre et micro - organismes) :**

La biodiversité des sols est méconnue mais d'une très grande richesse. Cette biodiversité joue un rôle essentiel dans le développement des productions agricoles tout en étant à la base de chaînes alimentaires complexes, les vers de terre sont par exemple la source d'alimentation de nombreuses espèces d'oiseaux et de mammifères.

La biomasse vivante du sol est très supérieure en quantité à celle de la surface des parcelles agricoles.

Les techniques culturales simplifiées, le taux de matière organique contribuent en général au développement de la vie du sol dont l'intérêt environnemental et agronomique sont étroitement liés mais nos connaissances sont parfois encore partielles et la vulgarisation en est à ses débuts.

Des protocoles de mesure existent, une expertise puis un développement à l'échelle régionale des pratiques favorables sont un objectif fort qui concoure à la restauration de la biodiversité dans les espaces agricoles.

Pour être représentatives des sols du Grand Est, des principales techniques culturales et couvrir l'ensemble du territoire afin d'assurer la diffusion des résultats, 20 parcelles seront sélectionnées en étape 1 (année 2022) à raison de 2 parcelles par département sur les exploitations sélectionnées pour l'action (environ 150 ha). Les parcelles suivies en prairies pourront correspondre à celles de l'action C10.

Des protocoles simples déjà utilisés dans le cadre du réseau écophyto - ENI (effets non-intentionnels des Traitements phytosanitaire) seront mis en œuvre sur ces parcelles afin de recueillir des données sur la faune sol et les vers de terre en étape 2 et 3 (année 2023 à 2028). Ce suivi sera réalisé annuellement par les chargés de mission de l'action. Le protocole standardisé ENI-Vers de terre se met en œuvre en 5 heures par site (temps moyen de déplacement inclus). Le protocole de vie du sol (espèces et biomasse) est à construire en s'inspirant des actions expérimentales en cours à la CRAGE pour un temps de 1 jour par site et par an.

Une communication annuelle des résultats sera élaborée par les chargés de mission et validé par le comité de pilotage.

Durant l'étape 4 (année 2030) une synthèse des résultats sera réalisée ainsi qu'un guide technique de 4-6 pages qui permettra de donner des pistes validées pour développer la vie du sol dans les parcelles agricoles. Ce document sera réalisé par les chargés de mission dédiés à l'action avec l'appui des Chambres départementales d'agriculture et validé par le comité de pilotage.

Il sera diffusé aux conseillers agricoles (version papier) et aux agriculteurs de la région qui en feront la demande au réseau des Chambres d'Agriculture (version téléchargeable). Les illustrations et l'impression de documents pour les conseillers sera réalisé par un prestataire pour les 500 exemplaires papier.

#### **C.0.7.2. Développement des infrastructures agro écologiques favorables aux insectes pollinisateurs et à la faune auxiliaire des cultures**

Le rôle des infrastructures agro-écologiques favorables aux auxiliaires des cultures et aux pollinisateurs est désormais connu des experts mais encore peu vulgarisés au monde agricole en particulier sur le terrain. L'intérêt des auxiliaires de culture et des pollinisateurs est pourtant important sur les cultures de colza, de tournesol mais aussi en arboriculture, viticulture et maraîchage. La présence ou l'absence des auxiliaires de cultures et des pollinisateurs peut impacter les rendements de plus de 15% selon les études spécialisées publiées. Le développement des infrastructures agro écologiques peut être réalisé de manière relativement simple sans gros impact sur les zones de production. Le choix des espèces dans les bandes enherbées, la gestion écologique des bords de champs, bords de chemins et talus permet déjà d'en restaurer une importante partie. Ce domaine est aussi lié au développement des haies et autres éléments fixes du paysage dont les essences jouent un rôle capital de plante hôte favorable ou au contraire de « répulsif naturel » ou de nid à ravageurs. Les deux domaines sont donc à traiter ensemble pour être efficace leur développement doit être concerté.

Suite à la constitution d'un réseau d'exploitations agricoles retenues dans l'action en étape 1 (année 2022), des diagnostics de type IBIS simplifié (Intégrer la Biodiversité dans les Exploitations) seront réalisés par les chargés de missions afin de proposer en accord avec les agriculteurs des aménagements pertinents au regards des objectifs visés (pollinisateurs, faune auxiliaire mais aussi pratiques culturales...). Un diagnostic IBIS simplifié se met en œuvre sur 2 journées par exploitation avec une visite de terrain d'un jour et des déplacements moyens de 100 km AR par exploitation (2 heures) et un temps de rédaction de 6 heures soit 16 heures par exploitation et 100 km de déplacement

Ce diagnostic est réalisé une fois par exploitation avant la mise en place des actions et protocoles

Chaque exploitation mettra à minima deux mesures en place (par exemple haie et bandes enherbées, ou agroforesterie et bandes enherbées, ou gestion différenciée des bords de champs et bandes enherbées) durant l'étape 1 (année 2023). Les aménagements seront réalisés par un recours à de la sous-traitance.

Les suivis des aménagements (suivi des insectes pollinisateurs, faune auxiliaire des cultures) auront lieu en étape 2 et 3. Les suivis seront réalisés sur la base des protocoles OAB (2h par site pour les papillons diurnes + 1h pour les abeilles solitaires), un suivi coléoptère sera réalisé sur chaque exploitation 5 heures avec détermination sommaire), le temps dédié est de 1 jour par site + 0.5 jours de traitement de données et synthèse soit 1.5 jour par ferme et par an.

Une communication annuelle des résultats sera réalisée par les chargés de mission et validé par le comité de pilotage.

Durant la phase 4 (année 2030) une synthèse des résultats sera réalisée ainsi qu'un guide technique de 4-6 pages qui permettra de promouvoir les aménagements et les essences prenant en compte les types de sol, les usages agricoles et le développement des auxiliaires de culture. Ce document accompagnera les projets de créations d'aménagement favorables à la biodiversité (bandes enherbées améliorées, gestion des bords de champs, créations de haies et éléments fixes). Des outils de suivi des auxiliaires seront également proposés aux agriculteurs afin de mesurer l'efficacité des aménagements sur les espèces d'insectes auxiliaires mais aussi sur des espèces d'oiseaux indicatrices (insectivores par ex).

Ce document sera réalisé par les chargés de mission avec l'appui des Chambres départementales d'agriculture et validé par le comité de pilotage. Il sera diffusé aux conseillers agricoles (version papier) et aux agriculteurs de la région qui en feront la demande au réseau des Chambres d'Agriculture (version téléchargeable). Les illustrations et l'impression de documents pour les conseillers sera réalisé par un prestataire pour 500 exemplaires papier.

Cette action s'intégrera dans le Plan National d'Actions sur les pollinisateurs et sa déclinaison régionale.

### **C.0.7.3. Gestion des bords de champs et développement des plantes messicoles compatibles avec les productions agricoles**

Les bords de champs (bande extérieure et lisière des cultures) sont les bordures externes des parcelles sur une largeur de 1 à 2m. Ces espaces restreints sont des trames naturelles dans les espaces agricoles très importantes pour la biodiversité (insectes, flore, oiseaux et micro mammifères). Leur gestion agronomique peut être raisonnée et des expérimentations menées en France (région centre et pays de Loire en particulier) montrent qu'une gestion différente (fauche tardive, implantation de plantes couvrantes et pollinisatrices...) permet de maintenir une production de bonne qualité tout en limitant les traitements phytosanitaires. La limitation du broyage et les dates de fauche de ces espaces spécifiques peuvent permettre la recolonisation des espaces agricoles par la biodiversité et plus largement qui contribuer de manière significative à restaurer la biodiversité des espaces agricoles, en particulier en zone céréalière. Certaines plantes messicoles pourraient s'y développer en tant qu'auxiliaire agronomique tout en évitant le développement anarchique de plantes néfastes aux cultures dont le développement est en partie dû aux pratiques actuelles basées sur la chimie par manque de connaissances des effets possibles d'une flore plus « naturelle »

Des protocoles existants dans le cadre de la mesure des Effets Non Intentionnels (ENI) des Traitements phytosanitaires permettent de montrer la disparité de la diversité végétale et animale de ces bordures, le lien avec les pratiques des agriculteurs et clairement établi. La gestion différenciée des bordures consiste à réaliser des modifications de pratiques suite à un état des lieux (diagnostic de type « écobordure ») pour mettre un plan de gestion (qui pourra passer par une réimplantation d'espèces végétales variées sur la bordure) pour y développer la biodiversité sans impact sanitaire pour les cultures (la limitation des traitements et le décalage des dates de broyage seront des leviers étudiés).

Etat des lieux écobordure et conseil : 1.5 jour par ferme en début d'action

Protocole flore ENI : 0.5 jour par an

Suite à la constitution d'un réseau d'exploitations agricoles retenues dans l'action en étape 1 (année 2022), des diagnostics de type IBIS simplifié (Intégrer la Biodiversité dans les Exploitations) seront réalisés par les chargés de missions afin de proposer en accord avec les agriculteurs des aménagements pertinents au regards des objectifs visés dont la gestion des bords de champs (année 2023).

Des actions d'amélioration des couverts existants ou de travaux de restauration (semis spécifiques) par seront réalisés par un recours à la sous-traitance. Dans la mesure du possible, des plantes messicoles sans impact sanitaire y seront développées voir semées.

Au fil des étapes 2 et 3 de gestion différenciée, la biodiversité y sera mesurée selon les protocoles de type (ENI). Les impacts sanitaires seront évalués à dire d'expert par les chargés de missions, les conseillers des chambres d'agriculture et les agriculteurs du réseau. Durant ces deux étapes, une communication annuelle des résultats sera réalisée par les chargés de mission et validé par le comité de pilotage.

Une synthèse des résultats sera éditée et un guide de gestion différenciées des bords de champs et des outils de conseil pour développer une flore messicole adaptée à la biodiversité sera édité. Une liste des espèces de plantes favorables sera établie. Ce guide de 4-6 pages sera réalisé par les chargés de mission avec l'appui des Chambres départementales d'agriculture et validé par le comité de pilotage. Il sera diffusé aux conseillers agricoles (version papier) et aux agriculteurs de la région qui en feront la demande (version téléchargeable). Les illustrations et l'impression de documents pour les conseillers sera réalisé par un prestataire pour 500 exemplaires papier.

Cette action s'intègre dans le Plan National d'Actions sur les messicoles et sa déclinaison régionale.

#### **C.0.7.4. Création et gestion des éléments fixes du paysage en lien avec les haies, les mares et l'agroforesterie :**

En lien avec les actions précédentes le développement d'éléments fixes (arbres, buissons, haies, mares...) apporte de multiples avantages, en particulier dans les conditions du réchauffement climatique et des périodes de sécheresse ou d'épisodes de pluies violents : climatiseur, ombre, coupe-vent, lutte contre l'érosion, refuge de biodiversité (auxiliaires de cultures, avifaune et faune et flore spécifique), captation du carbone captation et restitution des eaux... Leur acceptation dans les espaces agricoles est en émergence et il paraît important de porter à connaissance tous les effets positifs de ces éléments fixes en luttant contre les à priori négatifs par de l'apport de connaissance dont de chiffres économiques sur le gain potentiel apporté aux agriculteurs par ces aménagements. Les dispositifs d'aide existent pour créer des haies et localement l'agroforesterie mais l'animation forte de ces dispositifs est capitale ainsi que la diffusion de références technico-économiques agricoles « crédibles ».

Suite à la constitution d'un réseau d'exploitations agricoles retenues dans l'action en étape 1 (année 2022), des diagnostics de type IBIS simplifié (Intégrer la Biodiversité dans les Exploitations) seront réalisés par les chargés de missions afin de proposer en accord avec les agriculteurs des aménagements pertinents au regards des objectifs visés. Ces aménagements seront réalisés en 2023 par un recours à de la sous-traitance.

L'objectif est d'arriver pour cette sous-action (et en lien avec la sous-action C07.2) à terme sur l'ensemble des exploitations à 20 km de plantations de haies et 20 ha d'espaces agroforestiers pour de l'expérimentation et la création de sites vitrines.

En étape 4, un guide d'implantation des éléments fixes dans les espaces agricoles intégrant l'usage des parcelles, les réglementations et le développement des auxiliaires sera édité. Ce guide de 4-6 pages sera réalisé par les chargés de mission avec l'appui des Chambres départementales d'agriculture et validé par le comité de pilotage. Il sera diffusé aux conseillers agricoles (version papier) et aux agriculteurs de la région qui en feront la demande (version téléchargeable). Les illustrations et l'impression de documents pour les conseillers sera réalisé par un prestataire pour 500 exemplaires papier.

#### **C.0.7.5. Mesures favorisant la cohabitation entre les espèces protégées et les espaces agricoles**

La Grue cendrée est un oiseau caractéristique et emblématique du Grand Est qui attire chaque année de très nombreux touristes passionnés d'oiseaux de la mi-octobre à la mi-mars. A la fois migrateur, hivernant et reproducteur, cet oiseau charismatique est lié aux zones agricoles ainsi qu'aux sites naturels calmes et sécurisés à proximité des lacs et des marais. Plus de 30 % des effectifs nationaux hivernants sont concentrés en Grand Est. C'est une espèce de la Directive Oiseaux, sur la liste rouge des espèces menacées en tant qu'oiseaux nicheurs en France Métropolitaine (essentiellement en Lorraine, et Champagne-Ardenne).

Estimée à 8 400 individus en 2005, la population actuelle compte entre 20 000 et 35 000 oiseaux. Le nombre de grues hivernantes est aujourd'hui globalement en progression sur le territoire régional, national et plus globalement européen depuis les 15 dernières années. (Le développement de certaines espèces protégées ou non chassées pose localement de vrais problèmes économiques. Les dégâts estimés par les Grues cendrées et les corvidés ainsi que localement les cygnes tuberculés se chiffrent en centaines de milliers d'euros annuels. Des méthodes de prévention ou de « lutte intégrée » compatibles avec les réglementations en vigueur doivent être testées et vulgarisées au plus grand nombre d'agriculteur en particulier en périphérie des zones refuges de ces espèces (zone des lacs de champagne, parc de lorraine, rives de la Moselle et du Rhin par exemple). Une animation régionale et des expérimentations ciblées peuvent être mises en place.

Après une première étape de sélection d'exploitations agricoles qui sont concernés par des dégâts d'espèces protégées (année 2022), une bibliographie sur les actions semblables sera réalisée afin de proposer un programme d'action pertinent aux 10 exploitations suivies.

Durant cette étape un comité de pilotage spécifique à cette sous-action sera mis en œuvre avec des experts reconnus scientifiquement pour leurs connaissances sur les espèces protégées et leurs impacts économiques et sociaux.

Pour favoriser l'acceptation de l'impact de ces espèces et la limitation des dégâts à des seuils économiquement acceptables des actions de sensibilisation, de prévention, d'aménagements expérimentaux et de lutte intégrée sera testée sur un groupe de 10 exploitations concernées. L'action pilote sera expérimentée dans un projet CRAGE qui débute en avril 2021 et sera livré en novembre 2021, une synthèse des méthodes expérimentées et des résultats obtenus en termes de limitation des impacts sera réalisé, il sera la base des travaux de cette action dans le projet life.

Un guide de préconisations sera produit par les chargés de mission dédiés à l'action et validé par le comité de pilotage. Il sera diffusé aux conseillers agricoles (version papier) et aux agriculteurs de la région qui en feront la demande au réseau des Chambres d'Agriculture (version téléchargeable). Les illustrations et l'impression de documents pour les conseillers sera réalisé par un prestataire pour 500 exemplaires papier.

**Colloque de fin d'action** : Un colloque de restitution globale sera organisé par la CRAGE avec la participation d'experts régionaux et nationaux en fin d'étape 4. L'objectif est de réunir 200 personnes impliquées dans le projet (40 exploitants, des conseillers agricoles, des experts et partenaires ainsi que les financeurs). Ce colloque servira de restitution collective et les actes du colloque seront disponibles sur demande et publiées sur le site internet de la CRAGE

#### **Liens forts identifiés avec 2 autres actions du Life Intégré :**

- Action C10 Programme d'amélioration des connaissances de l'impact du changement climatique sur les milieux prairiaux et connaissance sur les services rendus par les milieux prairiaux
- Action C11 : Opérations pilotes d'adaptation /atténuation du changement climatique: Prairies car l'ensemble des sous-actions de cette action C07 peuvent concerner des milieux prairiaux, qui font partie intégrantes des espaces agricoles et contribuent aux objectifs généraux du développement de la biodiversité.

L'ensemble de ce programme s'intègre dans les objectifs et les actions de la Stratégie Régionale Biodiversité (connaissances, retour d'expériences...). Les connaissances acquises permettront également d'alimenter la plateforme biodiversité (action E02) et les indicateurs descripteurs (action C02).

#### *Raisons pour lesquelles l'action est nécessaire / plus-value*

Cette action est nécessaire car en Grand Est, comme ailleurs en France, une perte majeure de biodiversité est mise en évidence dans les espaces agricoles, en particulier les dites de « grandes cultures ». Cette dégradation dans les espaces agricoles est multifactorielle (changement climatique, travail du sol, usage de substances biocides, absence d'éléments fixes du paysage, gestion des bords de champs, manque de diversité des plantes utilisées comme couvert, ...) et les impacts dus aux pratiques agricoles sont fondamentalement « non intentionnels ».

Les expérimentations, les suivis, ainsi que les recherches bibliographiques prévues dans cette action vont permettre d'apporter des éléments essentiels pour mesurer l'impact technico-économiques des principaux aménagements et des pratiques agricoles vertueuses pour développer la biodiversité. Ces informations couplées aux mesures de sensibilisation et d'accompagnement des agriculteurs permettront d'identifier les leviers à activer pour restaurer et développer la biodiversité.

Une des plus-values attendues sera de développer des outils et méthodes pour intégrer la biodiversité dans les espaces agricoles en prenant en compte les contraintes technico-économiques des agriculteurs. L'idée force est de rendre compatible une agriculture durable et rentable productrice de biodiversité.

La sous-action C07.5 est une opération pilote. Aucun dispositif de ce type n'existe à ce jour. Une attente importante existe pour des centaines d'agriculteurs, les solutions testées sur un groupe de 10 agriculteurs pourront être vulgarisées et permettre de solutionner une part importante des dégâts actuels par plus de prévisions, de techniques de limitation ou d'aménagements favorables à la baisse des dégâts sans impacter les populations d'espèces protégées. Des liens sont à étudier avec la mesure E3.2 du CAP 2021-2027 bien que les espèces ciblées soient différentes.

Le CAP 2014-2020 établit quant à lui que les habitats d'intérêt communautaire associés à l'agriculture, sont en très grande partie (80%) dans un état défavorable de conservation. Il fixe comme priorités d'éviter, sinon réduire la dégradation des habitats, notamment agricoles et de restaurer les habitats et espèces en état de conservation défavorable, notamment dans la zone continentale.

Cette action porte sur les milieux agricoles et est coordonnée par des représentants de la profession agricole. Elle pourra donc avoir un effet d'entraînement qui sera lui-même favorable à la mise en œuvre des mesures du CAP dans et hors sites N2000.

Il en est de même s'agissant du CAP 2021-2027 qui rappelle que « dans l'ensemble, les espèces inféodées aux milieux agricoles ne sont pas en état de conservation favorable », bien qu'en moyenne meilleure en ce qui concerne les secteurs cultivés en Natura 2000. Aussi, il préconise une augmentation importante du taux de surface agricole utile couvert par une mesure de type MAEC ou équivalente en Natura et hors du réseau Natura, ainsi que le maintien et la recréation d'éléments topographiques par l'animation territoriale, la sensibilisation des propriétaires et usagers.

Plus précisément, cette action prévoit de participer pleinement à l'atteinte des objectifs du CAP 2021-2027 en créant et animant un réseau de 40 exploitations pilotes dont la SAU sera (ré)aménagée : si l'appartenance au réseau Natura doit intervenir dans les critères de sélection des exploitations, l'expérimentation sera conduite hors réseau dans une logique de maintien ou de reconquête des mosaïques d'habitats nécessaires à la survie des espèces d'intérêt communautaire inféodées à ces milieux. L'action comprend un volet connaissance des sols et un dispositif de surveillance des expérimentations telles que : la création ou la reconquête d'éléments topographiques, de mares, la gestion bandes enherbées ou encore l'agroforesterie. Elle s'intègre ainsi dans les PNA/PRA messicoles et pollinisateurs. Les 40 exploitations constitueront le cœur d'un dispositif d'information et de formation sur les leviers à activer pour contribuer à la préservation de la biodiversité en milieu agricole. Les agriculteurs, conseillers et décideurs seront concernés en priorité. Grâce à l'animation des réseaux professionnels prévus, les enseignements de cette action seront mobilisés dans le cadre des comités de pilotage Natura 2000 pour promouvoir, par exemple, les MAEC et contrats Natura 2000 (en lien avec les objectifs des DOCOB).

#### *Contraintes, risques et hypothèses*

La contrainte externe de cette action est de trouver 40 exploitants en Grand Est souhaitant s'investir dans le projet, y consacrer du temps, souhaiter porter des aménagements, donner l'accès aux parcelles pour les suivis... Cependant le positionnement fort de la Chambre Régionale d'Agriculture comme interlocuteur des exploitants agricoles dans tout le territoire (relais avec les Chambres départementales d'agriculture) et les actions historiques menées dans ce domaine (projet de Trame Verte et bleue, plantation de haies, agroforesterie...) lui confère un atout certain pour mobiliser les agriculteurs.

Une communication positive et efficace en début d'action ainsi qu'un important dispositif d'animation dédiée (2 équivalents temps plein sur la durée de l'action) permettra de limiter les risques de non mobilisation d'un nombre important d'agriculteurs.

La contrainte interne sera de pouvoir mobiliser largement les conseillers agricoles sur une thématique innovante souvent perçue comme source de contrainte réglementaire par le monde agricole. L'animation en interne dans le réseau des chambres d'agriculture par les chargés de missions dédiés à l'action devra également permettre de sensibiliser les conseillers et de leur apporter des informations techniques, quantifiées pour les faire adhérer à l'action et qui seront relayées auprès des agriculteurs par la suite.

## Résultats attendus

Les résultats attendus sur cette action sont les suivants :

- Un réseau de 40 exploitations pilotes réparties sur tout le territoire régional (et représentant les différents modes de cultures, de sols...)
- 6 000 ha de surface Agricole utile aménagés en fin de projet (40 fermes à 150ha en moyenne)
- 20 km de haies,
- 20 km de bandes enherbées améliorées,
- 20 km de bords de champs en gestion différenciée,
- 20 parcelles (150 ha) suivies sur la vie du sol.

En complément, 10 exploitations seront accompagnées dans la prévention et la lutte intégrée contre les dégâts d'espèces protégées).

## Estimation des coûts

Le calcul des coûts est le suivant :

### Moyens Humains

Les différentes sous-actions traités cette fiche nécessitent 2 équivalents temps plein à l'échelle Grand Est. Le coût d'un conseiller expert est de 50 000 € par an de coût salarial (charges patronales incluses) détaillé comme suit :

#### Année 1 :

Animation de l'action :

- Animation générale (comité de pilotage...) : 60 jours
- Constitution du réseau de ferme, communication (rencontre des candidats, articles, sélection des candidats...) : 140 jours

Diagnostic des fermes : pour 50 exploitations (40 + 10)

- Diagnostic IBIS 50 x 2 jours = 100 jours
- Diagnostic écobordure 40 x 1,5 jours = 60 jours
- Fermes « espèces protégées » (rencontre, collecte de données, suivi des dégâts et proposition d'un plan d'action individualisé) : 10 x 4 jours = 40 jours

#### Années 2 et suivantes :

Animation du réseau, comité de pilotage, communication : 100 jours / an

Mise en place et réalisation annuelle des protocoles (ENI, OAB...) : 200 jours / an

Suivi des espèces protégées et synthèse spécifique : 50 jours / an

Synthèse des protocoles sur les 40 fermes et restitution : 50 jours / an

#### PERSONNEL (F1)

Co-bénéficiaire	Personnel	# jours-homme	taux journalier	total
CRAGE	conseiller expert	(200 j/ an *9)	250 €	450 000 €
CRAGE	conseiller expert	( 200 j/an *9)	250 €	450 000 €
CRAGE	chef de service	(15 j/an *9)	250 €	33 750 €
		Total		933 750 €

## DÉPLACEMENT ET SÉJOUR (F2)

sujet		montant estimatif
Frais de voyage	5 555,5 € / an pendant 9 ans (déplacement train et voiture sur l'ensemble de la région)	50 000 €
Frais de séjour (nuitées et repas)	1 111 € / an pendant 9 ans	10 000 €
	Total	60 000 €

## PRESTATIONS DE SERVICE (F3)

sujet		montant estimatif
Travaux de plantation de haies	10€/ml -pour 20 km	200 000 €
Travaux de plantation en agroforesterie	1 300€/ha - pour 20ha	26 000 €
Semis sur bandes enherbées améliorées	1000 €/ha ou 500€/bande d'1km sur 5m de largeur - pour 20km	10 000 €
Gestion différenciée des bords de champs	800€/km semé sur 1.30m d large - pour 20km	16 000 €
Aménagements contre les dégâts d'espèces protégées	5000€/exploitation - pour 10 exploitations dont : Plantations et aménagements spécifiques (bandes de cultures) 2000 €, Dispositifs d'évitement des dégâts 2000 € (parcelle dédiée, point d'agraineage, dispositifs sonores ou visuels ...) matériels dédiés : 1000 €	50 000 €
Fais d'analyse de laboratoire (sol)	500€/analyse/parcelle pour 20 parcelles pendant 6 ans	60 000 €
Frais d'analyse de laboratoire (protocole vers de terre)	300€/site/ an pour 20 sites	36 000 €
Frais d'impression et de parution	10 000 € de frais d'impression et publications + frais de communication (parution presse agricole 7000 €)	17 000 €
Frais de colloque	Location et intervenants	5 000 €
TOTAL		420 000 €

## BIENS DURABLES

sujet		montant estimatif
Achat de GPS	4 GPS	4 000 €
Achat de matériel informatique	4 équipements	10 000 €
	Total	14 000 €

Le matériel GPS sera nécessaire pour la réalisation de cette action : localisation précise de l'ensemble des aménagements implantés dans les fermes (suivi dans le temps, évolution...).

Le matériel informatique sera dédié aux chargés de mission qui assureront le travail de terrain (diagnostic IBIS...) dans les fermes sur tout le territoire régional et avec des applications métiers spécifiques.

## FOURNITURES (F6)

sujet		montant estimatif
Frais d'envoi	4 x 500 exemplaires	2 000 €
Petit matériel d'expérimentation en agroforesterie		10 000 €
Matériel protocole vers de terre	100€/ site pour 20 sites	2 000 €
Matériel pour équipement des 40 fermes	1 000€ / ferme sur 40 fermes	40 000 €
	Total	54 000 €

TOTAL

<b> sujet</b>	<b> montant estimatif</b>
Personnel	933 750 €
Déplacement et séjour	60 000 €
Prestation de service	420 000 €
Biens durables	14 000 €
Fournitures	54 000 €
<b>Total</b>	<b>1 481 750 €</b>

*Livrables :*

Action / sous action	Description du livrable	Délai d'exécution
Biodiversité des sols	Publication annuelle des résultats	31/03 de chaque année de 2025 à 2029
	Guide technique	31/12/2029
Pollinisateurs et auxiliaires de cultures	Publication annuelle des résultats	chaque année de 2025 à 2028
	guide technique	31/12/2028
Gestion des bords de champs et messicoles	Publication annuelle des résultats	31/03 de chaque année de 2025 à 2029
	guide technique	31/12/2030
Éléments fixes du paysage / haies / agroforesterie	Publication annuelle des résultats	31/03 de chaque année de 2025 à 2029
	Guide technique	31/12/2030
Espèce protégée et agriculture	Publication annuelle des résultats	31/03 de chaque année de 2025 à 2029
	tutoriels pour la gestion des dégâts d'espèces protégées	31/12/2029

*Balises / étapes clés :*

Balise / étape clé	Délai de réalisation
COPIIL / sélection des exploitations agricoles du programme et mise en place du réseau de parcelles	31/03/2022
Mise en place de protocoles de suivi de la biodiversité du sol	31/03/2022
Mise en place des aménagements de bandes enherbées	31/03/2022
Mise en place de la gestion différenciée des bords de champs	31/03/2022
Démarrage des implantation des aménagements fixes (haies, agroforesterie)	31/03/2022
Mise en place d'actions de prévention et évitement des dégâts (recherche d'un outil de prédiction-prévention, création d'aménagements ,méthodes et outils )	31/03/2022
Colloque de restitution	31/06/2030

**ACTION C08 : Programme d'amélioration des connaissances sur l'impact du changement climatique sur les milieux forestiers et connaissance sur les services rendus par les milieux forestiers**

*Bénéficiaire responsable de la mise en œuvre*

Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord est le bénéficiaire responsable de la coordination de la mise en œuvre de cette action. Le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims est également co-bénéficiaire de cette action dans laquelle il sera impliqué pour le suivi de la forêt laboratoire de Vertin.

*Description (quoi, comment, où et quand)*

Cette action consiste à mettre en place **un observatoire des forêts des Parcs naturels régionaux** qui représentent 24% de la surface totale des forêts et boisements de la région Grand-Est. Cet observatoire permettra ;

- D'analyser l'évolution des différents milieux forestiers face aux changements globaux en s'attachant prioritairement aux critères de naturalité : composition, structure, maturité, bois mort, présence/description des dendro micro habitat, mais également de nous renseigner sur des données plus économiques : volume sur pied, disponibilité des gros bois, qualité des bois ou impact des ongulés sauvages sur la régénération naturelle;
- De suivre à long terme l'évolution des habitats forestiers dans les sites Natura 2000 et de préciser l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire ;
- De comparer différents espaces bénéficiant de traitement sylvicoles variés : espaces bénéficiant d'une sylviculture multifonctionnelle intégrant les enjeux en matière de services écologiques (intégration des préconisations des documents d'objectifs notamment), espaces laissés en libre évolution et espaces gérés de manière moins intégrée.

Il fera appel à plusieurs méthodes :

- Un réseau de placettes permanentes sera installé selon des grilles systématiques (densité de points variables selon les enjeux) et permettant d'obtenir une image fiable:
  - de l'évolution globale des espaces forestiers du grand-Est;
  - de l'évolution spécifique des habitats forestiers dans les sites Natura 2000.
- Des suivis écologiques menés sur des écosystèmes forestiers de référence et portant sur des groupes cibles des vieilles forêts : coléoptères saproxyliques, oiseaux cavernicoles, champignons, mousses, lichens;
- Des forêts laboratoires où seront suivis et évalués des itinéraires techniques mis en place en réponse aux changements climatiques.

**Cette action sera mise en œuvre au travers des 2 sous actions et de 3 actions complémentaires (hors financement Life) suivantes :**

**C.0.8.1 Observation et documentation des services écosystémiques forestiers**

Les écosystèmes forestiers génèrent des bienfaits inestimables pour la société et jouent un rôle écologique majeur dans l'équilibre planétaire. Ils permettent la régulation du climat, favorisent l'épuration de l'eau et de l'air, produisent de nombreuses ressources naturelles et sont des lieux particulièrement propices à l'évasion, au bien-être et à l'inspiration artistique. Les forêts sont aussi, et surtout, sources d'une extraordinaire biodiversité sans laquelle nous ne pouvons subsister. Pour répondre aux urgences actuelles autant qu'au besoin des générations futures, la gestion forestière doit savoir préserver l'ensemble de ces fonctions écologiques, sociales, culturelles et économiques des forêts.

La tendance générale actuelle du monde forestier est de se préparer au changement en essayant d'adapter les forêts aux conditions supposées de demain (composition). Cette réflexion est marquée par une forte anxiété de ne pas pouvoir renouveler les forêts et d'être en incapacité de fournir du bois de qualité dans les prochaines décennies. Cependant les évolutions climatiques et les gestions associées vont nécessairement impacter la fonctionnalité de nos milieux forestiers et potentiellement affecter les services rendus par eux.

Cette action s'inscrit dans ce contexte et consiste en l'observation et la documentation des services écosystémiques forestiers en Grand Est.

Elle doit permettre de :

- poser les bases d'une méthode permettant d'évaluer un état de référence des services écosystémiques pour les principaux peuplements forestiers de la région;
- proposer un outil simple permettant de mesurer l'évolution de cette "capacité" à fournir des services écosystémiques au regard des modes de gestion mis en œuvre localement (échelle de la forêt ou d'une unité de gestion).

Pour initier cette action, une large coopération avec les acteurs concernés par le sujet dans le Grand Est est nécessaire dès 2022. Elle passera par la création, de manière conjointe à l'action C.10, d'un comité de pilotage unique qui suivra et validera les travaux sur les services rendus par les écosystèmes forestiers et prairiaux. L'animation des réunions du comité de pilotage sera assurée par le chargé de mission recruté dans le cadre de l'action C.10 dans le temps imparti à cette tâche.

De manière complémentaire à l'action C.10, 3 stages de fin d'étude d'ingénieurs forestiers seront successivement menés en 2024, 2025 et 2026 dans le cadre de cette action.

Leurs travaux porteront sur :

- L'analyse des travaux menés sur les SE rendus par les milieux forestiers et ce à différentes échelles : locales, régionales, nationales et internationales
- La sélection des services écosystémiques qui seront évalués dans le cadre de l'approche Grand Est et qui seront soumis à la validation du comité de pilotage ;
- L'analyse des données recueillies sur les placettes suivies dans les différents parcs (actions FEDER) et des prises de mesures complémentaires éventuelles (exemple carbone du sol).

Cette action aboutira in fine à la réalisation d'une cartographie prédictive des services écosystémiques des habitats forestiers de la région en fonction des grands types de gestion (à corrélérer avec GeoGrand Est), dont l'élaboration sera confiée à un prestataire. Les données produites seront diffusées selon les modalités et via la plateforme Biodiversité Grand Est et l'Observatoire Grand Est de la Biodiversité.

Les enquêtes menées sur différents terrains par les stagiaires, la collecte et le traitement des données puis l'utilisation de la cartographie prédictive nécessitent d'investir dans l'achat d'un ordinateur portable (renouvelé une fois), de matériels et de logiciels spécifiques.

#### **C.0.8.2 Observation et documentation des réponses sylvicoles apportées aux changements climatiques.**

La migration assistée et la substitution des essences locales sont actuellement les deux stratégies principales identifiées au sein du monde forestier.

Les parcs naturels régionaux souhaitent être des territoires d'expérimentation et tester des interventions sylvicoles légères visant non pas à installer des nouveaux peuplements par plantations dans les secteurs à reconstituer, mais à mettre en œuvre des itinéraires de gestion spécifiques sous couvert permettant d'améliorer l'adaptabilité des peuplements et de faciliter la cicatrization après un aléa.

Cette action consiste à observer et à documenter les itinéraires sylvicoles mis en place sur les sites pilotes identifiés et présentés dans l'action C.0.9.

Les parcelles de référence de ces sites pilotes seront techniquement suivies par le chargé de mission recruté au titre de l'action C.09, en lien avec les équipes des parcs co-bénéficiaires et ce tout au long de l'action. Il sera amené à se déplacer régulièrement sur les deux sites. Les moyens de déplacements propres aux deux parcs naturels régionaux seront utilisés sans qu'il soit fait appel à financement dans le cadre de cette action.

Durant la phase initiale du projet (2022-2023), le chargé de mission constituera le comité scientifique dédié à leur suivi. Il aura ensuite pour mission de l'animer.

Les parcelles feront également l'objet d'un monitoring des différents paramètres dendrologiques, abiotiques, de groupes faunistiques cibles (invertébrés) ainsi que des sols et de la fonge qui seront sous-traités à des prestataires extérieurs. Ce monitoring débutera après les travaux sylvicoles programmés à partir de 2024 et se poursuivra durant 3 à 5 années.

Les protocoles seront établis en associant les universitaires de la région dans le cadre du comité scientifique dédié à cette action, comité scientifique qui sera supervisé par les conseils scientifiques de chacun des parcs.

Chacun des parcs co-bénéficiaires assurera le suivi administratif et de terrain de ces prestations sur la base de cahiers des chargés établis par le chargé de mission recruté au titre de l'action C09 et en lien avec le comité scientifique. Les frais associés sont intégrés aux frais de personnel de la fiche action C08 s'agissant du PNRMR. S'agissant du PNRVN, l'implication du responsable de pôle nature/agriculture est estimée à 10 jours par an sur toute la durée du LIFE.

Il sera notamment important de s'intéresser à :

- La description du peuplement : composition, structure, croissance, état des micro-habitats ;
- L'évolution des conditions micro-climatiques dans chaque parcelle. Celles-ci pourront être finement analysées par la pose de capteurs de température, d'humidité, de rayonnement infra-rouge, d'analyse des composés organiques volatiles (par exemple);
- La réaction de l'écosystème notamment au travers de l'étude des champignons du sol et/ou lignicoles et des insectes.

Les données issues des sites suivis alimenteront les journées et fiches techniques proposées aux gestionnaires forestières et praticiens de la forêt (expert, coopératives, entreprises de travaux forestiers) de la région dans le cadre de l'action C.09.

Elles pourront être utilisées comme éléments de réponses à plusieurs questions évaluatives de l'Observatoire Grand Est de la Biodiversité (Quelle surface et quelles espèces exogènes sont introduites pour faire face au changement climatique ? Comment évoluent les peuplements forestiers sensibles aux changements climatiques ?).

Plus globalement, cette action est une contribution directe à la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de la Biodiversité en Grand Est ; le défi A.5 visant à favoriser la gestion vertueuse des forêts (Action A.5.4 : Réaliser une carte localisant les îlots de senescence et de vieillissement dans les forêts domaniales et communales et A.5.6 : Créer une stratégie d'adaptation au changement climatique pour la forêt et développer des itinéraires sylvicoles d'adaptation (mixité des peuplements, choix des essences, futaie irrégulière) et le défi C.3 visant à développer les recherches sur la résilience des écosystèmes et de l'adaptation au changement climatique.

### **C.0.8.3. Observation de l'évolution des habitats forestiers dans les sites Natura 2000 (sous-action 3)**

Les sites Natura 2000 sont prioritaires dans ce projet d'observatoire car :

- Ils abritent l'ensemble des habitats forestiers représentatifs du Grand-Est ;
- Ils doivent disposer d'un suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire (inhérent à l'évaluation du programme) ;
- Ils bénéficient d'une dynamique d'animation financée sur le long terme (indispensable pour valoriser les enseignements tirés des suivis dans le cadre de la gestion courante);
- Ils disposent de dynamiques de suivi préexistantes et de jeux de données analysables à court terme.

Les Parcs naturels régionaux réaliseront un ensemble de mesures sur des placettes forestières permanentes afin d'affiner l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire (hêtraies acidiphiles collinéennes et montagnardes, les hêtraies neutrophiles, les hêtraies-chênaies calcicoles, les chênaies pédonculées hygroclines, les érablaies sur éboulis ou de ravin, les boulaies et pineraies tourbeuses, les forêts alluviales, les formations hyperacidiphiles à sapin et épicéas de l'étage montagnard...) sur les sites retenus parmi la liste non exhaustive ci-après, de suivre l'évolution de cet état de conservation en lien avec les évolutions climatiques et les modalités de gestion mis en œuvre (secteurs gérés et en libre évolution).

#### PNRVN :

Site « Vosges du Nord » FR 4211799/ FR 4201799 - 600 ha suivis  
Site « Forêts, rochers et étangs du pays de Bitche » FR 4112006 - 500 ha suivis  
Site « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche » - 60 ha suivis

#### PNRA :

Site « Rièzes du plateau de Rocroi » FR2100270 (total 328 hectares) : 270ha d'habitats forestiers d'IC suivis  
Site « Tourbières du plateau ardennais » FR2100273 (total 342 hectares) : 270ha d'habitats forestiers d'IC suivis  
Site « Vallée de la Semoy » FR2100299 (environ 900 hectares): 730ha  
Site « Vallée boisée de la Houille » (total 237 hectares) : 216ha  
*Types de boisements représentatifs à l'échelle du Grand Est sur ces deux sites : Chênaies pédonculées  
neuroacidiphiles à mésoacidiphiles (45%), Hêtraies-chênaies acidiphiles collinéennes (25%), Forêt de ravin et d'éboulis/érablaie-frênaie-tillaie (6%), Aulnaie-Frênaie de rivières ou de ruisseaux (0,6%)*

#### PNRL :

Site « forêt de la reine » FR 4100189/FR 41122004 - ha suivis Habitats : 9160-Chênaie-Charmaie à Stellaire + 9150 Hêtraie calcicole de pente +(9130 Hêtraie à aspérule et mélisque+ 9100 fragment de forêt alluviale)  
Site « complexe de l'étang de Lindre, forêt du Romersberg et zones voisines » FR 4100219/FR 41122002 - ha suivis Habitats : 9160-Chênaie-Charmaie à Stellaire + 91<sup>E0</sup> Aulnaie à hautes herbes + 91<sup>E0</sup> Aulnaie-frênaie à Laiche espacée  
Site « Hauts de Meuse, complexe éclaté » FR 4100166 - ha suivis Habitats : 9150 Hêtraie calcicole de pente + 9130 Hêtraie-chênaie continentale à aspérule et mélisque + 9160 Fond de vallon froid

#### PNRMR

Site "Massif forestier Montagne de Reims " FR2100312 : 550 ha habitats N2000 à suivre (91E0 forêts alluviales + 9130 hêtraies de l'asperulo-fagetum + 9150 hêtraies calcicoles + 9160 chênaies pédonculées-chênaies-charmais +9180 forêts de pentes + 9190 vieilles chênaies acidophiles;  
Site "Pâtis de Damery" FR2100271: 40 ha habitats N2000 à suivre (9190 - vieilles chênaies acidophiles)

#### PNRFO

Site « Forêt d'Orient » FR 2110001 – 10 096,2 ha de forêt  
Site « Carrières souterraines d'Arsonval » FR 2100339 - 199,9 ha de forêt : forêt caducifoliées et forêt de résineux  
Site « Forêt d'Orient » FR 2100305 - 5912,6 ha de forêt : 9190 Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur + 91E0 Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) + 9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli  
Site « Forêts et clairières des bas-bois » FR 2100309 – 2 331,8 ha de forêt : 91E0 Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) + 9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli  
Site « Pelouse des brebis à Brienne-la-vieille » FR 2100253 - 33,5 ha de forêt : 91E0 Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) + 9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli  
Site « Prairies de Courteranges » FR 2100290 - 18,5 ha de forêt : 9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli

La discussion est engagée s'agissant des sites N2000 du Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

Le Protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières développé dans le cadre d'un partenariat entre Agro-ParisTech, l'Office National des Forêts et réserve naturelle de France sera prioritairement utilisé. Celui-ci nécessite d'être mis en œuvre avec un maillage assez serré pour décrire finement l'évolution de ces espaces à forts enjeux écologiques (1 placette sur 2 à 3 ha au maximum). Dans le cadre de cette action, il est prévu d'installer ce protocole ou le cas échéant de le poursuivre (remesure sur des espaces disposant d'un T0) sur différents sites Natura au sein des PNR du Grand-Est, sur des surfaces de l'ordre de 500 à 600 ha. Il y a un grand intérêt à intégrer des espaces forestiers bénéficiant déjà d'au minimum une campagne de mesure avec une méthode comparable car cela permettra d'obtenir de premiers résultats rapidement.

#### **C.0.8.4. Observation des forêts du Grand-Est dans leur diversité et de manière panoramique :**

Le réseau centré sur les sites Natura 2000 sera complété d'un réseau plus espacé (1 placette tous les 200 à 250 ha) et disposant d'un protocole comparable mais allégée qui sera mis en œuvre sur des surfaces bien plus étendues (plusieurs dizaines de milliers d'ha) afin de fournir les grandes tendances d'évolution de la forêt dans le Grand-Est (notion de bruit de fond). Il s'agit majoritairement de forêts gérées pour la production de bois d'œuvre.

Ce suivi pourra être complété par un observatoire photographique des forêts dont le principe sera de réaliser des prises de vue photographiques sur une sélection de placettes et de les reconduire régulièrement afin de suivre et documenter les modifications des paysages forestiers engendrées par le réchauffement climatique dans le Grand Est, communiquer auprès des professionnels, des élus et du grand public sur les dynamiques forestières et accompagner les adaptations de la gestion forestière par le recueil de données paysagères.

Ces différents suivis réalisés dans les espaces forestiers de la région Grand Est viendront nourrir le dispositif sentinelle développé par l'Office Français de la Biodiversité. Celui-ci permet :

- D'alerter vis-à-vis de changements environnementaux et de possibles évolutions dans la trajectoire du socio-écosystème ;
- De favoriser les apprentissages collectifs dans le cadre d'une dynamique de gestion adaptative ;
- De sensibiliser et communiquer sur ces enjeux à tous publics

#### **C.0.8.5. Observation des « vieilles forêts » avec des méthodes harmonisées :**

Les vieilles forêts sont des écosystèmes particulièrement complexes qui reposent sur les interactions multiples et permanentes d'une impressionnante diversité d'organismes. Elles se caractérisent par une structure généralement hétérogène (stratifications, mosaïque des âges, phases dynamiques), une forte nécromasse, un important volume de bois sur pieds, la présence de vieux et de gros arbres et la forte proportion de microhabitats. Cet écosystème mature présente à la fois une grande résistance et un potentiel de régénération autonome (résilience) extrêmement efficace face aux perturbations, y compris les plus fortes comme les changements climatiques. Diversité et naturalité sont l'assurance-vie des écosystèmes en des temps de changement.

Suivre les îlots de vieilles forêts enseigne sur l'état de la biodiversité forestière et sur les répercussions que peuvent avoir les changements climatiques au sein même des processus fonctionnels.

La première phase du travail consistera à définir les méthodologies et protocoles faisant consensus pour l'étude des groupes cibles (utilisation de protocole permettant une bonne détectabilité des espèces en fonction du temps passé : Metabarcoding par exemple pour champignons et/ou coléoptères saproxyliques). Ils seront déployés de manière harmonisée en lien avec l'Observatoire GE de la biodiversité. La phase 2 sera de réaliser des diagnostics coordonnés sur 40 îlots de senescence (10 par PNR) sur la durée du Programme.

### *Raisons pour lesquelles l'action est nécessaire / plus-value*

Les milieux forestiers sont structurants pour ces 2 Parcs Naturels Régionaux comme ils le sont globalement pour les 6 Parcs naturels régionaux de la Région Grand Est. Les espaces forestiers couvrent en effet plus de la moitié de la surface totale des PNR soit près de 443 237 hectares sur les 1,9 millions d'hectares boisés de la région, (source : corine land cover 2018) et abritent par ailleurs la plus grande biodiversité régionale.

Or les forêts sont aujourd'hui fortement impactées par les évolutions rapides du climat. La pression de la société est forte pour essayer de modifier les forêts (composition) plutôt que d'adapter les pratiques de gestion. Il convient aujourd'hui de montrer comment se comportent les forêts non gérées et les forêts gérées au profit de la résilience (itinéraire adapté et prudent) afin d'encourager la mise en place de modalités de gestion intégrant les processus fonctionnels et adaptatifs et non l'artificialisation des écosystèmes.

**Cette action est nécessaire car disposer de dispositifs d'observation dans les forêts laboratoires prévues en C.0.9 sera un avantage certain pour illustrer les réactions des écosystèmes forestiers face aux évolutions climatiques et aux différentes stratégies mises en œuvre par anticipation.** Elle permettra d'orienter les choix de gestion de demain en alimentant les décideurs, les forestiers et gestionnaires avec des retours d'expériences multi-partenariales et partagés.

Il existe beaucoup de travaux et d'inventaires dans les milieux forestiers mais la plupart concernent la phytosociologie, l'ornithologie ou le suivi des grands mammifères. Les espèces remplissant un rôle fonctionnel majeur (champignons, mousses, lichens, arthropodes, biodiversité des sols forestiers, guildes de carnivores, guildes des herbivores, etc.) demeurent peu inventoriés et encore moins monitorés.

Les actions prévues permettront donc d'alimenter la Stratégie Régionale Biodiversité (programme de recherche sur les enjeux de la biodiversité : changement climatique, prospective, pratiques agricoles et sylvicoles...) et d'améliorer la capacité des acteurs du Grand Est à évaluer l'état de conservation des habitats forestiers du Grand Est.

**Les actions proposées sont conçues en pleine correspondance avec le CAP France**, dont l'introduction rappelle que les mesures prioritaires « contribueront non seulement aux objectifs spécifiques des DO et DHFF mais également « à fournir d'importants avantages socio-économiques et en termes écosystémiques à la société ».

Cette action propose ainsi la mise en place d'un observatoire des forêts des parcs naturels régionaux, dont le préalable, outre la définition d'une méthodologie harmonisée, sera de définir un état de référence des peuplements en place et des services écosystémiques fournis par les sites observés (plusieurs milliers placettes à terme). Il s'agira ensuite d'observer les évolutions à l'œuvre du fait des modes de gestion ou des effets du changement climatique principalement. L'objectif étant de parvenir à évaluer la capacité de résilience des habitats forestiers suivis (par expérimentation aussi) et de l'accroître, en orientant, par exemple, les « acteurs de la forêt » vers des pratiques de gestion sylvicole durables et souhaitables.

Si les suivis doivent être conduits dès le début de l'action sur des habitats d'intérêts communautaires dans et au-delà des sites N2000, les expérimentations quant à elles seront menées hors sites Natura 2000 et aires protégées, pour éviter tout impact sur ces derniers. Dès que les expérimentations auront démontré leur efficacité en matière de préservation et d'atteinte du bon état de conservation des habitats et espèces spécifiques, leur reproduction en site Natura 2000 pourra être étudiée.

Cette action est ainsi pleinement en accord avec le CAP 2021-2027 qui identifie parmi les principales menaces qui pèsent sur les habitats forestiers « la sylviculture et les opérations forestières, notamment la gestion des forêts et des plantations, (...) l'évolution biocénotique et la succession végétale. » et préconise comme mesures prioritaires le maintien d'usage, la restauration, l'accompagnement des pratiques.

A noter aussi que cette action combinée à l'action C09 aborde une approche globale des fonctionnements inter-écosystèmes en couplant les approches (récréation de mares en milieu forestier...). De plus, la présence et la surveillance des espèces d'intérêt communautaire inféodés à ces milieux interviendront dans les protocoles de suivis mis en œuvre.

Enfin, les avancées et résultats de cette action seront partagés au-delà du Grand Est et spécialement avec les régions limitrophes et transfrontalières.

### *Contraintes, risques et hypothèses*

Risque 1 : L'action C.081 repose en partie sur les travaux d'étudiants avec un risque sur la qualité du travail fourni et sur son appropriation ultérieure par les parties prenantes de l'action. Pour limiter ce risque, une attention particulière sera portée à la sélection des formations adéquates et à l'encadrement scientifique des stagiaires sera assurée par des enseignants chercheurs membres des conseils scientifiques des PNR et par le responsable du pôle nature/agriculture du PNRVN.

Risque 2 : S'agissant de l'action C.082, les sujets traités (sylviculture, biodiversité, changement climatique) requièrent un haut niveau de connaissance et de technicité. Ils sont par ailleurs en évolution constante nécessitant une veille scientifique importante. Une attention particulière sera donc portée, lors du recrutement du chargé de mission affecté à l'action C09 à ses connaissances en la matière. Des formations, participation à des congrès et colloques sont prévus tout au long du projet LIFE afin de les compléter ou de les actualiser. L'appui du conseil scientifique, des prestataires et des parties prenantes sera également recherché.

Risque 3 : La création de l'observatoire des forêts des PNR du Grand Est dans toutes ces dimensions (actions Life et actions complémentaires) est un projet ambitieux nécessitant une importante concertation avec de nombreuses parties prenantes, et impliquant des coûts élevés sur un temps long.

Travailler à l'évaluation de la gestion forestière ne peut se faire que sur le temps long. Le Life intégré est donc un outil adapté pour développer des méthodes et des instruments permettant de bien documenter l'évolution des forêts du Grand-Est au regard des stratégies de gestion qui seront mise en œuvre localement ou régionalement. Un pas de temps de 10 ans est un minimum lorsque l'on traite des écosystèmes forestiers la plupart des mesures effectuées dans le cadre du programme opérationnel FEDER en lien avec ce LIFE intégré devront nécessairement être reconduite au-delà. Le système de placette est très informatif quant à la réponse des habitats aux modifications de l'environnement et aux modalités de gestion. Il nécessite cependant un important travail de terrain et doit être développé sur des surfaces relativement grandes pour être significatif. Le coût de mise en place d'un réseau de placette est un frein pour de nombreux propriétaires et gestionnaires même s'il s'agit d'un investissement très judicieux en période d'incertitude et de nécessaire adaptation à la réaction des peuplements forestiers. La principale limite est ici donc d'ordre financière même si sa mise en œuvre sera pensée afin de limiter les risques de doublon.

Les solutions envisagées sont :

- La mobilisation en amont du projet Life puis tout au long du Life des parties prenantes, et notamment des gestionnaires forestiers publics et privés qui disposent de données. L'Office National des Forêts et le CRPF ont été consultés en amont de la rédaction de cette proposition.
- La création d'un poste de coordination de cet observatoire (financement FEDER),
- La recherche de cofinancements nationaux complémentaires,
- L'identification des dispositifs de suivi portés par d'autres acteurs afin d'éviter les doublons. L'observatoire des forêts s'attachera à valoriser au maximum les informations existantes (IGN, ONF...) et les réseaux de placettes déjà préexistants sur certains territoires (RNF, RB...) afin de rationaliser les coûts.

Risque 4 : Enfin, Dans certains cas, il sera nécessaire d'obtenir l'autorisation des propriétaires privés pour réaliser les inventaires sur leurs parcelles. Au cours des années, propriétaires et/ou gestionnaires peuvent changer et remettre en question le suivi. Il s'agira donc de s'assurer de l'autorisation de réaliser les mesures et d'impliquer les propriétaires dans le programme sur la durée (convention).

### Résultats attendus (informations quantitatives quand cela est possible)

Les résultats attendus pour les deux sous-actions sont :

- 3 rapports de stage (ingénieur forestier) sur les services écosystémiques appliqués aux espaces forestiers régionaux ;
- Une cartographie prédictive développée en lien avec les universités et le PNR de Lorraine dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche C.10;
- Un comité scientifique constitué pour la mise en œuvre et le suivi des 2 “sites laboratoires” ;
- 2 rapports de bilan des suivis réalisés dans les 2 forêts laboratoire.

S'agissant des 3 actions complémentaires (hors financement Life), les résultats attendus sont :

- Mise en œuvre 4000 placettes sur différents PNR - Détails sur 9 ans (2022-2030):
  - 1000 placettes à reconduire sur le PNRVN  
300 en 2022 (reconduction, installation en 2010), 400 en 2025 (reconduction, installation en 2015), 300 en 2030 (reconduction, installation en 2016)
  - 800 placettes à installer sur le PNRA  
300 en 2023, 500 en 2027
  - 300 placettes à installer sur le PNRMR sur 10 ans  
100 en 2023, 200 en 2026
  - 900 placettes à installer sur le PNRBV sur 10 ans  
400 en 2024, 500 en 2028,
  - 800 placettes à installer sur le PNRL sur 10 ans  
300 en 2026, 300 en 2029, 200 en 2030
  - 200 placettes à installer sur le PNRFO sur 10 ans  
100 en 2023, 50 en 2024, 50 en 2025
- Analyse de l'évolution de l'état de conservation des habitats Natura 2000 disposant d'un premier état des lieux antérieur au LIFE (recul minimum de 10 ans) ;
- Rapport de synthèse sur l'état des forêts régionales (économie/écologie) 2026 ;
- Rapport de synthèse de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

### Estimation des coûts

PERSONNEL (F1)

Bénéficiaire	Personnel	Jours-homme	Taux journalier	Total
PNRVN	Responsable Pôle Nature/Agriculture	90	350€	31 500 €
	Stagiaire (3)			18 000€
			<b>Total</b>	49 500€

Coordination encadrement technique - responsable du pôle Nature/Agricultures - année 1 à 9 – 10 jours par an

Coût journalier moyen sur la période : 350 €

3 stages de fin d'étude sur la période et frais associés : 6 000€ par stage

PRESTATIONS DE SERVICE (F3)

Bénéficiaire	Sujet	Précisions	montant estimatif
PNRVN	Conception cartographie services écosystémiques	Prestation de conception d'un outil cartographique prédictif des services écosystémiques rendu par la forêt (50j)	30 000 €
PNRVN	Suivi des paramètres abiotiques	Prestation externe : base 45 capteurs répartis sur 3 parcelles de référence sur 4 ans  27 000 €/site soit 54 000 € au total	27 000€
PNRMR			27 000€
PNRVN	Suivi dendrométrique	3j/an/forêt laboratoire sur 4 ans soit 7 500 €/site	7 500€
PNRMR			7 500€
PNRVN	Suivi des invertébrés	10j de prélèvements et 20j d'identification/an sur 2 ans minimum : 36 000 €/site soit 72 000 € au total	36 000€
PNRMR			36 000€
PNRVN	Suivi des sols	Suivi des sols : 15 000 €/site soit 30 000 € au total ;	15 000€
PNRMR			15 000€
PNRVN	Suivi de la fonge	Suivi de la fonge/ prélèvements litière et échantillons de bois a différents stades du cycle forestier pour analyse par séquençage ADN (10j de prélèvement par site + analyses ADN) : 20 000 €/site soit 40 000 € au total.	20 000 €
PNRMR			20 000€
		<b>TOTAL</b>	<b>241 000 €</b>

BIENS DURABLES (F4.b)

sujet		montant estimatif
Matériel de terrain	Matériel (informatique et terrain): stagiaires PSE	7 000 €
	<b>Total</b>	<b>7 000 €</b>

TOTAL

sujet	montant estimatif
Personnel	49 500 €
Prestation de service	241 000 €
Biens durables	7 000 €
<b>Total</b>	<b>297 500 €</b>

*Livrables*

Action / sous action	Description du livrable	Délai d'exécution
C08.1	Rapports de stage (x3)	31.12.2027
	Cartographie prédictive des services eco-sytémiques	31.12.2029
C08.2	Cahier des charges des études/inventaires	31.12.2023
	Rapport bilan des deux forêts laboratoire	31.12.2029

### Balises / étapes clés

Balise / étape clé	Délai de réalisation
C08.1 : Choix et validation des services écosystémiques analysés et des méthodes	31.12.2023
C08.1: Réalisations des stages	31.12.2027
C08.2 : Etablissement des cahiers des charges des études/inventaires et consultation	31.12.2024
C08.2 : Mise en œuvre des études/inventaires	31.12.2029
C08.2 : Rédaction de synthèses	31.12.2030

### Calendrier

Sous-Action / Etape	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
C081 : Services écosystémiques		Calage méthode	Stage 1	Stage 2	Stage 3			Cartographie predictive services écosystémiques	
C082 : Forêts laboratoires			Suivis abiotiques	Suivi abiotiques	Suivi abiotiques	Suivi abiotiques			
				Suivi dendrométrique	Suivi dendrométrique	Suivi dendrométrique	Suivi dendrométrique		
							Suivi des invertébrés	Suivi des invertébrés	
			Suivi des sols					Suivi des sols	
			Suivi de la fonge					Suivi de la fonge	

## ***ACTION C09 : Opérations pilotes d'adaptation /atténuation du changement climatique en milieux forestiers***

### ***Bénéficiaire responsable de la mise en œuvre***

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims (PNRMR) est le bénéficiaire responsable de la coordination de la mise en œuvre de cette action. Un temps plein sur toute la période du Life sera basé au sein de ce Parc naturel régional. Il aura pour objectif la mise en place des actions présentées ci-dessous sur le territoire régional. Les co-bénéficiaires de cette action sont le Parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN), le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (PNRFO) et le Parc national de forêts (PN).

### ***Description (quoi, comment, où et quand)***

**Cette action consiste à créer deux sites pilotes sur l'adaptation de la multifonctionnalité de la forêt face au changement climatique et à développer un nouveau système de Paiement pour services environnementaux (PSE) adaptés aux vieux bois.** Il s'agit d'actions pilotes qui n'ont pas encore été mises en œuvre en Grand Est sous la forme prévue.

Le Grand Est est composé, sur plus d'un tiers de sa surface, de milieux forestiers qui représentent un réservoir de biodiversité majeur pour de nombreuses espèces qui y vivent, y nichent ou s'y nourrissent telles que la Cigogne noire (*Ciconia nigra*), le Chat forestier (*Felis silvestris*), le Milan royal (*Milvus milvus*), le Pic noir (*Dryocopus martius*), le Pic cendré (*Picus canus*), le Gobe mouche à collier (*Ficedula albicollis*), la Barbastelle commune (*Barbastella barbastellus*), pour ne citer qu'elles.

Les changements climatiques actuels impactent d'ores et déjà les peuplements forestiers du Grand Est : dépérissement, problème de développement...

Dans le cadre de cette action, le PNR de la Montagne de Reims et le PNR des Vosges du Nord s'engagent à réaliser les activités suivantes :

- Création de deux sites d'expérimentation où seront déployés des itinéraires de gestion sylvicole permettant d'améliorer l'adaptabilité des peuplements et de faciliter la cicatrisation après un aléa lié au changement climatique.
- Tests d'itinéraires sylvicoles dans un contexte de changement climatique afin d'en retirer des retours d'expériences à répliquer sur d'autres territoires. Les pratiques sylvicoles ont un rôle important à jouer, car elles favorisent le développement de certaines espèces plutôt que d'autres, influent sur le taux de vieux ou de bois mort et donc sur la résilience des forêts.

Le PNR de la Montagne de Reims, le PNR de la Forêt d'Orient, le PNR des Vosges du Nord et le Parc National de Forêts s'engagent également à concevoir et lancer un système de PSE pour favoriser le maintien de vieux bois (îlots de vieillissements et de senescence).

### **C.09.1 Création du comité de pilotage**

Un comité de pilotage sera formé et animé par le/la chargé(e) de mission dédié(e) qui sera recruté(e) pour la mise en œuvre de cette action. Il sera composé des co-bénéficiaires, des partenaires associés à la démarche (PNRs, PN, CENs, CBNs, CDC biodiversité) dont les acteurs de la forêt publique (ONF, communes forestières) et privée (CNPf, Union des sylviculteurs, gestionnaires, syndicat...), et enfin d'universitaires.

De **janvier 2022 à décembre 2023 (phase 1 du PI)**, il se réunira 5 fois sous sa forme initiale ou sous une forme de groupe de travail. Son rôle sera de définir en concertation les protocoles et les cahiers des charges spécifiques aux expérimentations et aux suivis biologiques qui seront menés dans le cadre des fiches C09 et C08. Durant ces deux années, le chargé de mission consacra 15 jours par an pour constituer ce comité, préparer les réunions, les animer, rédiger et diffuser le compte-rendu, sur la base de 2,5 jours de préparation pour une demi-journée d'animation.

De **janvier 2024 à juin 2026 (phase 2 du PI)**, le Copil se réunira 1 à 2 fois par an afin de suivre la mise en place des expérimentations et de l'état zéro des conditions microclimatiques locales et de la biocénose forestière. Les journées d'échanges et les formations auprès des professionnels seront validées en amont lors des Copil. Durant ces deux années, le chargé de mission consacrera 6 jours par an pour préparer les réunions, les animer, rédiger et diffuser le compte-rendu.

De **juillet 2026 à décembre 2030 (phase 3 et 4 du PI)**, il se réunira qu'une fois par an afin de faire un état d'avancement des suivis et pour définir les modalités d'essaimage et de communication sur cette action. Le chargé de mission consacrera 3 jours par an pour constituer le copil, préparer les réunions, les animer, rédiger et diffuser le compte-rendu.

Afin d'accompagner techniquement le/la chargé(e) de mission sur cette action et d'assurer la participation du monde sylvicole, une **prestation de conseil relatif à la sylviculture** sera réalisée. Le prestataire allouera 2 jours par an durant la totalité du Life (phase 1 à 4). Il interviendra dans le cadre des comités de pilotage ou en apportant une assistance directe au chargé de mission.

### **C.09.2 Mise en place de deux sites expérimentaux sur l'adaptation de la multifonctionnalité de la forêt face au changement climatique**

**Deux forêts laboratoires seront créées, il s'agit de sites pilotes sur lesquels des expérimentations de gestion seront associées à des suivis écologiques précis (fiche C08). Cela permettra d'identifier des itinéraires sylvicoles favorables à la résilience et à la résistance des peuplements forestiers face au changement climatique.**

Les Parc naturels régionaux sont des territoires d'expérimentation se prêtant à ce type de projet. Les expérimentations seront mises en place de manière concertée. Ces différents sites abritent des habitats forestiers d'intérêt communautaire qui sont représentatifs des différents contextes régionaux

Chaque forêt laboratoire testera plusieurs itinéraires de gestion. Pour cela, différentes parcelles seront choisies (prioritairement dans des peuplements réputés sensibles aux évolutions climatiques). Des secteurs hors Natura 2000 seront privilégiés afin de mettre en place des expérimentations. L'implantation d'essences issues d'autres Régions biogéographiques peut modifier plusieurs caractéristiques du sol, ainsi il paraît plus judicieux de cibler des secteurs à enjeux plus faibles dans un premier temps. Les habitats identifiés dans la Directive Habitats Faune Flore seront privilégiés pour cette expérimentation.

Les protocoles seront établis en associant les universitaires de la région dans le cadre d'un comité de pilotage scientifique de l'étude qui sera supervisé par les conseils scientifiques des trois parcs.

Ces parcelles de référence seront suivies pendant 3 à 5 ans après les travaux. Elles feront l'objet d'un monitoring des différents paramètres dendrologiques, des conditions micro-climatiques locales et de la biocénose forestière. La partie relative aux suivis scientifiques et les financements associés sont traités dans la fiche C08.

### C.09.2.1 Définition des protocoles et des indicateurs

Dans le cadre de cette sous-action, les sites ciblés pour l'expérimentation "forêts laboratoire" sont :

- le site du Vertin appartenant au Parc naturel régional de la Montagne de Reims. Il est constitué d'une soixantaine d'hectares de forêts, de zones humides et de quelques hectares de milieux ouverts,



**Site du Vertin**



Habitats naturels du Vertin

Sources : ©IGN/BRN 2019 - BD Carthage ©IGN Paris 2013  
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, Octobre 2019.



- un site pilote dans les Vosges du Nord sera identifié précisément lors de la phase 1, où du temps sera alloué pour identifier les zones à enjeux avec l'ensemble des partenaires locaux (Office national des forêts, centre national de la propriété forestière, universitaires...).

#### Des sites pilotes comme « laboratoires régionaux »

**D'avril 2022 à décembre 2023** (phase 1 du PI), le/la chargé(e) de missions s'attachera à établir les protocoles et les cahiers des charges relatifs à toutes les expérimentations qui seront mises en œuvre dans le cadre du Life.

Ces expérimentations et leurs modalités (plantations, densité...) seront actées et validées via un processus de concertation. Pour cela, le comité de pilotage sera mobilisé tout comme l'ensemble des partenaires régionaux et locaux concernés par cette action (PNRs, PN, CENs, CBs, ONF, CNPF...).

Les conseils scientifiques des Parcs naturels régionaux et le monde de la recherche seront impliqués dès le début des réflexions tant sur le choix des parcelles de référence que sur les modalités d'expérimentation et de monitoring. Un comité scientifique dédié au suivi est prévu dans le cadre de l'action C.08.

En complément de cette action Life, une thèse sera initiée afin de répondre aux besoins d'un suivi scientifique poussé sur ces sites pilotes. Cette thèse n'étant pas éligible au sein du Life, elle sera financée par ailleurs (Fonds FEDER...).

Compte-tenu des connaissances et compétences auxquelles fait appel la mise en œuvre de cette action, et afin d'accompagner la prise de poste et l'intégration dans un réseau d'acteur, le(a) chargé(e) de mission sera encadré au sein du Parc naturel régional de la Montagne de Reims par la Responsable du Pôle Nature à raison de 20 jours par an. Il ou elle participera également à plusieurs congrès, séminaires ou formation tout au long des 9 années du programme afin de compléter et actualiser ses connaissances (5 séminaires-congrès-formation sur une base de 600 € /jours, les tarifs pouvant varier de 100 € à 1000 € /jour).

Les expérimentations qui seront mises en œuvre sont la migration assistée continue et des tests sur différents itinéraires sylvicoles. Pour ces derniers, les expérimentations seront choisies parmi ce panel d'itinéraires qui pourra être complété :

- Maintien ou renforcement de la diversité spontanée des essences dans de jeunes peuplements (Balivage ciblé, détournement à bois perdu...)
- Itinéraires permettant de favoriser la couverture du sol en travaillant sur la structure du peuplement et sur le maintien de houppiers non démembrés au sol.
- Enrichissements localisés en sous-étage dans des peuplements pionniers.

Les itinéraires proposés s'intéresseront également à la question de l'irrégularisation des peuplements afin de limiter les risques inhérents aux phases dites de régénération.

Certaines modalités sont d'ores et déjà définies. Tout d'abord, les forêts de feuillus étant majoritaires au sein du Grand Est, les tests se focaliseront donc sur ce type de peuplement ou viseront à les restaurer. Ensuite, les parcelles identifiées seront soumises à des itinéraires de résilience spécifiques répondant à la sensibilité locale des sols, aux conditions stationnelles, à la gestion héritée, aux types de peuplements en place et aux problèmes sanitaires rencontrés.

Les deux contextes suivants seront abordés spécifiquement :

**Les peuplements à cicatrifier** (forte attaque de chararose, épicéas scolytés, peuplement à base de chêne pédonculé ou de hêtre avec forte mortalité). Ces zones d'une surface comprise entre 1 et 5 ha feront l'objet de deux itinéraires de reconstitution différents :

- sur 2/3 de la surface, on favorisera la dynamique naturelle mais celle-ci sera enrichie par des plantations en point d'appui (25 à 30 cellules/ha),
- sur 1/3 de la surface: une plantation classique protégée.

**Les peuplements à risques** (faible diversité spécifique, essences très vulnérables, stations sensibles dans le cadre des évolutions climatiques). Ces zones d'une surface comprise entre 5 et 15 ha feront l'objet d'enrichissements ponctuels et d'interventions spécifiques au profit d'une meilleure résilience (augmentation des dendro-microhabitats, du bois mort au sol, meilleure structuration des peuplements, intervention au profit de la diversité dans les phases de jeunesse...)

Des détails supplémentaires sont présentés dans le point suivant (C.09.2.2).

En parallèle, de la définition des protocoles (phase 1 du PI), le/la chargé(e) de missions accompagnera l'ONF dans le cadre de l'élaboration du plan d'aménagement sur une partie du site du Vertin, ainsi les expérimentations seront intégrées directement dans les travaux sylvicoles du site.

De **septembre 2022 à décembre 2023** (phase 1 du PI), le/la chargé(e) de mission recherchera, en cohérence avec les protocoles et expérimentations en cours de définition, les fournisseurs des plants qui seront utilisés dans le cadre de cette action.

Pour la définition des protocoles et des indicateurs ainsi que la préparation de l'expérimentation, le chargé de mission consacra 80 jours par an entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023.

#### C.09.2.2 Lancement des expérimentations

De Janvier 2024 à juin 2026 (phase 2 du PI), les travaux sylvicoles nécessaires à l'ensemble des expérimentations seront réalisés dans le cadre d'un plan d'aménagement et mis en œuvre par les gestionnaires forestiers concernés (agents locaux de l'ONF). Le/la chargé(e) de mission accompagnera les agents dans la mise en œuvre des expérimentations.

Concernant la migration assistée, elle sera réalisée en futaie continue par l'enrichissement avec des plants sous couvert de peuplements existants ou sur des peuplements à reconstituer après un aléa. Les essences ciblées pour cette migration assistée seront les essences non invasives, robustes, naturellement présentes au sein des habitats et celles dont la situation géographique est en voie d'évoluer avec le changement climatique (Hêtre, Chêne Sessile, Charme, Érable champêtre...). Les plants utilisés dans le cadre de la migration assistée pourront être issus d'autres régions biogéographiques (méditerranéenne ou sud-atlantique) ou issus de contextes stationnels particuliers au sein de la région. Leur provenance géographique et donc génétique sera établie.

Pour chaque forêt pilote, les agents locaux des PNRs financés par ailleurs et concernés par cette action (Forêt, Trame Verte et Bleue...) suivront également la mise en place de l'expérimentation. Etant à proximité immédiate des forêts pilotes, ils feront le relais avec les partenaires locaux et le/la chargé(e) de mission dédié(e) à cette action.

Les fournitures nécessaires à la concrétisation des expérimentations (plants, protection...) seront achetées directement par les co-bénéficiaires (PNRVN pour le site des Vosges du Nord et PNR MR pour le site du Vertin).

De plus, les expérimentations sur d'autres sites pourront être évaluées et menées par d'autres partenaires (hors financement Life). Dans ce cas, une mise en cohérence de l'ensemble des expérimentations pourra être réalisée.

Durant cette période, le chargé de mission concevra également avec le comité scientifique prévu dans l'action C08, les cahiers des charges pour préparer le lancement des prestations de suivi des forêts laboratoires.

Le chargé de mission consacrera en 90 à 100 jours par an pour le lancement des expérimentations, et la préparation du suivi scientifique.

#### C.09.2.3 Suivi du projet et valorisation

##### Animation grand public

Les changements climatiques, leurs effets sur la forêt et les différentes réponses à y apporter suscitent de nombreuses interrogations tant de la part des propriétaires et élus amenés à faire des choix pour l'avenir qu'auprès du grand public de plus en plus sensibilisés et attachés à la préservation des arbres et des forêts.

Dans le cadre de cette action, des interventions à 3 voix (forestier, naturaliste, chercheur) pourront être sous-traitées afin d'accompagner, notamment dans les Parcs naturels régionaux du Grand Est mais aussi en milieu urbain, des initiatives visant à sensibiliser le grand public à ce sujet et à lui donner la possibilité de se forger un point de vue éclairé.

Leur coût est estimé à 4000 €/jour (un coût journée entre 400 € et 800 € par intervenant, 3 intervenants, une journée de préparation et une journée de réalisation pour chacun).

A compter de juillet 2023 et jusqu'au terme de l'action, 12 journées de ce type seront réalisées.

##### Formations et fiches techniques

**De janvier 2023 à décembre 2023**, le PNR de la Montagne de Reims organisera des journées techniques (sur un ou deux jours) avec et pour des acteurs de la forêt (propriétaires publics et privés, gestionnaires) afin de nourrir leur réflexion sur la manière de gérer leurs peuplements forestiers dans un contexte d'incertitude climatique. Elles comporteront notamment des visites de terrains.

Ces journées techniques seront conçues et animées par le/la chargé(e) de mission en lien avec des forestiers.

Par la suite, ces journées techniques seront sous-traitées afin de démultiplier l'impact et de les enrichir notamment avec des retours d'expériences d'autres programmes. A titre d'exemple, il est possible de citer :

- le Life ARTISAN porté par l'OFB et conçu pour sensibiliser, informer et accompagner les réflexions et démarches d'adaptation au changement climatique par les solutions fondées sur la Nature.
- le Partenariat Européen Ilot d'avenir qui vise à d'implanter un réseau de 75 parcelles de test de dix nouvelles essences feuillues et résineuses pour évaluer leur résistance aux conditions climatiques actuelles et futures ainsi que leur comportement sylvicole.

Pour formaliser ces retours d'expériences et en permettre une large diffusion sur la plateforme Biodiversité Grand Est notamment, ces journées techniques seront complétées par la réalisation de fiches techniques au nombre de 10 sur la durée du Life soit en moyenne une par an. Ces fiches pourront aborder des sujets tels que : « enrichir une parcelle en régénération avec des essences plus résistante à la sécheresse », « diagnostiquer les peuplements vulnérables », « favoriser l'adaptation d'un peuplement au changement climatique ». Elles seront sous-traitées sur la base d'une estimation de 10 journées de travail (bibliographie, consultation des partenaires, visites terrain, rédaction, mise en forme...) à 800€/jour.

Le chargé de mission aura en charge l'élaboration du cahier des charges et le suivi administratif et technique de ces prestations.

Le développement d'un marteloscope sur le site du Vertin et l'utilisation de ceux déjà en place sur les autres territoires de PNRs, serviront de support pour faire la promotion d'une gestion forestière durable au service d'une meilleure résilience des habitats naturels, auprès des professionnels et des élus régionaux.

Une synergie sera également recherchée avec le Parc national de forêts, situé à cheval entre la Région Grand Est et la Région Bourgogne-Franche-Comté. Il constitue le premier Parc national français dédié à la préservation des forêts feuillus de plaine. Il va accueillir en son sein une réserve intégrale de plus de 3000 ha qui ne fera plus l'objet d'exploitation forestière, et se veut une vitrine des modes de gestion exemplaire. En particulier, il est partenaire d'un projet de forêt irrégulière école établie sur le syndicat intercommunal de gestion forestière de la région d'Auberive (Haute-Marne) qui accueille près de 6000 ha d'anciens taillis-sous-futaies en conversion vers la futaie irrégulière depuis plus de 20 ans et qui accueillent un réseau de placettes permanentes depuis 1998. Après une première phase de déploiement de 3 ans, cet espace dispose notamment de marteloscope et différents supports de formation.

En parallèle, le/la chargé(e) de mission organisera des animations auprès des lycées professionnels et des universitaires sur chaque site pilote.

#### *Des sites pilotes comme « vitrines internationales »*

De janvier 2022 à décembre 2023, le/la chargé(e) de mission organisera une journée d'échange à l'échelle régionale. Cette journée réunira 40 personnes autour de la thématique du changement climatique et de l'adaptation des peuplements forestiers. Elle sera à destination des acteurs locaux, régionaux voire internationaux (forestiers publics et privés, collectivités, associations, propriétaires...) . Il s'agira en effet de réunir les structures régionales et internationales, travaillant sur le sujet de l'adaptation de la forêt face au changement climatique, d'échanger et mettre en commun les retours d'expérience sur cette thématique.

En 2024, 2026 (phase 2 du PI) et 2030 (phase 4 du PI), d'autres journées d'échange seront organisées par le/la chargé(e) de mission afin de poursuivre les échanges et d'accumuler les retours d'expériences.

Pour finir, en 2028 (phase 3 du PI), un colloque d'une journée sur cette thématique sera organisé afin d'ouvrir les échanges au plus grand nombre. A cette occasion, un lien sera fait avec les autres projets régionaux en cours sur cette thématique (îlots d'avenir, Life artisan). Ce moment phare permettra également de valoriser le travail réalisé dans le cadre du projet Life.

Dans le cadre des journées, 3 intervenants spécialistes seront défrayés pour intervention lors de ces journées. En ce qui concerne l'organisation du colloque le/la chargé(e) de mission sera accompagné(e) d'un animateur et de 5 intervenants.

Tous les 3 ans, (phase 2, 3 et 4 du PI), des supports de communications seront édités afin de valoriser les actions en cours. Dans ce cadre, de courtes vidéos de sensibilisation seront créées et diffusées auprès du grand public et des collectivités. Les actes du colloque seront élaborés en version numérique et seront diffusés par voie électronique afin de limiter l'utilisation de papier. La création graphique sera réalisée par un prestataire afin d'obtenir des documents qualitatifs.

### Essaimage

De juillet 2026 à décembre 2030 (phase 3 et 4 du PI), l'ensemble des outils (cahiers des charges...), et données issues des deux sites laboratoires seront mis à disposition des acteurs intéressés pour répliquer l'expérience en Grand Est ou la transférer. Cette diffusion se fera sur la base des journées d'échanges et colloque cités ci-dessus, mais aussi via des réseaux ou séminaires déjà existants (Natura 2000, réserves naturelles, gestionnaires, Fédération des Parcs naturels régionaux de France...), et de plateformes nationales ou internationales Biodiversité Grand Est, Life...).

Durant cette période, le/la chargé(e) de mission présentera l'action lors du séminaire Biodiversité de la Fédération des Parcs naturels régionaux qui a lieu tous les ans. Ce séminaire réunit l'ensemble des Parcs naturels régionaux et des partenaires associés autour de la thématique Biodiversité/Forêt.

En plus de la diffusion des données et protocoles, le/la chargé(e) de mission accompagnera d'autres territoires dans le déploiement des expérimentations réalisées dans le cadre de cette action.

En parallèle, des actions de restauration et d'entretien des milieux aquatiques et ouverts et de préservation du patrimoine bâti en faveur des chiroptères seront réalisés sur le site du Vertin. Ces opérations n'auront pas d'impacts sur le budget de l'action, mais elles permettront d'obtenir une cohérence dans un objectif de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, de création d'une vitrine sur la multifonctionnalité des forêts et le rôle des milieux associés en forêt (mares, clairières) pour augmenter la résistance et la résilience de l'écosystème forestier dans son ensemble.

Pour l'organisation des formations, de journées techniques, et les suivi des prestations (fiches techniques - animation - communication), le chargé de mission disposera de 28 jours/an sur la période 2022-2026. A compter de 2027, il disposera davantage de temps pour la valorisation (colloque...).

En effet, globalement, 120 des 205 jours de travail par an du chargé de mission (0,6 ETP) seront consacré sur la période 2022-2026 à la mise en œuvre de la sous-action C09.2 (en lien avec la C081). Au delà du 31 décembre 2026, 0,8 ETP (soit 160 jours/an ) y seront consacrés notamment pour le suivi et la valorisation.

### **C.09.3 Développement de PSE en faveur des écosystèmes forestiers : îlots de sénescence**

Dans le cadre de cette action, il s'agit de vérifier l'intérêt de ce type de PSE en faveur des écosystèmes forestiers et de leur résilience face aux changements climatiques, et de définir leurs conditions de mises en œuvre sur différents territoires dont ceux des parcs naturels régionaux du Grand-Est.



L'action C09.3 prévoit la création et la pérennisation d'îlots de sénescence via le développement d'un système de Paiement pour services environnementaux spécifique. Ces îlots identifiés en dehors des sites Natura 2000 et connectés à ces

derniers permettront de créer une sous-trame écologique de vieux bois. Ainsi, des connectivités entre les sites Natura 2000 seront établies permettant aux espèces d'intérêt communautaire de se déplacer et de se développer sur de nouveaux secteurs.

### C.09.3.1 – Élaboration du système de PSE

De janvier 2022 à décembre 2023 (phase 1 du PI), le/la chargé(e) de mission disposera de 0.4 ETP pour lancer la démarche et en particulier pour l'élaboration le cahier des charges qui servira de base à l'obtention de ce type de PSE vieux bois par les porteurs de projets. Les modalités de ce cahier des charges seront définies en concertation avec l'ensemble des partenaires en lien avec cette action (PNRs, PN, APN, ONF, CNPF, Syndicat forestier, communes forestières...). Les zones à enjeux au sein des territoires pré-ciblés (Triangle marnais, PNRVN, PNRFO, PN) seront également définies en concertation lors de cette première phase. Un ordinateur muni d'un logiciel de cartographique sera nécessaire.

En parallèle, le/la chargé(e) de mission présentera ce dispositif de PSE pilote aux gestionnaires forestiers ainsi qu'aux propriétaires forestiers privés et publics, lors de demi-journées dédiées en s'appuyant sur les premiers îlots créés.

De plus, en 2022, le/la chargé(e) de mission identifiera les premières entreprises privées qui seront démarchées notamment dans les secteurs de la filière bois et du tourisme. Ces entreprises volontaires pourront financer la mise en place d'îlots de sénescence.

De janvier 2024 à juin 2026 (phase 2, 3 et 4 du PI), le/la chargé(e) de mission poursuivra le démarchage des entreprises privées afin de financer le plus d'îlots de sénescence possible au sein de la région Grand Est. Ce démarchage sera réalisé via des sorties terrain et des présentations au sein des entreprises. Il s'agira de créer une dynamique vertueuse engageant propriétaires forestiers publics et privés, gestionnaires, et mécènes.

### C.09.3.2 : Contractualisation des îlots de sénescence dans les 4 territoires pilotes

De janvier 2022 à juin 2026 (phase 1 et 2 du PI), le/la chargé(e) de mission réalisera une compilation des connaissances sur les services rendus par l'écosystème forestier de chacun des sites choisis, en amont de la contractualisation.

De mars 2022 à décembre 2023 (phase 1 du PI), le/la chargé(e) de mission et les co-bénéficiaires initieront la contractualisation avec des propriétaires pour la création d'îlots de sénescence sur les zones à enjeux du Triangle marnais, du PNRVN, du PNRFO, et du Parc Nationale de Forêts. Ces premiers îlots seront financés via les fonds Life. Pour cela, les propriétaires forestiers et gestionnaires seront contactés et sensibilisés par le/la chargé(e) de mission et le co-bénéficiaires. Des visites terrains seront réalisées afin de définir les secteurs les plus propices à la création de ce type d'îlot.

Le/la chargé(e) de mission compilera et cartographiera de l'ensemble des îlots de sénescence financés dans le cadre du Life et du mécénat. Pour cela, un ordinateur de terrain muni d'un logiciel de cartographie, ainsi qu'un GPS fonctionnel sous un couvert forestier seront indispensables pour mener à bien cette action et la valoriser.

De janvier 2024 à décembre 2030 (phase 2 à 4 du PI), le/la chargé(e) de mission poursuivra la contractualisation sur le Triangle marnais et accompagnera les autres territoires dans la mise en place de ces PSE. Ces îlots seront financés par les fonds Life et par les fonds obtenus via les entreprises démarchées. Une augmentation progressive du nombre de mécènes est attendue. L'action menée permettra de capitaliser sur les conditions de réussite d'une telle démarche de mobilisation du mécénat privé et de mesurer le rapport entre les moyens notamment d'ingénierie alloués et le montant des fonds privés levés.

Les modalités de mise en œuvre sont les suivantes :

Ce système de PSE est assimilé à une compensation des propriétaires forestiers pour le non usage d'un îlot forestier à des fins d'exploitation commerciale. Ces PSE seront attribués via un versement unique. Dans ce cadre, les 11 conditions nécessaires à ce type de compensation sont remplis :

Les compensations seront versées suite à l'identification des îlots de sénescence et à la signature d'un contrat/convention valide au delà du projet (au delà de 30 ans, entre 50 à 100 ans). Une prestation notariale sera demandée afin de pérenniser le maintien des îlots au grès des successions et vente de parcelles, par exemple à travers la contractualisation d'obligations réelles environnementales. Le versement sera réalisé par les co-bénéficiaires : PNR de la Montagne de Reims, des Vosges du Nord, de la Forêt d'Orient et Parc national de forêt (organismes publics).

La compensation est le seul moyen permettant la création rapide d'îlots de senescence au sein de parcelles exploitées privées ou publiques. Les propriétaires privés et les regroupements de propriétaires sont éligibles à ce type de PSE. Les organismes publics pourront devenir éligibles, si et seulement si, ils réinvestissent les revenus de ces paiements de compensation dans des mesures de conservation ou de sensibilisation du public pour le réseau Natura 2000 ou la stratégie de la biodiversité. Ces îlots ne pourront en aucun cas être créés dans le cadre d'une compensation environnementale liée à la mesure ERC.

Ces îlots seront identifiés en dehors des sites Natura 2000. Toutefois, les habitats d'intérêt communautaire seront privilégiés et ces îlots permettront de créer une sous-trame écologique de vieux bois. Ainsi, des connectivités entre les sites Natura 2000 seront établies permettant aux espèces d'intérêt communautaire de se déplacer et de se développer sur de nouveaux secteurs.

L'estimation de la compensation d'un hectare d'îlots de senescence a été réalisée en revalorisant les seuils indiqués dans le cadre des contrats Natura îlots de vieillissement (30 ans de non gestion) et en prenant en compte les retours d'expérience du PNR des Vosges du Nord.

#### C.09.3.3 : Ouverture à d'autres services écosystémiques, réplication et transfert sur d'autres territoires

Dès les premières contractualisations, le/la chargé(e) de mission valorisera et communiquera sur ces PSE et les retours expérience recueillis, via les réseaux existants (Fédérations des Parc, Fédérations des CEN, plateforme biodiversité Grand Est...) et ceux formés dans le cadre du Life. Dans ce cadre, le/la chargé(e) de mission créera des supports numériques qualitatifs avec l'aide d'un prestataire (vidéo, création graphique...).

De juillet 2026 à décembre 2030 (phase 3 et 4 du PI), le/la chargé(e) de mission rédigera et diffusera un premier bilan de la démarche et des retours d'expérience qui seront mis en ligne sur la plateforme régionale consacrée à la biodiversité et au Life.

Un travail d'essai et d'accompagnement des partenaires et territoires sera mise en œuvre par le/la chargé(e) de mission pour permettre de répliquer ce système de PSE sur d'autres territoires du Grand Est, et le transférer hors Grand Est en s'appuyant notamment sur le réseau des parcs naturels régionaux. En effet, le/la chargé(e) de mission sera en charge de l'aide à la prise en main de ce nouveau système sur d'autres secteurs (définition des zones à enjeux, contractualisation, recherche de mécènes privés...).

Tout au long de l'action C.09, le/la chargé(e) de mission sera amené(e) à se déplacer régulièrement dans le cadre de la valorisation de l'action et de l'accompagnement des territoires pour la mise en place des expérimentations, le déploiement des itinéraires sylvicoles et celui des PSE.

Par ailleurs, pour aller plus loin et au regard de l'avancée de l'action fin 2026 et des premiers retours des travaux des stagiaires de l'action C08, cette action pourra être orientée vers une ouverture du système PSE établi afin de soutenir d'autres services rendus par la forêt tout en préservant le bon état de conservation. Certains de ces autres services ont déjà pu être évoqués par des partenaires du Life intéressés par l'expérimentation PSE (ex : soutien à des boisements alluviaux et forêts humides de tête de bassin, dans une logique de stockage d'eau et de restauration des sols sur les massifs forestiers).

#### *Raisons pour lesquelles l'action est nécessaire / plus-value*

**Cette action est nécessaire car elle prévoit plus particulièrement deux opérations pilote au bénéfice des écosystèmes forestiers ; deux actions intégrées qui contribueront à atteindre des objectifs transversaux du CAP 2021-2027** quant à l'observation, la surveillance, l'expérimentation en vue de l'atténuation des effets du changement climatique, la formation et la communication depuis les réseaux N2000-TVBAires protégées (habitats et espèces d'intérêt communautaire).

Cette action repose sur deux grandes ambitions :

- établir des programmes d'amélioration des connaissances sous l'angle des services écosystémiques
- mettre en œuvre les modes de gestion nécessaires à leur maintien, voire à leur développement.

**Les actions proposées sont donc conçues en pleine correspondance avec le CAP 2021-2027, dont l'introduction rappelle que les mesures prioritaires « contribueront non seulement aux objectifs spécifiques des Directives Oiseaux et Habitat-Faune-Flore mais également « à fournir d'importants avantages socio-économiques et en termes écosystémiques à la société ».**

Les habitats et les espèces concernées par la sous-action C.09.2 sont également d'intérêt communautaire pour la majorité d'entre eux. De plus, ils sont représentatifs d'une partie des forêts de feuillus de la Région Grand Est et des pays limitrophes.

**Les expérimentations prévues seront bien sûr menées hors sites Natura 2000 et aires protégées. Mais dès lors que celles-ci seront conclusives, au regard de la préservation et de l'atteinte du bon état conservatoire des habitats et espèces spécifiques, leur reproduction en site Natura 2000 pourra être étudiée, en accord avec les orientations nationales et la réglementation en vigueur.**

Les espèces associées à ces habitats pourront ainsi s'adapter plus facilement elles-aussi : Lucane cerf-volant, Pique-prune, Barbastelle d'Europe, Grand Murin, les espèces de pics, les milans, Cigogne noire, Martre des pins...

Par ailleurs, la surface forestière du Grand Est, comme celle de l'ensemble de la France métropolitaine, est utilisée principalement pour la production. Peu de forêts, sont actuellement considérées à l'état naturel. Or, le cycle des arbres au sein d'une forêt exploitée est raccourci de 600 ans à 200 ans au mieux.

Les vieux arbres et le bois mort sont un signe de bonne santé des milieux forestiers et abritent une importante biodiversité tant ordinaire que remarquable dont de nombreux groupes taxonomiques peu étudiés (bactéries, lichens, mousses, champignons, coléoptères). On estime en effet que plus de 25% des espèces forestières dépendent du bois mort ou sénescent. Les différents stades de sénescence des arbres sont rarement représentés dans les peuplements forestiers exploités, malgré leur rôle en faveur de la fertilité des sols. La biodiversité forestière se reconstituant difficilement et très lentement, même sans exploitation, la nécessité de conserver de vieilles forêts s'impose pour une politique de conservation à long terme (Paillet et al, 2010).

Le CAP 2021-2027 identifie parmi les principales menaces qui pèsent sur les habitats forestiers « la sylviculture et les opérations forestières, notamment la gestion des forêts et des plantations, (...) l'évolution biocénotique et la succession végétale. » **Le CAP 2021-2027 préconise comme mesures prioritaires le maintien d'usage, la restauration, l'accompagnement des pratiques. Les actions de maintien de bois sénescents sont encouragées en Natura 2000 et hors sites, au-delà des seuils de gestion durable des forêts. Cette action offre une réponse concrète à ces menaces et aux préconisations du CAP. Elle prévoit de plus un programme PSE « bois sénescents » pour compléter les dispositifs financiers existants en faveur des écosystèmes forestiers.**

En dehors des contrats Natura 2000, il n'existe en effet pas de dispositifs d'aides à la mise en place d'îlots de sénescence tels que prévus dans l'action C.09.3. Le système de Paiement pour services environnementaux va devenir un levier d'actions pour préserver les écosystèmes forestiers et plus particulièrement les zones en libre évolution (îlots de sénescence). Ils apportent des services écosystémiques complémentaires au maintien d'une forte biodiversité comme par exemple le stockage à long terme du carbone dans les vieux arbres et dans le sol. La création de ces îlots s'accompagnera de la sensibilisation des propriétaires et gestionnaires concernés afin de les impliquer dans une démarche globale d'amélioration de la gestion forestière. Cela permettra en plus des îlots de sénescence de maintenir une capacité de résilience sur l'ensemble du peuplement face au changement climatique. Ce projet ambitionne de tester de nouvelles sources de financements d'îlots de sénescence dans lesquelles les entreprises pourront s'investir.

En complément, des premiers îlots seront créés afin d'initier la démarche et de donner des exemples concrets.

Ce travail sera réalisé en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, une plus-value régionale sera donc apportée lors de la définition des cahiers des charges permettant de la transférer plus facilement ensuite sur d'autres régions, via les différents réseaux.

Enfin, les avancées et résultats de cette action seront partagés au-delà du Grand Est et spécialement avec les régions limitrophes et transfrontalières.

Pour finir, plusieurs initiatives en Région Grand Est prévoient des expérimentations via l'introduction de nouvelles essences qui se développent au sud de la France ou d'essences exotiques. **L'action C.0.9.2 est complémentaire de ces initiatives. Sa particularité est qu'elle a pour objectif de :**

- **conserver les habitats et les essences indigènes déjà présents sur le territoire,**
- **tester des itinéraires sylvicoles impliquant différents niveaux de modifications des écosystèmes** (légères à moyennes),
- **créer des "laboratoires" permettant un suivi très fin** des expérimentations menées, en intégrant des **dimensions supplémentaires de prise en compte de la biodiversité et du fonctionnement de l'écosystème** (évolution du sous-bois, installation des espèces non arborées...).

#### *Contraintes, risques et hypothèses*

La création de ces sites pilotes et les actions/suivis qui vont en découler s'inscriront sur du long terme. En effet, ce projet vise en partie à créer des sites pilotes et lancer l'état zéro des suivis/indicateurs via la fiche C08. Les suivis devront être renouvelés tous les 10 ans. Il est donc indispensable de définir des sites sur lesquels les expérimentations pourront être maintenues dans la durée. Des accords entre propriétaires, gestionnaires et le porteur de l'action devront être conclus sous forme de convention par exemple. Un travail de terrain et de concertation sera donc nécessaire pour identifier les sites pilotes. Le premier site identifié n'est pas concerné par cette problématique car les parcelles du site du Vertin appartiennent aux PNR de la Montagne. Il n'y a donc aucune contrainte majeure à la mise en place de ces expérimentations sur ce site. Il sera toutefois nécessaire de trouver des financements pour réaliser les suivis à minima tous les 10 ans.

Une vigilance sera portée à la réglementation vis à vis de la migration assistée et à la disponibilité des plants forestiers, qui peuvent être épuisés pendant plusieurs mois. Ainsi, une des premières actions sera de trouver les plants adéquats et des producteurs.

La création de systèmes de PSE vieux bois impliquera des contraintes similaires aux sites pilotes : accord des propriétaires et des gestionnaires, concertation et sensibilisation. De plus, le projet sera en partie conditionné par l'adhésion des entreprises au projet de mécénat. Ici aussi, un démarchage sera indispensable pour obtenir des retours positifs de plusieurs entreprises. Dans le cadre de ce type de projets à long terme, il sera nécessaire d'avoir un appui notarial afin de pérenniser le maintien des îlots au grès des successions et ventes de parcelles, par exemple à travers la contractualisation d'obligations réelles environnementales.

#### *Résultats attendus (informations quantitatives quand cela est possible) :*

Les résultats attendus pour cette action sont :

- Un comité de pilotage créé et 14 réunions organisées
- Un cahier des charges PSE adaptable sur différents territoires,
- 12 hectares soit 300 placeaux concernés par la mise en place des expérimentations liés à la migration assistée et aux changements d'itinéraires sylvicoles : plantation des plants forestiers locaux et d'une autre région biogéographique,
- 10 fiches techniques
- 12 journées grand public sur forêt/changement climatique/services rendus

- Réalisation de formations auprès des professionnels, des étudiants, des élus et organisation de journées d'échanges à l'échelle régionale,
- Déploiement de certaines pratiques favorables à l'adaptation au changement climatique des forêts de feuillus (habitats 9160 notamment) au sein des sites Natura 2000
- 200 hectares d'îlots de sénescence contractualisés avant la fin du Life,

*Estimation des coûts :*

PERSONNEL (F1)

Co-bénéficiaire	Personnel	Jours Homme	Taux journalier	Total
PNRMR	Chargé de mission coordination (additionnel)	1 845	270	498 150 €
PNRMR	Responsable Pôle Milieux naturels (non additionnel)	180	350	63 000 €
Total				561 150€

Les frais de personnel pour le poste à créer sont établis sur la base d'un recrutement d'un chargé de missions à temps plein Cat A fonction publique territoriale (FPT) et de l'évolution de la rémunération en fonction des grilles FPT.

Salaire brut mensuel années 1 à 3 : 2 500 € sur 13 mois  
 Salaire brut années mensuel 4 à 6 : 2 700 € sur 13 mois  
 Salaire brut années mensuel 7 à 9 : 2 900 € sur 13 mois  
 Taux charge patronale : 50%  
 Application 205 jours de travail par an soit 1 607heures  
 Marge 5%  
 Coût annuel moyen : 55 350 €

Coordination encadrement technique - responsable de pôle Milieux naturels - année 1 à 9 – 20 jours par an

Coût journalier moyen sur la période : 350 €

DÉPLACEMENT ET SÉJOUR (F2)

Bénéficiaires	sujet		montant estimatif
PNRMR	5 nuits d'hôtel par an sur 9 ans	100 € par nuitée (petit dej inclus)	4 500 €
PNRMR	20 remboursements de repas par an sur 9 ans	Forfait 15 euros pas repas	2 700 €
Total			7 200 €

PRESTATIONS DE SERVICE (F3)

Bénéficiaires	sujet		montant estimatif
PNRMR	Prestation d'ingénierie conseil sylviculture	2 jours par an (1000€ la journée max)	18 000 €
PNRMR	Conception de 10 fiches techniques	10 jours - 800 € / (incluant visites, conception)	80 000 €
PNRMR	Création supports de communication (plaquette, vidéo, rapports, flyer numérique)	10 000 € tous les 3 ans	30 000 €
PNRMR	Organisation d'un colloque	1 animateur professionnel (2000€) et 5 intervenants (1000€/intervenant)	7 000 €
PNRMR		Repas pour 150 participants (forfait 20€/p)	3 000 €
PNRMR		Location de salles pour 150 participants	2 000€
PNRMR	Organisation de journées techniques (X5)	3 intervenants par jour (3 000€/j)	15 000 €
PNRMR		Repas 40 participants (forfait 20€/p)	4 000 €
PNRMR		location de salle pour 40 participants (1 000€/j)	5 000 €
PNRMR	Sous traitance de trois sessions gratuites de journées techniques de deux jours auprès des professionnels forestiers	Estimation forfaitaire de la prestation 4000€/session	12 000 €
PNRMR	Organisation de 10 animations à 3 voix pour le grand public	3 intervenants (400 à 800€ par intervenant) - 2j de travail pour chacun et 12 animations soit 4000 € par animation	48 000 €
PNRMR	Plantation des plants – PNRMR - site pilote	Pour site pilote PNRMR - 6 ha par site pilote :	9 000€
PNRVN	Plantation des plants – PNRVN – site pilote	Pour site pilote PNRVN - 6 ha par site pilote	9 000 €
		Total	242 000 €

EQUIPEMENT (F4.B)

Bénéficiaire	sujet		montant estimatif
PNRMR	Acquisition d'un pc portable terrain dédié avec logiciel SIG + licence + base déportée		1 500 €
PNRMR	Renouvellement du matériel en 2027		1 500 €
PNRMR	Acquisition d'un GPS fonctionnel en couvert forestier		1 000 €
PNRMR	Protection par latis - PNRMR - site pilote	Pour site pilote PNRMR - 6 ha par site pilote : 25 placeaux/ha - 300€ par placeaux	45 000 €
PNRVN	Protection par latis - PNRVN - site pilote	Pour site pilote PNRVN - 6 ha par site pilote : 25 placeaux/ha - 300€ par placeaux	45 000 €
		Total	94 000 €

ACHAT DE TERRAINS OU LOCATION A LONG TERME DE TERRAINS / DROITS D'USAGE (F5)

Bénéficiaire	sujet		montant estimatif
PNRMR	PNRMR - PSE ( soutien financier Vieux bois sur Triangle Marnais)	Pour 5 îlots de senescence (estimation de 7 000€/ ha)	35 000 €
PNRVN	PNRVN - PSE ( soutien financier Vieux bois sur territoire PNRVN)	Pour 5 îlots de senescence (estimation de 7 000€/ ha)	35 000 €
PNRFO	PNRFO - PSE (soutien financier Vieux bois sur territoire PNRFO)	Pour 5 îlot de senescence (estimation de 7 000€/ ha)	35 000 €
PN	PN de forêts - PSE (soutien financier Vieux bois sur territoire du PN)	Pour 5 îlots de senescence (estimation de 7 000€/ ha)	35 000 €
PNRMR	Actes notariés - PNRMR - PSE	Pour 5 actes - Prix par acte notarié (1200€)	6 000€
PNRVN	Actes notariés - PNRVN - PSE	Pour 5 actes - Prix par acte notarié (1200€)	6 000€
PNRFO	Actes notariés - PNRFO - PSE	Pour 5 actes - Prix par acte notarié (1200€)	6 000€
PNF	Actes notariés– PN de forêts - PSE	Pour 5 actes - Prix par acte notarié (1200€)	6 000€
<b>Total</b>			<b>164 000€</b>

CONSOMMABLE (F6)

Bénéficiaire	sujet		montant estimatif
PNRMR	Achat de plants – PNRMR - site pilote	Pour site pilote PNRMR - 6 ha par site pilote : 25 placeaux/ha - 30 plants par placeaux	12 600 €
PNRVN	Achat de plants – PNRVN - site pilote	Pour site pilote PNRVN - 6 ha par site pilote : 25 placeaux/ha - 30 plants par placeaux	12 600 €
Total			25 200 €

AUTRES COÛTS (F7)

Bénéficiaire	sujet		montant estimatif
PNRMR	Frais d'inscription à des congrès, séminaires et formations	5 séminaires/formation de deux jours - une moyenne de 600 € par jour	6 000 €
Total			6 000 €

TOTAL

sujet	montant estimatif
Personnel	561 150 €
Déplacement et séjour	7 200 €
Prestation de service	266 000 €
Équipement	94 000 €
Achat de terrains ou location à long terme de terrains / droits d'usage	140 000
Fournitures	25 200 €
Autres coûts	6 000 €
<b>Total</b>	<b>1 099 550 €</b>



**ACTION C10 : Programme d'amélioration des connaissances de l'impact du changement climatique et des services rendus par les agroécosystèmes prairiaux du Grand Est.**

*Bénéficiaire responsable de la mise en œuvre*

Le Parc naturel régional de Lorraine (PNRL) sera le bénéficiaire responsable de l'action. A ce titre, il prendra en charge 0.5 ETP pendant neuf ans, ainsi que le programme d'actions défini dans le cadre de cette fiche.

L'action sera suivie et menée en étroite collaboration avec les Parcs naturels régionaux du Grand Est.

*Description (quoi, comment, où et quand)*

Les objectifs de cette action sont, après leur définition, d'évaluer les services écosystémiques des prairies du Grand Est, de mettre en place des indicateurs de suivi des impacts du changement climatique, de partager et diffuser les suivis et résultats. Elles sont donc considérées comme 2 sous-actions dans cette fiche.

La présente action s'axe donc plus, au-delà du seul suivi, sur la mesure des effets du changement sur les agrosystèmes pastoraux afin d'en déduire des pratiques agricoles qui seront compatibles écologiquement et économiquement à leurs éventuelles modifications.

L'ensemble de cette action sera mise en œuvre du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2030.

Pour ce faire, un poste dédié (0.5 ETP par an) sera porté par le PNRL.

Il s'agira d'un poste de chargé de mission prairie (chargé de projet) dont les principales missions seront :

- Mettre en place un comité de pilotage,
- Définir les parcelles d'échantillonnage,
- Contacter les exploitants pour les faire adhérer à la démarche et les suivre dans le temps,
- Recueillir les exemples similaires à travers le monde,
- Recueillir et analyser les données des services écosystémiques,
- Élaborer et lancer les marchés de sous-traitance,
- Créer des Paiements pour services environnementaux (PSE) adaptés,
- Lancer et administrer les premiers PSE climatiques,
- Coordonner et suivre la mise en œuvre des PSE,
- Valoriser les suivis et les résultats (communication, publications...).

Par ailleurs, la mise en œuvre de cette action s'appuiera sur des acteurs locaux relais et la mise à disposition par les Parcs naturels régionaux, puis par d'autres structures, du temps de chargés de mission (animateurs Natura 2000 notamment). Des appuis ponctuels aux missions identifiées ci-dessus seront nécessaires. Leur financement sera recherché sur d'autres fonds européens ou nationaux.

Le Chef de projet (poste additionnel) ainsi que l'appui des postes PNRL (postes non additionnels) interviendront dans toutes les 2 sous-actions identifiées ci-après, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 décembre 2030. Le recrutement du chef de projet est prévu à partir d'octobre 2021, pour un démarrage effectif de la mission au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (sous-réserve de l'accord des crédits)

La mise en œuvre de cette action est prévue en 2 sous-actions :

**C10.1: Engagement d'un programme de connaissances des services rendus par les agroécosystèmes prairiaux du Grand Est**

L'objectif est d'évaluer les services rendus par les prairies du Grand Est afin de mettre en place un Paiement pour services environnementaux (PSE).

HARRISON et al. (2010) soulignent que les prairies gérées de manière intensive contribuent surtout aux services de production (de biomasse végétale ou de produits animaux...), alors que les écosystèmes prairiaux semi-naturels (prairies permanentes âgées, pelouses...) sont des contributeurs très importants pour les ressources génétiques et les services hors production (biodiversité, pollinisation, valeur esthétique, services culturels...).

Il sera donc développé une évaluation multicritère, en intégrant de nouvelles méthodes d'analyse (STRASSERT et PRATO, 2002).

L'évaluation des services écosystémiques fournis par les prairies sur le territoire d'une petite commune de moyenne montagne en Auvergne, a été ainsi réalisée à l'aide d'une typologie multifonctionnelle des prairies. Les résultats sont mis en relation avec les caractéristiques du milieu, les pratiques des agriculteurs et les systèmes de production. A partir de cette estimation, les prairies ont été réparties en 4 classes selon leur niveau de compromis entre services de production et de régulation. Ces classes sont souvent associées à des contraintes du milieu et à des modes de gestion. Cependant, les prairies fournissant à la fois des services de production et de régulation, définies comme "Proches de l'intensification écologique", sont présentes dans tous les types de systèmes. Ce travail sera développé dans ce projet.

Le travail conduit entre 2017 et 2020 sur le Massif Vosgien (Bayeur, 2020 ; Mesbahi, 2020) a permis d'évaluer différents services écosystémiques, en se basant sur des typologies agronomiques et le récent référentiel phytosociologique du massif : production de biomasse et qualité du fourrage, séquestration de carbone, biodiversité, valeur des prairies pour la santé animale et la qualité des produits (viande, lait), valeur économique des prairies. Les résultats de ce travail doivent être étendus à l'ensemble de la Région Grand-Est, et complétés en s'intéressant aux effets du changement climatique.

Il s'agira donc pour le présent projet d'analyser les services écosystémiques de tous les types de prairies du Grand Est représentant les différents contextes écologiques (grandes classes phytosociologiques réparties entre plaine et montagne) et économiques (prairies de fauche extensives et intensives, pâtures extensives et intensives).

#### Gouvernance :

Une large coopération avec les acteurs concernés dans le Grand Est (acteurs du monde agricole et forestiers, de la politique de l'eau, du monde naturaliste, de la recherche, politiques locales et du grand public utilisateur des aménités de ces milieux) sera menée.

Une gouvernance dédiée sera mise en place qui répondra à un objectif d'appropriation de la démarche par les acteurs locaux et s'articulera avec celle de la SRB dont elle sera la déclinaison.

Un comité de pilotage sera mis en place par le chef de projet en commun avec les actions C07 et C11: il sera chargé de suivre l'action dans sa globalité, et valider les différentes étapes, éventuellement répondre aux questions ou problématiques qui se poseront. Le chef de projet devra mettre en place, coordonner et animer ces instances.

Ce comité de pilotage sera composé notamment de :

- la Région Grand-Est,
- la DREAL Grand-Est,
- les Agences de l'eau
- la Chambre régionale d'agriculture du Grand Est
- l'INRA
- les Conservatoires botaniques
- l'OFB,
- les PNR partenaires
- le réseau des CEN,
- les têtes de réseaux associatifs (ODONAT...),
- le réseau Natura 2000 (représenté par la coordinatrice inter-réseaux Natura 2000 et territoires).

Le chef de projet en lien avec les services techniques de la Région aura en particulier comme tâche de coordonner, réaliser et mettre en œuvre les étapes suivantes :

### 1- Définition par le recueil de données (en lien avec l'action C.10.2 en partie) locales, régionales, nationales et internationales, des Services écosystémiques (SE) à évaluer de cet écosystème.

*Chaque parcelle évaluée en termes de SE fera l'objet d'un protocole de collectes de données :*

- *2021/2022 : La première étape de l'action définira la représentativité typologique de l'échantillonnage précis à évaluer. Elle se fera avec le comité de pilotage.*
- *2022/2024 : La seconde étape est la récolte de données (écologique et économiques) pour commencer par qualifier les SE.  
Les données écologiques seront celles recueillies dans la sous-action C.10.2 Si des typologies n'y sont pas représentées (par exemple prairies ou pâtures intensives), elles feront alors l'objet d'un inventaire faune et flore).  
Les données économiques seront collectées auprès des chambres d'agriculture et des agriculteurs : surface couverte par chaque typologie afin d'extrapoler les SE, données sur la gestion (intrants, dates de fauche, de pâtures, chargement...) sur la valeur fourragère, sur le rendement, sur la valorisation économique...  
Les autres données seront recherchées sur les thèmes du captage de Co2, de l'intérêt pour l'écoulement et la filtration des eaux, du maintien des sols (par rapport au vent, aux écoulements...) ....  
Si ces données n'existent pas, elles pourront faire l'objet d'un programme de recherche dédiée (lié à des financements complémentaires d'autres programmes).  
L'ensemble de ces données sera corrélé aux données climatiques.*
- *2029/2030 : La collecte des données de l'étape 2 sera reconduite afin d'en analyser si besoin les différences en fonction de données climatiques qui auraient pu se modifier de manière significative (à appréhender par le comité de pilotage).*

### 2- Développement d'une notion commune pour les services écosystémiques dans le Grand Est

Réunions régulières (2 fois par an l'année n de démarrage puis 1 fois par an) du comité de pilotage afin de s'approprier en commun ces SE et de commencer à les diffuser.

### 3- Réalisation d'une cartographie et d'une évaluation des services écosystémiques de la Région

Ces cartographies seront déduites des étapes précédentes. Elles permettront tant au grand public qu'aux décideurs de visualiser les SE de leurs lieux de vie, de voir s'il y a déficit de certaines parties des SE de chaque écosystème et d'en déduire des pistes d'actions politiques et économiques pour les améliorer. Elles seront réalisées sous couche SIG interrogeables (format Qgis) et seront une des cartes thématiques INSPIRE du portail GéoGrandEst et de la plateforme régionale sur la biodiversité (cf action C02). Elle sera réalisée par le chargé de mission du PNRL et les chargés missions des plateformes citées.

### 4- Accessibilité des résultats à tous les acteurs (grand public, socio-professionnels, élus...) par le biais d'une application en ligne.

Les cartographies permettant de visualiser les SE selon leur degré de performance seront utilisables dès 2024.

### 5- Développement d'outils d'apprentissage innovants.

Un logiciel prédictif sera créé en parallèle. Il permettra en fonction de paramètres à faire évoluer par l'utilisateur, de voir comment faire évoluer des pratiques pour augmenter les SE des prairies (par exemple en enrichissant par le nombre d'espèces, une prairie temporaire avec des légumineuses, on améliore le stockage de l'azote atmosphérique et la biodiversité ;..). Une méthode similaire est pratiquée pour la forêt avec l'outil appelé « marteloscope »,

Des formations seront données avec logiciel sur androïde sur le terrain. Une formation sera donnée par an à partir de l'année n+4. Des jeux pour les scolaires et les élus seront créés pour les sensibiliser aux notions des SE (jeux de cartes, carnets...) personnalisés et transférables, ainsi que des activités ciblées pour assurer la diffusion transsectorielle des résultats du projet au plus grand nombre possible d'acteurs. En effet, il faudra partager ces notions avec différents secteurs économiques (toutes les filières agricoles y compris l'enseignement) et également les entreprises non directement concernées (BTP, urbanistes...),

Des diagrammes paysagers des différents territoires prairiaux des Parcs naturels régionaux sans maintien de l'élevage (fermeture forestière, ouverture céréalière...) seront créées à l'aide de logiciels existants («Vue», «Terragen», DEM Earth...),

6- Déduction de Paiement pour Services Environnementaux paysage/biodiversité ou multicritères (lien avec l'action C11). Le chef de projet calculera selon une méthode de points attribués aux services rendus (à partir de méthodes de calcul de PSE expérimentés dans le cadre d'appel à projets des agences de l'eau par exemple), les paiements destinés aux exploitants et/ou propriétaires à mettre en œuvre pour préserver ces prairies.

7- Mise en place par le comité de pilotage de PSE basés sur les multicritères définis (services/fonctions/production/biodiversité) sur la base des résultats partagés par tous des SE des prairies.

Ces PSE seront financés par les Agences de l'Eau, l'état et l'Europe (au travers de la PAC si celle-ci prend en compte ces enjeux au moment du déroulement de l'action). Ils seront mis en œuvre par les collectivités territoriales.

Les sites Natura 2000 sont particulièrement visés afin d'avoir des moyens d'action durables pour poursuivre l'acquisition de données sur ces parcelles et ainsi voir les impacts du changement climatique sur les SE des prairies.

### **C10.2 : amélioration des connaissances de l'impact du changement climatique sur les agro-écosystèmes prairiaux du Grand Est**

L'objectif est de tester des séries d'indicateurs sensibles au changement climatique permettant de suivre voire d'anticiper les modifications de la biocénose et donc des qualités agronomiques des prairies du grand Est.

La première étape de cette action en 2022 sera pour le chargé de mission de définir la représentativité de l'échantillonnage à suivre en concertation avec les 6 Parcs naturels régionaux et le monde agricole. Cet échantillon sera représentatif des 766 600 ha de prairie permanente présents sur le Grand Est qui couvrent 13.3 % du territoire régionale et représente donc un enjeu prioritaire pour la préservation de la biodiversité et l'ensemble des services rendus par cet écosystème unique.

Cette sous-action ne portera que sur les prairies permanentes, de plus grand intérêt écologique et seules pouvant faire l'objet d'un suivi pertinent sur du long terme. Les sites Natura 2000 sont particulièrement visés afin d'avoir des moyens d'action durables pour expérimenter des pratiques au travers des premiers résultats de cette action .

Ainsi, ne seront conservés dans leur typologie, que les habitats porteurs d'activités humaines agricoles. Certaines landes, mégaphorbiaies, pelouses sur sable, ourlets nitrophiles ou acidophiles ne seront donc pas pris en compte ici.

Les sites Natura 2000 suivants sont ciblés en priorité :

- FR 4100219/FR 4112002 ; complexe de l'étang de Lindre et forêt du Romersberg
- FR 4100232 ; vallée de la Seille
- 4100189/FR 4112004 ; forêt humide de la reine
- FR 41000161 ; Pelouses et vallons froestiers du rapt de Mad
- FR 42 01 807 ; Hautes-Vosges
- FR 41 00 203 ; chaumes du Hohneck
- FR4201795 ; La Moder et ses affluents
- FR2100298 ; Prairies de la vallée de l'Aisne
- FR2100288 ; Prairies d'Autry
- FR2100246 ; Pelouses, rochers et buxaie de la pointe de Givet
- FR2100271 ; Pâtis de Damery
- FR2100290 ; Prairies de Courteranges
- FR2100253 ; Pelouse des brebis à Brienne-la-vieille
- FR2100305 ; Forêt d'Orient

Les différentes typologies (Massif des Vosges, Plateau lorrain) basées sur l'état hydrique des prairies, leur altitude et leur niveau d'intensification (Bayeur et al., 2020; Plantureux, 1992) seront croisées avec leur répartition spatiale et altitudinale afin d'avoir un panel complet et représentatif des prairies du Grand Est et prenant en compte comme premier élément de réflexion les potentielles sécheresses plus marquées à venir et leurs impacts sur la biodiversité prairiale.

*Chaque parcelle de suivis identifiée fera l'objet d'un protocole de collectes de données suivant sur les années n+1, n+2 et n+3 2022/2024 puis 2028/2030 :*

FLORE (sous-traitance à un bureau d'études)

- Inventaire floristique de la parcelle. Celui-ci sera seulement réalisé sur les sites n'ayant pas déjà fait l'objet d'un inventaire récent et/ou pour une typologie non référencée mais à suivre. Ainsi sur les parcs naturels régionaux des Vosges du Nord et des Ballons des Vosges, les parcelles faisant déjà partie de « l'observatoire des prairies permanentes » et incluses dans le « plan herbe et élevage du massif des Vosges » ou celles du PNR Lorraine, incluses dans l'appel à manifestation d'intérêt "retard de fauche" du Muséum National d'Histoire Naturelle seront prises en compte (cartographie et relevés botaniques déjà réalisés)
- Choix précis des quadrats et transects à suivre en fonction de l'hétérogénéité de celles-ci.
- Cartographie phytosociologique (Braun-Planquet) des quadrats de 100m<sup>2</sup> (ou 1000m<sup>2</sup> afin de mettre en place un suivi Orthoptère et Araignées en même site ?) identifiés.  
1 passage en avril/mai et 1 passage en août/septembre en fonction de la gestion agricole.

A noter que sur certains secteurs (massif vosgien) l'impact des ongulés peut largement influencer la dynamique végétale. Il sera alors mis en place des suivis d'enclos-exclos pour les aspects quantitatifs, qualitatifs et sanitaires des impacts.

FAUNE : (sous-traitance à un bureau d'études)

- 1 transect traversant le plus grand nombre de faciès de la prairie (protocole PROtocol Papillons GEstionnaire) avec 3 passages annuels (1/06 5/07 et 10/08 à plus ou moins 10 jours)  
Apidae et syrphidae seront aussi collectés avec le même protocole
- La compilation de travaux sur les orthoptères révèle que les peuplements de cet ordre d'insectes traduisent l'état du milieu en lien avec plusieurs paramètres abiotiques : humidité, température, structure de la végétation, couverture du sol par la végétation (BOITIER E., 2003). Le suivi des orthoptères, du fait de leur sensibilité à la température moyenne, pourrait par ailleurs donner des indications précieuses sur les conséquences des changements climatiques (DUSOULIER, 2002 et 2006).  
L'inventaire orthoptère se fera à vue, par capture et son sur la parcelle inventoriée pour la flore pour la diversité spécifique. 60mn sur site ou 100 individus collectés (VOISIN, 1980) ou (Rhoméo (2019)

Un Indice Linéaire d'Abondance sera également établi (VOISIN, 1986) par 3 trajets linéaires de 20 m géoréférencés appréciant et représentant la diversité du quadrat. Le nombre d'individus fuyant devant le pas est compté sur une bande d'environ 1 mètre de large au long de la ligne.

3 passages annuels (5/07 et 10/08 et 10/09 à plus ou moins 10 jours)

#### FAUNE DU SOL

- Inventaire de la faune du sol (vers, fonge, microbes, bactéries...) très réactive aux modifications du milieu et dont l'expression de la flore est très dépendante. En particulier il sera analysé et suivi les traits fonctionnels des communautés microbiennes capables de maintenir le bon fonctionnement de l'agroécosystème prairial voir de le rendre résilient face aux changements (PITON, 2016).

#### PARAMETRES CLIMATIQUES

- Mise en place sur chaque parcelle tests (si distantes de plus de 50 km ou si conditions pédologiques ou d'expositions différentes) d'une station météo (ou autre appareillage similaire pour les résultats) permettant le recueil sur an de températures minimum/maximum/moyenne, humidité, vent, pluviométrie.

Les premières évaluation/conclusion, rédaction de préconisation de la poursuite du suivi et des enjeux agronomiques avérés se feront en 2025 puis fin 2030.

#### **Valorisation:**

L'enjeu est aussi de sensibiliser tous les acteurs (grand public, monde agricole et collectivités) aux enjeux à venir sur les prairies.

- Des cycles de conférences et un séminaire seront organisés par le chargé de projet pour parler autant des enjeux que des résultats en cours et finaux du programme. Deux conférences par Parc naturel régional et un séminaire de restitution en 2030 à destination du monde agricole et des élus sera également organisé.
- Des articles seront aussi rédigés régulièrement (par les bureaux d'études / le chargé de projet) dans les revues spécialisées (3 en revues scientifiques et 12 en revues agricoles) ainsi que dans la presse régionale, sur les sites des Parcs naturels régionaux, de la Région (plateforme) et des Chambres d'Agriculture : articles à n+4 aux premiers résultats des inventaires et à la fin du programme pour les bilans et perspectives (2030).

Ces actions s'inscrivent dans les politiques des chartes des 6 Parcs naturels régionaux concernés pour valoriser et préserver les prairies de leurs territoires, ainsi que dans les priorités de la mise en œuvre régionale de la SRB par un plan de soutien aux prairies permanentes et augmenter de 10% les surfaces en prairies dans les zones à enjeu « eau ».

#### **Liens forts identifiés avec 2 autres actions du Life Intégré :**

- Action C07 : Ingénierie pour la construction et l'animation de programme d'amélioration de la biodiversité en milieux agricoles.
- Action C11 : Opérations pilotes d'adaptation / atténuation du changement climatique en milieu prairiaux

L'ensemble de ce programme s'intègre dans les objectifs et les actions de la Stratégie Régionale Biodiversité : développer la recherche sur la résilience des écosystèmes et de l'adaptation au changement climatique et reconquérir / préserver les prairies constitue ainsi deux des 36 défis de la Stratégie Régionale Biodiversité (Défi B6 et C3). Au-delà de l'amélioration des connaissances sur les conséquences de l'évolution du climat sur la biodiversité et les services rendus, ce défi de la SRB ambitionne d'identifier par la suite des leviers d'action pour préserver les écosystèmes et leur capacité de résilience face au changement climatique. Les actions programmées dans le cadre de ce programme en sont une déclinaison opérationnelle directe.

Les connaissances acquises permettront également d'alimenter la plateforme biodiversité (action E02) et les indicateurs descripteurs (action C02).

### *Raisons pour lesquelles l'action est nécessaire / plus-value*

**Cette action est nécessaire car les prairies du Grand Est sont le support d'une biodiversité remarquable dont nous pouvons citer quelques espèces emblématiques : Râle des genêts, Courlis cendré, Tarier des prés, Hibou des marais, Pie-grièche écorcheur, Damier de la Succise, Cuivré des marais, Azuré des paluds et de la Sanguisorbe, Cuivré de la bistorte, Chat sauvage...toutes également inscrites aux listes de la Directive Habitats Faune Flore et dont beaucoup de sites régionaux ont été décrits pour elles.**

Le changement climatique s'accompagne d'un accroissement de la fréquence des sécheresses qui menace la pérennité et la production des prairies tant pour leur biodiversité que pour leurs intérêts agronomiques. Partout en Europe la pérennité de l'écosystème prairial, lorsqu'il subsiste, est sérieusement compromise. Les mutations agricoles successives aboutissent toujours, soit à l'abandon des prairies, soit à une gestion de moins en moins compatible avec la préservation de leur flore et de leur faune.

Ces contraintes climatiques, associées aux aléas économiques (liés au cours des céréales, aux modifications de la PAC, aux catastrophes mondiales comme le covid, la crise de la vache folle...) et aux nouvelles attentes sociétales (bien-être animal, attentes de produits de qualité et local, pression vegan...) imposent de reconsidérer le regard sur les systèmes d'élevage.

Pourtant, les prairies au travers de l'élevage, assurent différents services auprès de l'agriculture et de la société dont les plus fondamentaux sont de produire le lait et la viande que nous consommons, mais également d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) en piégeant une partie du carbone atmosphérique dans leurs sols. L'anticipation des risques associés à la continuité de ces services, dans le contexte de changement climatique (CC) et démographique futur, est l'un des enjeux agricole et sociétal de demain.

Ainsi, si les exemples de recherche et de suivis se multiplient tant en France et sont particulièrement portés et mis en valeur par l'Association Française pour la Production Fourragère, les références régionales et des placettes de suivis locales pour suivre ces impacts n'existent pas.

L'ambition du projet est qu'en étudiant l'évolution des prairies du Grand Est par des indicateurs protocolés et reproductibles, il devienne possible de répondre au moins partiellement à cette question. (Sylvain Plantureux, Pascal Carrère, Éric Pottier. *Concilier les services rendus par les prairies pour répondre aux enjeux et relever les défis. Journées Professionnelles AFPF 2012 : Prairies Permanentes : des nouveaux atouts pour demain, Apr 2012, Paris, France. 6 p. fthal-02744814f*)

L'évaluation des écosystèmes pour le millénaire (Millenium ecosystem assessment, MEA, 2005) a été la première tentative concrète pour formaliser la large gamme des services essentiels à la survie de l'humanité rendus par les écosystèmes. Au cours de la dernière décennie, la définition de services écosystémiques (SE) s'est précisée et des premières évaluations ont été conduites, comme dans l'Évaluation Française des Ecosystèmes et des Services Ecosystémiques (EFESE). Du point de vue de la fourniture de services écosystémiques, prairies et forêts sont parmi les milieux les plus importants avec les zones humides qu'ils recoupent souvent. Or, le Grand Est est riche de nombreux milieux herbacés liés aux contextes climatiques, pédologiques géologiques et agricoles diversifiés de cette région.

Il est donc des plus importants de connaître et faire connaître les SE de ces milieux.

Dans un contexte de changement climatique, ces services écosystémiques apparaissent particulièrement indispensables. La dégradation des écosystèmes impacte d'ores et déjà la qualité de vie (coulées de boue, îlots de chaleur dans les villes, inondations, sécheresses...).

Ces services écosystémiques ont été définis de manière précise par le projet AlpES (Alpine Ecosystem Services) financé par l'Union européenne et qui visait à renforcer le rôle et la valeur des services écosystémiques dans la gouvernance environnementale régionale et internationale.

Cette action reprend en partie les éléments de ce programme en les adaptant aux écosystèmes prairiaux du Grand est.

**Le CAP 2021-2027 identifie parmi les principales menaces qui pèsent sur les habitats prairiaux, l'intensification de l'activité agricole (fertilisation-pratiques culturales modifiées), mais aussi, l'évolution de la biocénose et la succession végétale. Il préconise comme mesures prioritaires le maintien d'usage, la restauration, l'accompagnement des pratiques. C'est ce que prévoit cette action d'observation et sous pendant opérationnel (C11).**

Cette action propose en effet de mettre en place un programme d'acquisition de connaissance des services rendus par les agro-écosystèmes prairiaux régionaux. Après avoir défini les règles d'échantillonnage pour maximiser la représentativité des prairies étudiées vis à vis du réseau Natura 2000 et du contexte régional, il s'agira de déterminer et d'analyser les SE (services économiques) et SES (services éco-systémiques) rendus par ces milieux et leurs évolutions potentielles (effet du changement climatique). L'objectif étant d'en déduire et d'encourager, in fine, les pratiques agricoles écologiquement et économiquement compatibles avec ces évolutions (sélection de couverts prairiaux résilients, techniques de restauration et de gestion...).

**La connaissance acquise permettra de communiquer de manière démonstrative auprès des agriculteurs et de promouvoir concrètement les MAEC en site N2000.** A noter également que cette action sera complétée par le plan de soutien aux prairies permanentes prévus par la SRB (dans les zones à « enjeu eau »).

**Elle contribuera aussi également à la mise en CAP 2014-2020 qui comporte une mesure sur l'élaboration des méthodes d'évaluation de l'état de conservation des habitats agropastoraux (G1b) et préconise de poursuivre l'intégration de la biodiversité dans toutes les politiques sectorielles en lien avec le changement climatique (F.3).**

#### *Contraintes, risques et hypothèses*

- Une partie des données SE de ces écosystèmes sera analysée au travers des références existantes sur les mêmes types de milieu. Cependant, certains milieux du Grand Est n'auront peut-être pas de correspondance et devront être plus finement analysés.
- Les analyses (étude du captage de gaz à effet de serre, qualité fourragère, rendement, biodiversité liée, rétention de l'eau...) peuvent être impactées par les changements déjà en cours (moindre rendement agricole, ...mettant un biais dans l'analyse de leur SE).

Avec une approche multifonctionnelle des éléments négatifs pourront être compensés par des éléments positifs (amélioration de la biodiversité...). Les analyses et les approches pourront donc être modifiables en cours de projet.

- Ces analyses se feront sur des propriétés privées, engendrant par le fait des soucis de pérennité des suivis qu'il faudra anticiper.

Il s'agira donc de conventionner avec propriétaires et des exploitants pour bien s'accorder sur le projet et sa durée, communiquer régulièrement (en plus des résultats) afin de parer à ces possibles changements. Les propriétaires et les exploitants s'engageront à faire savoir si des changements sont prévus et si c'est le cas à communiquer à leurs successeurs sur le projet en cours.

- Des choix seront sans doute à faire ainsi que des compromis dans l'approche global des SE d'un milieu et la perception engendrée par les acteurs socio-professionnels voire le grand public.

Ces choix auront lieu au sein du comité de pilotage.

- En fonction des conditions climatiques, les calendriers agricoles pourraient être modifiés (fauche plus tardives ou plus précoces...).

Il s'agira de communiquer régulièrement de part et d'autres afin d'anticiper la mise en place des protocoles si cela advient. De même, une semaine à 15 jours avant les relevés, les personnes en ayant la charge (chargé de projet et bureau d'études) devront avertir propriétaires et exploitants.

- Les conditions météo peuvent largement influencer sur les inventaires et les rendre plus ou moins efficaces.

L'état zéro des parcelles choisies se fera sur 3 ans afin d'atténuer au mieux les différentiels annuels.

- Pour ce suivi long terme, en plus d'événements climatiques très marqués qui pourraient influencer les résultats, sur certains secteurs (massif vosgien en particulier) l'impact des dégâts d'ongulés pourrait également être préjudiciable.

Pour cela il sera nécessaire soit de choisir des parcelles sans dégâts jusqu'alors, soit de mettre en place dans les zones à risque des suivis d'enclos-exclos pour les aspects quantitatifs, qualitatifs et sanitaires des impacts.

- Manque de moyens financiers pour les études et suivis (C10.2). Si les crédits ne sont pas trouvés à l'extérieur de ce programme LIFE pour la partie plus recherche (fondamentale pour la poursuite de cette action), elle serait en grande partie inefficace. De même pour la mise en place des PSE.

Intégrer le collectif régional au comité de pilotage et l'informer le plus en amont possible s'agissant du suivi des objectifs et des moyens.

#### *Résultats attendus (informations quantitatives quand cela est possible)*

- Établir pour le Grand Est un catalogue et une évaluation des services rendus par les prairies selon leur typologie et leur gestion.
- Produire des cartes interactives de ces SE.
- Avoir une vision partagée par les acteurs du Grand Est des services rendus des écosystèmes.

Pour les différents habitats prairiaux de la Directive habitats, au moins pour le Grand Est et les régions limitrophes, il sera établi les perspectives de maintien ou d'amélioration de la biocénose liée à ces habitats, en particulier pour des espèces telles que le Râle des genêts, Courlis cendré, Tarier des prés, Hibou des marais, Pie-grièche écorcheur, Damier de la Succise, Cuivré des marais, Azurée des paluds et de la Sanguisorbe, Cuivré de la bistorte, Chat sauvage...

#### *Estimation des coûts*

##### PERSONNEL (F1)

##### Chargé de mission « prairies » (additionnel)

Année 1 :

- Animation générale (comité de pilotage...) : 70 jours
- Constitution du réseau de parcelles et d'exploitants, communication (rencontre des candidats, sélection...) : 100 jours
- Définition des protocoles et des sites pilotes de suivi: 100 jours
- Mise en place des stations météo et relevés : 15 jours
- Recherche des exemples à travers le monde (contacts chercheurs, acteurs agricoles...) sur les suivis et les services rendus : 50 jours
- Élaboration des cahiers des charges pour inventaires et contacts avec sous-traitants : 15 jours

Année 2 :

- Animation générale (comité de pilotage, communication, lancement des sous-traitances...) : 65 jours
- Suivi des premiers inventaires et synthèse des données antérieures : 40 jours
- Relevés des stations météo : 15 jours:
- Recherche des exemples à travers le monde (contacts chercheurs, acteurs agricoles...) : 15 jours



## DÉPLACEMENT ET SÉJOUR (F2)

sujet		montant estimatif
<b>Frais de voyage</b> AR kilométriques sur les 6 Parcs naturels régionaux pour suivis placettes + réunions	91 000 km estimés (45 déplacements totalisant à chaque fois 2 110 kms de parcours) x remboursement 0.25 €/km De Pont-à-Mousson dans les PNR	22 600 €
<b>Frais de séjour</b> 5 nuits d'hôtel par an sur 9 ans 20 remboursements de repas par an sur 9 ans	100 € par nuitée (petit dej inclus) Forfait 15 € par repas	7 200 €
	Total	29 800 €

## PRESTATIONS DE SERVICE (F3)

sujet		montant estimatif
Création supports de communication (plaquette, vidéo, flyers)	5 000 € tous les 3 ans	15 000 €
Organisation d'une session de formation de deux jours auprès du monde agricole	estimation forfaitaire	4 000 €
	TOTAL	19 000 €

## BIENS DURABLES

sujet		montant estimatif
Acquisition d'un GPS		600 €
Acquisition de stations météo	Pour 30 sites pilotes - 370 x 15	11 000 €
Acquisition d'un pc portable + licence + base déportée		1 500 €
Renouvellement au bout de 5 ans		1 500 €
	Total	14 600 €

Des GPS précis pour les relevés de terrain aux positions des stations météo à implanter doit être acquis tout comme un PC permettant sur place avec les logiciels SIG et autres logiciels métiers adéquats de faire les relevés réguliers des stations météo.

Les stations météo sont essentielles pour comprendre l'influence du climat local sur les cortèges faune et flore à étudier.

## TOTAL

sujet	montant estimatif
Personnel	387 415 €
Déplacement et séjour	29 800 €
Prestation de service	19 000 €
Biens durables	14 600 €
TOTAL	450 815 €

### Livrables

Action / sous action	Description du livrable	Délai d'exécution
C10.1 et C10.2	Cahier des charges sous traitance	1an - 31/12/2022
C10.1 et C10.2	Compte-rendu de COPIL (commun avec 2.5), apport annuel de l'avancée du projet,	tous les ans - 31/12/2022
C10.1	choix et validation des SE des prairies et liste produite	2 ans-31/12/2024
C10.1	Cartographie interactive des SE à disposition. Supports de communication créés, Rapport présentant les premiers résultats du projet.	4 ans - 31/12/2026
C10.1	Cahier des charges du système de PSE SE prairies	2 ans - 31.12.2027
C10.1	Cartographie des secteurs avec contractualisation possible	5 ans -31.12.2028
C10.2	Validation des méthodologies et des prairies suivies	1 an - 31/12/2022
C10.2	Rapports des études/inventaires réalisés dans le cadre de l'état zéro des indicateurs, Documents de vulgarisation évaluation de l'évolution à n+9	5 ans - 31/12/2025 puis 31/12/2029

### Balises / étapes clés

Balise / étape clé	Délai de réalisation
C10.1 Création du Comité de pilotage	31/03/2022
C10.1 et C10.2 Définition des protocoles et des autres sites pilotes	6 mois - 31/06/2022
C10.1 et C10.2. Identification des BE à démarcher	1 an -31/12/2022
C10.1 et C10.2 Mise en place des premiers inventaires	1 an -31/12/2022
C10.1 Identification des BE à démarcher	3 ans- 31/12/2022 à 31/12/2025
C10.1 Définition du cahier des charges du système de PSE Services rendus des prairies	15/06/2022, 15/12/2022, 15/12/2023, 15/12/2024, 15/12/2025, 15/12/2026, 15/12/2027, 15/12/2028, 15/12/2029, 15/12/2030
C10.1 et C10.2 Mise en place des seconds inventaires et bilan	2 ans -31/12/2027
C10.1 mise en place du système de PSE Services rendus des prairies	3 ans- 31/12/2027 à 31/08/2030
	2 ans -31/12/2029

## **ACTION C11 : Opérations pilotes d'adaptation / atténuation du changement climatique en milieu prairiaux**

### *Bénéficiaire responsable de la mise en œuvre*

Le Parc naturel régional de Lorraine est le co-bénéficiaire responsable de l'action. A ce titre, il prendra en charge un ETP pendant neuf ans, ainsi que le programme d'actions défini dans le cadre de cette fiche.

L'action sera suivie et menée en étroite collaboration avec le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN) et les 4 autres Parcs naturels régionaux du Grand Est.

### *Description (quoi, comment, où et quand)*

**L'objectif est de tester des cortèges d'espèces prairiales moins sensibles au changement climatique tout en maintenant une biocénose fonctionnelle et adaptée et des qualités agronomiques afin d'anticiper les modifications de ces agroécosystèmes pour le Grand Est.**

L'agroécologie constitue une première réponse adaptative en cherchant à intensifier le fonctionnement naturel des écosystèmes cultivés.

L'ensemble de cette action sera mis en œuvre du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2030.

Pour ce faire, un poste dédié sera porté par le PNRL. Il s'agira d'un poste de chargé de mission dont les principales missions seront :

- Mettre en place en commun avec les actions C10, C07 et C11 un comité de pilotage de ces actions et l'animer,
- Rechercher les espèces prairiales les mieux adaptées (analyse des traits de vie, des qualités fourragères...),
- Définir les parcelles d'échantillonnage complémentaire à celles de C.10,
- Contacter les exploitants pour les faire adhérer à la démarche et les suivre dans le temps,
- Recueillir les exemples similaires à travers le monde,
- Elaborer et lancer les marchés de sous-traitance,
- Former et sensibiliser l'ensemble des acteurs à la restauration prairiale et à l'intérêt des semences locales,
- Créer une filière de production de semences sauvages,
- Coordonner et suivre les tests,
- Valoriser, vulgariser les suivis et résultats,

La mise en œuvre de cette action s'appuiera également sur des acteurs locaux relais et la mise à disposition par les Parcs naturels régionaux, puis par d'autres structures, du temps de chargés de mission (animateurs Natura 2000 notamment). Des appuis ponctuels aux missions identifiées ci-dessus seront nécessaires. Leur financement sera recherché sur d'autres fonds européens ou nationaux.

Le Chef de projet (poste additionnel) ainsi que l'appui des postes PNRL (postes non additionnels) interviendront dans toutes les sous-actions identifiées ci-après, du 1er janvier 2022 au 30 décembre 2030. Le recrutement du chef de projet est prévu à partir d'octobre 2021, pour un démarrage effectif de la mission au 1er janvier 2022 (sous-réserve de l'accord des crédits).

La première étape de cette action sera donc de définir les traits de vie des espèces qui correspondront le mieux au climat qui risque d'arriver entre 2050/2100. Cette partie se fera en partenariat avec l'INRAE, l'ENSAIA, les Chambres d'Agriculture et les Conservatoires Botaniques.

La seconde étape sera la mise en place d'un système de production de végétaux locaux et leur test pour restaurer des prairies face aux changements climatiques.

Tout au long, le chargé de projet cherchera, dans les innovations à proposer, l'ensemble des pratiques connues pour favoriser la diversité des milieux. Il faut apprendre à développer un intérêt pour les couverts végétaux complexes et chercher à tirer avantage des végétations hétérogènes. La valeur fourragère d'une prairie dépend autant de l'aptitude des animaux et leur envie à l'exploiter que des caractéristiques intrinsèques des végétaux qui la composent (HERVIEU, 2002).

Cela constitue un défi important, en particulier pour le conseil agricole qui ne dispose actuellement que de peu d'outils opérationnels allant en ce sens. Montrer que diversité des couverts prairiaux et multifonctionnalité des prairies ne sont pas incompatibles est peut-être un atout face au changement climatique.

Il s'agira ici de vérifier, que la prise en compte des complémentarités entre éléments constitutifs du système (l'hétérogénéité intraparcellaire, la diversité entre parcelles au sein de l'exploitation et la diversité spécifique) est un levier pour répondre aux enjeux de la multifonctionnalité des prairies, en conciliant production de fourrage de qualité, résilience face aux aléas climatiques et bénéfices environnementaux.

**Objectifs :** Promouvoir la restauration prairiale et des tests d'ensemencement en s'appuyant sur les semences locales (Grand Est), récoltées en mélange dans les prairies ou produites par les semenciers, contribuant au maintien de prairies diversifiées

**Objectifs opérationnels pilotés et mis en œuvre par le chargé de projet :**

- Rechercher les espèces prairiales les mieux adaptées au contexte climatique de demain,
- Créer un comité de pilotage du suivi de l'opération en lien avec les conseils scientifiques des Parcs naturels régionaux pour la caution et le suivi du projet. Ce comité sera identique pour les actions C.11 et C.10,
- Former et sensibiliser l'ensemble des acteurs à la restauration prairiale et à l'intérêt des semences locales,
- Poursuivre les expérimentations sur les techniques pertinentes de restauration de prairies,
- Proposer et diffuser des mélanges de semences locales adaptés aux différents milieux et aux enjeux.

Le chargé de projet aura à charge de :

- 2022/2023 :
  - Faire l'inventaire des traits de vie des espèces herbacées résistantes aux canicules et sécheresse avec les conservatoires botaniques,
  - Réaliser des analyses fourragères et établir la valeur pastorale (pour les parcelles dont on ne connaîtrait pas encore ces valeurs), Une sous-traitance sera réalisée pour les analyses fourragères.
- 2023/2024 :
  - Organiser et lancer des expérimentations et suivis de différentes techniques de restauration prairiale en lien avec les agriculteurs et les gestionnaires d'espaces naturels
- 2024/2026 :
  - Mettre en place une filière de production de semences sauvages mélangées en lien avec les agriculteurs et les entreprises de génie écologique. Cette démarche est en cours sur le massif vosgien avec les Parcs naturels régionaux, le but ici est de l'élargir aux systèmes de plaine:
  - Réalisation d'une étude d'opportunité
  - Mise en place d'un réseau d'agriculteurs et acteurs intéressés
  - Soutien à l'acquisition de matériel commun pour la récolte des semences en mélange
- 2026/2027 :
  - Développer une gamme de semences marquées « Végétal local » (voire « végétal local pour demain ») Nord-Est, et contribuer à la production de taxons non disponibles (avec sous-traitance d'études de faisabilité)
- 2024/2028 :
  - Promouvoir les semences locales par des actions de sensibilisation

- 2024/2029 :
  - Organiser des formations et temps d'échanges sur les techniques de la restauration prairiale à destination des agriculteurs, élus, gestionnaires d'espaces naturels
- 2024/2025 et 2029/2030 :
  - Réaliser des suivis tous les 5 ans (à confirmer par la définition des protocoles et ajouter une année de suivi s'il y a un incident climatique entre les 2 périodes) sur les prairies tests restaurées, comprenant les items suivants : phytosociologie, phénologie des espèces, valeur pastorale, analyses fourragères.
  - Mettre en place des conventionnements avec les exploitants pour ces tests à longs termes
- 2029/2030 :
  - Analyser les données collectées en lien avec les données météorologiques et les pratiques agricoles (fertilisation, fauche, pâturage, dates d'utilisation...)

Les sites Natura 2000 suivants sont ciblés en priorité pour y restaurer des prairies dégradées :

- **FR 4100219/FR 4112002 ; complexe de l'étang de Lindre et forêt du Romersberg**
- **FR 4100232 ; vallée de la Seille**
- **FR 4100189/FR 4112004 ; forêt humide de la reine**
- **FR 41000161 ; Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad**
- FR 4201807 ; Hautes-Vosges
- FR 4100203 ; Chaumes du Hohneck
- FR 4201795 ; La *Moder* et ses affluents
- FR 2100298 ; Prairies de la vallée de l'Aisne
- FR 2100288 ; Prairies d'Autry
- FR 2100246 ; Pelouses, rochers et buxaie de la pointe de Givet
- FR 2100271 ; *Pâtis de Damery*
- FR 2100290 ; *Prairies de Courteranges*
- FR 2100253 ; *Pelouse des brebis* à Brienne-la-vieille
- FR 2100305 ; *Forêt d'Orient*

Sur ces sites ou à leur périphérie des parcelles de prairies temporaires seront sélectionnées par le chargé de projet en accord avec les 6 Parcs naturels régionaux pour y effectuer des tests de semis.

#### **Liens forts identifiés avec 2 autres actions du Life Intégré :**

- Action C07 : Ingénierie pour la construction et l'animation de programme d'amélioration de la biodiversité en milieux agricoles.
- Action C10 Programme d'amélioration des connaissances de l'impact du changement climatique sur les milieux prairiaux et connaissance sur les services rendus par les milieux prairiaux

L'ensemble de ce programme s'intègre dans les objectifs et les actions de la Stratégie Régionale Biodiversité : développer la recherche sur la résilience des écosystèmes et de l'adaptation au changement climatique et reconquérir / préserver les prairies constitue ainsi deux des 36 défis de la Stratégie Régionale Biodiversité (Défi B6 et C3). Au-delà de l'amélioration des connaissances sur les conséquences de l'évolution du climat sur la biodiversité et les services rendus, ce défi de la SRB ambitionne d'identifier par la suite des leviers d'action pour préserver les écosystèmes et leur capacité de résilience face au changement climatique. Les actions programmées dans le cadre de ce programme en sont une déclinaison opérationnelle directe.

Les connaissances acquises permettront également d'alimenter la plateforme biodiversité (action E02) et les indicateurs descripteurs (action C02).

### *Raisons pour lesquelles l'action est nécessaire / plus-value*

Le Grand Est est riche de nombreux milieux herbacés liés aux contextes climatiques, pédologiques, géologiques et agricoles diversifiés de cette région.

Même dans les scénarios les plus optimistes du GIEC, l'Est de la France, et notamment la région Grand Est sera soumise à une augmentation forte des températures annuelles et surtout estivales, l'allongement des périodes de canicule, et une pluviométrie hivernale plus forte. Les effets de ces changements climatiques sur les prairies, et les moyens de les atténuer, sont encore largement inconnus.

Cette action est nécessaire car elle permet de mettre en œuvre un suivi de l'impact du changement sur cet écosystème. Pourtant en considérant l'attente des premiers résultats de cette action et de l'urgence de solutions à mettre en œuvre, il serait urgent de réfléchir et d'expérimenter les futures prairies résilientes ou espérées comme telles.

**L'objectif de l'action C10 est de tester des séries d'indicateurs sensibles au changement climatique permettant de suivre voire d'anticiper les modifications de la biocénose et des qualités agronomiques des prairies du Grand Est.**

**Il est le préalable à cette action C11. car il permettra par une collecte de données d'identifier les espèces à suivre, les espèces qui pourraient subir des impacts négatifs et celles des impacts positifs et ainsi orienter des tests de résistance de nouveaux mélanges prairiaux.**

A la vue des réactions actuelles des prairies du plateau lorrain (voire Grand Est) aux épisodes de canicule et de déficit hydrique estivaux, il est important de commencer à mettre en place une vraie réflexion sur l'avenir des prairies et des tests de résistance de certaines prairies et semences face à ces enjeux économiques, écologiques et climatiques.

Le changement climatique s'accompagne d'un accroissement de la fréquence des sécheresses qui menace la pérennité et la production des prairies. En Wallonie, l'augmentation de la fréquence des épisodes de sécheresse perturbe les systèmes fourragers. Le ray-grass anglais, principale graminée utilisée dans les mélanges prairiaux, est très affecté. Le maïs maintient généralement un bon niveau de rendement et, dans les régions plus froides comme l'Ardenne, les températures généralement plus élevées les années sèches peuvent même avoir un effet positif.

Il est donc nécessaire d'adapter les couverts prairiaux à ces nouvelles conditions. Les mélanges offrent des perspectives mais posent des questions quant aux critères de sélection des variétés. Différentes expérimentations récentes montrent la plus-value de la diversité spécifique et intraspécifique sur la production des prairies face au changement climatique et en particulier face aux épisodes de sécheresse. Mais le choix des espèces et des génotypes composant cette diversité nécessite de définir correctement les règles d'assemblage. Ces règles pourraient être basées sur des choix de traits (caractères) des espèces et des génotypes. La diversification de traits liés à des stratégies de croissance décalées dans le temps semble avoir un effet positif. Ainsi, le choix de traits d'intérêt et de la valeur de ces traits dans les couverts prairiaux est à considérer dans les processus de sélection variétale.

Le sorgho, des trèfles exogènes, des méteils...pourraient être préconisés dans les compositions prairiales de demain, des espèces à démarrage plus précoce ou à résistance estivale plus forte (dans Herbe Book) au détriment de notre biodiversité locale. Dactyle, féтуque élevée, brome, luzerne, lotier pourraient être plus adaptées.

**Cette action couplée à la C10 contribuera à atteindre des objectifs transversaux du CAP 2021-2027 quant à l'observation, la surveillance, l'expérimentation en vue de l'atténuation des effets du changement climatique, la formation et la communication depuis les réseaux N2000-TVBAires protégées (habitats et espèces d'intérêt communautaire).**

Le CAP France identifie parmi les principales menaces qui pèsent sur les habitats prairiaux, l'activité agricole, son intensification, mais aussi, l'évolution de la biocénose et la succession végétale. Il préconise comme mesures prioritaires le maintien d'usage, la restauration, l'accompagnement des pratiques. Le programme d'observation et de test prévu par le projet de LIFE BIODIV'EST poursuit donc cet objectif.

La connaissance acquise permettra de communiquer de manière démonstrative auprès des agriculteurs et de promouvoir concrètement les MAEC en site N2000. A noter également que cette action sera complétée par le plan de soutien aux prairies permanentes prévu par la SRB (dans les zones à « enjeu eau »).

#### *Contraintes, risques et hypothèses*

- Les parcelles suivies seront en majorité des parcelles privées. Il faudra dans un premier temps avoir l'autorisation des propriétaires et des exploitants pour y réaliser des tests.

Les bons rapports des Parcs naturels régionaux avec les agriculteurs et notre expérience (PNR Lorraine) des contrats MAE et MAEC avec eux est un atout pour obtenir rapidement ces accords.

- Au cours des années, propriétaires et/ou exploitants peuvent changer et remettre en question le suivi.

Il s'agira donc de conventionner avec propriétaires et des exploitants pour bien accorder sur le projet et sa durée, communiquer régulièrement (en plus des résultats) afin de parer à ces possibles changements. Les propriétaires et des exploitants s'engageront à faire savoir si des changements sont prévus et si c'est le cas à communiquer à leurs successeurs sur le projet en cours.

- Il s'agira aussi d'une réelle phase expérimentale en particulier pour tester de nouveaux mélanges ou semences ou restaurer et améliorer des prairies dont la rentabilité chute. Il y a donc un risque de rendement médiocre.

Il faudrait donc trouver pour l'exploitant une sécurité financière pour s'engager dans une telle expérimentation. Cela se fera en intégrant le collectif régional au comité de pilotage et en l'informant le plus en amont possible s'agissant du suivi des objectifs et des moyens. Les indemnités éventuelles seront trouvées au sein de ce collectif. Par ailleurs et pour éviter tout problème, pour les tests en prairies temporaires les terrains des lycées agricoles seront privilégiés ou le réseau des « fermes ambassadrices » et « fermes pilotes ».

#### *Résultats attendus (informations quantitatives quand cela est possible)*

- Etablir une liste d'espèces ou variétés d'herbacées résistant mieux aux changements climatiques.
- Tester des restaurations ou des semis complets de ces nouvelles prairies tout en y conservant les milieux de vie nécessaires aux espèces des Directives Habitats et Oiseaux.
- Mettre en place une filière de semences locales.

#### *Estimation des coûts*

PERSONNEL (F1)

Chargé de mission « prairies » (additionnel)

Année 1 :

- Animation générale (comité de pilotage...) : 40 jours
- Constitution du réseau de parcelles et d'exploitants, communication (rencontre des candidats, sélection...) : 45 jours
- Mise en place des stations météo et relevés : 15 jours
- Recherche des espèces prairiales les plus adaptées : 70 jours
- Recherche des exemples à travers le monde (contacts chercheurs, acteurs agricoles...) : 35 jours

Année 2 :

- Animation générale (comité de pilotage, communication, recherche des sous-traitance...) : 60 jours
- Définition des protocoles, des semences à tester et des sites pilotes de restauration : 70 jours
- Spécification des traits de vie des espèces à tester : 30 jours
- Collecte des premières graines : 30 jours
- Relevés des stations météo : 15 jours
- Recherche des exemples à travers le monde (contacts chercheurs, acteurs agricoles...) : 5 jours

Année 3 :

- Animation générale (comité de pilotage, communication, recherche des sous-traitance...) : 55 jours
- Définition des protocoles, des semences à tester et des sites pilotes de restauration : 20 jours
- Mise en place des tests de restauration : 15 jours
- Spécification des traits de vie des espèces à tester : 10 jours
- Recherche et achat de matériel de collecte : 15 jours
- Collecte des graines : 30 jours
- Tests impacts ongulés : 15 jours
- Étude filière semence : 30 jours
- Relevés des stations météo : 15 jours

Co-bénéficiaire PNRL	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
NB jours/an CM prairie (additionnel)	205	205	205	205	205	205	205	205	205	1 845
Coût jour	220	220	240	240	240	260	260	260	260	
Total CM prairies	45 100	45 100	49 200	49 200	49 200	53 300	53 300	53 300	53 300	451 103 €

Détails de l'estimation des coûts si nécessaire (préciser les destinations)

Prise en compte d'un recrutement d'un chargé de missions à temps plein Cat A fonction publique territoriale et de l'évolution de la rémunération en fonction des grilles FPT.

(Temps partiel sur le projet compléter par d'autres financements pour MAE/prairies/pollinisateurs/auxiliaires)

Salaire brut mensuel années 1 à 3 : 2 500 sur 13 mois

Salaire brut années mensuel 4 à 6 : 2 700 sur 13 mois

Salaire brut années mensuel 7 à 9 : 2 900 sur 13 mois

Taux charge patronale : 50%

Application 205 jours de travail par an soit 1 607 heures / Marge 5%

Encadrement (non additionnel)

Personnel PNRL	Nb jours / an	coût / jour	Total
CM prairie/MAEC (non additionnel)	135	244,5 €	33 007 €
Resp. du pôle patrimoine naturel (non additionnel)	45	400 €	18 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>51 007 €</b>

**DÉPLACEMENT ET SÉJOUR (F2)**

sujet		montant estimatif
<b>Frais de voyage</b> AR kilométriques sur les 6 parcs naturels régionaux suivis placettes + réunions	91 000 km estimés (45 déplacements totalisant à chaque fois 2 110 kms de parcours) x remboursement 0.25 € /km	22 600 €
<b>Frais de séjour</b> 5 nuits d'hôtel par an sur 9 ans 20 remboursements de repas par an sur 9 ans	100 € par nuitée (petit dej inclus) Forfait 15 € pas repas	7 200 €
	<b>Total</b>	<b>29 800 €</b>

**PRESTATIONS DE SERVICE (F3)**

sujet		montant estimatif

Etude trait de vie et filière semences	Recherche des traits de vie des espèces actuelles et les mieux adaptées et étude filière de production de semences sauvages locales mélangées (recueil de données, enquêtes auprès de botanistes, du monde agricole...)	30 000 €
Collecte de graines	choix des sites, temps passé, déplacements	15 000 €
Etude test de semis (parcelles dégradées et prairies temporaires)	choix des parcelles et des semences, semis, indemnités	30 000 €
Etude d'impact gibier	Aménagements et tests contre les dégâts d'ongulés Clôture, semis, matériel de suivi, analyse des dégâts	50 000 €
Conception de support de communication	7000 € impression et publications 3000 € frais de parution presse agricole	10 000 €
	<b>Total</b>	<b>135 000 €</b>

#### BIENS DURABLES (F4)

sujet		montant estimatif
Acquisition d'un pc portable + licence + base déportée		1 500 €
Renouvellement au bout de 5 ans		1 500 €
Matériel de récolte de semences	"récolteuses" spécifiques aux différents types de prairies	65 000 €
	<b>Total</b>	<b>68 000 €</b>

Le matériel information est nécessaire dans le cadre de cette action pour le suivi (par le biais de logiciels métiers) des parcelles d'expérimentation (en lien avec le matériel prévu pour l'action C10 - GPS et stations météo).

#### FOURNITURES (F6)

sujet		montant estimatif
Frais d'envoi		2 000 €
	<b>Total</b>	<b>2 000 €</b>

#### AUTRES COÛTS (F7)

sujet		montant estimatif
Formations et actions de sensibilisation (colloques rencontres...)		5 000 €
	<b>Total</b>	<b>5 000 €</b>

#### TOTAL

sujet	montant estimatif
Personnel	502 110 €
Déplacement et séjour	29 800 €
Prestation de service	135 000 €
Biens durables	68 000 €
Fournitures	2 000 €
Autres coûts	5 000 €
<b>Total</b>	<b>741 910 €</b>

*Livrables :*

Action / sous action	Description du livrable	Délai d'exécution
Tableau des traits de vie des espèces prairiales présents et à venir	_plaquette	_2 ans - 31/12/2023
Etude sur la filière de semence	_Etude papier et numérique	_6 ans - 31/12/2027
documents et vidéos sur les "récolteuses"	_articles, web, vidéos	_2 ans - 31/12/2025
Plaquettes et vidéos de sensibilisation et restitution sur les prairies de demain	plaquettes et vidéos	1 an - 31/10/2030
Compte-rendu des test de semis et leurs suivis	documents papier et numériques	1an - 31/12/2025
Compte-rendu des copil, des formations et colloques organisés	documents papier et numériques	tous les ans - 31/12/2025

*Balises / étapes clés :*

Balise / étape clé	Délai de réalisation
Création du Comité de pilotage	6 mois - 31/06/2022
Définition des protocoles, des semences à tester et des sites pilotes	1 an - 31/12/2022
Identification des BE à démarcher	1 an -31/12/2022
Achat du matériel de récolte	3 ans – 31/12/2025
Collecte des graines	4 ans - 31/12/2025
Mise en place des premiers tests	1 an -31/12/2025
Mise en place d'une filière semence des prairies	7 ans - 31/12/2028
Sensibilisation et restitution du projet sur les prairies de demain	1 an -31/10/2030

## *ACTION C12 : Stratégie "quiétude de la faune sauvage" : création et animation de 50 zones de quiétude*

### *Bénéficiaire responsable de la mise en œuvre*

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV) est le co-bénéficiaire responsable de l'action. A ce titre, il prendra en charge un ETP pendant neuf ans, ainsi que le programme d'actions défini dans le cadre de cette fiche.

L'action sera suivie et menée en étroite collaboration avec le Parc naturel régional des Ardennes (PNRA) qui sera également co-bénéficiaire de l'action et prendra en charge des dépenses de communication ainsi qu'avec le Parc naturel régional de Vosges du Nord (PNRVN).

### *Description (quoi, comment, où et quand)*

Cette action consiste dans l'élaboration et dans la mise en œuvre d'une stratégie visant la quiétude de la faune sauvage en Grand-Est. Elle se concrétisera par la mise en place de 50 zones de quiétude à identifier sur l'ensemble du territoire de la Région Grand-Est. Cette action contribue à atteindre l'objectif fixé par la Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB). Les zones de quiétude ont pour objectif à long terme de contribuer à la préservation d'espèces sensibles mais aussi d'habitats naturels, avec deux objectifs opérationnels :

- Mieux gérer les fréquentations dans les zones identifiées, en posant des principes de bonne conduite et de recommandations.
- Communiquer largement auprès des acteurs locaux et sensibiliser le grand public pour une meilleure appropriation et le respect de ces zones de quiétude.

L'enjeu de cette action est d'avoir une meilleure cohabitation entre l'homme et la faune sauvage.

Les zones de quiétude à mettre en place viendront compléter les aires protégées (qui sont, de par leur réglementation, des zones de quiétude renforcées). Cependant, ce projet (et même si ce n'est pas l'objectif premier) peut faire émerger la création d'aires protégées en fonction des volontés locales et des enjeux/contraintes identifiés. La mise en place de ces zones de quiétude devra donc s'articuler avec la stratégie des aires protégées, mais aussi celles en matière de sport et de loisirs dans la nature et de tourisme.

La définition des zones de quiétude s'inscrira également dans le cadre d'une planification territoriale, c'est-à-dire que le futur réseau de zones de quiétude devra garantir une fonctionnalité vis-à-vis des espèces cibles (sous-action C.1.2.1).

En tout état de cause, les zones de quiétude doivent être le résultat d'un engagement collectif, c'est pourquoi elles feront l'objet d'une large concertation ainsi que de pédagogie et de sensibilisation.

La mise en œuvre de cette action s'appuie sur l'expérience menée par le PNR des Ballons des Vosges qui a déjà créé sur son territoire des zones de quiétude en lien avec la présence de plusieurs espèces particulièrement sensibles au dérangement comme le Grand Tétras *Tetrao urogallus*, le Faucon pèlerin *Falco peregrinus*, le Grand Corbeau *Corvus corax*, le Grand duc d'Europe *Bubo bubo* et les chauves-souris durant leur période d'hibernation. Ces zones de quiétude s'articulent avec le réseau d'aires protégées sur lesquelles une réglementation et des contrôles existent.

Il s'agira de renforcer les capacités du PNRBV à mettre en œuvre cette bonne pratique, de partager cette expérience, de la réinterroger au regard de différents contextes, éventuellement de l'adapter pour construire une méthodologie. Celle-ci sera d'abord répliquée sur les territoires pilotes que sont les PNRBV, PNRA et PNRVN (sous-actions C.1.2.2).

Elle le sera ensuite dans les 3 autres PNR du Grand-Est (Lorraine, Forêt d'Orient et Montagne de Reims) ainsi que sur le reste du territoire de la Région Grand-Est, en s'appuyant essentiellement sur le réseau Natura 2000 (sous-action C.1.2.3).

En parallèle, des actions de sensibilisation et de communication seront menées, en utilisant et déployant notamment le programme « Quiétude attitude » développé par le PNRBV (sous-actions C.1.2.2 à .4).

L'ensemble de cette action sera mise en œuvre du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2030.

Pour ce faire, un poste dédié (1 ETP additionnel par an) sera porté par le PNRBV.

Il s'agira d'un chef de projet "Stratégie pour la quiétude de la faune sauvage en Grand-Est" dont les principales missions seront :

- Le suivi et la coordination du projet : animation de la démarche, de la gouvernance, participation aux différentes instances (SRB, Life...), constitution et animation d'un réseau de gestionnaires, lancement et suivi des prestations (études, assistance technique...), coordination des actions de communication et sensibilisation, veille technique, suivi administratif.
- L'accompagnement à la définition, la mise en place, l'animation et le suivi des zones de quiétude : appui aux divers territoires (PNRA, PNRVN, PNRBV, autres PNR, Parc national de forêts, territoires hors parcs).

Le futur chef de projet sera recruté sur 200 jours par an, avec des coûts salariaux basés sur la grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale. Les frais de mission (repas, hébergements) sont identifiés en fonction du nombre de déplacements prévisionnels, et plafonnés selon les grilles de la Fonction Publique Territoriale.

Même si ce poste sera basé à Munster (siège social du PNRBV), les déplacements sur l'ensemble de la région Grand-Est seront nombreux et importants en distance, il sera donc nécessaire que le futur chef de projet ait à sa disposition un véhicule (beaucoup de déplacements en zones rurales sont à prévoir), ainsi qu'un ordinateur portable équipé d'un logiciel cartographique et un téléphone mobile pour répondre aux nécessités de la mission. Des déplacements en train vers les grandes villes de la Région Grand-Est seront également réalisés pour des raisons écologiques, mais aussi pour minimiser les pertes de temps qui peuvent être induites lors des trajets en véhicule.

Ce poste sera complété par :

- 0,10 ETP (non additionnel) assurés par le chargé de mission "gestion des fréquentations" et par le responsable de pôle "Nature et biodiversité" au PNRBV dont les missions seront :
  - La coordination globale du projet.
  - Le suivi et l'appui au chef de projet "Stratégie pour la quiétude de la faune sauvage en Grand-Est".
- 0,10 ETP (non additionnel) assurés par le chargé de mission tourisme, le chargé de communication et le chargé de mission environnement du PNR des Ardennes pour le lancement et le suivi des prestations de communication pris en charge du PNRA.

Présentation détaillée des coûts salariaux par an et de leur évolution sur 9 ans

Co-bénéficiaire	Personnel	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
PNRBV	Chef de projet « quiétude » additionnel	43 000 (200j)	44 290 (200j)	45 619 (200j)	46 988 (200j)	48 398 (200j)	49 850 (200j)	51 346 (200j)	52 887 (200j)	55 022 (200j)	437 400 (1800j)
PNRBV	Chargé de mission gestion des fréquentations non additionnel	3375 (15j)	30 375 (135j)								
PNRBV	Responsable de pôle Nature et biodiversité non additionnel	2000 (5j)	18 000 (45j)								
PNRA	Chargés de mission tourisme, communication et environnement	5250 (21j soit 7 jours par an et par agent)	5250 (21j soit 7 jours par an et par agent)	5250 (21j soit 7 jours par an et par agent)	5250 (21j soit 7 jours par an et par agent)	5250 (21j soit 7 jours par an et par agent)	5250 (21j soit 7 jours par an et par agent)	5250 (21j soit 7 jours par an et par agent)	5250 (21j soit 7 jours par an et par agent)	5250 (21j soit 7 jours par an et par agent)	47 250 (189 j soit 63 jours par agent)

Par ailleurs, la mise en œuvre de cette action s'appuiera sur des acteurs locaux relais et la mise à disposition par les Parcs naturels régionaux, puis par d'autres structures, du temps de chargés de mission (animateurs Natura 2000 notamment). Des appuis ponctuels aux missions identifiées ci-dessus seront nécessaires. Leur financement sera recherché sur d'autres fonds européens ou nationaux.

Le Chef de projet (poste additionnel) ainsi que l'appui des postes PNRBV (postes non additionnels) interviendront dans toutes les sous-actions identifiées ci-après, du 1er janvier 2022 au 30 décembre 2030. Le recrutement du chef de projet est prévu à partir d'octobre 2021, pour un démarrage effectif de la mission au 1er janvier 2022.

La mise en œuvre de cette action est prévue en 4 sous-actions :

**C.12.1 : Mise en place d'une gouvernance et définition partagée des zones de quiétude (2022-2023)**

**Gouvernance :**

Une gouvernance dédiée sera mise en place. Elle répondra à un objectif d'appropriation de la démarche par les acteurs locaux, en associant notamment différents usagers. Cette gouvernance s'articulera avec celle de la SRB dont elle sera la déclinaison s'agissant des actions A4.2 et A4.3 de la SRB.

Le chef de projet sera chargé de mettre en place, coordonner et animer cette gouvernance :

- Comité de pilotage « Zones de quiétude » : il sera chargé de suivre l'action dans sa globalité, et valider les différentes étapes, éventuellement répondre aux questions ou problématiques qui se poseront. Ce comité de pilotage sera composé notamment de :

- La Région Grand-Est,
- La DREAL Grand-Est,
- L'OFB,
- Les 3 PNR pilotes : Ardennes, Vosges du Nord et Ballons des Vosges,
- Le réseau des CEN,
- L'ONF,
- Le Parc National de Forêts,
- Les têtes de réseaux associatifs (LPO, ODONAT...),
- Le réseau Natura 2000 (représenté par la coordinatrice inter-réseaux Natura 2000 et territoires).

- Groupes de concertation sectoriels : ils auront en charge la mise en place des zones de quiétude sur des territoires définis et seront composés des acteurs identifiés localement dans la gestion des espaces naturels. Ils s'apparenteront aux comités de pilotage Natura 2000. En fonction des secteurs identifiés, ce pourra être un comité de pilotage Natura 2000 déjà existant. Les secteurs seront définis dans le diagnostic qui sera réalisé lors de la première sous-action.

Cette gouvernance sollicitera, demandera des avis et informera les instances régionales existantes :

- l'Observatoire Grand-Est de la biodiversité et le CSRPN pour les questions d'expertise, de suivi scientifique et de valorisation des données qui pourront être produites dans le cadre de cette action.
- le Comité Régional Biodiversité, comme lieu d'échanges et de construction des actions.
- le collectif régional s'agissant du suivi des objectifs et des moyens.

### **Zones de quiétude :**

Un travail préalable de définition partagée à l'échelle de la Région Grand-Est des zones de quiétude (quel type d'espèces et de milieux concernés ? quels objectifs et quels outils d'animation/sensibilisation associés ?) sera réalisé. Il sera fait en collaboration avec un réseau de gestionnaires susceptibles de créer des zones de quiétude localement et ultérieurement.

Ce travail de diagnostic/définition comprendra notamment :

- La définition des zones de quiétude et la mise en place d'une méthodologie, choix des critères : enjeux écologiques : identification des espèces cibles (espèces menacées, vulnérables, grégaires et sensibles, habitats favorables ou non favorables), réalisation d'un état des lieux de leurs populations, détermination des critères de sensibilité, croisement avec les pratiques de fréquentation, identification de priorités territoriales et mise en perspectives avec les zones artificialisées et anthropisées. Un travail d'identification d'habitats sensibles sera également réalisé.
- Les principes de gestion des zones de quiétude, critères de surfaces selon les espèces.
- L'état des lieux sur la Région Grand-Est des zones de quiétude potentielles, s'appuyant notamment sur le réseau Natura 2000. Production d'une cartographie des zones potentielles à l'échelle du Grand-Est, et de fiches par espèce cible.
- La définition des indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre.

Un prestataire établira ce diagnostic à l'échelle du Grand-Est (coût : 20 000 €). Le chef de projet coordonnera cette opération : rédaction du cahier des charges, mise en concurrence, suivi de la prestation, validation et diffusion des résultats, en lien avec le comité de pilotage.

En parallèle, le chef de projet consultera les différents gestionnaires d'espaces naturels (CREN, ONF, Parc national de Forêts, etc) via leur réseau, les associations de protection de la nature, les animateurs de sites Natura 2000 et l'équipe de la cellule d'assistance technique (« sondage » des réseaux existants) pour identifier les besoins localement et définir les priorités pour la mise en place des zones de quiétude.

Un groupe de travail technique sera ainsi constitué des partenaires gestionnaires (mission d'observatoire, force de propositions) pour aider à la validation des propositions du prestataire sur la définition des zones de quiétude.

Cette sous-action se déroulera du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023.

### **C.12.2 : Premier déploiement de zones de quiétude sur des sites pilotes (2023-2025)**

Il est proposé dans cette phase de tester le déploiement de zones « pilotes » sur les territoires de 2 parcs volontaires (Ardennes, Vosges du Nord) et de le poursuivre dans le PNR des Ballons des Vosges.

Des zones de quiétude pilotes seront créées avec des contextes (politiques et écologiques) différents. Les différentes structures gestionnaires coordonneront l'action et mèneront les concertations locales.

3 étapes sont identifiées :

- Mise en place des principes de gestion (recommandations, canalisation et/ou adaptation des activités...).
- Définition, conception/adaptation d'actions et d'outils de communication et sensibilisation à mettre en œuvre, en s'appuyant sur le programme Quiétude attitude du PNRBV.
- Identification des autres secteurs potentiels à l'échelle de la région Grand-Est (questionnaires pour les gestionnaires...).

Afin de préparer le déploiement (réplication de la méthode) des zones de quiétude sur l'ensemble de la région, l'élaboration d'un guide technique sera engagée lors de cette phase (méthodologie, diagnostic, médiation/concertation, gestion et suivi des zones de quiétude, sensibilisation/communication). En complément, des sessions de formations auprès des gestionnaires/collectivités porteuses seront mises en œuvre.

Pour ce faire, une assistance technique est prévue pour :

- Réaliser un audit sur les 3 PNR pilotes afin d'évaluer l'appropriation locale et l'efficacité de la gestion des zones de quiétude mises en place.
- Aider à la conception du guide technique et des sessions de formation en vue du déploiement sur l'ensemble de la région.

Un voyage d'étude sera organisé en Allemagne, en coopération avec le NaturPark Sudswartzwald qui a développé également des zones de quiétude : échanges d'expériences, mutualisation d'outils de communication...

Le chef de projet sera chargé de coordonner, de suivre les prestations (élaboration des cahiers des charges, marchés publics, suivi des prestations) et d'organiser le voyage d'étude (organisation, suivi des prestations). Il fera le lien avec le comité de pilotage qui validera les propositions. Il sera également en appui des PNR pilotes pour répliquer la méthode de mise en place des zones de quiétude.

Cette sous-action se déroulera du 1er septembre 2023 au 30 juin 2025.

### **C.12.3 : Transfert d'expérience et déploiement des zones de quiétude en Grand-Est (2025-2029)**

A la suite de l'évaluation menée en 2024 sur les sites pilotes par l'assistance technique, le chef de projet réalisera un premier bilan afin d'analyser la méthode mise en place sur les sites test. Des propositions de réajustement de la méthode ainsi que de la conduite de projet pourront être proposées par le comité de pilotage pour la bonne mise en œuvre de l'action.

En parallèle, la transcription de la méthode s'engagera sur les différents territoires du Grand-Est :

- Déploiement des zones de quiétude sur l'ensemble du territoire. A ce stade, sont identifiés les autres territoires de PNR et le Parc national de Forêt qui ont d'ores et déjà marqué leur intérêt, ainsi que le Massif des Vosges, les sites Natura 2000 et les autres espaces naturels qui seront prospectés (ENS, ZNIEFF, etc).
- Transfert d'expérience qui s'appuiera notamment sur l'organisation de sessions de formations, en lien avec le guide technique et la tenue de séminaires (journées d'information/sensibilisation) auprès des acteurs locaux (7 séminaires d'une journée).
- Déploiement des actions et outils de communication et sensibilisation : programme Quiétude attitude. Pour rendre la quiétude effective, il s'agira d'ancrer la "marque" Quiétude attitude et de l'intégrer dans les stratégies et outils de communication d'un maximum de parties prenantes (gestionnaires d'espaces naturels, structures d'accueil touristique, fédérations de sports de nature, stations de sports d'hiver). Il s'agira également de développer des actions de communication au travers de l'édition de plaquettes, d'exposition, du développement d'un site internet...

Des échanges d'expériences avec une réflexion sur la possibilité de mutualiser les outils (notamment outils de communication) seront réalisés au travers de l'organisation d'un deuxième voyage d'étude sur un territoire travaillant à la mise en place de zones de quiétude (Belgique, Allemagne ou Suisse).

En lien avec les réseaux de gestionnaires identifiés dans la première sous-action, le chef de projet sera en appui des gestionnaires pour la mise en place des zones de quiétude : aide à l'identification des zones de quiétude, transfert de méthode par les cessions de formation, organisation de séminaires d'information et du voyage d'étude, diffusion du guide méthodologique, actions de communication et sensibilisation auprès des acteurs locaux. Toutefois, le chef de projet n'aura pas pour mission de mener les concertations localement.

Cette sous-action se déroulera du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

#### **C.12.4 : Valorisation et évaluation de l'action, propositions "après life" en vue d'une diffusion de la méthode sur d'autres territoires (2029-2030)**

Cette dernière sous-action permettra de finaliser les actions de communication (actions de valorisation) et sera mise à profit pour faire un bilan de l'action : objectif atteint, efficacité de l'action, déploiement effectif, appropriation locale... Elle servira également d'année transitoire permettant d'assurer la pérennité de l'action.

Les différents outils produits seront valorisés pour transférer la méthode hors du territoire de la Région Grand-Est.

Ainsi, des propositions de suivi et de gestion des zones mises en place, mais aussi de transfert sur d'autres territoires français seront faites lors de cette phase (après life) : par exemple, des cessions de formations seront ouvertes à l'ensemble des gestionnaires d'espaces naturels du territoire français. Le guide technique sera également diffusé sur l'ensemble du territoire. Le programme Quiétude attitude pourra également être déployé par le biais de conventionnements entre les gestionnaires volontaires et le PNRBV (marque déposée Quiétude attitude).

Le bilan de l'action et les propositions « après life » feront l'objet d'un rapport qui sera réalisé par le chef de projet.

Cette sous-action se déroulera du 1er juin 2029 au 31 décembre 2030.

#### *Raisons pour lesquelles l'action est nécessaire / plus-value*

**Cette action est nécessaire car la quiétude est un facteur important qui entre en compte dans la vie de nombreuses espèces animales.**

**Pour certaines d'entre elles, c'est un facteur essentiel à leur survie. Le Grand Tétrás qui figure à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux, par exemple est une espèce qui se nourrit principalement d'aiguilles de résineux durant la période hivernale, une nourriture très peu énergétique. Chaque dérangement nécessite à l'animal de puiser dans ses réserves de graisse qui sont limitées. Une succession d'intrusions dans son territoire durant cette période critique peut lui être fortement préjudiciable.**

Chez cette espèce, il a été démontré que les dérangements apportés par l'activité touristique avaient un impact négatif sur les conditions physiologiques des individus, sur le taux de survie des adultes et sur le taux de reproduction (MONTADERT M. 2013).

Ce type de dérangement est souvent cité comme une des causes probables de diminution des populations du Grand Tétrás (LEFRANC 1987, LECLERCQ 1988, LABIGAND & MUNIER 1989, MENONI 1994, CAS 2008, LECLERCQ 2008, MOLLET et al. 2008).

Il est cependant difficile d'isoler la part de responsabilité que représentent ces dérangements sur le déclin des populations au regard des autres facteurs pouvant entrer en jeu : dégradation et fragmentation des habitats, équilibre sylvo-cynégétique, prédation, facteur climatique, etc.

La quiétude est également recherchée par les animaux durant la période de reproduction et de nidification. Le Faucon pèlerin peut ainsi abandonner sa nichée si la fréquentation humaine à proximité des parois rocheuses n'est pas maîtrisée. De nombreuses études ont démontré que l'instauration de zones de quiétude dans un rayon de 400 à 800 m. autour des sites de nidification de l'espèce permettait d'assurer sa reproduction (RUDDOCK M. & WHITFIELD D.P., 2007).

Chez d'autres espèces comme le Cerf élaphe, les dérangements vont avoir un impact sur son mode de vie. Des études ont en effet montré que le stress engendré par le dérangement est responsable d'une mauvaise assimilation de la nourriture. Un cerf dérangé mange plus et se réfugie de surcroît en forêt où il cause de nombreux dégâts (écorçage, régénération forestière). (SIMON O. & LIESER H. 2004, SCHNITZLER A., 2016).

**La mise en place de zones de quiétude peut donc également être bénéfique pour la préservation d'habitats naturels et notamment à plusieurs habitats inscrits à l'annexe I de la Directive Habitat-Faune-Flore** (notamment : Hêtraies du *Luzulo-Fagetum* (9110), Forêts de pentes, ravins, éboulis du Tilio-Acerion (9180\*), Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0\*) dont le bon état de conservation dépend indirectement de la quiétude pour les raisons évoquées précédemment.

**Cette action est nécessaire car la mise en place de zones de quiétude s'inscrit dans un contexte de fort développement d'activités de pleine nature sur l'ensemble du territoire.**

Celui-ci s'explique notamment par :

- la proximité de grands centres urbains (Métropoles de l'axe rhénan et du Sillon Lorrain) et la densité de population importante dans le Massif des Vosges par exemple.
- une démocratisation de la pratique rendue possible par des développements techniques abordables pour de plus en plus de sportifs et de non sportifs (VTT à assistance électrique, trottinette, drones, etc.),
- une multiplication des itinéraires possibles liée aux avancées technologiques (tracé GPS, partage via les réseaux sociaux).

Cet engouement est à-même d'augmenter la pression sur les milieux naturels, et ainsi le possible dérangement de la faune sauvage. Les zones de quiétude seront un outil pour intégrer ces enjeux dans les réflexions politiques liées aux sports de nature.

**Le CAP 2021-2027 établit que la restauration des continuités écologiques pour la préservation de la biodiversité face « aux pressions humaines croissantes (artificialisation et morcellement des milieux par la multiplication des infrastructures, surfréquentation des espaces naturels aux abords des métropoles, sur le littoral et en mer), et aux effets du changement climatique sur les espèces », participe à l'amélioration de la cohérence du réseau et qu'elle est nécessaire au sein des sites et en dehors.** La surfréquentation y est considérée comme une pression assimilable à une rupture des continuités écologiques. Elle fractionne les milieux au même titre que des infrastructures.

**Il est important de souligner également que cette logique de déploiement de zones de quiétude s'inscrit pleinement dans le cadre de Natura 2000. Le déploiement des zones de quiétude s'appuiera d'ailleurs principalement sur le réseau Natura 2000 de la région. Plusieurs espèces d'intérêt communautaire sont en effet directement concernées par cet enjeu de quiétude, comme par exemple le Grand Tétrás, le Faucon pèlerin, le Grand-duc d'Europe mais également les chauves-souris durant leurs périodes d'hibernation.**

**Cette action est aussi nécessaire car elle a déjà démontré son intérêt en tant que bonne pratique.**

Des zones de quiétude réglementaires en faveur du Grand Tétrás ont été mises en place dès le début des années 1990 dans le Jura et les Vosges. Ce n'est que très récemment que des études ont été engagées pour réaliser un suivi de la fréquentation humaine dans ces espaces pour permettre d'évaluer le caractère effectif de la quiétude.

Quelques rares témoignages permettent d'établir un lien de cause à effet entre quiétude effective et effet bénéfique pour la faune. Dans les Pyrénées, la mise en place de barrières pour empêcher les skieurs d'accéder à certaines zones dans plusieurs stations de ski aurait permis au Grand Tétrás de recoloniser rapidement des zones d'hivernage après leur mise en protection. En Ariège, la création d'une zone de quiétude réglementée est intervenue après l'implantation d'une station de ski de fond. Très peu respectée les premières années, la zone de quiétude a fait ensuite l'objet d'une surveillance renforcée et d'une amélioration de la signalétique conduisant au retour du Grand Tétrás (MENONI com. pers. in MONTADERT, 2013).

**Ces quelques exemples témoignent qu'après la définition d'une zone de quiétude, en mettant en place une signalétique adaptée, en matérialisant si besoin les zones les plus sensibles par des barrières ou des écrans de végétation et avec un programme de sensibilisation du public, la quiétude devient peu à peu effective et permet le retour des espèces les plus sensibles. Il s'agit donc d'une bonne pratique que le PNRBV a testé et que deux parcs naturels régionaux se sont engagés à répliquer avant un déploiement plus large en Grand-Est et au-delà.**

CAS M. 2008. Disturbance at endangered capercaillie leks in Slovenia caused by predation and other reasons in the period between 1984-2000. *Acrocephalus*, 29 : 6.  
LABIGAND G. & MUNIER M. 1989. Grand Tétrás et tourisme hivernal, historique d'une place de chant dans les Hautes-Vosges. *Ciconia*, 13 : 19-31.  
LECLERCQ B. 1988. Écologie et dynamique de population du Grand Tétrás (*Tetrao urogallus major* L.) dans le Jura français. Université de Bourgogne.  
LECLERCQ B. 2008. Le Grand Tétrás *Tetrao urogallus* dans le Jura français : historique et statut actuel. *Ornithos*, 15 : 256-265.  
LEFRANC N. 1987. Situation du Grand tétrás (*Tetrao urogallus*) dans le massif vosgien. *Bulletin Mensuel de l'O.N.C.*, 112 : 5-18.  
MÉNONI E. 1994. Statut, évolution et facteurs limitants des populations françaises de grand tétrás (*Tetrao urogallus*) : synthèse bibliographique. *Gibier Faune Sauvage, Game and Wildlife*, 11 (Hors-série, 1) : 97-158.  
MOLLET P., STRADLER B. & BOLLMANN K. 2008. Plan d'action Grand Tétrás Suisse. Programme de conservation des oiseaux en Suisse. OFEV, Station ornithologique de Sempach, Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPOBirdLife Suisse., 104 p.  
MONTADERT M. 2013. Synthèse bibliographique sur le dérangement hivernal vis-à-vis des galliformes de montagne. 49 p.  
RUDDOCK M. & WHITFIELD D.P., 2007. A Review of Disturbance Distances in Selected Bird Species. A report from Natural Research (Projects) Ltd to Scottish Natural Heritage. 181 p.  
SCHNITZLER A. 2016. Approche écologique et historique du cerf dans le massif vosgien. 108 p.  
SIMON O. & LIESER H. 2004. Jagd und Hege im Rotwildring Osburg-Saar. Empfehlungen für die Praxis im Jagdrevier. Erste Ergebnisse aus dem Lebensraum-Modellprojekt. Fördererin Rotwildring Osburg-Saar e.V. 160 p.

Pour conclure, en coordination et avec le retour d'expérience des régions et pays frontaliers, cette action propose de définir une méthodologie préalable à la définition de la stratégie de localisation, dissémination et d'animation des placettes. Le premier objectif de la mise en place de ces zones est de sensibiliser le public aux bénéfices de la quiétude pour la préservation de nombre d'espèces spécifiques, à l'image du Grand Tétrás ou du Grand duc d'Europe...

**Le réseau Natura 2000, ses animateurs et structures porteuses seront mobilisés en priorité pour accueillir ces 50 zones de quiétude et déployer les actions de sensibilisation ad hoc.**

**Un second objectif sera de travailler à une protection de certains de ces sites à forts enjeux dans le cadre de la Stratégie d'Aires Protégées.**

**La contribution de cette action aux CAP 2014-2020 et 2021-2027 est pour ces multiples raisons évidente.**

### *Contraintes, risques et hypothèses*

Contextes locaux, difficultés liées à l'acceptation locale et aux contextes politiques (appropriation) : Il est important que la mise en place des zones de quiétude se fasse en concertation avec les acteurs locaux : élus, gestionnaires forestiers, chasseurs, acteurs du sport et des loisirs... Ce dialogue de terrain est gage d'une acceptation locale et d'un relais de l'information auprès du grand public. La création de zones de quiétude suppose la mise en place d'un zonage avec un objectif de quiétude recherché mais aucune contrainte n'est imposée réglementairement aux usagers. C'est donc de la responsabilité et du bon vouloir de chacun de faire en sorte que la quiétude soit effective sur le terrain. La réussite de l'action est donc fortement dépendante des volontés locales et ne peut être efficace que s'il y a un engagement collectif.

Pour atténuer ce risque et faciliter l'appropriation de la démarche, des actions de sensibilisation et de communication (création d'outils, déploiement du programme Quiétude attitude) sont prévues dans ce projet. Par ailleurs, le transfert d'expérience permet de lever les freins : témoignages d'élus au travers de séminaires d'information, mise en place de groupes de concertation locales.

Manque de moyens humains : l'organisation de la concertation (découpage sectoriel, constitution des groupes) et la tenue des réunions (déplacements, animations, comptes rendus) est un travail considérable qui nécessite un temps d'animation dédié. La capacité pour les gestionnaires ou collectivités à dégager du temps sur la mise en œuvre et le suivi du projet qui nécessite beaucoup de temps d'animation, peuvent aussi être des freins : le manque de moyens humains peut générer des temps de réactivité plus longs, voire des retards, surtout si le contexte politique local est compliqué.

Manque de moyens financiers : par effet de conséquence, les moyens financiers pourront manquer pour la mise à disposition de temps d'animation. Par ailleurs ce type d'action nécessite des moyens de communication et de sensibilisation substantiels qui sont la base de la réussite du projet.

Pour ces deux derniers points, des moyens financiers supplémentaires seront recherchés en tant que de besoin pour dégager du temps d'animation, mais aussi pour assurer le déploiement d'outils de communication et de sensibilisation. Par ailleurs, le transfert d'expérience permet également de mutualiser les moyens.

#### *Résultats attendus (informations quantitatives quand cela est possible)*

Les résultats attendus pour cette action sont :

- Une définition partagée des zones de quiétude.
- 50 zones de quiétude créées de façon homogène et pertinente au regard des politiques et enjeux de conservation. Un minimum de **60 000 ha de zones de quiétude** est attendu.
- Une liste d'espèces à enjeu quiétude avec pour chaque espèce une fiche technique expliquant les raisons de sa sensibilité, les besoins écologiques de l'espèce et les territoires concernés : réalisation de **10 fiches espèces minimum**.
- L'intégration dans les politiques publiques locales y compris les politiques sectorielles telles que celles en charge des sports de nature et du tourisme.
- La sensibilisation des usagers avec le déploiement du programme Quiétude attitude à l'échelle du Grand-Est en se focalisant prioritairement sur les territoires ayant mis en place des zones de quiétude. L'objectif étant de communiquer auprès du public sur l'existence de zones de quiétude, sur les bons réflexes à adopter dans le milieu naturel et sur la réglementation existante le cas échéant. Une plateforme unique permettra de rassembler toutes ces informations sur Internet. Des outils de communication seront mis à disposition d'un réseau de partenaires du programme (offices de tourisme, stations de ski, magasins de sport, associations sportives, etc.) qui serviront de relais auprès du grand public.

**Sensibilisation institutionnelle : minimum de 350 personnes** (élus essentiellement) touchées.

**Sensibilisation Grand public : minimum 4 000 nouvelles connexions par an** attendues sur les territoires utilisant le site Quiétude attitude.

### Estimation des coûts

PERSONNEL (F1) : synthèse des coûts salariaux sur 9 ans :

Co-bénéficiaire	Personnel	Nombre de jours	taux journalier €	Total €
PNRBV	Chef de projet « quiétude » additionnel	1 800	243	437 400
PNRBV	Chargé de mission gestion des fréquentations non additionnel	135	225	30 375
PNRBV	Responsable de pôle Nature et biodiversité non additionnel	45	400	18 000
PNRA	Chargé de mission tourisme	63	250	15 750
PNRA	Chargé de mission communication	63	250	15 750
PNRA	Chargé de mission environnement	63	250	15 750
<b>TOTAL</b>		<b>1 980 jours</b>		<b>533 025 €</b>

DÉPLACEMENT ET SÉJOUR (F2)

Bénéficiaire	Sujet	Mode de calcul	montant estimatif €
PNRBV	Déplacement billets de train personnel additionnel	Déplacement train Strasbourg (27 A/R : 3 déplacements par an à 40 €) Déplacement train Metz (27 A/R : 3 déplacements par an à 80 €) Déplacement train Châlons en Champagne (27 A/R : 3 déplacements par an à 150 €)	7 290
PNRBV	Frais repas midi personnel additionnel	Remboursement forfaitaire repas midi : 40 repas par an à 15 €/repas de 2022 à 2025, et 17.50 €/repas de 2026 à 2030. 360 repas sur la durée	5 900
PNRBV	Frais repas soir personnel additionnel	Remboursement forfaitaire repas soir : 40 repas par an à 17.5 €/repas de 2022 à 2025, et 18 €/repas de 2026 à 2030. 360 repas sur la durée	6 400
PNRBV	Tickets restaurant personnel additionnel	Participation achat tickets restaurants 160 tickets/an à 4.5 €/ticket de 2022 à 2025 et à 5 € de 2026 à 2030 . 1 440 tickets sur la durée.	6 880
PNRBV	Hébergement personnel additionnel	Remboursement forfaitaire hébergement Hôtel sur la base de 30 nuits/an à 70 € la nuit de 2022 à 2025 et 80 € la nuit de 2026 à 2030. 270 nuits sur la période	20 400
PNRBV	Essence véhicule	Coût calculé sur la base de la consommation moyenne d'un véhicule type peugeot 208 à 5.3 l/100 km, pour une estimation de 20 000 km/an (coût moyen essence 1.50€/l)	14 400
	<b>TOTAL</b>		<b>61 270 €</b>

PRESTATIONS DE SERVICE (F3)

Bénéficiaire	Sujet	Descriptif/calcul du coût	montant estimatif €
PNRBV	Diagnostic et identification des zones de quiétude potentielles en Grand-Est	Synthèse régionale des données "espèces sensibles" (identification à faire), état des lieux des fréquentations et impacts sur les espèces, identification des zones potentielles de quiétude (cartographie) et priorisation des zones en fonction des enjeux, identification des indicateurs d'évaluation de l'efficacité de l'action. Montant estimé sur la base d'un coût prestataire type bureau d'études	20 000
PNRBV	Assistance technique	Audit et évaluation sur les 3 PNR pilotes : appropriation locale de la démarche, efficacité des modes de gestion, propositions d'ajustement. Appui au transfert d'expérience hors PNR, conception d'un guide méthodologique et de sessions de formation en appui du guide. Montant estimé sur la base d'un coût prestataire type bureau d'études	30 000
PNRBV	Réalisation d'un guide méthodologique	Réalisation du guide méthodologique pour la mise en place de zones de quiétude : rédaction, mise en page, impression. Coûts 3 prestataires : conception/rédaction, mise en page et impression	20 000
PNRBV	Organisation de formations	Organisation de sessions de formation : 10 formations de 2.5 jours par session : 2 500 € * 10	25 000
PNRA	Déploiement du site Quiétude Attitude	Coordination technique pour le déploiement sur l'ensemble du territoire, développement d'un nouveau module.	25 000
PNRBV	Organisation de 7 séminaires d'information à destination des acteurs locaux (élus notamment)	Intervenant et organisation (prestation sur devis) : 1 000 € * 7	7 000
		Location de salle (prestation sur devis) : 750 * 7	5 250
		1 repas midi pour 50 personnes à raison de 25 €/personne (prestation sur devis) : 1 250 € * 7	8 750
PNRBV	Organisation de 2 Voyages d'études (coût basé sur un séjour de 2 jours pour 30 participants, avec hébergement et 1 repas du soir à charge des participants)	Intervenant et organisation (prestation sur devis) : 3 000 € * 2	6 000
		Traduction et production d'un document de synthèse (prestation sur devis) : 2 000 € * 2	4 000
		Frais de transport/Bus (prestation sur devis) : 3 000 € * 2	6 000
		2 repas midi pour 30 personnes à raison de 25 €/personne (prestation sur devis) : 750 € * 2 * 2	3 000
PNRA	Outils de communication	Réalisation de divers outils de communication : plaquettes, exposition, supports multimédia : conception, création, impression.	40 000

Bénéficiaire	Sujet	Descriptif/calcul du coût	montant estimatif €
PNRBV	Entretien/réparation véhicule	Montant forfaitaire estimé par an sur la base des frais de véhicule de la flotte du PNRBV, comprenant contrôles techniques, révisions, entretiens et réparations. Estimé à 300 €/an	2 700
<b>Total</b>			<b>202 700</b>

#### BIENS DURABLES

Sujet	Descriptif/calcul du coût	montant estimatif €
Acquisition d'un véhicule	Estimatif pris sur le coût d'une peugeot 208 essence (intégrant la carte grise)	14 000
Acquisition de 2 ordinateurs	Estimatif basé sur le coût actuel d'un ordinateur PC portable incluant des logiciels spécifiques (dont logiciel cartographique) et petit matériel annexe (sacoche, disque dur externe, souris...). Renouvellement prévu en 2027 sur la même base	4 000
Acquisition de 2 téléphones portables	Estimatif basé sur le coût actuel d'un téléphone portable, avec un renouvellement prévu en 2027.	800
<b>TOTAL</b>		<b>18 800</b>

#### CONSOMMABLES (F6)

Sujet	Descriptif/calcul du coût	montant estimatif €
Impression divers documents	Frais d'impression et diffusion de documents divers (comptes-rendus, rapports) - sur devis	5 930
<b>TOTAL</b>		<b>5 930€</b>

#### AUTRES COÛTS (F7)

Sujet	Descriptif/calcul du coût	montant estimatif €
Réalisation de panneaux sur la publicité UE	Impression de panneaux format A3, à raison d'un panneau par zone de quiétude : 150 € * 50 sur devis	7 500
Assurance véhicule	Coût calculé sur la base du coût actuel de l'assurance du parc automobile de la structure, avec prise en compte d'une augmentation du coût à partir de 2026	2 620
<b>TOTAL</b>		<b>10 120€</b>

#### TOTAL

sujet	montant estimatif
Personnel	533 025
Déplacement et séjour	61 270
Prestation de service	202 700
Biens durables	18 800
Consommables	5 930
Autres coûts	10 120
<b>Total</b>	<b>831 845</b>



## *ACTION C13 : Création/extension et gestion de 10 Réserves Naturelles Régionales (RNR) pilotes*

### *Bénéficiaire responsable de la mise en œuvre*

Le Conseil Régional Grand Est sera le bénéficiaire responsable de la mise en œuvre de cette action. Il coordonnera la création des nouvelles RNR et l'extension des RNR existantes. Les processus de classement seront menés conjointement avec les gestionnaires actuels ou pressentis, les acteurs de terrain disposant d'une bonne connaissance des sites.

Pour chaque réserve naturelle nouvellement créée, la Région Grand Est désignera ensuite officiellement un/des organisme(s) gestionnaire(s), chargé(s) de la gestion des sites, selon un plan de gestion validé, entre autres, par la Région.

### *Description (quoi, comment, où et quand)*

#### *Quoi ?*

Il s'agit de classer dix sites naturels en RNR et/ou d'étendre significativement des RNR existantes pour compléter le réseau actuel et cibler une surface supplémentaire d'espaces naturels protégés de 500 ha environ (estimation).

Les RNR ont pour objectif de préserver des sites naturels présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou les milieux naturels (article L332-2-1 du Code de l'environnement).

Une RNR s'articule autour de quatre piliers :

- Une réglementation, adoptée lors de la création de la réserve. Ce règlement fait du statut de RNR un statut de protection forte, permettant de protéger les milieux et les espèces,
- Une gestion adaptée au site, déployée d'après une évaluation scientifique et un plan de gestion qui fixe les objectifs et actions à mener,
- Une mise en œuvre d'actions concertée, qui permet l'appropriation par tous : partenaires, propriétaires, habitants, associations, collectivités...
- Un lieu d'éducation à l'environnement. Classer un site en RNR ne signifie pas fermeture au public. Dans la mesure où cela est compatible avec les enjeux de protection, les visiteurs sont les bienvenus et sont sensibilisés à la fragilité du site.

Ces dix projets seront qualifiés de pilotes pour les raisons suivantes :

- ils apporteront une protection forte à des sites qui n'en disposent pas encore, ou étendront les surfaces protégées,
- certains abriteront des milieux naturels, des espèces ou habitats qui ne sont pas encore représentés à l'échelle des RNR de la région comme par exemple des réserves géologiques, des prés salés, etc.
- ils pourront être désignés comme support d'expérimentations pour de nouvelles techniques de gestion (visant par exemple l'adaptation au changement climatique, les espèces exotiques envahissantes, d'autres sujets d'actualité) ou de sensibilisation ...

Les procédures de classement comme les mesures de gestion mises en œuvre constitueront des retours d'expérience pour les autres classements à venir.

#### *Comment ?*

Le gouvernement a adopté en janvier 2021 la nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées (SAP). A ce titre, sur la base d'un diagnostic territorial de l'état du réseau d'aires protégées, de nouvelles zones à protéger, incluant des zones de protection forte, seront définies à l'échelle de la région d'ici fin 2021.

Le travail d'identification de nouvelles zones à protéger a été démarré en 2020 sur la base du diagnostic patrimonial sur les espèces mené par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Ce travail se poursuit en 2021 en associant à cette démarche l'association ODONAT, les trois conservatoires botaniques, des membres du CSRPN, ainsi que les CEN et en intégrant les données d'un diagnostic patrimonial complémentaire remis prochainement par le Muséum National d'Histoire Naturelle portant sur les habitats.

La Région Grand Est s'appuiera notamment sur les résultats de ce travail (ou à défaut sur les premiers éléments disponibles) pour localiser les nouvelles RNR à créer ou étendre.

#### Étape 1 : détermination d'une stratégie de classement et des sites à classer.

A partir du 1er janvier 2022, et pour au moins la durée du Life, un chargé de mission sera recruté au sein du Conseil Régional. En lien avec l'équipe RNR de la Région, il travaillera sur la stratégie de classement (note de cadrage) pour fixer les principes directeurs guidant la création des RNR. Elle permettra d'identifier les sites à classer et selon quelle priorité. Cette stratégie veillera à engager le classement de sites permettant de préserver les habitats et espèces des directives Oiseaux et habitats-faune-flore. Elle sera partagée avec les partenaires et les organismes gestionnaires des RNR existantes (notamment CEN, PNR,...). Ce partage permettra d'obtenir l'avis des partenaires : la DREAL apportera son éclairage pour veiller à la cohérence avec la stratégie nationale aires protégées, les organismes gestionnaires apporteront leur bonne connaissance du territoire, des sites, leur vision de terrain et leur analyse des priorités.

La Région Grand Est dispose ensuite d'une grille d'analyse permettant de déterminer l'intérêt patrimonial d'un site et la pertinence de son classement en RNR. Cet outil a été élaboré en 2018 avec les experts du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. Ainsi, une analyse au travers du prisme de cette grille sera un préalable au classement.

Extrait : sommaire de la grille régionale d'évaluation des projets de classement

Grandes types	Typologie des habitats naturels à enjeux dans le cadre d'un classement RNR	Critères passage en CSRPN	N° Fiche
Tourbières et marais	Tourbières et marais non alluvionnaires	cf. fiche d'évaluation.	TM1
	Marais alluvionnaires	cf. fiche d'évaluation.	TM2
Lit mineur et lit majeur des cours d'eau	Complexes d'habitats associés aux petites vallées	- Linéaire de cours d'eau > 0,5 km - prise en compte fuseau de mobilité (avoir au moins les 2 berges) - >= 1 esp LRN ou SCAP ou espèces rares régionales	
	Galeriest forestières et complexes rivulaires associés aux grandes vallées	- Linéaire de cours d'eau > 1 km - prise en compte du fuseau de mobilité - >= 1 esp LRN ou SCAP ou espèces rares régionales	
	Torrents et rivières des montagnes	Pas de critères spécifiques pour passage CSRPN	
	Cours d'eau phréatiques	Pas de critères spécifiques pour passage CSRPN	
Habitats agro-pastoraux	Pelouses et landes sèches non montagnardes	cf. fiche d'évaluation.	AP1
	Prairies non montagnardes	cf. fiche d'évaluation.	AP2
	Pelouses, prairies et landes d'altitude	cf. fiche d'évaluation	AP1 ou AP2 selon typo
Milieux rupestres	Eboulis, falaises et dalles rocheuses	cf. fiche d'évaluation	AP1
Plans d'eau	Plans d'eau de plaine et plateau (étangs, gravières, réservoirs)	cf. fiche d'évaluation.	PE1
	Réseau de mares	- réseau > 10 mares - >= 1 esp LRN ou SCAP ou espèces rares régionales	
	Lacs de montagne	- Habitats cibles > 1 ha - Origine naturelle - >= 1 esp LRN ou SCAP ou espèces rares régionales	
Boisements	Boisements de plateau (non alluviaux)	cf. fiche d'évaluation.	BO01
	Boisements de montagne	cf. fiche d'évaluation.	BO02
Milieux halophiles	Milieux halophiles	- Habitats cibles > 1 ha - >= 1 esp LRN ou SCAP ou espèces rares régionales	
Milieux hypogés d'origine anthropique ou naturelle	Gîtes d'hibernation	cf. fiche d'évaluation.	CH01

La grille se base notamment sur l'analyse suivante : présence d'espèces contenues dans les listes rouges nationales ou régionales et leur statut de menace (classification UICN). Les habitats et les espèces des directives, dont la conservation ou la restauration est prioritaire, sont bien pris en compte dans cette analyse. La présence d'espèces ou d'habitats d'intérêts communautaires sera déterminante dans le choix des sites à classer.

La grille favorise également le classement de sites Natura 2000 afin qu'ils puissent bénéficier d'une protection réglementaire en complément de la protection conventionnelle.

Dès cette première étape de l'action, du matériel informatique (ordinateur, téléphone, casque...) sera mis à disposition de la personne recrutée. Ce matériel est indispensable à la bonne réalisation des missions (élaboration de la stratégie, contacts courriels avec les partenaires, utilisation de la grille d'analyse...).

#### Étape 2 : mise en œuvre des procédures administratives de classement.

Le Code de l'environnement détaille la procédure de classement d'un site en RNR (article L332-2-1). Cette procédure est identique pour une extension :

- Parution préalable d'un avis dans deux publications régionales, publié, accompagné d'une note de présentation, par voie électronique sur le site internet de la Région pendant une durée minimale de trois mois, dans des conditions permettant au public de formuler des observations pendant la même durée,
- Transmission pour avis au représentant de l'État dans la région, au conseil scientifique régional du patrimoine naturel, à toutes les collectivités locales intéressées ainsi que, dans les zones de montagne, aux comités de massif. Le bilan de la consultation du public et des avis recueillis après celle-ci ainsi que l'exposé des principales modifications apportées en conséquence au projet ou des raisons qui ont conduit à son maintien font l'objet d'une publication par voie électronique sur le site internet de la région, au plus tard à la date à laquelle le projet est soumis à l'accord des propriétaires concernés et pour une durée d'au moins trois mois,
- Le projet de création résultant de la procédure prévue au II, comportant le périmètre de la réserve et la réglementation envisagés, est soumis à l'accord du ou des propriétaires concernés,
- Le classement est décidé après accord de l'ensemble des propriétaires concernés, par une délibération de l'assemblée régionale portant sur le périmètre de la réserve et la réglementation applicable ainsi que, le cas échéant, sur les modalités de la gestion de la réserve et de contrôle du respect de la réglementation et la durée du classement,
- Notification du classement aux communes et propriétaires concernés, voire inscription au livre foncier. NB : cette dernière étape peut nécessiter l'intervention d'un géomètre afin de procéder au découpage cadastral de parcelles intégrées seulement "pour partie" dans une RNR. Hypothèse de 2 parcelles à découper par nouvelle RNR.
- A défaut d'accord de l'ensemble des propriétaires concernés, une enquête publique est réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier. La délibération fixant le périmètre de la réserve et la réglementation applicable est transmise à l'État. Le classement en réserve naturelle régionale est approuvé par décret en Conseil d'État, après que l'assemblée régionale a délibéré à nouveau lorsque des motifs de légalité font obstacle à cette approbation.

La procédure réglementaire détaillée ci-dessus prévoit des parutions d'annonces légales dans les journaux. Ces parutions étant payantes, un budget leur est dédié (estimé sur la base des derniers classements).

Le chargé de mission recruté, en lien avec les autres membres de l'équipe RNR, portera la démarche stratégique et réglementaire dictée par le Code de l'Environnement. Ces travaux seront menés, en partenariat avec le(s) gestionnaire(s) pressenti(s) qui dispose(nt) d'une bonne connaissance des sites.

Ainsi, la création des dix RNR nécessite du temps de travail en interne et des déplacements [estimation de 5 réunions avec frais de repas pour chaque classement] pour travailler la note de cadrage, aboutir à un projet de classement pertinent (rencontre avec les propriétaires et usagers, analyse du dossier à partir de la grille d'évaluation, rédaction du règlement, etc.), suivre chacune des étapes réglementaires et enfin animer le site et le réseau des RNR (création et animation des comités consultatifs, montage de projet pédagogiques, suivi de la gestion, groupes de travail spécifiques à une problématique...). Ces travaux seront menés en partenariat avec les gestionnaires des RNR actuelles et les gestionnaires pressentis des futures réserves naturelles.

Des structures compétentes seront désignées par la Région Grand Est afin de mettre en œuvre une gestion adaptée des RNR. Ainsi les travaux réalisés dans le cadre de l'action C.0.6 (construction et animation de pôles de gestionnaires des milieux naturels ouverts et humides) viendront alimenter les plans de gestion des RNR et enrichir les pratiques au fil du temps. A l'inverse, les opérations menées dans les RNR viendront alimenter les travaux des pôles de gestionnaire.

Par ailleurs, les RNR faisant l'objet de nombreux suivis scientifiques, elles contribueront à la construction et l'alimentation d'indicateurs biodiversité (action C.0.2).

### Étape 3 : suivi des RNR classées /étendues.

Une fois les RNR classées/étendues, le chargé de mission recruté, en lien avec l'équipe RNR de la Région et les gestionnaires, fera vivre les sites :

- organisation des réunions de comités consultatifs,
- suivi de l'élaboration du plan de gestion, liens avec le CSRPN,
- suivi de projets thématiques (ex : projet de sentier d'interprétation, d'observatoire...),
- gestion des autorisations à délivrer,
- développement de l'ancrage territorial (par exemple : intervention en conseil municipal pour présenter une RNR nouvellement créée...),
- participation aux travaux nationaux et régionaux,
- actions de communication (par exemple : impulser la création d'un carnet de découverte...).
- ...

Cette étape comprendra aussi la mise à jour du document de communication institutionnel dédié aux RNR (une pochette A4 avec une fiche A4 recto verso par RNR). Le chargé de mission recruté, en lien avec l'équipe RNR et la direction de la communication de la Région, se chargera de cette mise à jour. Une prestation de service dédiée à l'impression et au pliage de ces documents sera nécessaire.

Tout au long de l'action, le chargé de mission recruté participera aux rencontres du Groupe des Régions animé par Réserves Naturelles de France. Ces réunions permettront des échanges entre Régions. La Région Grand Est pourra ainsi faire part de ses retours d'expériences en matière de classements de RNR (transférabilité dans les autres Régions). Une inscription et participation au Congrès annuel de Réserves Naturelles de France est à prévoir pour toute la durée de l'action.

### Où ?

Le classement en Réserve Naturelle Régionale interviendra sur des sites répondant aux critères fixés par la note de cadrage, la grille d'évaluation et présentant de forts enjeux liés à une protection réglementaire. Le statut de RNR apportera une réelle plus-value à leur protection. Les sites Natura 2000 déjà avantagés par la grille d'évaluation feront l'objet d'une attention particulière.

### *Raisons pour lesquelles l'action est nécessaire / plus-value*

**Cette action est nécessaire car elle contribuera directement à l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale Aires Protégées Françaises (objectif de 10 % de protection forte, avec un niveau plus élevé de protection).** La Région Grand Est s'est de plus engagée dans sa Stratégie Régionale Biodiversité à créer ou étendre 10 nouvelles RNR. L'action C.1.3 contribue donc directement à la réalisation de cet engagement.

Le classement en RNR apporte un statut de protection forte pour maintenir, conserver et restaurer les habitats et espèces, dont ceux des directives Natura 2000, grâce à un règlement et une gestion adaptée. Ce statut apporte ainsi une véritable plus-value pour la préservation des sites.

**Ces effets bénéfiques ont récemment été démontrés dans une publication portée par Réserves Naturelles de France en septembre 2019. Alors que les populations d'oiseaux communs ont baissé en moyenne de 6,6% sur le territoire métropolitain entre 2004 et 2018, elles augmentent sur la même période de 12,5% dans les réserves naturelles. L'outil RN contribuerait alors pleinement à la protection des espèces de la directive oiseaux.**

Cette action contribuera ainsi à maintenir et restaurer, dans un état de conservation favorable, les habitats naturels et les espèces d'importance communautaire en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des caractéristiques régionales et locales (objectif 2a : mesures de maintien et de rétablissement pour les espèces et les habitats et objectif 3 : mesures supplémentaires spécifiques aux espèces du PAF 2021-2027), et à acquérir des connaissances sur les sites classés (1.4 lacunes en matière de connaissances du PAF 2021-2027) et à développer et mettre en œuvre des plans de gestion de ces sites classés en RNR.

Cette action permettra à la Région Grand Est de consolider sa méthodologie de projet en commençant par travailler, de manière partagée avec les experts naturalistes associés, une grille de sélection multicritère des sites à protéger. **La note de cadrage (stratégie régionale de classement) veillera à engager le classement de sites permettant de préserver les habitats et espèces des directives Oiseaux et Habitat-Faune-Flore** (objectif 2a : mesures de maintien et de rétablissement pour les espèces et les habitats du PAF 2021-2027),

Cette action sera aussi conduite en étroite collaboration avec la DREAL, qui porte la définition des plans d'actions territoriaux de la SAP. Représentativité, état de conservation des sites, habitats et espèces communautaires seront des critères prépondérants dans l'établissement des priorités de classement : il s'agira de compléter la désignation des sites par une protection réglementaire complémentaire. **Cette action participe donc aussi de la stratégie d'intervention intégrée TVB-Natura-Aires protégées, en cohérence avec la nouvelle génération des CAP et de la nouvelle stratégie nationale aire protégées 2030.**

#### *Contraintes, risques et hypothèses*

Risque 1 : une non adhésion des propriétaires et titulaires de droits réels sur des parcelles à classer en RNR empêcherait de classer ces parcelles. Toutefois, la personne recrutée dédiera une partie de son temps de travail à la sensibilisation des propriétaires/titulaires de droits réels. Leur adhésion au projet sera recherchée dès le début de la procédure, avant même de formuler la demande officielle d'accord. Les futurs gestionnaires du site ont par ailleurs l'habitude de travailler avec des propriétaires privés. Une seconde piste d'atténuation du risque est également identifiée: en cas de désaccord d'un propriétaire, il est possible de sortir uniquement ses parcelles du périmètre de la RNR, sans remettre en cause tout le projet de classement

Risque 2 : ne pas disposer des moyens financiers nécessaires à la bonne gestion des sites nouvellement classés. Ce point a d'ores et déjà été identifié par le Conseil Régional et le PO FEDER 2021-2027 a été construit afin de permettre le financement de la gestion de ces sites.

Risque 3 : risque de non-respect des délais. Les délais liés à la procédure réglementaire sont en effet incompressibles. Ils ont toutefois bien été identifiés et pris en compte dans l'élaboration du planning de l'action.

Risque 4 : la non disponibilité des données d'évaluation du site. Il est en effet indispensable, avant de classer un site en RNR, de disposer de premières données scientifiques sur les espèces présentes, l'état de conservation des habitats. La Région dispose déjà de la liste des informations à connaître avant de déposer un projet de classement. Elle pourra donc la communiquer en amont aux porteurs de projets de classement. De plus, lorsque ces sites sont déjà gérés, les gestionnaires disposent généralement de ces données.

Risque 5 : nécessité de continuer à animer les 10 nouvelles RNR même après le Life et donc de pérenniser le poste.

Hypothèses :

- hypothèse réaliste : 3 RNR classées tous les 3 ans (d'après les retours d'expérience des deux derniers classements),
- hypothèse optimiste : 3 RNR classées tous les 2 ans.

### Résultats attendus

Les résultats attendus sont la création ou l'extension de 10 Réserves Naturelles Régionales et dans la mesure du possible, sur une durée illimitée, pour une protection forte de sites naturels d'intérêt écologique majeur, comprenant des habitats et espèces des directives Natura 2000.

Indicateurs	Valeur cible à la fin du projet	Valeur cible 5 ans après la fin du projet	Hypothèse
Nombre total de RNR classées ou étendues sur la Région Grand Est (RNR déjà classées en 2021 + nouveaux classements)	37	37	
Surface totale nouvellement classée en RNR	500 ha	500 ha	sur la base des surfaces moyennes des 2 derniers classements
Plans de gestion validés (en cours de mise en œuvre) ou en cours d'élaboration	7	10	si les 3 derniers classements ont lieu en fin de projet, les PG ne seront pas encore élaborés, d'où le chiffre de 7 à la fin du projet

### Estimation des coûts

Il sera nécessaire de consacrer 1 ETP (soit 206 jours par an pendant 9 ans) à l'action création/extension de 10 RNR pilotes (réflexion sur la stratégie, travaux de classement et animation des RNR nouvellement créées en lien avec les gestionnaires).

PERSONNEL (F1)

Bénéficiaire	Personnel	Jours-homme	Taux journalier	Total
CRGE	Chargé de mission	1854	243	450 522€

Taux journalier = calculé sur la base du coût moyen annuel du poste soit 49 944€ (chargé de mission RNR, ingénieur, contractuel).

DÉPLACEMENT ET SÉJOUR (F2)

Bénéficiaire	Destination	Montant
CRGE	Frais de séjour - participation au Congrès annuel de Réserves Naturelles de France de 2022 à 2030 (sur la base : 4 nuits et repas correspondants)	2 925€
CRGE	Frais de repas - réunions de terrain - estimation de 5 réunions avec frais de repas pour chaque classement	875€
Total		3 800€

### PRESTATIONS DE SERVICE (F3)

Sujet		montant estimatif
Impression et pliage du document de communication RNR institutionnel (actualisé suite aux nouveaux classements)		12 000€
Prestations géomètres pour découpage parcelles (Hypothèse de 2 parcelles à découper par nouvelle RNR. Hypothèse prix prestation géomètre : 400€ pour une parcelle).		8 000€
	Total	20 000€

### EQUIPEMENTS (F4B) :

Sujet		montant estimatif
Ordinateur et autres matériels informatiques		1 625€
	Total	1 625€

Estimation réalisée par la direction du numérique de la Région qui comprend : l'ordinateur portable, la licence Windows 10pro, le réplicateur, la sacoche, la souris, le câble antivol, un écran 22 pouces, un casque, une licence office 2016, un bras, O365.

### AUTRES COÛTS (F7)

Sujet		montant estimatif
Publications officielles liées aux classements		49 280€
	Total	57 280€

détail du calcul publications officielles :

- 2 publications par RNR pour lancer la consultation du public avec un coût moyen de 224 € par publication :  $2 \times 224 \times 10 = 4\,480$  €
- 2 publications par RNR pour annoncer le classement (il faut des publications sur l'ensemble de la Région soit 2\*10 départements) avec un coût moyen de 224 € par publication = 20 publications par RNR. Soit  $20 \times 224 \times 10 = 44\,800$  €
- $4\,480 + 44\,800 = 49\,280$  €

### TOTAL

sujet	montant estimatif
Personnel	450 522 €
Déplacement et séjour	3800€
Prestation de service	12 000€
Biens durables	1 625€
Fournitures	
Autres coûts	57 280€
Total	525 227€

### Livrables

Note de cadrage (stratégie de classement)	31/12/2022
Délibérations de classement des RNR classées	30/10/3031
Plans de gestion des RNR classées depuis plus de 3 ans	30/10/3031

*Balises / étapes clés*

Recrutement du/ de la chargé(e) de mission	01/01/2022
Finalisation de la note de cadrage	31/12/2022
Identification des premiers sites à classer	31/12/2022
28ème RNR classée en Grand Est	31/12/2025

## D. Monitoring of the impact of the project actions (obligatory)

### ACTION D01 : Evaluation de l'impact socio-économique du projet

#### *Bénéficiaire responsable de la mise en œuvre*

Conseil Régional Grand Est

#### *Description (quoi, comment, où et quand)*

Cette action vise à identifier les implications sociales (positives et négatives) des actions menées dans le cadre du projet, à évaluer l'impact du projet sur les services écosystémiques et à évaluer l'impact économique du projet sur l'économie locale.

Après l'identification de cas d'étude et l'élaboration d'un cadre d'analyse, une analyse poussée de la perception du projet et de son impact par les habitants du territoire sera menée, leur perception de la biodiversité et des services écosystémiques. Un volet spécifique sera consacré à l'évaluation des services écosystémiques, en lien avec les actions relatives aux services écosystémiques produits par les milieux prairiaux (C10) et les milieux forestiers (C8).

Enfin certaines actions du projet visent à mobiliser les acteurs (décideurs, citoyens, acteurs économiques...) et à les amener à l'action (E1, E2, E3, E5). Ainsi, il s'agira d'évaluer le niveau de mobilisation des acteurs (et l'impact du projet sur cette mobilisation et leur passage à l'action), de faire le lien avec les projets effectivement menés et leur impact sur la biodiversité du territoire (milieux restaurés, connectivités des réservoirs, amélioration de l'état des espèces – cf action D2).

L'action se basera sur 3 sous actions :

#### 1) D1.1 : Définition du cadre et des indicateurs d'évaluation (Phase 1)

Il s'agira dès 2022 de définir les questions évaluatives et les indicateurs socio-économiques qui permettront de calculer l'état initial (T0) et suivre les impacts des actions. Un groupe de travail « évaluation » sera réuni avec l'ensemble des porteurs d'actions pour définir le champs d'analyse socioéconomiques et les indicateurs à suivre (notamment en terme d'emplois créés, chiffre d'affaire, valeur ajoutée, personnes sensibilisées...)

Il s'agira de distinguer les impacts directs des actions, des impacts indirects sur les filières amont et aval des actions. Par exemple en matière de restauration de haies, les emplois/chiffres d'affaires générés sur l'activité de plantation sera distingué des impacts socio-économiques sur les filières amont (production de plants en pépinières, conseil ...) et aval (entretien, valorisation du bois...). Les indicateurs retenus respecteront les enjeux SMART (Spécifique, Mesurable, Ambitieux, Réaliste, Temporel) et couvriront les différents secteurs économiques régionaux. Il s'agit de s'inscrire pleinement dans la transversalité des interventions publiques (industrie, forêt, agriculture, aménagement ...) en phase avec l'enjeu de transversalité du SNAP BTP français. Ces indicateurs socio-économiques seront accompagnés lorsque cela sera possible de quelques indicateurs de service écosystémiques rendus par les écosystèmes. Ces indicateurs seront notamment produits en phase 1 des actions C9 (forêt) et C10 (prairie) ainsi que via la méthode MAES (Mapping and Assessing Ecosystems and their Services). La production de ces indicateurs permettra de construire l'état socio-économique initial (T0) fin 2022.

#### 2) D1.2 : Calcul des indicateurs et évaluation intermédiaire des impacts du projet (Phases 2,3)

En fin de chacune des phases du projet les indicateurs seront calculés et les impacts non chiffrés caractérisés. Un groupe de travail « évaluation » sera réuni en fin de chaque phase pour analyser les résultats et des propositions d'évolutions du programme d'actions seront proposées au comité de pilotage. Il s'agira, en concertation avec la commission européenne, d'adapter les actions de phase n+1 en fonction des résultats intermédiaires d'évaluation de la phase n.

### 3) D1.3 : Evaluation finale du projet (Phase 4)

Une évaluation finale sera conduite en prestation en 2030 afin de caractériser et chiffrer les apports du projet Biodiv'Est tant en terme de résilience socio-économique des filières économiques (agricoles, forestières...) que de contribution aux objectifs socio-économiques du CAP 2021-2027.

Au delà des indicateurs régionaux 3 zones d'études seront analysées plus en détail via un focus group dédié et des enquêtes de perception, afin d'alimenter le rapport d'évaluation.

L'ensemble des résultats d'indicateurs d'impacts socio-économiques directs/indirects ( emploi, chiffre d'affaire , valeur ajoutée, personnes sensibilisées...) seront agrégés. L'analyse sera menée en prestation afin d'assurer son objectivité. Un rapport d'évaluation finale sera rédigé et discuté lors d'un groupe de travail « évaluation » puis présenté au comité de pilotage du projet Biodiv'Est.

#### *Raisons pour lesquelles l'action est nécessaire / plus value*

Ces actions permettent d'évaluer l'impact socio-économique du projet et les services écosystémiques produits. Elle permettra de :

- Identifier et quantifier les implications sociales (positives et négatives) et économiques (emplois, chiffre d'affaire...) des actions menées dans le cadre du projet
- Disposer de valeurs socioéconomiques sur lesquelles communiquer et donc accroître la mobilisation des acteurs sur l'intérêt de s'engager dans des actions de restauration de la biodiversité
- Chiffrer les services écosystémiques rendus par les écosystèmes restaurés.
- Evaluer le nombre de personnes sensibilisées par le projet par cible (scolaires, citoyens, agriculteurs, forestiers, industries, maires...)

Réaliser cette évaluation durant tout le projet avec un rapport en fin de chaque phase permettra également, en concertation avec la commission Européenne, d'ajuster certaines actions en cours de projet afin d'accroître leur efficacité et leur efficacité.

#### *Contraintes, risques et hypothèses*

- Le niveau d'évaluation peut être plus ou moins poussé. L'enjeu est de définir un niveau suffisamment précis pour répondre de manière fiable aux questions de l'impact du projet tout en conservant une mobilisation des ressources adéquate.
- La mobilisation des acteurs dans les 3 focus group et le groupe de travail « évaluation » est également un défi. Elle passera par des contacts réguliers et des relances mails/téléphoniques quelques jours avant les réunions.
- Enfin chiffrer les indicateurs notamment de service écosystémiques est délicat. Pour cela une présentation claire des hypothèses et incertitudes sera réalisée et des approches en fourchettes de résultats / intervalle de confiance seront proposées.

#### *Résultats attendus (informations quantitatives quand cela est possible)*

Une vision la plus claire et précise possible de l'impact des différentes actions sur :

- Le tissu économique régional : emplois directs et indirects générés, chiffre d'affaire/valeur ajoutée produits, économies réalisées par les solutions fondées sur la nature.
- Les services écosystémiques rendus par le projet ( fonctions supports, régulations eaux/climat, services...)

## PERSONNEL (F1)

Co-bénéficiaire	Personnel	# jours-homme	taux journalier	total
CRGE	Chargé de mission évaluation	200 (5x40j)	290	58 000
ODONAT	Directeur	5	300	1 500
CENL	General Manager	5	459	2 295
CSA	General Manager	5	370	1 850
CENCA	General Manager	5	380	1 900
CBNBP	Responsable d'antenne	5	400	2 000
CRAGE	Chef de service	5	250	1 250
ARIENA	Coordinateur de réseau	5	325	1 625
PNRBV	Responsable de pôle « Nature et Biodiversité »	5	400	2 000
PNRL	Responsable de pôle	5	400	2 000
PNRMR	Responsable de pôle Milieux Naturels	5	350	1 750
PNRVN	Responsable de pôle Nature / Agriculture	5	350	1 750
	Total			77 920

## PRESTATIONS DE SERVICE (F3)

Bénéficiaire	sujet		montant estimatif
CRGE	Evaluation de l'impact socio-économique (T0, analyse phases 1, 2,3, evaluation finale fin phase 4)	$\square 40\ 000\text{€} \times 5 = 200\ 000\text{€}$	200 000€
		Total	200 000

## TOTAL

sujet	montant estimatif
Personnel	77 920
Prestation de service	200 000€
Total	277 920

## Livrables

Action / sous action	Description du livrable	Délai d'exécution
Sous action D1.1	Rapport de définition des indicateurs et de l'état initial	31/12/2022
Sous action D1.2	Rapport intermédiaire d'évaluation socio-économique phase 1	31/12/2023
Sous action D1.2	Rapport intermédiaire d'évaluation socio-économique phase 2	30/06/2026
Sous action D1.2	Rapport intermédiaire d'évaluation socio-économique phase 3	31/12/2028
Sous action D1.3	Rapport d'évaluation finale	31/06/2031



**ACTION D02 : Evaluation de l'impact du projet sur la biodiversité du territoire (espèces et restauration de milieux)**

*Bénéficiaire responsable de la mise en œuvre*

Conseil Régional Grand Est

*Description (quoi, comment, où et quand)*

Cette action visera à évaluer l'impact du projet sur la biodiversité du territoire. Les actions du projet visent à mobiliser les acteurs et à les amener à l'action. Ainsi, il s'agira d'évaluer le niveau de mobilisation des acteurs (et l'impact du projet sur cette mobilisation et leur passage à l'action), de faire le lien avec les projets effectivement menés et leur impact sur la biodiversité du territoire (milieux restaurés, connectivités des réservoirs, amélioration de l'état des espèces).

Cette action s'appuie notamment sur les indicateurs construits et suivis dans le cadre de l'observatoire régional de la biodiversité. Les résultats seront mis à jour annuellement sur la plateforme régionale biodiversité. Ils constitueront le « thermomètre » du projet Life Biodiv'Est.

Le suivi se basera sur les 20 thématiques de travail identifiées par le Comité Scientifique Régional de protection de la Nature en 2019 :



Ces indicateurs couvriront notamment des espèces et habitats ciblés dans les directives habitats/oiseaux Natura 2000.

L'action se divisera en 3 sous actions :

## **D2.1 : Définition du cadre d'analyse et des indicateurs d'évaluation (Phase 1)**

Il s'agira dès 2022 de compléter les questions évaluatives et de renseigner pour chacune d'entre elles les indicateurs et protocoles de suivi. Ces indicateurs seront co-construits dans le cadre d'un groupe de travail « Evaluation environnementale » qui réunira les pilotes des fiches actions concernées par un indicateur.

Figure : exemple de question évaluatives

# Millieux



## Milieux aquatiques

- ◆ **Comment évoluent les zones d'expansion de crues ?**
- ◆ **Quelle est la biodiversité des cours d'eau et comment évolue-t-elle ?**
- ◆ **Comment évolue l'état chimique, écologique et biologiques des cours d'eau? L'objectif de qualité de l'eau fixé à 91 % des rivières et 100 % des nappes en bon état a-t-il été atteint ? (SRADET)**
- ◆ **Comment évoluent les continuités écologiques des cours d'eau ?**
- ◆ **Comment évolue l'état chimique, écologique et biologiques des masses d'eau de surface ?**
- ◆ **Comment évoluent les réseaux de mares ?**
- ◆ **Quelle est la biodiversité des plans d'eau et comment évolue-t-elle ?**
- ◆ **Comment évoluent les actions de maintien et de restauration de la qualité des cours d'eau ?**
- ◆ **Comment évolue la qualité des ripisylves ?**
- ◆ **Comment évoluent les actions de maintien et de restauration de la qualité des milieux d'eau douce ?**
- ◆ **Comment évoluent les dispositifs juridiques et fiscaux favorables à la biodiversité des cours d'eau ?**
- ◆ **Comment évoluent les dispositifs juridiques et fiscaux favorables à la biodiversité des milieux d'eau douce ?**
- ◆ **Comment évoluent les populations d'espèces et d'habitats sensibles à la pollution de l'eau et au réchauffement sur le territoire régional ?**
- ◆ **Comment évoluent les populations d'espèces et d'habitats sensibles à la pollution des cours d'eau sur le territoire régional ?**
- ◆ **Comment évoluent les populations d'espèces invasives et leur impact sur les cours d'eau ?**
- ◆ **Comment évoluent les populations d'espèces invasives et leur impact sur les plans d'eau?**
- ◆ **Comment évoluent les usages des plans d'eau?**
- ◆ **Quelle reconquête des cours d'eau par les grands migrateurs?**

Les indicateurs seront divisés en

- **Indicateurs d'état.** Pour la Faune l'évaluation environnementale du projet s'appuiera sur les 10 indicateurs statistiques et 15 indicateurs descripteurs développé par le réseau Odonat Grand Est. Il s'agit d'indicateurs (Oiseaux, insectes, Chyoptères...) protocolés couvrant l'ensemble de la Région.
- **Indicateurs de pression :** leur calcul mobilisera notamment les directions référentes en matière de statistiques agricoles (DRAAF), forestières (IFN), d'aménagement du territoire (Région-SRADDET)
- **Indicateurs de réponse :** se basant sur le suivi des actions conduites dans le cadre du projet Biodiv'Est et des actions complémentaires : linéaires de haies plantées, surface de quietudes, acquisition foncière, surface engagé en mesure agroenvironnementale...

Un rapport de définition de ces indicateurs et de résultats de l'état initial sera produit fin 2022 par la Région Grand Est en lien avec les KPI du projet Biodiv'Est. 75 000€ de sous traitance et 40 jours Région Grand Est sont envisagés sur cette action qui s'appuiera fortement sur les résultats des autres actions.

Exemple de format de rendu sur un indicateur d'état :

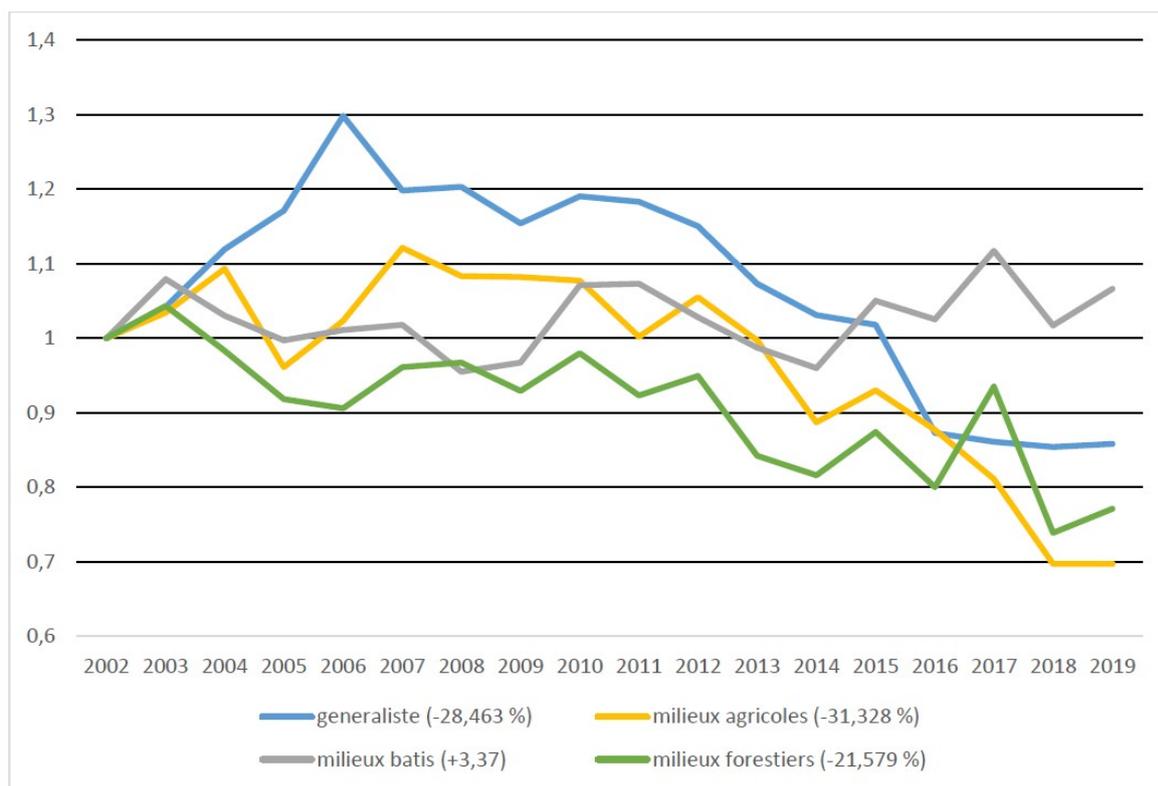
The image shows a sample report page for the 'LES ESPÈCES REMARQUABLES DU GRAND EST' project. The main focus is on 'La Rainette verte Hyla arborea' for the year 2021. The page is structured into several sections:

- Header:** 'LES BIODIV'ZOOM' and 'Odonat' logos.
- Left Column:** 'LES ESPÈCES REMARQUABLES DU GRAND EST' with a photo of the frog and a 'STATUT LISTE ROUGE GRAND EST' section.
- Middle Column:** 'RÉPARTITION RÉGIONALE' with a map of the Grand Est region showing the distribution of the frog.
- Right Column (Top):** 'QUELQUES CHIFFRES CLÉS' with a bar chart showing population trends.
- Right Column (Bottom):** 'FACTEURS D'IMPACTS' and 'POUR ALLER PLUS LOIN' sections.

**D2.2 : Alimentation des indicateurs, évaluation intermédiaire des impacts environnementaux du projet et communication (Phases 1,2,3)**

En fin de chacune des phases du projet les indicateurs environnementaux seront calculés à partir des indicateurs de suivi historique et des nouveaux suivis naturalistes de terrain réalisés dans le cadre des actions C2, C6, C7, C8. Un groupe de travail « évaluation environnementale » sera réuni en fin de chaque phase pour analyser les résultats et des proposition évolutions du programme d'actions seront proposées au comité de pilotage. Il s'agira, en concertation avec la commission européenne, d'adapter les actions de phase n+1 en fonction des résultats intermédiaires d'évaluation de la phase n.

Ces résultats seront également communiqués plus largement aux parties prenantes du projet pour stimuler l'action. Il seront également présentés au Grand Public en fin de phase 1, 2, 3, lors festival de photographie animalière de Montier en Der, évènement fort de la Biodiversité en Grand Est accueillant près de 40 000 visiteurs de France et d'Europe. 40 jours Région Grand Est sont envisagés en fin de chacune des phases pour coordonner ces évaluations intermédiaires (soit 120 jours).



Exemple d'évolution d'abondance d'oiseaux inféodés aux espaces agricoles, forestiers, batis en région Grand Est – Source Odonat Grand Est – Protocole STOCS EPS

### **D2.3 : Evaluation finale du projet (Phase 4)**

Une évaluation environnementale finale sera conduite en 2030 (partiellement en prestation) afin de caractériser et chiffrer l'impact du projet Biodiv'Est sur la biodiversité du territoire. Il s'agira d'identifier et analyser les compartiments environnementaux sur lesquels les gains de biodiversité ont été observés mais également de comprendre les éventuelles difficultés rencontrées sur d'autres espèces. Les conclusions de cette analyse permettront d'orienter le programme après Life. 75 000€ de sous traitance et 40 jours Région Grand Est sont envisagés sur cette action

#### *Raisons pour lesquelles l'action est nécessaire / plus value*

Cette action permet d'évaluer l'impact environnemental du projet tant en terme d'état de la biodiversité, que d'évolutions des pressions anthropiques qui s'exercent et des actions engagées pour les réduire.

Construire les indicateurs en 2022, puis réaliser cette évaluation in-itere durant tout le projet avec un rapport en fin de chaque phase permettra également, en concertation avec la commission Européenne, d'ajuster certaines actions en cours de projet afin d'accroître leur efficacité pour la restauration de la biodiversité régionale.

### Contraintes, risques et hypothèses

- Le niveau d'évaluation peut être plus ou moins poussé. L'enjeu est de définir un niveau suffisamment précis pour répondre de manière fiable aux questions de l'impact du projet tout en conservant une mobilisation des ressources adéquate.
- La construction d'indicateurs protocolés robustes et reproductibles sur l'ensemble de la région est un défi. Elle s'appuiera sur l'expertise des acteurs régionaux de la recherche.
- Certains de ces indicateurs reposent sur des suivi naturalistes bénévoles. Une évolution de ces dynamiques bénévoles peut remettre en question certains indicateurs. La bascule vers un suivi salarié sur les zones blanches sera dans ce cas nécessaire pour pallier ce risque et sera intégré lors des bilans à mi parcours de fin de phase.
- Distinguer les impacts environnementaux qui relèvent des actions de biodiversité des autres facteurs anthropiques et de changement climatiques peut être difficile pour certains milieux ou espèces. Le groupe de travail évaluation environnemental et le CSRPN seront notamment saisi pour hiérarchiser les facteurs limitants de certaines espèces. .

### Résultats attendus (informations quantitatives quand cela est possible)

Une vision la plus claire et précise possible de l'impact du projet sur la restauration de milieux et l'impact sur les espèces végétales et animales régionales. Cela se traduira notamment par des rapports et fiches d'évolution des espèces et milieux indicateurs tout au long du projet (Cf livrables).

L'objectif in fine étant d'inverser les tendances au déclin de certaines espèces (oiseaux et insectes inféodés aux espaces agricoles, espèces menacées...) et d'observer une hausse des milieux favorables à la biodiversité ( surface de prairies permanentes, surface forestière avec une conduite sylviculture favorable, surface de quietudes...)

### PERSONNEL (F1)

Co-bénéficiaire	Personnel	# jours-homme	taux journalier	total
CRGE	Chargé de mission	200 = 5 * 40 j	290	58 000
ODONAT	Directeur	5	300	1 500
CENL	General Manager	5	459	2 295
CSA	General Manager	5	370	1 850
CENCA	General Manager	5	380	1 900
CBNBP	Responsable d'antenne	5	400	2 000
CRAGE	Chef de service	5	250	1 250
ARIENA	Coordinateur de réseau	5	325	1 625
PNRBV	Responsable de pôle « Nature et Biodiversité »	5	400	2 000
PNRL	Responsable de pôle	5	400	2 000
PNRMR	Responsable de pôle Milieux Naturels	5	350	1 750
PNRVN	Responsable de pôle Nature / Agriculture	5	350	1 750
	Total			77 920

Par ailleurs sur l'ensemble du projet, 15 jours de chaque cobénéficiaire et partenaire seront mobilisés pour assurer la participation effective aux différents groupes de travail d'évaluation et la transmission des résultats intermédiaires d'actions en fin de phase (inclus dans le chiffrage global de chaque cobénéficiaire).



***ACTION D03 : Evaluation de la contribution du projet à la mise en œuvre du Cadre d'Action Prioritaire et de la Stratégie Régionale Biodiversité***

*Bénéficiaire responsable de la mise en œuvre*

Conseil Régional Grand Est

*Description (quoi, comment, où et quand)*

Cette action vise à évaluer la contribution du projet à la mise en œuvre du cadre d'action prioritaire et à la Stratégie Régionale Biodiversité. Une analyse détaillée basée sur le bilan de chacune des actions et sur les évaluations D1 et D2 permettra de montrer la contribution du projet Biodiv'Est à la mise en œuvre du Cadre d'Action Prioritaire.

Le tableau de croisement des actions du projet Biodiv'Est et du CAP 2021-2027 sera notamment mis à jour à chaque fin de phase afin de qualifier et chiffrer la contribution du projet à la réalisation du CAP 2021-2027. La production d'un bilan du projet Biodiv'Est et de réunion dédiées en 2027 permettront également d'anticiper et l'alimenter le CAP national 2028-2034  
Cette action se divise en 4 sous actions.

**D3.1 – Définition des critères d'analyses et du cadre d'évaluation**

Il s'agit pour chaque objectif du Cadre d'action prioritaire et de la Stratégie régionale Biodiversité de définir des indicateurs de suivi des réalisations. Pour cela, un marché de prestation sera engagé par la Région Grand Est pour construire un tableau de bord rassemblant une liste de critères pour chaque objectif du CAP et de la SRB. Cette proposition sera ensuite consolidée via un groupe de travail « évaluation contribution CAP-SRB » qui intégrera les pilotes de fiches actions Biodiv'Est ainsi que des gestionnaires de sites Natura 2000.

Pour chacun de ces indicateurs, l'état initial sera calculé en 2022 sur la base des données les plus récentes disponibles.

*Exemple d'indicateurs de suivi de la contribution de Biodiv'Est à l'atteinte des objectifs du PAF*

CAP 14-20	CAP 21-27	Contribution du projet Life Biodiv'Est	Exemple d'indicateur de suivi	Exemple d'Objectif cible
	E2.b Mesures d' "infrastructure verte" supplémentaires au-delà de Natura 2000 (améliorant encore la cohérence du réseau Natura 2000, notamment dans un contexte frontalier	<p>C03 : Le projet recouvre l'ensemble des sites Natura 2000 du Grand Est : 52 Zones de Protection Spéciale (ZPS) et 204 Zones Spéciales de Conservation (ZSC), soit 10,7 % du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 12,1 % du territoire de Champagne-Ardenne (Bassigny, Barrois et forêt de Clairvaux, Savart du camp militaire de Suippes...);</li> <li>• 7 % de la Lorraine (Corridor et vallée de la Meuse, Massif Vosgien, Forêts et zones humides du pays de Spincourt...);</li> <li>• 17 % de l'Alsace (Secteur Alluvial Rhin-Ried-Bruch, Hautes Vosges, Forêt de Haguenau...).</li> </ul> <p>En Champagne Ardenne, les ZPS n'ont pas été prises en compte (surfaces très importantes pour espèces migratrices notamment) ; leur intégration dans la cartographie prévue dans cette action sera étudiée par le bureau d'étude. La cartographie de la Trame Verte et Bleue sera un document de base utile à l'élaboration ou réactualisation des DOCOBS. Les cartographies d'habitats Natura 2000 notamment pourront s'appuyer sur les données et la cartographie des réservoirs de biodiversité réalisée dans l'étude. Certaines espèces d'intérêt communautaires seront concernées également par les continuités écologiques spécifiques aux espèces sensibles à la TVB. Cette cartographie servira de base pour l'élaboration de projets de restauration du réseau écologique régional, intégrant le réseau Natura 2000 et au-delà.</p> <p>C04 : La cellule d'assistance technique accompagnera les porteurs de projets dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets de restauration du réseau écologique régional (intégrant le réseau Natura 2000 et au-delà) et des projets de restauration d'infrastructures vertes. au-delà.</p> <p>C012 : Le PAF reprend les analyses du rapport sur les "Résultats de l'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces dans le cadre de la directive Habitats-Faune-Flore en France. Rapportage article 17 ». Période 2007-2012 de BENSETTITI F. &amp; PUISSAUVRE R pour le MNHN-SPN, et le MEDDE et considère la surfréquentation des espaces naturels notamment aux abords des métropoles comme des pressions humaines croissantes assimilables à des éléments de rupture des continuités écologiques. La restauration des trames verte, bleue, turquoise, marine et noire y est inscrite comme une des priorités. Cette action va contribuer à réduire la surfréquentation dans les zones à enjeu. (+ contribution à l'objectif G.2.B du CAP 2014-20)</p> <p>C013 : cf. ci-dessus. La localisation des RNR reste à définir. Cette action pourra contribuer à la préservation de milieux et d'espèces intérêt communautaire au-delà du réseau Natura 2000.</p>	<p>Surface de site Natura 2000 intégrés dans la nouvelle cartographie de trame vertes et bleues régionales</p> <p>Nombre de projets de restauration de milieux développés par la cellule d'assistance technique</p> <p>Surface de site Natura 2000 couverts par des espaces de quietudes</p> <p>Surface des nouvelles RNR en sites N2000</p>	<p>100%</p> <p>2 à 3 projets par an et par implantation .</p> <p>...</p>

		E.2.4.b Prairies	C011 : Cette action vise à identifier les espèces ou variétés d'herbacées susceptibles de mieux résister aux changements climatiques et de tester des restaurations ou des semis complets de ces nouvelles prairies tout en y conservant les milieux de vie nécessaires aux espèces des Directives Habitats et Oiseaux.	Nombre d'exploitation agricole/surface de couvert favorables aux espèces des directives Habitats/oiseaux	
E.3.1 Mesures et programmes spécifiques aux espèces, non couverts			<p>A03 : Cette action vise à mettre en place des plan d'actions en faveur d'espèces menacées (la Gélinoite des bois, les mollusques aquatiques (escargots aquatiques et bivalves), les gastéropodes terrestres (escargots terrestres et bivalves).</p> <p>C07 : Cette action s'intègre ainsi dans les PNA/PRA messicoles et pollinisateurs.</p> <p>C12 : La mise en place d'espèces de quiétude s'appuiera sur la présence d'espèces particulièrement sensibles au dérangement comme le Grand Tétrás : <i>Tetrao urogallus Linnaeus</i>, le Faucon Pèlerin : <i>Falco peregrinus</i>, le Grand Corbeau : <i>Corvus Corax</i>, le Grand Duc D'Europe : <i>Bubo bubo</i> et des chauves-souris</p>	Nombre d'actions en faveur de ces espèces et évolution des populations	

Cette sous action se conclut fin 2022 sur la rédaction d'un rapport d'état initial comprenant les indicateurs et tableau de bord de suivi.

50 000€ de sous traitance et 40 jours Région Grand Est sont envisagés sur cette action

### **D3.2 : Alimentation du tableau de bord, évaluation intermédiaire de la contribution du projet au CAP et à la SRB (Phases 1,2)**

En fin de chacune des phases du projet les indicateurs seront calculés afin d'évaluer la contribution du projet aux objectifs du CAP et de la SRB. Ils se baseront sur les résultats intermédiaires de chaque action ainsi que des remontées de l'animation du réseau des 227 sites Natura 2000 régionaux assurés par la DREAL Grand Est (nombre de sites en animation, nombre de DOCOB, contrats, surfaces en mesures agroenvironnementales, charte Natura 2000 signées...).

En fin de phase 1, les conclusions des travaux d'élaboration du SNAP BTP français seront intégrées dans le projet Biodiv'est. Ces modifications seront préparées lors d'un comité technique pour ensuite être validées lors du comité de pilotage de fin 2023. Pourront notamment être intégrées des orientations complémentaires sur la transversalité des politiques sectorielles et la mobilisation interfonds.

En fin de phase 2 un groupe de travail « évaluation contribution CAP-SRB » sera réuni pour analyser les résultats et des propositions d'évolutions du programme d'actions seront proposées au comité de pilotage.

40 jours Région Grand Est sont envisagés sur cette action

### **D3.3 : Bilan intermédiaire pour alimenter le futur CAP 2028-2034 et la future SRB. (Phase 3)**

En 2027, les indicateurs de croisement actions biodiversité/Est/Objectifs CAP 2021-2027 seront mis à jour afin d'évaluer la contribution du projet aux objectifs du CAP et de la SRB. Il s'agira notamment de produire une liste de recommandations pour faire évoluer le CAP français et la SRB régionale afin de mieux tenir compte des opportunités et difficultés rencontrées sur le terrain du Grand Est. Une enquête en ligne auprès des 227 sites Natura 2000 et 20 entretiens avec des gestionnaires de sites Natura 2000 seront conduits pour consolider ce bilan intermédiaire.

Un groupe de travail « évaluation contribution CAP-SRB » sera réuni pour analyser ces résultats et construire des recommandations qui pourront être portées par le comité de pilotage fin 2027. Des interventions seront organisées dans les instances de préparation du CAP 2028-2034 et de la future SRB afin de relayer les propositions.

50 000€ de sous traitance et 40 jours Région Grand Est sont envisagés sur cette action

### **D3.4 : Evaluation finale de la contribution du projet au CAP et la SRB (Phase 4)**

Une évaluation finale sera conduite en 2030 (partiellement en prestation) afin de caractériser et chiffrer la contribution du projet Biodiv'Est au cadre d'action prioritaire et à la stratégie régionale biodiversité. Les résultats de mise à jour des indicateurs et d'analyse seront présentés et discutés en groupe de travail « évaluation contribution CAP-SRB ». Il s'agira d'identifier et d'analyser les sites Natura 2000, espèces et milieux sur lesquels les gains de biodiversité ont été observés, et les objectifs de conservation atteints mais également de comprendre les éventuelles difficultés rencontrées sur d'autres sites/espèces milieux. Les conclusions de cette analyse permettront d'orienter le programme après Life. 50 000€ de sous traitance et 40 jours Région Grand Est sont envisagés sur cette action

### Raisons pour lesquelles l'action est nécessaire / plus value

Cette action permet d'évaluer la contribution du Biodiv'Est à la mise en œuvre du Cadre d'Action Prioritaire et à la Stratégie Régionale Biodiversité. Il s'agit de fournir des indicateurs tangibles et partager les analyses avec les Co bénéficiaires et partenaires du life biodiversité d'une part et avec l'ensemble des gestionnaires de sites Natura 2000 d'autre part.

Construire les indicateurs en 2022, puis réaliser cette évaluation in-iterum durant tout le projet avec un rapport en fin de chaque phase permettra également, en concertation avec la commission Européenne, d'ajuster certaines actions en cours de projet afin d'accroître leur efficacité pour la contribution au cadre d'action prioritaire.

Le bilan intermédiaire de 2027 sera particulièrement important pour construire la prochaine programmation de CAP/SNAP 2028-2034 en s'appuyant sur les retours de terrain du projet Biodiv'Est.

### Contraintes, risques et hypothèses

- Le niveau d'évaluation peut être plus ou moins poussé. L'enjeu est de définir un niveau suffisamment précis pour répondre de manière fiable aux questions de l'impact du projet tout en conservant une mobilisation des ressources adéquate.
- La construction d'indicateurs protocolés robustes et reproductibles sur l'ensemble de la région est un défi. Elle s'appuiera sur l'expertise des acteurs régionaux de la recherche.
- Certains de ces indicateurs reposent sur la transmission de données par les gestionnaires de site Natura 2000. Une sensibilisation des gestionnaires à l'importance de ces transmissions en fin de phase sera conduite. Les résultats leurs seront communiqués régulièrement afin de les encourager à contribuer.
- Distinguer les contributions au CAP et à la SRB qui relèvent des actions de biodiversité des autres actions peut être difficile pour certains milieux ou espèces. Le groupe de travail « evaluation contribution CAP-SRB » et le CSRPN seront notamment saisi pour hiérarchiser les facteurs limitants au déploiement de certains objectifs du CAP et de la SRB.

### Résultats attendus (informations quantitatives quand cela est possible)

Une vision la plus claire et précise possible de la contribution du projet à la mise en œuvre du Cadre d'Action Prioritaire et de la SRB. Cela se traduira notamment par des rapports et tableau de bord d'atteinte des objectifs du CAP et SRB (Cf livrables).

L'objectif in fine étant :

- d'assurer une animation complète de 100% des sites Natura 2000 du Grand Est ( 227 sites)
- de répondre complètement aux objectifs du CAP français en tant que région pilote pour sa mise en œuvre.
- d'assurer une mobilisation complète des réseaux d'acteurs régionaux : agricoles, forestiers, institutionnels, entreprises, associations, scolaires sur les enjeux du CAP et de la SRB.

### PERSONNEL (F1)

Co-bénéficiaire	Personnel	# jours-homme	taux journalier	total
CRGE	Chargé de mission évaluation	200 (5x40j)	290	58 000
ODONAT	Directeur	5	300	1 500
CENL	General Manager	5	459	2 295
CSA	General Manager	5	370	1 850
CENCA	General Manager	5	380	1 900
CBNBP	Responsable d'antenne	5	400	2 000
CRAGE	Chef de service	5	250	1 250
ARIENA	Coordinateur de réseau	5	325	1 625
PNRBV	Responsable de pôle « Nature et Biodiversité »	5	400	2 000
PNRL	Responsable de pôle	5	400	2 000
PNRMR	Responsable de pôle Milieux Naturels	5	350	1 750
PNRVN	Responsable de pôle Nature / Agriculture	5	350	1 750
	Total			77 920

Par ailleurs sur l'ensemble du projet, 15 jours de chaque cobénéficiaire et partenaire seront mobilisés pour assurer la participation effective aux différents groupes de travail d'évaluation et la transmission des résultats intermédiaires d'actions en fin de phase (inclus dans le chiffrage global de chaque cobénéficiaire).

### PRESTATIONS DE SERVICE (F3)

sujet		montant estimatif
Evaluation de la contribution du projet au CAP et à la SRB. Prestation de construction du cadre d'évaluation et état initial (Phase 1) , prestation d'évaluation intermédiaire en 2027 pour construire le futur CAP/SNAP (Phase 3), prestation d'évaluation finale (Phase 4)	3x 50 000 €	150 000€
	Total	150 000€

### TOTAL

sujet	montant estimatif
Personnel	77 920
Prestation de service	150 000
Total	227 920

### Livrables

Action / sous action	Description du livrable	Délai d'exécution
Sous action D3.1	Rapport de définition des indicateurs et de l'état initial	31/12/2022
Sous action D3.2	Rapport intermédiaire d'évaluation de la contribution au CAP-SRB phase 1	31/12/2023
Sous action D3.2	Rapport intermédiaire d'évaluation de la contribution au CAP-SRB phase 2	30/06/2026
Sous action D3.3	Rapport de bilan intermédiaire phase 3 pour alimenter le futur CAP 2028-2034 et la future SRB	31/12/2027
Sous action D3.4	Rapport d'évaluation finale de la contribution au CAP-SRB	31/06/2031

### Balises

Balise / étape clé	Délai de réalisation
Groupe de travail « évaluation contribution CAP-SRB » : définition des indicateurs et de l'état initial	31/09/2022
Rapport de définition des indicateurs et de l'état initial	31/12/2022
Groupe de travail « évaluation contribution CAP-SRB » phase 1	31/09/2023
Rapport intermédiaire d'évaluation de contribution au CAP-SRB phase 1	31/12/2023
Groupe de travail « évaluation contribution CAP-SRB » phase 2	31/03/2026
Rapport intermédiaire d'évaluation de contribution au CAP-SRB phase 2	30/06/2026
Groupe de travail « évaluation contribution CAP-SRB » phase 3 et proposition d'évolutions du futur CAP/SNAP	31/09/2027
Rapport intermédiaire d'évaluation de contribution au CAP-SRB phase 3 et proposition d'évolutions du futur CAP/SNAP	31/12/2027
Groupe de travail « évaluation contribution CAP-SRB » phase 4	31/03/2031
Comité de pilotage « évaluation contribution CAP-SRB » final	31/05/2031
Rapport d'évaluation environnementale finale	31/06/2031

## Calendrier

<i>Sous-Action / Etape</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>	<i>2028</i>	<i>2029</i>	<i>2030</i>	<i>2031</i>
Sous action D3.1 définition des indicateurs et de l'état initial	x									
Sous action D3.2 Evaluations contribution CAP- SRB intermédiaires		x			x					
Sous action D3.3 bilan intermédiaire phase 3 pour alimenter le futur CAP 2028-2034 et la future SRB						x				
Sous action D3.4 Evaluation contribution CAP-SRB finale										x

## E. Public awareness and dissemination of results (obligatory)

### ACTION E01 : Création d'outils de communication sur le projet Biodiv'Est

#### *Bénéficiaire responsable de la mise en œuvre*

Le Conseil Régional Grand Est sera le bénéficiaire responsable de la mise en œuvre de cette action.

#### *Description (quoi, comment, où et quand) :*

L'objectif majeur du programme LIFE Biodiv'Est est de massifier les initiatives de restauration de la nature sur toute la région du Grand Est.

Si le terme de biodiversité est aujourd'hui connu de tout un chacun et prend de l'importance chez les différents publics et en particulier dans un contexte de post covid qui met l'accent sur le lien entre bien être, santé et biodiversité, il y a un enjeu fort de compréhension de son sens, à la fois dans sa signification et dans les objectifs qu'elle porte. La communication autour de l'importance de préserver la biodiversité et d'agir pour elle est donc incontournable, pour inciter au passage à l'acte et massifier les initiatives de restauration de la nature.

A travers le programme LIFE, il s'agit donc à la fois de valoriser le projet en tant que tel et de faire s'investir les publics cibles dans les actions concrètes. Aussi, les objectifs de communication sont :

- faire connaître et comprendre les enjeux de la biodiversité et le projet mis en place
- faire adhérer les acteurs autour de ce projet commun
- faire participer et animer le projet.

Le parti pris retenu dans la stratégie de communication est de construire un récit commun pour que les publics cibles se sentent portés et s'engagent tous ensemble, sans corporatisme, ni stigmatisation, et les conduire à faire des choix qui vont dans le sens de l'intérêt général, sans culpabilisation, dans une logique de nudge. Cette stratégie vise deux types de publics, les messages de communication étant adaptés pour susciter l'action, en fonction des freins identifiés pour chacune des cibles :

- Publics finaux : monde agricole, entreprises, collectivités, grand public
- Prescripteurs, en tant que démultiplicateurs de la communication et de l'action : réseaux et partenaires des cœurs de cibles (chambres consulaires, structures professionnelles), membres du comité régional de la biodiversité, collectif régional, membres du comité scientifique régional du patrimoine naturel

Cette fiche action traite des outils communs, les actions de communication spécifiques ayant été intégrées dans les fiches actions.

#### **E01.1 Séminaire d'ouverture, mi-parcours et de clôture du projet Life**

Un évènement de lancement du programme LIFE Biodiv'Est sera organisé au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 pour faire connaître le programme auprès des deux types de publics cibles :

- monde agricole, entreprises, collectivités,
- réseaux et partenaires : réseaux professionnels de l'aménagement du territoire (urbanistes, architectes paysagistes, agences d'urbanisme), chambres consulaires, membres du comité régional de la biodiversité, collectif régional, membres du comité scientifique régional du patrimoine naturel

Un évènement sera organisé en 2025 pour établir un bilan à mi-parcours et ajuster le cas échéant les axes de travail après les retours d'expérience de la 1<sup>ère</sup> période du programme

Un évènement de clôture sera organisé en 2030 pour présenter les résultats obtenus et définir, en fonction des résultats obtenus, le plan d'actions pour la poursuite des actions de restauration de la biodiversité, tenir compte des évolutions et actualisations des cadres et plans d'actions nationaux, ainsi que de l'actualisation de la stratégie régionale en faveur de la biodiversité.

## Contenu et moyen de l'action

Cet évènement se déroulera sur une journée en présentiel si les conditions sanitaires le permettent ou sous forme digitale, avec une partie conférence plénière de présentation du programme LIFE Biodiv'Est et d'ateliers transversaux calés sur les axes de travail du programme Biodiv'Est.

Ces évènements réuniront près de 200 participants.

La réalisation de cette action sera pilotée par la Région Grand Est via le chargé de communication qui sera spécialement recruté au sein de l'équipe projet dédiée à la mise en œuvre du programme LIFE. La diffusion des conclusions de l'acte de lancement se fera en utilisant les supports de communication décrits à l'action 1.2

### **E01.2 Outils communs de communication**

La mise en œuvre du plan de communication s'appuie sur la création d'un site Internet ; afin de rendre visibles et tangibles la biodiversité et le programme LIFE Biodiv'Est, d'autres outils ont été retenus visant à appliquer à la thématique de la biodiversité des méthodes et supports innovants à des fins pédagogiques et de renforcement de la notoriété du programme.

- **La création d'un site Internet intégré à la plate- forme biodiversité (cf Action C1.1)**  
Ce site français-anglais, dédié au programme LIFE sera à la fois le relai d'information et de promotion du projet LIFE et centre de ressources. Il constituera une composante à part entière de la plate-forme biodiversité et sera clairement identifié en tant que tel. Cette solution permettra de :
  - o rendre visible le programme LIFE tout en rationalisant les coûts,
  - o garantir la pérennité du site à la fin du projet LIFE,
  - o assurer vis-à-vis des publics une compréhension du rôle des acteurs et de l'ambition collective avec des objectifs partagés à tous les niveaux en faveur de la préservation de la biodiversité.
  - o valoriser le programme LIFE en tant que programme intégré et structurant de la stratégie de préservation de la biodiversité dans le Grand Est
- **Elaboration d'un Kit de communication sur le projet** : ce kit de communication destiné à chaque partenaire du projet LIFE comprend :
  - o Création d'un marqueur (branding), pour développer la notoriété du programme : au-delà du nom du programme, il s'agit de créer un univers, un territoire, porteurs de valeurs permettant sa reconnaissance et son attribution, favoriser sa mémorisation
  - o une plaquette générique de présentation du projet
  - o des lots de roll up de présentation du programme
  - o une charte de réseaux sociaux : création de posts réseaux sociaux types, à utiliser sur Facebook, Twitter et LinkedIn pour promouvoir le programme
  - o des articles de présentation : création d'une série de rédactionnels, de différents formats qui présentera la démarche, pour permettre à chacun des partenaires une prise de parole sur leurs propres supports de communication.

Une charte de communication sera établie pour définir les modalités d'utilisation de l'identité visuelle, des outils de communication et de respect des obligations liées aux financements.

- **Création d'outils pour augmenter la visibilité du programme**
  - o Campagne display, SEA, sémantiques : elles permettent de capter l'attention d'un utilisateur en intégrant dans les sites consultés, des informations ciblées visuelles, de positionner idéalement le site Internet du LIFE dans les résultats de recherche d'un utilisateur, de faire apparaître le programme LIFE Biodiv'Est à partir d'une liste de mots clés
  - o Campagne LinkedIn : cette plate-forme permet de transmettre des informations complémentaires, notamment aux réseaux professionnels et d'inciter les internautes à prendre contact ; il ne s'agit pas de créer une page LinkedIn spécifique, mais de capitaliser sur les réseaux sociaux des différents partenaires.

- Relations presse et influence : il s'agit de porter des messages auprès des médias professionnels et grand public et de la presse quotidienne. Un audit média sera réalisé afin d'évaluer l'écho médiatique de la biodiversité et identifier les personnes les plus influentes parmi les publics visés par le programme Biodiv'Est.
- **Création de supports à visée pédagogique**
  - Vidéo en motion design : cette vidéo en format court permet de valoriser le programme Biod'Est dans sa globalité, de l'expliquer de manière concrète avec les différentes étapes pour y participer ainsi que les atouts que les participants peuvent en retirer.
  - Vidéos exemples : il s'agit de créer une série de vidéos pour mettre en avant un projet, un acteur, et valoriser ainsi l'accompagnement au porteur de projet rendu possible grâce au projet LIFE Biodiv'est
  - Création de podcast sur la thématique de la biodiversité : durant un temps prédéfini, il s'agit de faire intervenir des partenaires, des structures participantes pour parler de la biodiversité, du programme, des actions en cours. Ce nouveau format développe la notoriété sur différentes plates formes tout en pouvant être utilisé par la suite sur tous les supports de communication.
  - Organisation de webinaire. 2 types de Webinaire seront organisés : webinaire « découverte de la biodiversité et du programme » et webinaire « approfondissement » sur les outils et les bonnes pratiques
- **Participation à des salons en ligne ou en présentiel** : il s'agit d'aller à la rencontre des réseaux professionnels en participant à des salons spécialisés, de grande notoriété et reconnus comme des événements majeurs : Salon de l'agriculture à Chalon en Champagne septembre (2<sup>ème</sup> plus grand salon de l'agriculture après celui de Paris), Festival de Montier en Der en novembre, Evènement 360 ° du Grand Est sur l'innovation dans les entreprises.
- **Elaboration du rapport de vulgarisation et vidéo de fin de programme** : un rapport de vulgarisation sera réalisé à titre de compte- rendu de synthèse non technique pour l'information des décideurs politiques, des partenaires et d'autres parties prenantes à propos des objectifs et des résultats des projets. Il traitera à la fois des résultats liés directement au projet LIFE et des initiatives rendues possibles grâce à l'accompagnement en ingénierie financée par le projet LIFE, en mettant l'accent sur le caractère innovant et démonstratif du projet LIFE Biodiv'Est. Le rapport sera non technique mais fournira néanmoins quelques résultats quantitatifs afin d'illustrer certains accomplissements des actions et mettre en lumière la portée du projet. La préparation du rapport sera engagée en 2029, pour une finalisation en fin de projet, et sera fondée sur les apports des divers partenaires de projet. La compilation des informations sera coordonnée par le gestionnaire de projet. Il sera fait appel à une assistance extérieure pour effectuer les traductions. Ce rapport de vulgarisation sera accompagné d'une vidéo de programme illustrant par l'image les enseignements et les bonnes pratiques à retenir.

Un chargé de mission (0,75 ETP) sera recruté pour assurer la réalisation du plan de communication. Il sera chargé :

- de coordonner la mise en œuvre du plan de communication,
- d'élaborer la charte de communication pour définir les modalités d'utilisation des outils de communication.
- de rédiger les contenus génériques des supports papiers et digitaux, les articles de présentation du programme
- d'organiser les événements et temps forts de la communication
- de la tenue et l'actualisation du site internet, la mise à disposition des documents en téléchargement
- de concevoir et rédiger le rapport de vulgarisation et la vidéo de fin de programme
- du suivi des indicateurs de résultats.

Les supports de communication, les relations presse, l'organisation matérielle des temps forts seront réalisés par un prestataire externe et seront mis à disposition sur le site Internet du programme LIFE.

Le chargé de mission de communication travaillera en étroite relation avec le chargé mission plateforme de la biodiversité afin d'alimenter la partie dédiée au Life sur l'outil, et avec le chargé de mission en charge de la stratégie de mobilisation des acteurs.

#### *Raisons pour lesquelles l'action est nécessaire / plus value*

**Cette action est nécessaire car la communication est un bon moyen de promouvoir les résultats et de contribuer à la mobilisation des acteurs du territoire sur le sujet de la biodiversité.**

La communication autour du projet est en cohérence avec les orientations A « Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité » et F « Développer, partager et valoriser les connaissances » de la stratégie nationale pour la biodiversité qui visent d'une part, à améliorer l'état des connaissances sur la biodiversité, sur ses fonctions, sa résilience, ainsi que sur les impacts des activités humaines et du changement climatique, et d'autre part, à développer la prise en considération de la biodiversité ordinaire et remarquable par la société civile ; orientations qui sont inscrites dans le CAP 2014-2020.

De part sa portée régionale et la nature de actions de communication prévues, elle se veut complémentaire aux mesures de communication et de sensibilisation relatives au réseau Natura 2000 prévues dans le CAP 2021-2027 (accueil et informations des visiteurs et des scolaires dans le cadre de la gestion de sites Natura 2000 et animation du réseau des sites notamment facilitée par le développement d'un centre de ressources dédié).

Par ailleurs, pour concrétiser le passage au nouveau paradigme, énoncé par la SUEB et rappelé par le CAP 2021-2027, qui ne se limite plus à une politique des sites N2000 et intègre des actions au-delà du réseau, une communication touchant justement des acteurs plus largement que ceux du réseau N2000, susceptibles de se mobiliser et d'agir pour mettre en œuvre les déclinaisons régionales des PNA et investir pour préserver ou restaurer la trame verte et bleue est indispensable.

Cette action peut être un apport concret, et rapidement opérationnel à cette communication. La dimension régionale du projet est un atout en la matière avec une région de 57 441 km<sup>2</sup>, limitrophe de 4 pays : l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, la Suisse, composée de 5 121 communes (au 1er janvier 2019), 10 départements, et habitée par 5 559 051 habitants. La présence de parties prenantes associatives, et d'autres en proximité dans les territoires (les Parcs naturels régionaux couvrent 15% du territoire) est un des autres atouts du projet pour relayer les messages qui seront portés et diffusés.

#### *Contraintes, risques et hypothèses*

Cette action est alimentée par les actions mises en œuvre dans le cadre du projet et dépendra donc des avancées de chacune des actions.

La stratégie de communication prend en compte l'évolution rapide des méthodes de communication et supports de communication, en optant pour les outils les plus innovants. Le cas échéant, le plan de communication sera adapté pour intégrer de nouvelles évolutions.

#### *Résultats attendus (informations quantitatives quand cela est possible) :*

Les résultats attendus sont le renforcement de l'appropriation des enjeux de la biodiversité et de la nécessité de sa préservation et une compréhension positive des enjeux de la biodiversité, vécus encore comme une contrainte réglementaire.

Il s'agit également de rendre visible le programme LIFE et d'en faire la référence incontournable pour l'action : 100 % des communes du Grand Est informées du programme LIFE Biodiv'Est

Nos outils d'évaluation des résultats seront :

- Statistiques de fréquentation du site Internet (de 1000 à 2000 visites annuelles)
- Nombre de connexions sur les réseaux sociaux (de 50 à 100 vues par post)
- Nombre de vues et de commentaires sur les vidéos (200 vues par video)
- Retombées presse (quantitatif et qualitatif)
- Nombre de participants aux webinaires et podcasts (de 40 à 200 écoutes/podcast de 30 à 100 participants par webinaire)
- Nombre de participants aux séminaires, salons et aux différents temps forts.
- Nombre de clics et taux de clic qui permet de savoir si une campagne a bien fonctionné
- Les mots clés/ annonces / qui ont le plus fonctionnés

#### Estimation des coûts

Co-bénéficiaire	Personnel	# jours-homme	taux journalier
CRGE	Chargé de mission communication	1 550	255
	<b>Total</b>		<b>395 250€</b>

Taux journalier = calculé sur la base du coût moyen du poste sur 9 ans à 0,75 ETP  
Chargé de mission contractuel

#### DÉPLACEMENT ET SÉJOUR (F2)

bénéficiaire	destination	montant estimatif
CRGE	Déplacements sur la Région Grand Est nécessitant parfois des nuitées (frais de restauration et d'hébergement uniquement)  <i>20 repas/an x 17,50 € ; 6 nuits d'hôtel/an x 90 € pendant 10 ans</i>	8 900€
	<b>Total</b>	<b>8 900€</b>

#### PRESTATIONS DE SERVICE (F3)

sujet		montant estimatif
Evènement de lancement 1 <sup>er</sup> trimestre 2022	Locations, intervenants, restauration, logistique, matériels, interprétariat	60 000 €
Evènement à mi-parcours (2025) Evènement de clôture (2030)	200 participants/séminaire	
Kit de communication branding, plaquette et roll up	1 kit par partenaire	30 000 €
Campagne display, SEA, sémantique	3 campagnes (2022-2024) 3 x18 000 €	54 000 €
Vidéo motion	1video/an x 9 (6000€)	48 000 €
Video exemples	1 500 x4x9	54 000 €
Création de podcast biodiversité	3 podcast/an 2000 x9x3	54 000 €
Relations presse et influence	15 000 /an x 9	135 000 €
Webinaires	3 évènements/an x 1200 x9	32 400 €
Campagne Lindekin	6 campagnes x5000	30 000 €
Participation à des salons professionnels	Locations, intervenants, repas, logistique, matériels (2 évènements/an, soit 18 évènements)	180 000 €
Rapport vulgarisation	traduction	4 000 €
Vidéo de fin de programme	Prise de vue, montage, traduction	20 000 €
Traduction supports de communication	Traduction site Internet, rapport de vulgarisation, vidéo motion , interprétariat (évènements)	20 000 €
	<b>Total</b>	<b>721 400 €</b>

## BIENS DURABLES

sujet		montant estimatif
2 ordinateurs (1 ordinateur, renouvelé au bout de 5 ans)		3 250 €
	<b>Total</b>	<b>3 250 €</b>

## TOTAL

sujet	montant estimatif
Personnel	395 250€
Déplacement et séjour	8 900€
Prestation de service	721 400 €
Biens durables	3 250 €
<b>Total</b>	<b>1 128 800€</b>

## Livrables

sujet	Livrable	Date
Campagnes Display, SEA,sémantiques	Bilan annuel	31/12/2022 31/21/2023 31/12/2024
Evènement de lancement 1 <sup>er</sup> trimestre 2022	Actes du séminaire	30/06/ 2022
Evènement à mi-parcours (2025)	Actes du séminaire	31/12/ 2025
Evènement de clôture (2029)	Actes du séminaire	31/12/2029
Kit de communication branding, plaquette et roll up	Composantes du kit	15/04/2022
Création site internet	Lien/ adresse	15 /03/2022
Vidéo motion	Enregistrements	31/12
Vidéo exemples	Enregistrements	30 décembre de chaque année
Podcast biodiversité	Enregistrements	31/12
Relation presse	Plan de relation presse	30/03/2022
Relation presse	Bilan annuel	30/12/
Webinaires	Enregistrements	30 décembre de chaque année
Campagne Lindekin	Bilan annuel	31/12
Participation à des salons professionnels	Bilan annuel	31/12
Rapport vulgarisation		31/12/ 2030
Vidéo de fin de programme		30/12/ 2030

## Balises

sujet	Date
Recrutement du chargé de communication et du prestataire pour la réalisation des outils de la stratégie de communication	1/01/2022
Préparation de l'Evènement de lancement 2022	1/02/2022
Livraison du Kit de communication branding, plaquette et roll up	1/04/2022
Lancement Création site internet	1/02/ 2022
Préparation Campagnes display SEA, sémantique	1/02/2022
Programmation Vidéo motion, videos exemples, webinaires, podcast	30/03/2022
Plan Relations presse	30/03/2022
Programmation participation à des salons professionnels	30/04/ 2022

## Calendrier

Sous-Action / Etape	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Séminaires	X				X				X	
Kit de communication	X									
Créationsite Internet/	X									
Relations presse et influenceurs	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Campagnes display, SEA, sémantique	X	X	X							
Vidéo motion	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Podcast biodiversité	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Webinaires	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Campagnes Lindekin		X	X	X	X	X	X			
Salons professionnels	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Rapport de vulgarisation								X	X	
Vidéo fin de programme								X	X	

## *ACTION E02 : Animer et développer la plateforme régionale biodiversité*

### *Bénéficiaire responsable de la mise en œuvre*

Le Conseil Régional Grand Est (CRGE) sera le bénéficiaire responsable de la mise en œuvre de cette action.

### *Description (quoi, comment, où et quand)*

Cette action consiste en l'animation et le développement de la plateforme Grand Est de la Biodiversité qui sera lancée en mars 2021.

Le travail conduit dans le cadre de la Stratégie Régionale Biodiversité a mis en évidence la nécessité de développer une plateforme numérique régionale qui doit permettre à terme :

- d'informer sur la biodiversité (diagnostic, enjeux, gouvernance, ...) et les actions en cours afin de rendre visible et lisible ce que l'on sait et ce que l'on fait à l'échelle régionale et sur les territoires ;
- d'inciter à l'action ;
- de mettre en réseau les acteurs : se faire connaître, faire connaître ses actions et ses événements ;
- d'aider à la décision par la mise à disposition d'informations interprétées, analysées et mises en forme.

Dès septembre 2020 un travail a été engagé pour proposer un premier outil disponible à partir de mars 2021.

Les fonctionnalités proposées sont :

- Un annuaire des acteurs
- Une cartographie des actions conduites par les acteurs
- Une cartographie des événements proposés par les acteurs inscrits dans l'annuaire
- Un espace réservé aux politiques publiques portées à l'échelle régionale
- Un espace dédié à l'organisation de la gouvernance et au rôle de chacun
- Un espace dédié à l'engagement

Elle s'adresse en premier lieu aux décideurs, socioprofessionnels et aux associations.

Le lien avec le citoyen se faisant par la connexion à des sites dédiés tel que ma Région Demain ou Jeun'Est.

Afin de répondre à ces premières fonctionnalités, et dans la limite des moyens disponibles, il a été fait le choix d'une gestion décentralisée et d'une alimentation participative pour les contenus territorialisés (événements / actions).

Afin de pouvoir répondre à terme au besoin identifié et grandissant et de développer les fonctionnalités correspondantes, il est nécessaire de mettre en place une animation dédiée de ce réseau d'acteurs.

Un poste à temps à temps plein dédié à la plateforme sera donc créé dans le cadre de cette action. Il aura trois missions :

- son animation,
- son développement,
- sa pérennisation.

### **E.2.1 - Animer la plateforme**

Cette mission prendra effet dès janvier 2022 et ce pour toute la durée du projet jusqu'en 2031. Elle se décompose de la manière suivante :

- **Travail sur le contenu :**
  - Créer l'espace dédié au projet Life Biodiv'Est avec un accès direct depuis le bandeau d'accueil
  - Actualiser le contenu de la plateforme, y compris l'espace Biodiv'Est, par l'animation d'un réseau de correspondant au sein des services de la Région et des partenaires du Collectif Régional Etat, Agences de l'Eau Rhin-Meuse, Seine-Normandie, Rhône-Méditerranée Corse. Ce réseau, pour parti existante sera à développer et à animer. La réalisation des mises à jour du site à l'aide d'une interface d'administration)
  - Collecter et traiter de l'information adaptée au champ de veille de la Biodiversité
  - Rédiger et publier des newsletters
  - Contrôler la réalisation des pages de contenus produits sur la plateforme par des tiers
  
- **Communication et événementiel**
  - Assurer le référencement de la plateforme
  - Développer des partenariats entre la plateforme et d'autre plateforme / site / outils complémentaire
  - Déterminer et mettre en œuvre des règles de diffusion, de communication de l'information et de contenu d'un site
  - Développer la notoriété de la plateforme en s'appuyant sur les réseaux sociaux : Création de comptes, actualisation des pages, référencement et contrôle de l'e-réputation
  - Animer des sujets d'échanges avec les usagers de la plateforme
  
- **Suivi, formation, évaluation**
  - Effectuer des enquêtes et des sondages en ligne auprès des usagers de la plateforme
  - Contrôler la qualité des échanges et le déroulement des animations, forums, débats
  - Recueillir les informations et les échanges entre internautes et les capitaliser par thèmes, typologie...
  - Traiter les réponses aux messages (question, réclamation, échange) et aux demandes des usagers de la plateforme
  - Assurer des formations/actions sur la plateforme auprès des publics cibles
  - Participer à l'analyse des dysfonctionnements et des difficultés techniques de connexion au site ou d'utilisation des services
  - Participer à l'analyse du suivi statistique des messages reçus et de la fréquentation du site

### **E2.2 - Développer la plateforme**

Cette mission prendra effet dès 2022 et durera jusqu'en 2030. Elle se décompose de la manière suivante :

- Identifier les nouvelles fonctionnalités à développer pour améliorer les services rendus par la plateforme. Ce travail s'appuiera sur les équipes métiers de la Région, du Collectif Régional, des co-bénéficiaires du projet et plus largement des échanges avec les usagers de la plateforme.
- Élaborer les cahiers des charges correspondants en lien avec les futurs utilisateurs.
- Assurer le montage administratif et le suivi des dossiers de demande de subvention pour le financement des développements identifiés.
- Assurer le suivi technique des développements programmés.
- Développer une communication spécifique et animer des sessions de formation/action auprès des publics cibles et usagers de la plateforme (cf. missions animation)

Des approches agiles seront privilégiées pour intégrer au mieux l'expérience utilisateur.

Le financement du développement se fera hors projet sur fonds régionaux et fonds européens FEDER.

Pour la première étape qui s'échelonne de mars 2022 à décembre 2023 le développement d'une fonctionnalité a d'ores et déjà été identifiée. Elle concerne la territorialisation des connaissances disponibles et à venir à différentes échelles (Départemental, intercommunal, communal). Cette étape consistera au développement d'un module cartographique.

Le principe est de proposer, pour un territoire donné, l'accès à l'information à l'échelle territoriale la plus fine en mobilisant des données sur les espèces observées, les espèces menacées, les espaces naturels ainsi que les valeurs des indicateurs et les dispositifs de connaissance de la biodiversité existants (observatoires territoriaux de la biodiversité, atlas communaux de la biodiversité...).

L'accès à ces informations se fait par la saisie d'un nom de commune ou de département ou par la géolocalisation de son terminal. Les informations proposées en sortie seront :

- le nombre d'espèces répertoriées par le Système d'information sur la Nature et les Paysages (SINP) sur la commune, l'intercommunalité ou le département : nombre et proportion d'espèces par taxon, nombre et proportion d'espèces protégées, nombre et proportion d'espèces menacées, nombre d'espèces exotiques envahissantes.
- le cas échéant les espaces naturels répertoriés par le SINP sur le territoire de la commune ou du département, ou qui incluent tout ou partie du territoire de la commune ou du département.
- Les éventuels diagnostics territoriaux existants

Les étapes suivantes de développement s'appuieront sur la même logique avec un rythme estimé d'un développement tous les 2 ans.

### **Sous-action E.2.3 – Assurer la pérennité de la plateforme**

L'animation étant la clé de voûte du développement de la plateforme, il est primordial d'étudier sa transmissibilité post-Life. Cette mission prendra effet à partir de janvier 2030 à avril 2031. Elle se décompose de la manière suivante :

- Mettre en place des groupes de travail afin d'identifier les options envisageables. Ces groupes s'appuieront sur les services métiers de la Région, les co-bénéficiaires du Life et les usagers de la plateforme,
- Faire valider la solution à mettre en œuvre et assurer la passation de gestion de la plateforme.

Cette action interviendra à la fin du projet néanmoins elle devra être mise en perspective dans la sous-action animation et dans la sous-action de développement tout au long du projet

#### *Raisons pour lesquelles l'action est nécessaire / plus-value*

Cette action est nécessaire car le constat est fait que :

- L'action conduite en matière de biodiversité n'est pas visible et lisible auprès des différents publics : décideurs, professionnels, citoyen
- L'information permettant d'agir est morcelée avec une accessibilité limitée à l'échelle des territoires d'actions.

La plateforme permettra de remettre en perspective chaque action conduite dans le projet Biodiv'Est par rapport au projet lui-même, et aux différentes stratégies : Cadre d'actions Prioritaires 2021-2027, Stratégie Nationale et Régionale de Biodiversité au premier chef.

Elle permettra de rendre les actions conduites dans le cadre du Life visibles sur le territoire et de créer du lien avec les autres actions/acteurs dans le domaine de la biodiversité.

Elle permettra enfin et surtout de dépasser le périmètre actuel des acteurs de la biodiversité évaluer à 250 structures pour toucher plus largement avec un objectif de 700 structures en 2031 et 950 en 2036.

Elle procède de la même logique que le programme de cartographie des habitats qui sera déployé dans le cadre du CAP 2021-2027. L'action ne vise pas à la modélisation cartographique des habitats naturels et semi-naturels de France mais elle contribuera tout de même à la prise en compte des enjeux biodiversité dans l'aménagement du territoire, et dans d'autres politiques sectorielles par les informations qu'elle fournira sur les acteurs et leurs compétences, les retours d'expériences qu'elle valorisera et les enjeux locaux de préservation de la biodiversité dont elle informera les visiteurs via le nouveau module cartographique qui sera conçu.

La plateforme n'a pas vocation dans son développement à se substituer aux ressources disponibles par ailleurs, ce qui serait un non-sens dans une approche de plus en plus systémique et intégrée des enjeux environnementaux. Elle a pour ambition d'assurer l'interface entre les ressources disponibles à l'échelle nationale et européenne, relevant du périmètre régional, et celles disponibles sur les territoires infra qui le constitue. En cela, elle sera également complémentaire du centre de ressources du réseau N2000 vers lequel des liens pourront être créés.

Le développement et l'animation de la plateforme numérique biodiversité contribue au dispositif de mise en réseau des acteurs en région et zones frontalières : l'ambition est de rendre accessible un panel de sites, applications et informations d'ordre naturalistes ou événementielles, relatives aux politiques publiques et à leur gouvernance au niveau régional. Si les décideurs, socioprofessionnels et associations sont les publics cibles de prime abord, un accès citoyen sera prévu. Un tel outil, s'il est animé et construit collectivement, tel que proposé dans le projet de LIFE BIODIV'EST, concourt pleinement à l'atteinte des objectifs nationaux d'amélioration de la diffusion de l'information sur les ressources disponibles et surtout d'appropriation des enjeux locaux de préservation de la biodiversité.

#### *Contraintes, risques et hypothèses*

Sur la sous-action « animer la plateforme » il y a un risque potentiel de manque d'implication des acteurs et d'un manque de notoriété de la plateforme. La stratégie de mobilisation des acteurs et la communication envisagée autour de la plateforme devrait permettre de limiter voir de neutraliser ces ris. que vous pourriez citer pour mettre en avant votre stratégie de mobilisation des acteurs et de communication.

Sur la sous-action « développer la plateforme » le principal risque est l'adéquation des moyens disponibles (financier, technique) aux besoins identifiés. Les ressources financières pour le développement des nouvelles fonctionnalités étant basées sur les ressources de la Région, un travail de recherche de financement complémentaire auprès d'autres acteurs (régionaux, nationaux ou européen) sera nécessaire le cas échéant.

Sur la sous-action « assurer la pérennité de la plateforme » il y a un risque potentiel manque d'engagement à long terme, alternance politique qui remettrait en question l'engagement de collectivités. L'anticipation de lors de la dernière année du Life pour assurer la pérennisation de l'animation de la plateforme, le développement progressif de nouvelles fonctionnalités doit permettre de rendre la plateforme incontournable en matière d'outil d'information et d'aide à la décision en matière de biodiversité en Grand Est.

#### *Résultats attendus (informations quantitatives quand cela est possible) :*

Les résultats attendus sont :

- Une communauté d'acteurs utilisateurs de la plateforme développée et diversifiée, constituant un annuaire accessible à tous et une base de données exploitable en termes de connaissance de l'ingénierie : 700 acteurs recensés dans l'annuaire
- Une base de données des actions conduites en matière de biodiversité en Grand Est disponible pour tous : 5350 actions référencées en 2031

- Une base de données des événements en matière de biodiversité faisant référence pour le Grand Est : 700 événements recensés la dernière année
- 4 fonctionnalités majeures développées dont un module cartographique permettant de restituer les données disponibles de la commune au niveau régional intégrant les d'information des sites Natura 2000 et faisant le lien avec les ressources existantes dans les régions/pays frontaliers.
- Des fonctionnalités complémentaires permettant d'améliorer l'expérience utilisateur et les services rendus par la plateforme.

### Estimation des coûts

#### Estimation des coûts :

Le coût de l'action est centré sur le poste d'animation de la Plateforme sur la base d'un équivalent temps plein de niveau 6 ou 7 sur la durée du projet (9 ans) soit 1607 h \* 9 \* coût moyen/horaire.

Les coûts induits par l'action pour le développement et la maintenance associée de la plateforme sont pris en charge hors Life par les fonds régionaux et mobiliseront les fonds FEDER 2021-2027.

#### PERSONNEL (F1)

Co-bénéficiaire	Personnel	# jours-homme	taux journalier	total
Région	1	206	255	471 880 €
	Total			471 880€

Détails de l'estimation des coûts si nécessaire

#### DÉPLACEMENT ET SÉJOUR (F2)

sujet		montant estimatif/an	montant estimatif total
Repas	20 repas/an x forfait 17,5 euros	350 euros	3150€
Nuit hôtel	5 nuits/an x 90 euros	450 euros	4050€
	Total	800 euros	7200€

*Déplacement sur la Région Grand Est nécessitant parfois des nuitées*

*1 à 2 déplacements hors régions / an pour rencontre de réseau au niveau national (Assises nationales de la Biodiversité / séminaire-congrès en lien avec la thématique)*

#### BIENS DURABLES

sujet		montant estimatif
Equipement informatique	1625€	1625 €
renouvellement équipement informatique	1625€	1625€
Logiciel OS 365	90€ /an	810€
Logiciel gestion projet	422€ + 142€/an	1700€
	Total	5760€

Détails de l'estimation des coûts si nécessaire

#### TOTAL

sujet	montant estimatif
Personnel	471 880 €
Déplacement et séjour	7 200€
Prestation de service	0
Biens durables	5760€
Fournitures	0
Autres coûts	0
Total	484 840€

### Livrables

Action / sous action	Description du livrable	Délai d'exécution
Animation la plateforme	Bilan annuel plateforme	au 31 mars de chaque année
	18 Webinaire de formation/action à l'outil et ses fonctionnalités	2 fois /an de 2022 à 2030
Développement de la plateforme	Développement 1 : module cartographique	31 décembre 2023
	Développement 2	31 décembre 2025
	Développement 3	31décembre 2027
	Développement 4	31 décembre 2029
Pérennisation de la plateforme	Rapport sur les options possibles pour le transfert de l'animation de la plateforme	31 décembre 2030

### Balises / étapes clés :

Etape / balise	Délai de réalisation
Recrutement du chargé de mission	30/06/2022
Développement 1 / fonctionnalité cartographique	31/12/2023
Développement 2 / fonctionnalité (thème à identifier)	31/12/2025
Développement 3 / fonctionnalité (thème à identifier)	31/12/2027
Développement 4 / fonctionnalité (thème à identifier)	31/12/2029
Réalisation étude de transférabilité	31/12/2030

### Calendrier

Sous-Action/ Etape	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Animation de la plateforme	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Développement 1	x	x								
Développement 2			x	x						
Développement 3					x	x				
Développement 4							x	x		
Transférer la Plateforme									x	x

### *ACTION E03 : Stratégie de mobilisation des porteurs de projets*

#### *Bénéficiaire responsable de la mise en œuvre*

Le Conseil régional Grand Est sera le bénéficiaire responsable de la mise en œuvre de cette action.

#### *Description (quoi, comment, où et quand)*

Cette action prévoit la création et le déploiement d'une stratégie qui permettra d'améliorer et de renforcer la mobilisation de différents acteurs du territoire (entreprises, acteurs institutionnels, associations, ...).

Cette stratégie permettra la démultiplication par ces mêmes acteurs d'actions concrètes pour préserver la biodiversité et enrayer son déclin (réalisation de projets pour créer et restaurer des continuités écologiques, de réduction de leur empreinte biodiversité, ...).

Elle prévoit également la création et le déploiement d'une communication ciblée.

Cette action requiert la création d'un poste à temps plein dédié à l'animation de réseaux.

#### **E0.3.1 Réalisation d'un recensement des réseaux d'acteurs à mobiliser**

De janvier 2022 à juin 2022, le.la chargé.e de mission recruté.e réalisera un recensement des réseaux existants -formels et informels- à mobiliser, par groupe d'acteurs (association des maires, chambres d'agriculture, filières industrielles, Chambre de Commerce et d'Industrie, Parcs Naturels Régionaux, Territoires Engagés pour la Nature, Entreprises Engagées pour la Nature, Commune nature, Contrat de Territoire Eau et Climat, etc...). Ceci afin de s'appuyer sur ces réseaux dans la suite de l'action pour sensibiliser, former et mettre en action les acteurs. Ce recensement identifiera les différents réseaux, leurs objectifs et modes de fonctionnement, les interlocuteurs référents, ....

Pour ce faire le.la chargé.e de mission réalisera un questionnaire/enquête en ligne adressé aux différentes parties prenantes et contributeurs de la Stratégie Régionale Biodiversité. Cette enquête se doublera d'entretiens en contact direct (présentiel ou téléphonique/ visioconférence) avec ces mêmes acteurs et d'autres qui auront pu être identifiés pour permettre de compléter les réponses obtenues. Le.la chargé.e de mission traduira les résultats de l'enquête sous la forme d'un rapport.

Ce recensement viendra compléter le diagnostic de l'ingénierie territoriale (action A02) et alimenter l'annuaire des acteurs de la plateforme (E02).

#### **E0.3.2 Écriture d'une stratégie de mobilisation des acteurs**

De juin 2022 à juin 2023, le.la Chargé.e de mission sera chargé.e de l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des acteurs.

Pour ce faire il.elle utilisera et analysera les résultats de l'enquête réalisée précédemment.

Il.elle sollicitera également des acteurs partenaires, à minima les structures membres du collectif régional biodiversité et certains interlocuteurs référents incontournables identifiés via l'enquête. Cette sollicitation prendra la forme de réunions de travail collaboratif (présentiel et/ou distanciel).

Il s'agira concrètement de :

- développer des argumentaires et messages clés dédiés aux différentes catégories d'acteurs (ex : argumentaire basé sur l'attractivité, les services rendus pour une cible d'acteurs économiques et de décideurs). Ce volet s'appuiera notamment sur des retours d'expérience qui seront valorisés : protocole de mise en œuvre, bilans (économique, social et environnementale), opportunités de mutualisation des outils ;

- proposer/définir des outils de valorisation des bénéfices obtenus par les actions (services écosystémiques, sociaux, financiers) afin de mettre en avant les résultats pour les acteurs et pour la biodiversité/société;
- prioriser les réseaux à cibler dans la suite de l'action, en établissant un calendrier pour la phase d'animation/intervention.

Le lien sera établi entre cette stratégie (messages clés notamment) et l'action C01. : Création d'un cycle de formation eaux-biodiversité à destination des élus et des professionnels.

Le.la chargé.e de mission présentera la stratégie élaborée sous la forme d'un rapport aux membres du collectif régional biodiversité.

Tout au long du projet Life, le.la chargé.e de mission effectuera une veille technique (presse, réseaux sociaux, publications,...) qui lui permettra d'alimenter et de mettre à jour régulièrement cette stratégie.

### **E0.3.3 Interventions au sein des différents réseaux - animation de la stratégie**

Le.la chargé.e de mission interviendra à compter de juin 2023 et ce jusque fin décembre 2030 au sein des différents réseaux pour sensibiliser et susciter l'engagement en utilisant les argumentaires /messages clés et moyens définis dans la stratégie.

Le.la chargé.e de mission organisera des échanges qui prendront plusieurs formes : forums par type d'acteurs en présentiel ou en virtuel, "speed dating" de la biodiversité",...

Ces différents échanges seront aussi l'occasion de :

- faire connaître les différents outils et sources de financement coordonnés ;
- faire connaître les formations créées et mises en œuvre (action C01) ;
- fédérer les actions et les acteurs au sein des zones Natura 2000.

Le.la chargé.e de mission formera également - aux messages clés et moyens identifiés pour la mobilisation des acteurs - les membres de la cellule d'assistance technique (action C04) déployée sur le territoire afin de démultiplier l'action et d'échanger sur la mise en œuvre . Pour ce faire il.elle organisera des réunions en présentiel ou en distanciel, à raison de 2 réunions par an à minima.

Le.la chargé.e de mission établira un tableau de bord de cette animation et réalisera ponctuellement des questionnaires/enquêtes afin de pouvoir l'évaluer régulièrement de manière quantitative et qualitative.

Cette action d'animation de la 'stratégie de mobilisation' s'accompagnera du développement d'une communication ciblée pour l'animation de ce réseau d'acteurs. Cette dernière sera engagée et suivie par le.la chargé.e de mission communication au sein de la Région Grand Est en charge du volet communication du LIFE (action E01).

Il s'agira notamment :

- de mettre à disposition de chaque acteur un 'kit de communication' (cf. fiche action E01) afin de lui permettre de valoriser ses actions ;
- de réaliser des 'vidéos exemples' pour faire des portraits d'acteurs (cf. fiche action E01). Ces portraits pourront prendre la forme d'interview pour parler d'un projet en particulier et en susciter d'autres, donner quelques clés pour la réussite d'un projet...

Ces différents supports seront valorisés sur la plateforme régionale biodiversité, les réseaux sociaux, à l'occasion de webinaires et autres événementiels.

Le.la chargé.e de mission 'mobilisation des acteurs' interviendra sur le volet technique et le contenu des messages à valoriser.

### *Raisons pour lesquelles l'action est nécessaire / plus-value*

Cette action est nécessaire car l'élaboration et le déploiement d'une stratégie de mobilisation des acteurs est une action déterminante pour la mise en œuvre de projets concrets en faveur de la biodiversité dans les territoires.

Force est de constater que seuls certains réseaux d'acteurs sont aujourd'hui engagés et que l'enjeu de reconquête de la biodiversité nécessite une amplification des projets ce que permettra d'enclencher cette action. Cette animation de réseaux, associée aux autres actions du programme, permettra de déployer sur le territoire une forte mutualisation des moyens administratifs, techniques et financiers facilitant la mise en œuvre des projets.

Le volet communication est un levier fort pour accompagner les porteurs de projets. Il permet à la fois de :

- valoriser les projets en mettant en lumière les projets exemplaires auprès des publics professionnels et élus,
- susciter la mise en œuvre de nouveaux projets en mettant en avant les retours d'expérience, la répliquabilité de certaines actions, et en démontrant la plus-value (sociale, économique, environnementale, ...) pour le porteur et ou le territoire concerné ;
- mutualiser les acteurs et les initiatives ;
- mettre en avant les initiatives et de leur donner de nouvelles impulsions ;
- fédérer les acteurs autour d'un territoire commun à enjeu notamment les sites Natura 2000.

Elle contribuera à la mise en œuvre du CAP 2014-2020 qui rappelle (F3) « la nécessaire poursuite de l'intégration de la biodiversité dans toutes les politiques sectorielles, en lien avec le changement climatique (cf. Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020) » et l'enjeu de prise en considération de la biodiversité ordinaire et remarquable par la société civile.

La stratégie de mobilisation qui sera élaborée et mise en œuvre aboutira nécessairement à la démultiplication des acteurs (entreprises, acteurs institutionnels, associations, ...) impliqués dans un large panel de politique ou d'activités et la démultiplication des actions concrètes pour préserver la biodiversité et enrayer son déclin.

En plus de la mise à disposition d'outils support aux réseaux d'acteurs et à l'échange d'informations, le projet de LIFE BIODIV'EST prévoit une stratégie de mobilisation ciblée envers les porteurs de projets. La communication sera au cœur de cette stratégie : sources de financement, formations et supports (bilans techniques, financiers et environnementaux), retours d'expérience, valorisation des projets gagnants-gagnants feront l'objet de productions spécifiques. Cette stratégie s'appuiera en particulier sur les enseignements des montages d'opérations vertueuses de gestion conservatoire (dont contrats) conduites en site Natura 2000 : il s'agira d'assurer leur multiplication en site Natura 2000 et leur diffusion au-delà du réseau Natura, sur les secteurs identifiés à enjeux au moment de la déclinaison régionale du CAP (corridors écologiques...). Le déploiement des mesures prioritaires du CAP France pour le réseau Natura 2000 et des mesures élargies aux infrastructures vertes trouvera ainsi écho au sein de cette stratégie.

### *Contraintes, risques et hypothèses*

Un des risques liés à l'action concerne le manque d'intérêt des réseaux, des acteurs que l'on souhaite mobiliser. Aussi il convient d'accorder beaucoup d'importance lors de l'élaboration de la stratégie aux 'messages clés', à tester ceux-ci auprès des publics ciblés (essais, erreur) et à revoir et mettre à jour cette stratégie tout au long du programme (veille et mise à jour).

Un autre risque pourrait être une action d'animation de réseau de faible ampleur au niveau du territoire et ayant un moindre impact en terme de réalisation de projets. Pour limiter ce risque, le.la chargé.e de mission veillera à une articulation forte avec la cellule d'assistance technique déployée sur le territoire et d'autres acteurs relais. Il.elle engagera des actions de sensibilisation en direction de cette cellule d'assistance technique).

Sur le volet communication, un choix des outils à mobiliser devra être effectué à compter de la deuxième partie du programme afin de les adapter en fonction des réseaux mobilisés. Une vigilance devra également être apportée à la mise à jour des outils de communication mobilisés (plateforme régionale, kit de communication, ...) tout au long du programme.

Il est indispensable que le suivi de ce volet communication en direction de la mobilisation des acteurs (animation, production de contenu, création de supports) soit réalisé avec la participation du/de la chargé.e de mission communication du programme LIFE BIODIV'EST.

#### Résultats attendus (informations quantitatives quand cela est possible)

Les résultats attendus de cette action sont :

- L'ensemble des réseaux inventoriés du Grand Est est sensibilisé à la Stratégie Régionale Biodiversité (SRB) et à l'accompagnement existant à la mise en œuvre de projets.
- Grâce à cette mobilisation en direction des réseaux d'acteurs, des projets aboutissant à la mise en place d'infrastructures agro-écologiques auront été engagés sur l'ensemble du territoire régional et référencés sur la plateforme. A minima 10 projets par an seront référencés sur la plateforme et refléteront la diversité des réseaux engagés.
- La mobilisation des acteurs assortie du volet de communication contribuera à l'augmentation d'année en année du nombre d'actions engagées en faveur de la biodiversité. De 100 à 500 acteurs seront contactés chaque année, informés de la SRB et mobilisés par la stratégie déployée.
- Le kit de valorisation sera utilisé pour valoriser de 100 à 200 projets sur toute la durée du LIFE.

#### Estimation des coûts

##### PERSONNEL (F1)

Co-bénéficiaire	Personnel	# jours-homme	taux journalier	total
CRGE	Chargé de mission "Animateur de réseaux"	1854	293 €	543 222 €
	<b>Total</b>			<b>543 22 €</b>

Taux journalier = calculé sur la base du coût moyen du poste sur 9 ans  
Chargé de mission, ingénieur expert, contractuel

##### DÉPLACEMENT ET SÉJOUR (F2)

bénéficiaire	destination	montant estimatif
CRGE	Déplacements sur la Région Grand Est nécessitant parfois des nuitées (frais de restauration et d'hébergement uniquement)	5 580 €
	<b>Total</b>	<b>5 580 €</b>

20 repas/an x 17,50 € ; 3 nuits d'hôtel/an x 90 € pendant 9 ans

##### BIENS DURABLES

sujet	montant estimatif
2 ordinateurs (1 ordinateur, renouvelé au bout de 5 ans)	3 250 €
	<b>Total</b>
	<b>3 250 €</b>

##### TOTAL

sujet	montant estimatif
Personnel	543 222 €
Déplacement et séjour	5 580 €
Biens durables	3 250 €
<b>Total</b>	<b>552 052 €</b>

### Livrables

Action / sous action	Description du livrable	Délai d'exécution
Stratégie de mobilisation des porteurs de projets	Document de synthèse sur les réseaux existants et à mobiliser	30/06/2022
	Rapport 'stratégie de mobilisation des acteurs'	30/06/2023
	Bilans annuels comportant les comptes rendus et supports de présentation d'opérations d'animation (forums, conférences, ateliers)	tous les ans (au 30 juin de l'année n+1) à compter de 2023
	Supports de communication dédiés	au fil de l'eau (présentation bilan annuel au 30 juin de l'année n+1)

### Balises / étapes clés

Balise / étape clé	Délai de réalisation
Recrutement du/de la chargé.e de mission animation de réseaux	janvier 2022
Réalisation du bilan des réseaux	juin 2022
Rédaction de la stratégie de mobilisation des acteurs	juin 2023

## **ACTION E04 : Sensibilisation des classes de primaires, collèges et lycées du Grand Est à la biodiversité**

### *Bénéficiaire responsable de la mise en œuvre*

L'Ariena, tête du réseau associatif régional d'éducation à la nature et à l'environnement en Alsace, sera la structure bénéficiaire responsable de la mise en œuvre de cette action. Elle s'appuiera sur les deux autres têtes de réseau de la région Grand Est (LorEEN et Graine Champagne Ardenne) afin de mobiliser les membres des réseaux respectifs.

### *Description (quoi, comment, où et quand)*

La finalité poursuivie dans cette action consiste à sensibiliser les scolaires du Grand Est sur les enjeux eau et biodiversité en adaptant les interventions au niveau des classes et au type d'établissement (primaire, collège, lycée).

Dans le cadre de cette action, une démarche pédagogique longue et engageante localement pour les élèves, les établissements scolaires (écoles primaires et collèges) et leurs parties prenantes (communes, gestionnaires, etc.) sera conçue et déployée par l'Ariena avec l'appui des deux autres têtes de réseau de la région Grand Est (LorEEN et Graine Champagne Ardenne). Afin de favoriser les synergies territoriales, les objectifs pédagogiques de ces démarches longues et engageantes pourront selon les besoins locaux contribuer à enrichir des labels nationaux tels que le label « Aires Terrestres Éducatives » (ATE) porté par l'OFB ou la labellisation E3D portée par l'éducation nationale, et être également coordonnés avec les objectifs de dispositifs pédagogiques territoriaux (« Protéger l'Environnement j'Adhère » (PEJ), « Grandir Dehors », « Éco-École », etc.)

D'autre part, des méthodes et une stratégie d'accompagnement des lycées sur les enjeux eau et biodiversité de proximité seront expérimentées et développées.

### **E04.1 Conception et lancement d'un dispositif pédagogique à destination des primaires et des collèges**

De janvier à avril 2022, le chargé de mission de l'Ariena aura pour mission de lancer et d'animer un « **comité de pilotage Grand Est** » regroupant les réseaux ENEDD, les Rectorats, la Région Grand Est, les représentants des Académies, les Agences de l'eau, la DREAL Grand Est, l'OFB, des experts pédagogiques des Réseaux ENEDD, des conseillers pédagogiques de l'Éducation Nationale, etc. Son rôle sera de définir le cahier des charges et les objectifs du dispositif pédagogique et de veiller à leur application. Il aura également à valider les évaluations, les évolutions et orientations stratégiques de l'action scolaire. Il définira les convergences possibles avec les objectifs d'autres coordinations Grand Est (Groupe Régional des Aires Éducatives (GRAE) Grand Est, Comité de Pilotage labellisation E3D, Comité de pilotage « Grandir Dehors », etc.).

Des **comités de pilotage territoriaux** (Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne) seront également constitués et animés par chaque tête de réseau (TDR) d'ENEDD (le chargé de mission dédié pour l'Ariena, une personne référente pour LorEEN et une autre pour le Graine Champagne Ardenne) dès janvier 2022. Leur composition sera équivalente au « Copil Grand Est » mais avec une dimension plus locale. Dans le respect des objectifs du « Copil Grand Est », ils auront pour rôle d'adapter le dispositif pédagogique aux contextes départementaux (liens avec autres programmes et partenaires), de piloter sa mise en œuvre et de suivre les projets scolaires qui les concernent.

Une partie du budget est dédiée à cet appui et réglera le temps de travail de LorEEN et du Graine Champagne Ardenne.

D'avril à septembre 2022, chaque TDR diffusera le dispositif ainsi constitué et réceptionnera les projets afin de les présenter au Copil territorial.

De juin à septembre 2022, chaque TDR organisera le copil territorial dans chacune des ex-régions du Grand Est afin de sélectionner les projets qui bénéficieront d'un financement à la rentrée. Cette action se répétera chaque année à la même période jusqu'en 2029.

L'illustrateur/graphiste de l'Ariena sera chargé de garantir la cohérence graphique de l'ensemble des documents et supports produits en ayant en particulier pour mission de créer une charte graphique et de réaliser la mise en forme de l'ensemble des documents et supports de communication à destination des publics et des partenaires.

#### **E04.2 Financement des projets de sensibilisation des classes de primaire et de collège retenues via le dispositif pédagogique mis en place**

Les projets retenus par chaque Copil territorial bénéficieront d'une enveloppe de 5 000 € pour financer le temps de travail (préparation et face à face pédagogique), les déplacements et le petit matériel nécessaire à l'animateur de la structure d'ENEDD à l'origine du projet retenu. Les coûts relèveront de l'accompagnement de la classe ou de l'établissement par la structure d'ENEDD composé d'un nombre de séances permettant d'inscrire les élèves dans une pédagogie de projet qui les place au cœur de leurs apprentissages. Ce projet se découpera en 4 grandes phases de 10 à 12 demi-journées qui s'adapteront à chaque contexte et comporteront essentiellement des temps de terrain. A titre indicatif, ces séances pourront se décomposer de la manière suivante :

- L'immersion (1 à 1,5 journée) : Créer un vécu commun sur le thème de la biodiversité en lien avec chaque contexte local.
- L'exploration scientifique (1 à 1,5 journée) : Questionnements et recherches associés sous la forme d'enquêtes et d'investigations menées sur le terrain (milieux naturels, etc.).
- L'approfondissement (1 à 1,5 journée) : Choix d'une ou plusieurs problématiques à résoudre ou de thèmes à approfondir en lien avec des constats élaborés lors de l'exploration scientifique et des lieux choisis pour ces investigations.
- La réalisation (1,5 à 2 journées) : Réalisation d'une ou plusieurs actions en faveur de la biodiversité comprenant un temps de formalisation et de partage/présentation du projet auprès des autres classes et partenaires associés (familles, élus, gestionnaires, etc.).

Les projets déposés qui s'inscriront également dans une démarche de labellisation "Aire Terrestre Éducative" portée par l'Office Français de la Biodiversité pourront bénéficier de l'accompagnement financier et technique prévu ici, à condition de respecter le cadre et la démarche pédagogique spécifique au dispositif présenté dans cette fiche.

A ces séances de face-à-face pédagogique entre l'animateur et la classe, s'ajoutent des temps de préparation et d'échanges entre l'enseignant et l'animateur : 6 jours

- Temps de rencontre et de montage du projet avec l'enseignant (1 jour) ;
- Temps de mobilisation des acteurs locaux (0,5 à 1,5 jour) : lors des phases de préparation et de réalisation du projet ;
- Temps de préparation des séances pédagogiques pour l'animateur (en lien avec l'enseignant), repérage de terrain (2,5 à 3 jours) ;
- Temps de contributions de tous les porteurs de projets (enseignant/animateur) à une journée d'échange d'expérience et de co-formation, à l'échelle de chaque ante région : partage et présentation des projets à partir des bilans réalisés par les animateurs et les enseignants. Possibilité d'y intégrer un temps de formation avec intervenant(s) (gestionnaires, élus, experts, etc.) sur un ou plusieurs enjeux Grand Est sur la biodiversité (1 jour).

Chaque TDR fera la synthèse des pièces techniques et financières des projets concernant son territoire et le chargé de mission de l'Ariena compilera le tout à l'échelle Grand Est.

Dans le cadre de ces projets, l'Ariena prévoit de coopérer avec ses associations membres et celles des deux autres réseaux lorrains et champenois via les deux têtes de réseaux (TDR), Toutes ces associations membres des TDR sont composées d'animateurs professionnels formés, et spécialement dédiés à l'accompagnement de ces projets de sensibilisation, de médiation, d'éducation à la nature et à l'environnement.

Ces coopérations ne relèveront pas de consultations extérieures mais bien de partenariats ciblés entre les trois TDR et un certain nombre d'associations adhérentes qui co-construiront ensemble le dispositif et les actions pédagogiques sur la base des orientations générales proposées par le Comité de Pilotage Grand-Est.

Par sa mission reconnue d'utilité publique et les fonctionnements associatifs d'intérêt général qu'incarnent ses membres (gestion désintéressée, activité non lucrative, cercle étendu des bénéficiaires), l'Ariena et ses partenaires conventionnés (les deux autres TDR) sont éligibles aux règles de conventionnement subventionné sur projets associatifs (projets locaux, territoriaux, départementaux, régionaux) [cf. argumentaire détaillé dans l'annexe jointe].

#### **E04.3 Animation et suivi du dispositif pédagogique à destination des primaires et des collèves**

D'avril à septembre 2023, le chargé de mission de l'Ariena et les deux autres TDR se chargeront de lancer l'appel à projets pour la deuxième année du dispositif et réceptionneront les projets afin de les présenter aux copils territoriaux.

De juin à septembre 2023, ils organiseront une journée d'échange et de mutualisation des expériences entre les animateurs des structures d'ENEDD et les enseignants ayant bénéficié de l'accompagnement. A cette même période ils réceptionneront les projets pour la rentrée 2023-2024.

Ces actions se répéteront chaque année à la même période jusqu'en 2029.

Une enveloppe du LIFE est dédiée à l'appui de l'Ariena par les deux autres TDR pour la territorialisation des étapes du projet.

#### **E04.4 Création et mise en œuvre d'une démarche d'accompagnement pédagogique des lycées favorisant la prise en compte des enjeux eau et biodiversité en s'appuyant sur des dispositifs/actions existants sur le Grand Est**

De janvier à avril 2022, le chargé de mission de l'Ariena aura pour mission de lancer et d'animer un « comité de pilotage Grand Est » regroupant les réseaux ENEDD, Rectorats, Région Grand Est, représentants des Académies, Agences de l'eau, DREAL Grand Est, experts pédagogiques des Réseaux ENEDD, conseillers pédagogiques de l'EN, etc. Son rôle sera d'élaborer un premier cadrage de l'accompagnement des lycées par les associations d'ENEDD.

Durant cette même période, des comités de pilotage territoriaux (Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne) seront également installés et animés par chaque tête de réseau (TDR) d'ENEDD (le chargé de mission dédié pour l'Ariena, une personne référente pour LorEEN et une autre pour le Graine Champagne Ardenne). Leur composition sera une déclinaison territoriale du « Copil Grand Est » dans le but de faciliter l'organisation et le déploiement des projets pédagogiques dans les établissements scolaires des 3 territoires champardennais, lorrains et alsaciens. Ils auront ainsi pour rôle d'adapter le dispositif pédagogique selon les contextes départementaux, de piloter sa mise en œuvre et de suivre les projets scolaires qui les concernent.

D'avril à décembre 2022, le chargé de mission de l'Ariena rencontrera les partenaires publics proposant des dispositifs spécifiques aux lycées (E3D, Lycées en transition, etc.) et compilera les états des lieux des pratiques existantes réalisés par chacune des TDR en s'appuyant sur quelques expérimentations menées par les associations d'ENEDD sur chaque territoire avec des lycées.

Les objectifs de cet état des lieux sont multiples :

- évaluer des actions déjà réalisées (freins et pistes de leviers auprès des différents acteurs du projet, niveau d'implication des élèves) en lien avec l'Éducation Nationale, la direction des lycées de la Région Grand Est ;
- mettre en place une stratégie d'accompagnement des lycées : localisation, objectifs, format, durée, parties prenantes des accompagnements ;
- créer et expérimenter une démarche d'accompagnement des lycées (équipes pédagogiques, services techniques, gestionnaires d'établissement, gestionnaires publics et privés de milieux naturels, etc.).

De janvier à juin 2023, le chargé de mission de l'Ariena réunira le Copil Grand Est afin de faire un premier bilan sur les expérimentations menées en 2022, prendre connaissance des lycées préalablement repérés par chaque Copil territorial. Un cadre d'accompagnement des lycées sera ainsi formalisé ainsi qu'un objectif d'accompagnement des lycées par territoire sur l'année scolaire 2023-2024.

Les projets engagés avec les lycées en septembre-octobre 2023 auront pour objet de tester le cadre d'accompagnement formalisé à l'issue de l'état des lieux. Les lycées engagés auront été repérés pendant l'état des lieux afin de favoriser une diversité de situations territoriales et d'établissements : 3 anciennes régions, secteurs urbains et ruraux, effectifs, etc.

En juin 2024, les trois TDR organiseront une journée d'échange et de mutualisation des expériences entre les animateurs des structures d'ENEDD et les enseignants de lycées ayant bénéficié de l'accompagnement.

Entre juin et septembre 2024, chaque TDR élaborera les bilans des projets réalisés afin de les présenter lors du Copil Grand Est réuni en septembre. Le bilan y sera validé et les adaptations opérationnelles qui y seront décidées pourront être intégrées aux projets démarrant à cette rentrée.

#### **E04.5 Suivi, évaluation et pérennisation des dispositifs mis en place**

A partir de juin 2024, le chargé de mission de l'Ariena complétera un tableau de bord de suivi des projets à destination des primaires et des collèges en précisant la qualité et le nombre de publics sensibilisés (participants, participants différents, journées participants), le nombre et les thématiques des projets, etc. Chaque TDR fera remonter ces informations pour les compiler à l'échelle Grand Est. La même démarche sera effectuée à partir de juin 2024 pour les projets à destination des lycées.

Sur la plateforme « Biodiversité du Grand Est », le chargé de mission de l'Ariena localisera les projets (cartographie) en faisant également apparaître différentes informations connexes, selon les besoins : partenariats, acteurs locaux, sites N2000, trames verte et bleue, perspectives et continuités des projets, etc.

Une évaluation triennale sera réalisée par le chargé de mission de l'Ariena afin de permettre les adaptations et évolutions du dispositif pédagogique, de favoriser les connexions avec les autres actions du projet LIFE, etc.

A partir de 2028, chaque TDR consacrerait du temps de travail pour mobiliser les différents partenaires et trouver de nouvelles sources de financement afin de pérenniser les dispositifs pédagogiques mis en place.

Le responsable administratif de l'Ariena aura 8 jours par an dédiés pour assurer le suivi général de l'action, les modalités de contractualisation et prestations, de veiller à assurer le respect du cadre du projet LIFE (justificatifs, communication), et d'assurer la coordination de la justification des actions, de la rédaction des bilans, etc.

Le coordinateur de réseau de l'Ariena aura 6 à 7 jours par an pour participer à la coordination générale de l'action en faisant le lien avec les différents partenaires et les têtes de réseau ENEDD du Grand Est et aux comités de pilotage, réunions, etc. Il appuiera le chargé de mission dans la production de documents (rédaction et relectures), et assurera la coordination des travaux de pérennisation du dispositif au niveau régional.

#### ***Raisons pour lesquelles l'action est nécessaire / plus-value***

Cette action est nécessaire car face à l'érosion de la biodiversité, l'une des clés de réussite est la mobilisation de tous les acteurs du territoire : les entreprises, les acteurs institutionnels, les associations et plus largement l'ensemble des citoyens. La transmission des savoirs grâce à la sensibilisation, à la formation et à l'éducation sont des conditions nécessaires pour donner l'envie et les moyens de préserver la biodiversité. La sensibilisation des jeunes, notamment grâce à un dispositif déployé dans et autour des établissements scolaires est prioritaire pour une mobilisation de forte ampleur et les sorties sur le terrain contribuent à une meilleure connaissance et appropriation des enjeux du territoire.

Les élèves, sensibles aux enjeux environnementaux en particulier en ce qui concerne la préservation du vivant, peuvent être des relais efficaces auprès de leurs parents, des autres classes et participent in fine à l'éveil des consciences. La plus-value de ce type de projets répartis sur l'ensemble de la région Grand Est, est sa capacité à essaimer, à donner de la visibilité et de la lisibilité aux objectifs des politiques publiques de préservation de la biodiversité.

L'expérience des associations d'ENEDD a montré ces dernières années qu'un temps de sensibilisation conséquent constitue une réelle plus-value pédagogique et technique pour l'enseignant, la classe et l'animateur. Les projets longs favorisent l'appropriation de la thématique et des enjeux par les élèves et par les enseignants. Ils sont également moteurs pour créer des liens durables avec les acteurs et les actions du territoire en faveur de la biodiversité : plantations de haies, participation au PRAM (Programme Régional d'Action pour les Mares), création de biotopes pédagogiques dans les établissements scolaires (murs de pierres sèches, prairies fleuries, tas de bois morts, zones en libre évolution, etc.), actions d'informations locales sur les espèces et habitats naturels (interprétation du patrimoine naturel, communication, etc.), contributions aux inventaires ou suivis naturalistes via les sciences participatives, coopérations avec les acteurs locaux (arboriculteurs, viticulteurs, apiculteurs, forestiers, agriculteurs, etc.), etc.

Globalement, les projets auront un impact positif sur les milieux et les espèces par une meilleure prise en compte de la biodiversité dans le quotidien et le cadre de vie des élèves en favorisant également les synergies avec les acteurs locaux et les actions concrètes menées dans et à proximité des établissements scolaires.

Cette action contribuera à la mise en œuvre de la priorité stratégique F.3 du CAP 2014-2020 et de l'objectif E1.5 du CAP 2021-2027 en permettant la mobilisation et l'adhésion la plus large et durable possible des publics.

La sensibilisation des plus jeunes vient compléter le panel d'actions proposées par le LIFE BIODIV'EST au bénéfice de la mobilisation et de l'adhésion la plus large et durable possible. Là encore, une attention particulière sera apportée au volet sensibilisation des DOCOB. C'est à partir de l'expérience acquise au sein du réseau N2000 et selon les priorités définies par le CAP du LIFE BIODIV'EST, que ces opérations de sensibilisation pourront être déployées au-delà du réseau Natura 2000 (mais dans sa continuité) au bénéfice du réseau d'infrastructures vertes.

### *Contraintes, risques et hypothèses*

Adhésion des publics cibles au dispositif : Les projets s'inscrivent sur de nombreuses séances : ceci est un atout pour les élèves mais cela peut également être vu par l'enseignant comme une contrainte pouvant entraîner du retard dans la réalisation du programme scolaire. Ainsi, la nécessité d'une équipe pédagogique au collège, par exemple, s'impose afin de répartir la charge horaire sur plusieurs personnes et non sur un seul enseignant. La formation et le savoir-faire des animateurs nature leur permettront de travailler en complémentarité avec les enseignants et de co-construire un projet en adéquation avec les attendus de fin de cycle et les programmes scolaires. Les expériences des structures d'éducation à l'environnement sur ce type de projets longs fourniront un cadre rassurant et engageant aux enseignants.

Mise en œuvre du projet : Les nombreuses séances du projet peuvent effrayer les enseignants par rapport à leurs emplois du temps contraints. Les structures d'ENEDD, en partenariat avec les services de l'Éducation Nationale, pourront associer les conseillers pédagogiques lors de la mise en place du projet pour réfléchir ensemble à son organisation.

Mise en œuvre du projet : Le contexte sanitaire actuel lié à la COVID 19 peut perturber la réalisation des animations en salle et sur le terrain. Le planning des animations pourra être adapté en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. Le travail long et construit sur l'ensemble de l'année scolaire sera un facteur favorable à l'adaptation et à l'organisation des séquences pédagogiques d'une part (saisonnalité), à une réduction des risques sanitaires d'autre part, via les activités extérieures.

Mise en œuvre du projet : les parties prenantes extérieures à l'établissement scolaire pourraient ne pas vouloir s'impliquer dans le projet pédagogique. L'expérience des animateurs leur permettra de comprendre les points de blocage et d'adapter en conséquence le projet afin que chacun puisse y trouver un intérêt.

*Résultats attendus (informations quantitatives quand cela est possible)*

Voici les différents résultats attendus de l'action E04 :

- 42 projets pédagogiques lancés annuellement à destination des écoles primaires, des collèges et des lycées ;
- Au moins 300 classes et établissements sensibilisés ;
- Au moins 300 enseignants touchés par les projets pédagogiques ;
- Au moins 8 000 élèves sensibilisés ;
- Au moins 40 000 journées/participants (correspond au volume de journées passées par l'ensemble des élèves sensibilisés sur un projet eau biodiversité sur les 8 années scolaires du Life)

*Estimation des coûts*

PERSONNEL (F1)

Bénéficiaire	Personnel	Jours-homme	Taux journalier	Total
Ariena	Chargé de mission sensibilisation	639	325 €	207 675 €
	Illustrateur/Graphiste	39	325 €	12 675 €
	Coordinateur de réseau	60	325 €	19 500€
	<b>Total</b>			<b>239 850€</b>

Le coût journalier est calculé sur la base d'un coût horaire (heure travaillée) moyen pour les salariés de l'Ariena, appliqué à une journée de 8h, donnant un coût journalier de 312 € en 2022. En appliquant une hausse de coût annuelle de 1% (hausse du coût de la vie), le résultat lissé en moyenne de 325 €/jour travaillé étant retenu.

Les missions confiées à l'Ariena regroupent la coordination et l'animation territoriale du dispositif pédagogique effectuées au niveau Grand Est et à l'échelle alsacienne.

Son temps de travail se décompose sur plusieurs postes et de la manière suivante :

- 71 jours / an pour le chargé de mission sensibilisation ;
- 4 à 5 jours / an pour l'illustrateur ;
- 8 jours / an pour le responsable administratif (cf. fiche F01) ;
- 6 à 7 jours / an pour le coordinateur de réseau.

Le chargé de mission sensibilisation aura pour mission d'assurer la mise en œuvre du projet et sa coordination, en étant notamment chargé de :

- L'organisation, la préparation et la participation aux comités de pilotage Grand Est et territoriaux ;
- La coordination de l'action de définition du cadre de projet et d'évaluation, de l'ensemble des documents et trames ;
- L'appui aux montages des dossiers de projets, la collecte des dossiers, des bilans, la préparation de synthèses...
- L'organisation des journées d'échange
- L'organisation et la gestion de la communication
- La participation à la coordination générale de l'action, aux travaux de pérennisation du dispositif...

L'illustrateur/graphiste sera chargé de garantir la cohérence graphique de l'ensemble des documents et supports produits en ayant en particulier pour mission de créer une charte graphique et de réaliser la mise en forme de l'ensemble des documents et supports de communication à destination des publics et des partenaires.

Le responsable administratif aura la charge d'assurer le suivi général de l'action, les modalités de contractualisation et prestations, de veiller à assurer le respect du cadre du projet LIFE (justificatifs, communication), et d'assurer la coordination de la justification des actions, de la rédaction des bilans, etc. (cf. fiche F01)

Le coordinateur de réseau aura pour mission de participer à la coordination générale de l'action en faisant le lien avec les différents partenaires et les têtes de réseau ENEDD du Grand Est et aux comités de pilotage, réunions, etc. Il appuiera le chargé de mission dans la production de documents (rédaction et relectures), et assurera la coordination des travaux de pérennisation du dispositif au niveau régional.

### ASSISTANCE EXTERIEURE (F3)

Bénéficiaire	Description	Montant
Ariena	Réalisation des projets par les membres du réseau <b>Ariena (1)</b>	560 000 €
Ariena	Réalisation des projets par les membres du réseau <b>LorEEN (1)</b>	560 000 €
Ariena	Réalisation des projets par les membres du réseau <b>Graine Champagne Ardenne (1)</b>	560 000 €
Ariena	Coordination des projets, organisation des journées d'échange territoriales, participations aux états des lieux et comités de pilotage par l'association <b>LorEEN</b> et les membres de son réseau	207 250 €
Ariena	Coordination des projets, organisation des journées d'échange territoriales, participations aux états des lieux et comités de pilotage par l'association <b>Graine Champagne Ardenne</b> et les membres de son réseau	207 250 €
Ariena	Intervenants extérieurs (journées d'échange)	5 250 €
Ariena	Participation des associations membres du réseau <b>Ariena</b> à l'état des lieux lycées	9 000 €
Ariena	Participations des associations membres du réseau <b>Ariena</b> aux comités de pilotage	18 000 €
	Total	2 126 750 €

Il est prévu de réaliser 42 projets par an sur l'ensemble de la région Grand Est et répartis de façon égale entre les 3 territoires (soit 14 projets par territoire). Chaque projet (pour des classes de primaire, collège ou lycée) coûte 5 000 € et comprend le temps de préparation, d'animation, de mobilisation des acteurs, de restitution et de bilan (au total 12 jours) ainsi que les frais de déplacement, de petit matériel et de structure.

70 000 € par an et pendant 8 ans seront ainsi facturés à l'Ariena par les réseaux Graine Champagne Ardenne et LorEEN ainsi que par les associations membres de l'Ariena pour la réalisation de projets de sensibilisation à la biodiversité ( $5\,000 \times 14 = 70\,000$  €).

La coordination et l'animation territoriale du dispositif pédagogique seront effectuées au niveau Grand Est et à l'échelle du territoire lorrain par LorEEN et du territoire champardennais par le Graine Champagne-Ardenne pour un montant total de coordination de 414 500 €, réparti comme suit :

- 207 250 € de prestation pour l'ensemble de la coordination du projet, organisation de journées d'échange, état des lieux, participations aux comités de pilotage réalisé par le réseau LorEEN ;
- 207 250 € de prestation pour l'ensemble de la coordination du projet, organisation de journées d'échange, état des lieux, participations aux comités de pilotage réalisé par le réseau Graine Champagne Ardenne.

Les 207 250 € de prestation de coordination, comprennent pour chacun de ces deux réseaux :

- 175 050 € pour la coordination territoriale des projets menés avec les établissements scolaires et la contribution à la coordination régionale ;
- 5 200 € pour les interventions extérieures au cours des journées d'échange territoriales ;
- 9 000 € pour la participation des associations membres des réseaux à l'état des lieux lycées ;
- 18 000 € pour la participation d'associations membres des réseaux aux comités de pilotage (collège de pédagogues).

Un montant de 32 250 € sera réservé pour les interventions extérieures au cours des journées d'échange, participation d'associations membres du réseau Ariena à l'état des lieux et aux comités de pilotage régionaux (collège de pédagogues).

(1) Dans le cadre de ces projets, l'Ariena prévoit de coopérer avec ses associations membres et celles des deux autres réseaux de la région via les deux TDR, Toutes ces associations sont composées d'animateurs professionnels formés, et spécialement dédiés à l'accompagnement de ces projets de sensibilisation, de médiation, d'éducation à la nature et à l'environnement.

Ces coopérations ne relèveront pas de consultations extérieures mais bien de partenariats ciblés entre les trois TDR et un certain nombre d'associations adhérentes [cf. argumentaire détaillé dans l'annexe jointe].

#### TOTAL

<b>sujet</b>	<b>montant estimatif</b>
Personnel	239 850€
Prestation de service	2 126 750 €
<b>Total</b>	<b>2 366 600 €</b>

#### *Livrables*

Action / sous action	Description du livrable	Délai d'exécution
Sensibilisation des classes de primaires, collèges et lycées du Grand Est à la biodiversité	Bilan pédagogique des projets par année scolaire	30/04/2031
	Tableau de bord des projets d'ENEDD par année scolaire	30/04/2031
	Cartographie des projets mise en ligne sur la plateforme "Biodiversité Grand Est" au fil de l'eau.	30/04/2031
	Rapport triennal d'évaluation du dispositif (à partir des données quantitatives et qualitatives - journées d'échanges d'expériences, etc.)	30/04/2031
	Publications sur la plateforme "Biodiversité Grand Est" de quelques retours d'expériences	30/04/2031

### Balises / étapes clés

Balise / étape clé	Délai de réalisation
Lancement des deux « Copil Grand Est » (primaire/collège et lycée) et conception du cadre général du dispositif pédagogique.	30/04/2022
Organisation des « Copil territoriaux » dans les trois territoires (primaire/collège et lycée) et adaptation du cadre pédagogique à chaque contexte territorial	30/06/2022
Première diffusion du dispositif à destination des primaires et des collèges	30/06/2022
Sélection des premiers projets retenus via le dispositif à destination des primaires et des collèges pour l'année scolaire 2022/2023	30/09/2022
Réalisation d'un état des lieux des pratiques existantes pour l'accompagnement des lycées par des structures d'ENEDD	30/01/2023
Validation d'un cadre d'accompagnement des lycées par des structures d'ENEDD et déploiement du dispositif	30/09/2023
Organisation de la première journée d'échanges et de mutualisation des expériences entre les animateurs des structures d'ENEDD et les enseignants ayant bénéficié du dispositif à destination des primaires et des collèges sur l'année scolaire 2022/2023	30/09/2023
Premiers projets d'accompagnement des lycées pour l'année scolaire 2023/2024	30/07/2024
Organisation de la première journée d'échange et de mutualisation des expériences entre les animateurs des structures d'ENEDD et les enseignants des lycées ayant bénéficié de l'accompagnement sur l'année scolaire 2023/2024	30/09/2024
Déploiement des dispositifs à destination des primaires, des collèges et des lycées de l'année scolaire 2023/2024 à l'année scolaire 2029/2030 (diffusion, sélection, journée d'échanges, etc.)	30/09/2030
Évaluation finale du dispositif, bilan, communication et perspectives	30/04/2031

### Calendrier

Sous-Action / Etape	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Information / Organisation / Planification et cadrage du dispositif pédagogique à destination des primaires et des collèges l'échelle des 3 réseaux ENEDD Grand Est	X									
Déploiement du dispositif à destination des primaires et des collèges	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Bilan évaluation/ Mutualisation (mise en place d'une journée d'échange avec les porteurs de projet)		X	X	X	X	X	X	X	X	X
Communication/ Cartographie des projets à l'échelle du Grand Est		X	X	X	X	X	X	X	X	
Évaluation du dispositif à destination des primaires et des collèges et ajustements éventuels au bout de 3 ans				X			X			
État des lieux des pratiques existantes d'accompagnement des lycées par des structures d'ENEDD en faveur de la biodiversité	X									
Création d'une démarche d'accompagnement des lycées		X								
Déploiement des projets dans les lycées		X	X	X	X	X	X	X	X	
Évaluation du dispositif à destination des lycées à mi-parcours et ajustements éventuels						X				
Mise en place d'un tableau de bord de suivi des projets			X	X	X	X	X	X	X	X

Mobilisation de différents partenaires pour trouver de nouvelles sources de financement et pérenniser les dispositifs après le LIFE							X	X		
Évaluation finale du dispositif, bilan, communication et perspectives									X	X

## *ACTION E05 : Animation de la vie citoyenne et du bénévolat*

### *Bénéficiaire responsable de la mise en œuvre*

Les bénéficiaires responsables de la mise en œuvre de cette action seront les Conservatoires d'espaces naturels (CEN) du Grand Est : CEN Alsace, CEN Champagne-Ardenne, CEN Lorraine. Le CEN Alsace sera le bénéficiaire principal pour cette action tout en s'appuyant sur la contribution des deux autres CEN.

### *Description (quoi, comment, où et quand)*

L'objectif est la dynamisation de la vie citoyenne et du bénévolat en faveur de la biodiversité sur le territoire du Grand Est, toutes structures confondues. Pour cela, une stratégie d'action sera mise en place accompagnée des bons outils pour améliorer la visibilité des offres de bénévolat, susciter l'engagement citoyen, accompagner et fidéliser les bénévoles... L'action sera pilotée par un animateur réseau recruté spécifiquement au sein du CEN Alsace. Ce recrutement nécessitera l'acquisition d'un matériel informatique de base (ordinateur, écran, casque de visioconférence, mallette).

Pour cela, trois sous-actions ont été identifiées :

- un état des lieux le plus exhaustif possible ;
- l'élaboration de la stratégie et du plan d'action à mettre en œuvre ;
- le développement d'outils et l'expérimentation.

Afin de garantir une adhésion des structures concernées par la thématique la plus large possible et de construire une stratégie tenant compte des disparités et hétérogénéités du Grand Est, les travaux seront encadrés par un comité de pilotage (COPIL) associant les 3 CEN, la Région Grand Est et des acteurs significatifs et impliqués en faveur du développement du bénévolat (LPO, FNE Grand Est, des collectifs informels de citoyens engagés pour le climat ou la biodiversité, l'ARIENA, Graine Champagne-Ardenne, LorEEN, des structure(s) de terrain CINE/CPIE, ODONAT, le Mouvement associatif Grand Est) ... Les réunions de pilotage induiront des frais de déplacement, d'hébergement pour les 3 CEN et des frais de bouche (pots d'accueil).

### **Sous-action E05.1 : état des lieux**

Cette première sous-action, nécessaire à la réalisation de la sous-action 2, s'échelonne sur les 2 à 3 premières années du LIFE. Plusieurs thématiques nécessitent la réalisation d'un état des lieux :

- **État des lieux de l'ensemble des structures à vocation de protection de la nature du Grand Est offrant des opportunités de bénévolat** : qui sont ces structures ? Où en sont-elles de leur réflexion sur la question du bénévolat ?

Il s'agit d'identifier l'ensemble des acteurs concernés par cette thématique par une enquête et un travail de recensement sur l'ensemble du Grand Est. Ce travail sera réalisé par France Nature Environnement Grand Est en tant que tête de réseau des associations de protection de la Nature. Leur position leur permettra d'avoir facilement accès à un grand nombre d'information en sollicitant les associations membres via un questionnaire . Toute la difficulté de l'action réside dans les disparités entre territoires et entre les structures, il est donc nécessaire d'avoir un bon aperçu du panel d'acteurs concernés. Quelques structures des régions et pays limitrophes ayant un poids important en termes d'engagement citoyen pourront également être identifiées. Les données recueillies dans le cadre de ce travail viendront compléter, modifier l'annuaire des acteurs de la plateforme biodiversité afin de rendre l'information disponible pour tous. Elle s'appuiera notamment sur une restitution cartographique et dynamique de la répartition des acteurs proposant du bénévolat sur le territoire.

- **État des lieux sur l'engagement citoyen dans le Grand Est (point de vue bénévole)** : quels sont les prémices à un engagement citoyen ? Quels éléments favorisent cet engagement ou, au contraire, le freine ? Quels sont les processus psychologiques impliquant de « sauter le pas » et de passer de sympathisant à acteur ? Quels sont les profils des bénévoles ? Quelles sont leurs motivations ? Leurs envies ? Que cherchent-ils dans cet engagement ? Sur quelle durée ? Comment concilier vie active et bénévolat ?

Les réponses à ces questions pourront être trouvées via la réalisation d'une étude sociologique à base d'entretiens et de questionnaires par un stagiaire d'une Université de sociologie. Le Mouvement associatif Grand Est sera également impliqué dans cet état des lieux via la transmission de données sur le bénévolat de façon générale. Le pool de bénévoles interrogé pourra être issu d'une sélection représentative des acteurs identifiés précédemment. Une recherche bibliographique sur les ressorts du bénévolat en général pourra également être réalisée (France Bénévolat, Assises du bénévolat annuelles...).

- **État des lieux sur l'engagement citoyen dans le Grand Est (point de vue structure) :** identifier les motivations et les freins à la mise en place d'une offre de bénévolat au sein des structures. Quelles sont les raisons pour lesquelles une structure fait appel à des bénévoles ? Quels sont les freins à cette démarche ?

Il est nécessaire d'identifier les freins à la mise en place du bénévolat au sein des structures et de proposer des pistes pour les lever. Les structures professionnelles peuvent rencontrer des difficultés à concilier le professionnalisme des salariés et les envies et demandes des bénévoles. Il est primordial de soigner les relations salariés/bénévoles pour permettre à la structure de proposer un bénévolat approuvé par tous. Cet état des lieux sera également réalisé par un stagiaire d'une Université de sociologie, en parallèle de l'état des lieux 3.

- **État des lieux des offres de bénévolat :** identifier l'ensemble des formes de bénévolats existants, par qui sont-ils proposés ? Quelle répartition sur le territoire ? Quelles adéquations avec les envies et motivations des bénévoles identifiées plus haut ? Quelles limites rencontrées ?

Ce catalogue des offres de bénévolat sera réalisé via la soumission d'un questionnaire à chaque acteur impliqué dans l'engagement citoyen (identifiés en 1). Pour chaque forme de bénévolat, une description des actions accomplies par les bénévoles ainsi que des éventuelles limites à l'engagement citoyen sera réalisée. Il sera réalisé en parallèle de l'état des lieux des structures, par France Nature Environnement Grand Est.

- **État des lieux sur les outils de « porter à connaissance » :** identifier les outils permettant de faire connaître les offres de bénévolat au grand public. Quels sont les moyens utilisés par les acteurs du Grand Est ? Comment fonctionnent-ils ? Quelle part de la population touchent-ils ? Quelle efficacité ?

Cette synthèse pourra être réalisée en parallèle de l'état des lieux sur les structures (1) et de l'état des lieux sur les offres de bénévolat (4) par sollicitation des acteurs identifiés en 1.

Chaque thématique d'état des lieux fera l'objet d'un rapport spécifique. Leurs résultats seront compilés dans un rapport de synthèse.

Une fois cet état des lieux général réalisé, la connaissance du bénévolat sur le Grand Est (autant de l'offre que de la demande) sera bien étayée.

### **Sous-action E05.2 : élaboration de la stratégie et du plan d'action**

Cette étape prendra la suite de la sous-action E.0.5.1 et se déroulera courant 2024.

Une analyse de l'ensemble des états des lieux de la sous-action 1 permettra d'identifier les orientations de la stratégie pour développer l'engagement citoyen sur le Grand Est. La synthèse des états des lieux sera présentée et validée dans le cadre d'une restitution associant largement les participants à la démarche. Cette restitution prendra la forme d'une assise citoyenne pour la biodiversité. L'objectif est d'y rassembler une centaine de participants représentant le panel le plus large possible de structures impliquées dans le bénévolat, lors de trois jours de travaux et d'ateliers dans le but d'élaborer une stratégie et un plan d'action pour les années à venir. Cette démarche collaborative, inclusive et largement participative permettra d'intégrer la diversité des structures du Grand Est et de leurs contextes. Des frais de déplacements, d'hébergement et de location de salle seront consacrés à cette rencontre.

La démarche sera menée grâce à l'action d'une structure spécialisée dans l'animation de groupes de travail, structure qui se chargera également de la restitution des travaux lors de la clôture des assises (présentation sur grand écran, réalisation de documents synthétiques). Un rapport écrit sera également réalisé par cette structure et viendra conclure la démarche.

A l'issue de cet événement, une stratégie claire et un plan d'action détaillé auront été définis. Ils serviront de base pour la suite de l'action.

### **Sous-action E05.3 : mise en œuvre**

La sous-action 3 s'étalera de 2025 à la fin du Life. Elle dépendra en grande partie des résultats de la sous-action 2 mais il est d'ores et déjà possible d'identifier des champs d'actions inévitables.

Par exemple, la communication sera un point clé. La stratégie et le plan de communication choisis seront liés aux résultats de la sous-action E.0.5.2, tout comme l'adaptation d'outils existants ou la création d'outils spécifiques (plateforme de mise en relation bénévoles <-> structures par exemple). Un budget sera alloué à l'élaboration de ce plan de communication ainsi qu'à la créations/adaptations de nouveaux outils (vidéos et autres).

Les différentes étapes du bénévolat seront concernées : il ne s'agira pas seulement de susciter de nouveaux engagements mais également de mieux mobiliser et d'accompagner les engagements existants. Un budget sera alloué au développement d'outils de suivis de l'implication bénévole et de formations auprès des structures concernées.

Cette sous-action abordera également la question des « porosités » entre structures : bénévolat croisé, partenariat, mise en commun d'outils, implication d'acteurs issus d'autres secteurs que l'environnement...

L'expérimentation de certains aspects du plan d'action sera également réalisée dans le cadre d'opérations concrètes comme des chantiers nature participatifs afin de s'assurer de la fonctionnalité des outils et de la stratégie envisagée. Ceci afin d'en tirer les enseignements nécessaires et d'ajuster la démarche. L'achat de petits matériels pour les bénévoles est prévu. Le suivi de ces expérimentations engendreront des frais kilométriques.

Un budget dédié à la production de livrables à l'issue de chaque phase (dossier complet, documents synthétiques, présentations...) est prévu.

### *Raisons pour lesquelles l'action est nécessaire / plus value*

Cette action est nécessaire car l'engagement citoyen permet à tout un chacun, à titre individuel ou participant déjà à des dynamiques constituées (associations locales, conseil municipal des enfants, associations sportives, entreprises, groupe d'amis...) d'agir concrètement pour l'environnement et/ou son territoire en mettant son temps au service d'une action et même d'une cause en laquelle il croit. Toutes ces actions sont nécessaires au bon fonctionnement de nombreuses structures en Grand Est, ou pourraient le devenir.

L'implication citoyenne participe également à faire évoluer la société et à faire émerger des prises de conscience indispensables pour instaurer des changements en faveur de la biodiversité et de l'environnement en général.

Les acteurs de la protection de la nature ressentent bien l'envie des citoyens de s'impliquer dans la protection de la biodiversité :

- Plusieurs sondages d'opinions valident la préoccupation des citoyens pour la reconquête de la biodiversité ;
- Les associations de protection de la nature appuient d'ores et déjà leurs actions sur une importante participation (confirmée par le nombre d'adhérents, de donateurs, de bénévoles et le nombre d'heures consacrées).

Les associations de protection de la nature du Grand Est découvrent régulièrement, à l'occasion des opérations qu'elles réalisent, de nouveaux volontaires qui ne connaissent pas systématiquement les possibilités d'engagement bénévole. Par ailleurs, le public qui pourrait s'engager en faveur de la biodiversité ignore souvent l'existence d'opportunités d'engagement ou l'existence même d'acteurs le proposant. Une méconnaissance générale des citoyens du Grand Est est un des facteurs limitant du bénévolat actuellement. Le manque de coordination, faute de temps et de moyens, sur la question de l'engagement et du bénévolat entre les structures en est un autre.

Dans l'état actuel des choses les acteurs associatifs identifient plusieurs axes de progrès (interne, environnement, évolutions sociologiques, etc.) les amenant à conduire une réflexion et la mise en œuvre d'un plan d'action en faveur de l'engagement citoyen et du bénévolat.

- Cette action est étroitement liée au CAP (2021-2027) et notamment aux mesures suivantes : E.1.2 « Administration des sites et communication avec les parties concernées ». Les comités de pilotages N2000 chargés de conduire l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB), de suivre sa mise en œuvre et veiller à son actualisation sont composés de représentants des collectivités locales concernées, de socio-professionnels, d'experts, des représentants des services de l'Etat et de représentants des usagers (agriculteurs) mais aussi représentants issus du monde associatif. Cette action permettra d'identifier les éventuelles problématiques de renouvellement des représentants associatifs au sein de ce type d'instances et d'y apporter des réponses.
- E.1.5 « Mesures de communication et de sensibilisation relatives à Natura 2000, éducation et accès des visiteurs » car la mise en œuvre des expérimentations (chantiers nature participatifs par exemple) pourra être réalisée sur des sites Natura 2000 où les participants seront sensibilisés aux enjeux écologiques des sites et à la stratégie européenne de conservation de la nature. Par la suite, les outils et méthodes produits pourront être utilisés au niveau des sites Natura 2000 afin de développer le bénévolat et l'engagement citoyen.

D'une façon générale, le développement des réseaux de citoyens et de bénévoles engagés pour la Nature au sein des sites Natura 2000 ou en continuité sera soutenu. Ces personnes ressources ou réseaux d'acteurs contribuent déjà à faciliter l'animation des sites en tant que relais des animateurs ou en contribuant à des observations, des chantiers écologiques... L'objectif est de les mettre en lumière, les aider à se structurer et susciter des phénomènes d'émulation à l'échelle des sites, d'ensemble de sites ou en continuité. Si la déclinaison française de la politique Natura 2000 vise le développement d'une gouvernance locale, elle recherche aussi l'adhésion des citoyens aux objectifs des sites N2000. Cette action pilote contribue pleinement à l'atteinte de cet objectif, tel que rappelé dans le CAP national.

#### *Contraintes, risques et hypothèses*

La disparité des situations sur le territoire du Grand Est peut être un frein à la réalisation de cette action, d'où la nécessité d'un état des lieux le plus représentatif possible et l'implication dans le COPIL d'acteurs représentatifs de situations et territoires différents.

Des acteurs pourraient ne pas adhérer à l'intérêt de la démarche et choisir de s'en dissocier. La façon de présenter l'action, ses objectifs et ses résultats attendus doit donc être particulièrement soignée et convaincante afin de fédérer le plus d'acteurs possibles. De même, la méthode de travail retenue sera collaborative et co-construite afin de favoriser leur implication.

#### *Résultats attendus (informations quantitatives quand cela est possible) :*

D'une façon générale, il est attendu la mise en place d'une stratégie et d'un plan d'action en faveur de l'engagement citoyen sur l'ensemble du Grand Est, et par conséquent sur l'ensemble des périmètres N2000 et des espaces naturels, protégés ou non. Cela sera traduit par les résultats suivants :

- Implication d'un maximum de structures dans la démarche participative de l'action.
- Élaboration d'outils (formations, outils informatiques, outils de communication...).
- Augmentation du bénévolat (Toutefois il apparaît délicat de corrélérer le nombre de nouveaux bénévoles aux résultats directs des actions conduites dans le cadre du Life tant les paramètres peuvent être pluriels.).

*Estimation des coûts :*

PERSONNEL (F1)

Co-bénéficiaire	Personnel	# jours-homme	taux journalier	total
CEN Alsace	Animateur réseau	1260	220	277 200 €
	Directeur	60	370	22 200 €
	Chargé(e) de communication	150	220	33 000 €
	Informaticien	30	220	6 600 €
	Technicien Protection et gestion des espaces naturels	80	240	19 200 €
CEN Champagne-Ardenne	Responsable de la mission valorisation	150	200	30 000 €
	Chargé(e) de communication	48	220	10 560 €
	Technicien Protection et gestion des espaces naturels	20	190	3 800 €
CEN Lorraine	Responsable de la mission valorisation	150	330	49 500 €
	Chargé(e) de communication	48	240	11 520 €
	Technicien Protection et gestion des espaces naturels	40	234	9 360 €
	<b>Total :</b>			<b>472 940 €</b>

DÉPLACEMENT ET SÉJOUR (F2)

Bénéficiaire	Sujet	Montant estimatif
CEN Alsace	<b>Frais de voyage</b> (expérimentations) : frais kilométriques (0,41 € par km, 200 km en moyenne pour chaque expérimentation)	3 034 €
CEN Alsace	<b>Frais de voyage</b> (COPIL, assises citoyennes, réunions de pilotage des CEN) : 39 allers-retours voyage TGV Châlons - Strasbourg (160 €)	6 240 €
CEN Alsace	<b>Frais de séjour</b> (COPIL, assises citoyennes, réunions de pilotage des CEN) : 36 nuits d'hôtel (100 €) et 36 repas (21 €) + participation aux frais de séjour des assises citoyennes (120 €)	4 476 €
CEN Champagne-Ardenne	<b>Frais de voyage</b> (expérimentations) : frais kilométriques (0,41 € par km, 200 km en moyenne pour chaque expérimentation)	3 034 €
CEN Champagne-Ardenne	<b>Frais de voyage</b> (COPIL, assises citoyennes, réunions de pilotage des CEN) : 38 allers-retours voyage TGV Châlons - Strasbourg (160 €)	6 080 €
CEN Champagne-Ardenne	<b>Frais de séjour</b> (COPIL, assises citoyennes, réunions de pilotage des CEN) : 36 nuits d'hôtel (100 €) et 36 repas (21 €) + participation aux frais de séjour des assises citoyennes (80 €)	4 436 €
CEN Lorraine	<b>Frais de voyage</b> (expérimentations) : frais kilométriques (0,41 € par km, 200 km en moyenne pour chaque expérimentation)	3 034 €
CEN Lorraine	<b>Frais de voyage</b> (COPIL, assises citoyennes, réunions de pilotage des CEN) : 38 allers-retours voyage TGV Châlons - Strasbourg (160 €)	6 080 €
CEN Lorraine	<b>Frais de séjour</b> (COPIL, assises citoyennes, réunions de pilotage des CEN) : 36 nuits d'hôtel (100 €) et 36 repas (21 €) + participation aux frais de séjour des assises citoyennes (80 €)	4 436 €
<b>TOTAL</b>		<b>40 850 €</b>

PRESTATIONS DE SERVICE (F3)

<b>Prestataire</b>	<b>Description</b>	<b>Montant estimatif</b>
Convention de partenariat avec FNE Grand Est (FNE GE assure une fonction fédérative de tête de réseau exclusive des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Grand Est. Cela se traduit par la constitution d'une base de données et une connaissance incontournable de ses membres. Par ailleurs, les CEN considèrent l'implication forte de FNE GE sur la phase diagnostic comme un facteur de réussite et de mobilisation pour l'ensemble de l'action E05)	Recensement des structures, des offres de bénévolat, des outils de chaque territoire, des bénévoles à interroger	25 000 €
Partenariat avec le Mouvement Associatif Grand Est (UMAGE) (l'UMAGE, à travers sa fonction de tête de réseau exclusive de fédérations associatives, tout secteur d'activité confondus, a une expertise et une connaissance large du bénévolat en Grand Est ; l'UMAGE organise chaque année en partenariat avec la DRJSCS et le Conseil Régional du Grand Est les Rencontres associatives )	Données sur le bénévolat en général	1 000 €
Partenariat avec l'Université (Le projet partenarial permettra de proposer des possibilités de recherche et de stage a des étudiants en Master 2, sur un sujet d'intérêt partagé par les chercheurs universitaires et les acteurs de la protection de la biodiversité)	Enquête sociologique sur l'engagement citoyen du point de vue des bénévoles	4 000 €
Partenariat avec l'Université (cf. supra)	Enquête sociologique sur l'engagement citoyen du point de vue des bénévoles	4 000 €
A définir	Production de livrables à l'issu de chaque phase (dossier complet, documents synthétiques, présentations...)	28 000 €
A définir	Animation de groupes de travail	8 000 €
A définir	Participation aux frais d'hébergement, de location de salles et de repas des Assises citoyennes	10 000 €
A définir	Accompagnement à la réalisation du plan de communication (sous-action 3)	10 000 €
A définir	Développement de nouveaux outils (15 000 €) + vidéos (6 000 €)	21 000 €
A définir	Développement et mise en œuvre de formations aux salariés	6 000 €
<b>Total :</b>		<b>117 000 €</b>

BIENS DURABLES

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Description</b>	<b>Montant estimatif</b>
CEN Alsace	Ordinateur, écran, casque de visioconférence, mallette (équipement minimal nécessaire dans le cadre d'un nouveau recrutement lié à l'action E05 du Life Biodiv'Est)	3 000 €
<b>Total :</b>		<b>3 000 €</b>

## FOURNITURES (F6)

Bénéficiaire	Description	Montant estimatif
CEN Alsace	Pot d'accueil COPIL (20 personnes)	5 200 €
CENs Grand Est	Petits équipements pour les bénévoles (matériel chantiers participatifs)	3 000 €
	Total :	8 200 €

## TOTAL

	Montant estimatif
Personnel	472 940 €
Déplacement et séjour	40 850 €
Prestation de service	117 000 €
Biens durables	3 000 €
Fournitures	8 200 €
Autres coûts	/
Total :	641 990 €

*Livrables :*

Action / sous action	Description du livrable	Délai d'exécution
Sous-action 1 : États des lieux		
Document de synthèse des états des lieux avec analyse des résultats.	- Catalogue de l'ensemble des acteurs concernés par l'action; - Rapport de l'étude sociologique ; - Catalogue descriptif des formes de bénévolat ; - Synthèse des outils existants, de leur utilisation et de leurs avantages/inconvénients.	30 Juin 2024
Sous-action 2 : Élaboration de la stratégie et du plan d'action		
Assise citoyenne	Document cadre présentant la stratégie et le plan d'action en faveur de l'engagement citoyen sur le Grand Est	31 Décembre 2024
Sous-action 3 : Mise en œuvre		
Production ou adaptation d'outils.	Outils (formes diverses dépendantes de la sous-action 2).	31 décembre 2026
Intégration des résultats des expérimentations au document cadre.	Document cadre finalisé.	30 octobre 2030

*Balises / étapes clés :*

Balises / étapes clés	Délai de réalisation
Sous-action 1	
Copil de lancement de la démarche	31 Mars 2022
Contractualisation avec les principaux partenaires pour la réalisation de l'état des lieux	30 Juin 2022
Copil de recueil et d'analyse de l'état des lieux	31 Décembre 2023
Sous-action 2	
Assises du bénévolat en faveur de la biodiversité	30 Juin 2024
Rédaction et diffusion du plan d'action engagement citoyen et bénévolat pour la biodiversité	31 Décembre 2024
Sous-action 3	
Validation des opérations pilotes expérimentales	30 Juin 2025
Copil analyse des retours d'expérience	31 Mai 2030
Copil conclusion de l'action	31 Décembre 2030

## Calendrier

Sous-Action / Etape	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<b>Sous-action 1</b>										
1. Etat des lieux des acteurs	X	X								
2. Etat des lieux de l'engagement citoyen (point de vue bénévole)	X	X								
3. Etat des lieux de l'engagement citoyen (point de vue structure)	X	X								
4. Etat des lieux des offres de bénévolat	X	X								
5. Etat des lieux sur les outils de « porter à connaissance ».	X	X								
<b>Sous-action 2</b>										
Synthèse et rédaction du document cadre			X							
<b>Sous-action 3</b>										
1. Définition du plan d'action et de la stratégie			X	X						
2. Déclinaison des outils				X	X	X	X	X		
3. Expérimentation					X	X	X	X	X	X

## **ACTION E06 : Mise en réseau**

### *Bénéficiaire responsable de la mise en œuvre*

La Région Grand Est sera le bénéficiaire responsable de la mise en œuvre de cette action, avec l'ensemble des partenaires du projet qui seront également impliqués dans l'action, pour mobiliser les membres de leurs réseaux pour collecter des données et identifier d'autres projets européens similaires, ainsi que les synergies possibles avec ceux-ci

### *Description (quoi, comment, où et quand)*

Dans le cadre de cette action, il s'agira d'identifier d'autres projets dans l'Union Européenne travaillant sur des problématiques similaires, d'établir des contacts avec ceux-ci et de mettre en place un programme d'échange de connaissances afin de capitaliser davantage sur ces projets conduits à l'échelle transfrontalière mais également européenne.

Des activités de mise en réseau seront conduites afin de créer ou renforcer les connexions avec d'autres projets européens, mis en place sous l'impulsion du programme Life mais également d'autres programmes de financement européens, tels qu'Interreg. Ces activités viseront à tirer parti des synergies avec ces initiatives ; compléter l'orientation et l'intérêt des activités développées ; augmenter l'impact, la transférabilité et la visibilité du projet, capitaliser sur l'expérience de ces projets.

### **Sous actions E06.1 : Conception d'une stratégie de mise en réseau**

Le coordinateur de projet du projet concevra un plan d'action pour les activités communes de communication et de création de réseau. Celles-ci comprendront :

- l'identification des actions qui pourraient bénéficier d'une mise en réseau au niveau régional et transfrontalier
- l'identification du public cible et le type de moyens et produits de communication pour les activités de communication générale aux niveaux national et européen ;
- la définition de stratégie d'échange avec les projets Life intégrés. Elle comprendra une préidentification des projets Life similaires au projet Life Biodiv'Est, d'entretiens téléphonique / visio avec les coordonateurs de projet. Ce premier travail permettra d'identifier des thématiques de travail communes qui feront l'objet des réunions d'échanges de la sous actions E06.3

### **Sous action E06.2 : Mise en réseau transfrontalière au niveau des actions**

A l'échelle du territoire frontalier de la région Grand Est, eu égard aux nombreux projets qui ont été mis en place sous l'impulsion des programmes européens dans les territoires frontaliers et aux synergies transfrontalières existantes dans le cadre des espaces de coopération et des structures transfrontalières, ainsi que de l'importance de poursuivre le développement de celles-ci en matière de continuité de la protection de la biodiversité.

La déclinaison du Cadre d'Action Prioritaire au niveau régional (A01) comprendra l'organisation échanges avec les pays frontaliers (outils méthode avec la Belgique, pratiques N2000 et réglementation avec l'Allemagne). Les travaux d'élaboration des Plans d'Actions Espèces (A03) intégreront des compilations des pays voisins.

L'échange de résultats avec des territoires frontaliers ou avec des projets européens du territoire ont lieu au sein des différentes actions. Par exemple, le pôle de gestionnaire des milieux naturels (C06) intégrera les gestionnaires des pays frontaliers (Luxembourg, Suisse, Allemagne, Belgique).

Des interactions avec des projets Life ou Interreg ont été identifiées. Par exemple, l'action de construction d'une stratégie foncière (C05) a des liens étroits avec les projets Life suivants : Life Intégré Nature Belgian Nature Integrated, LIFE « Connexions » porté par Natagora avec les CEN Champagne-Ardenne et Lorraine comme bénéficiaires associés. Des actions d'acquisitions foncières sont prévues dans le cadre de ce projet, le LIFE Gouvernance et information en matière d'environnement « Promouvoir et renforcer l'armée dans son rôle de gestionnaire de site Natura 2000, en France et en Europe. »

L'harmonisation de la cartographie trame verte et bleue (C03) intégrera les réseaux écologiques des territoires voisins (Luxembourg, Suisse, Allemagne, Belgique et régions françaises voisines). Des réunions de travail auront lieu pour assurer la jonction des réseaux écologiques proches.

Des réunions régulières auront lieu avec les acteurs transfrontaliers en fonction de l'avancée de chacune des actions. Ces réunions seront organisées par les porteurs de chacune des actions. Le temps consacré à ces réunions est rattaché à la mise en œuvre de chacune des actions.

### **Sous action E06.3 : Mise en réseau européenne au niveau du projet**

Ces activités de mise en réseau viseront à renforcer les liens avec des projets Life intégrés similaires en Europe travaillant sur des problématiques identiques. Les membres de l'équipe du projet participent régulièrement à des événements internationaux et organisent des réunions de renforcer leurs qualifications et de partager les bonnes pratiques avec des experts d'autres pays, d'établir et de maintenir des contacts étroits avec d'autres projets LIFE intégrés.

Quelques exemples de projets intégrés adoptés par la Commission Européenne, pourront échanger avec le projet Life Biodiv'Est comment le projet LIFE IP PAF « Biodiversity recovery approach for N2000 sites and surroundings, in cooperation with agricultural and other land users » des Pays bas ou le « Belgian Nature Integrated Project » de la Belgique.

Une réunion de réseau sera organisée tous les deux ans à Bruxelles ou en Grand Est (pour permettre des visites de terrain) avec les projets sont les thématiques et les approches sont similaires. Ces réunions viseront à connaître les autres projets et à faire connaître le projet Biodiv'Est

Le coordinateur de projet du projet aura la responsabilité de :

- Organiser de 2 ateliers d'échange d'informations et d'expérience acquise durant le projet avec d'autres projets de PI LIFE et projets Natura 2000, en 2024 et en 2027 ;
- Participer à des ateliers et séminaires pertinents au niveau régional, national et européen pour présenter le projet du PI et échanger des expériences et des bonnes pratiques - à faire suivre au comité de pilotage du projet et à publier sur le site web du projet.

En plus de ces ateliers d'échanges, un atelier de lancement et un atelier de clôture sont prévus (E01). Les pilotes de projets Life IP proches du projet Biodiv'Est seront invités à y participer.

#### *Raisons pour lesquelles l'action est nécessaire / plus-value*

L'organisation et la participation à des événements en lien avec des projets Life Intégré et Natura 2000 contribuent à la promotion de Natura 2000, ainsi que de l'approche et des résultats du projet. L'échange d'expérience par création de réseau a également son importance pour le renforcement des capacités et contribuera à améliorer la mise en œuvre du Cadre d'Action prioritaire.

#### *Contraintes, risques et hypothèses*

##### Risque 1 : évènements empêchant les déplacements

La crise sanitaire nous a montré que les déplacements pouvaient être fortement limités. Il existe le risque que les déplacements soient ponctuellement ou sur la durée, restreints pour des raisons sanitaires ou autres aléas. Il sera possible si les conditions le demandent, d'organiser les réunions de travail et d'échange avec les autres projets Life IP de manière dématérialisée.

#### *Résultats attendus*

Voici les différents résultats de l'action E06 :

- Connaissance généralisée du projet Biodiv'Est, de Natura 2000 et des acteurs impliqués dans la mise en œuvre
- Bonne diffusion de l'expérience et des bonnes pratiques
- Recueil de retour d'expérience et de bonnes pratiques de la part d'autres projets Life IP et d'autres acteurs de la biodiversité (échanges transnationaux et transrégionaux)
- 2 réunions de travail avec des projets Life IP

### Estimation des coûts

#### PERSONNEL (F1)

Les coûts de personnel sont intégrés dans les actions de coordination (F1) et de communication (E1).

#### DÉPLACEMENT ET SÉJOUR (F2)

Bénéficiaire	Destination	Montant
CRGE	1 à 2 aller-retour par an pour participation à des séminaires (niveau régional, national et européen)	7 500€
CRGE	Frais d'hébergement pour la participation séminaires (niveau régional, national et européen)	2 300€
	Total	9 800€

#### PRESTATIONS DE SERVICE (F3)

Bénéficiaire	Sujet		Montant estimatif
CRGE	Frais de repas	Frais repas pour l'organisation des ateliers d'échanges	5 000 €
CRGE	Interprétation	2 interprètes par jour d'atelier	6 000€
		Total	11 000€

#### TOTAL

Sujet	Montant estimatif
Déplacement et séjour	9 800 €
Prestation de service	11 000 €
<b>Total</b>	<b>20 800€</b>

### Livrables

Stratégie de mise en réseau	31/12/2022
Compte-rendu de l'atelier d'échange n°1	31/12/2024
Compte-rendu de l'atelier d'échange n°2	31/12/2027

### Balises / étapes clés

Atelier d'échange n°1	31/12/2024
Atelier d'échange n°2	31/12/2027

## **ACTION E07 : Elaboration d'une stratégie de répliquabilité et de transférabilité**

### *Bénéficiaire responsable de la mise en œuvre*

Le Conseil Régional Grand Est sera le bénéficiaire responsable de la mise en œuvre de cette action. L'ensemble des co-bénéficiaires seront également impliqués dans l'action.

### *Description (quoi, comment, où et quand)*

Il s'agira d'identifier les méthodes, les approches et les techniques qui ont montré leur efficacité dans le cadre du projet et d'évaluer d'une part leur répliquabilité en Grand Est et d'autre part leur transférabilité dans d'autres territoires français et éventuellement européen.

L'ensemble des actions sont concernées. Une attention particulière sera portée sur la démarche de déclinaison locale du Cadre d'Action Prioritaire au niveau régional (A1) et sur les possibilités de transférabilité dans les autres régions.

Chaque pilote d'action produira à la fin du projet une synthèse des produits répliquables et transférables de son action. L'Action E7 s'appuiera sur ces produits pour monter des ateliers, construire des supports pour rendre visible ces résultats et assurer leur transfert et répliquabilité.

Il s'agira également de développer des visites de terrain croisées et formation/actions autour de chacun des sites vitrines : 40 exploitations agricoles, 3 forêts pilotes, 50 espaces de quiétudes, 10 réserves naturelles. Ces visites intégreront des participants issus des autres régions françaises et pays européens volontaires.

L'action se basera sur 3 sous actions :

- Définition du cadre méthodologique
- Suivi et animation
- Elaboration de la stratégie

### **Sous action E07.1 : Définition du cadre méthodologique**

Il s'agira dès 2022 de définir le cadre et la méthode. Un groupe de travail « Transférabilité / reproductibilité » sera réuni avec l'ensemble des porteurs d'actions pour définir le cadre méthodologique afin que cette dimension soit intégrée dès le début du projet afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie. Il s'agira :

- de définir un référentiel de questionnement permettant à chaque co-bénéficiaire d'interroger son action sous l'angle de la transférabilité et de reproductibilité
- de définir des critères de transférabilité et de reproductibilité adapté à chaque action
- de formaliser les modalités de restitution dans chaque livrable, dans chaque intervention au fil du projet
- de définir la méthode d'identification des potentiels bénéficiaires du transfert et les levier pour les atteindre
- d'identifier le format de restitution dans chaque livrable
- de structurer un système pour alimenter un rapport d'activité annuel

Pour ce faire le groupe de travail sera accompagné d'un prestataire extérieur

Le groupe de travail sera animé par le chargé de mission évaluation

Cette sous-action se déroulera de septembre 2022 à décembre 2022 avec 3 réunions :

- Une réunion de lancement avec le prestataire
- Une réunion de restitution intermédiaire
- Une réunion de validation et de clôture.

Temps 3 jours / co-bénéficiaire et 15 jours chargé de mission évaluation (élaboration des pièces techniques du marché et analyse proposition, pilotage prestataire, préparation et animation des réunions)

### **Sous action E07.2 : Suivi et animation**

A partir de janvier 2023 et jusqu'à décembre 2030 le chargé de mission évaluation assurera un suivi et une animation auprès des co-bénéficiaires pour permettre la bonne compréhension, la mise en application du cadre méthodologique tout au long du projet et l'alimentation des rapports d'activités annuel qui feront notamment état des interventions / actions réalisées dont tout ou partie relève de la transférabilité / répliquabilité.

Le Groupe de travail se réunira une fois par an

En fonction de l'évolution du projet d'autres réunions pourront être organisées pour ajuster le cadre méthodologique. Une tranche conditionnelle du marché de prestation sera activée pour accompagner spécifiquement un bénéficiaire dans l'éventualité d'une évolution significative de l'action dont il a la charge.

1 jour / an / co-bénéficiaire pour participer à la réunion et alimenter les outils mis en place (7 jours sur 2023-2029). 3 jours par an pour le chargé de mission évaluation pour préparer, animer le groupe de travail et contrôler et valoriser le rapport d'activité annuel (21 jours de 2023 à 2029)

### **E.7.3 : Elaboration de la Stratégie de transférabilité et de reproductibilité**

Sur la base du cadre de référence établi en 2022, des outils pour alimenter le rapport d'activité annuel mis en place sur la période 2023-2030 une stratégie sera élaborée en prestation de janvier à juin 2030. Elle sera conduite en prestation. Il s'agira :

- De faire une enquête auprès des différents bénéficiaires du projet pour capitaliser l'ensemble des ressources acquises en matière de transférabilité / reproductibilité
- De faire la synthèse des compétences / outils / modes d'organisation transférables / reproductibles notamment dans le cadre du CAP 2027-2021
- De faire le bilan des premières initiatives de transfert et de reproduction vers d'autres sites / maître d'ouvrage et de conduire une enquête auprès de ces derniers pour réaliser des fiches exemple
- De rédiger des fiches méthodes par opération transférable / reproductible intégrant l'ensemble des éléments précédents.
- D'identifier les vecteurs (plateforme, workshop, webinaire, réseau d'acteurs...) à même de permettre la diffusion des fiches méthodologiques

Pour ce faire le groupe de travail sera accompagné d'un prestataire extérieur

Le groupe de travail sera animé par le chargé de mission évaluation

Cette sous-action se déroulera de janvier 2030 à juin 2030 avec 3 réunions :

- Une réunion de lancement avec le prestataire
- Une réunion de restitution intermédiaire
- Une réunion de validation et de clôture.

5 jours / co-bénéficiaire (participation aux réunions et travaux organisés par le prestataire) et 15 jours pour le chargé de mission évaluation.

#### *Raisons pour lesquelles l'action est nécessaire / plus value*

Le projet Biodiv'Est vise à déployer les méthodes et outils propre à inverser la tendance au déclin de la biodiversité régionale et pour cela il vise d'une part à mettre en œuvre à l'échelle régionale le Cadre

d'action Prioritaire 2021-2027 en faisant du Grand Est une région pilote et d'autre part à construire les conditions pour l'atteinte des objectifs du CAP et de la Stratégie Régionale Biodiversité.

Au regard de la dimension pilote du projet l'intégration dès le début de la démarche de l'enjeu de transférabilité et de reproductibilité de la connaissance et des savoir-faire technique, méthodologique, organisationnelle développés dans le cadre du projet est importante.

L'action E7 vise donc à concevoir et mettre en œuvre une stratégie de diffusion acquis des connaissances afin de faciliter la mise en œuvre d'initiatives similaires lors de la mise en œuvre du Cadre d'action Prioritaire 2021-2027 et de sa déclinaison dans les différentes régions françaises.

#### *Contraintes, risques et hypothèses*

- L'hétérogénéité des co-bénéficiaires et de leur appréciation de ce que peut et doit être la transférabilité et la reproductibilité d'une action. La phase de définition collective de la méthodologie doit permettre de développer une approche et un vocabulaire commun à même de d'atténuer cette hétérogénéité.
- La durée du projet et la part importante du temps à consacrer à la mise en œuvre opérationnel de chaque action peut faire perdre de vue un des objectifs du projet qu'est la transférabilité et la répliquabilité. L'animation au file de l'eau du chargé de mission évaluation et une rencontre annuelle du groupe de travail ad hoc doit permettre de soutenir l'effort sur le sujet tout au long du projet.

#### *Résultats attendus (informations quantitatives quand cela est possible)*

Une organisation et une méthode permettant d'intégrer la dimension transférabilité / reproductibilité des actions dès le début du projet, une capitalisation des résultats obtenus au file de l'eau et une concaténation et une stratégie de diffusion à la fin du projet. capitaliser au plus grand nombre d'acteur de bénéficier de la connaissance acquise, des méthodes développées et des modèles d'organisation mis en place dans le cadre du projet

- Intervention auprès des **13 régions métropolitaines** et des **5 régions ultramarines (Groupe de travail Biodiversité Région de France / Club des Agences Régionales Biodiversité)**
- Intervention auprès des **pays frontaliers dans le cadre des espaces de collaboration (Grand Région / Conférence du Rhin Supérieur)**
- Intervention dans les **séminaires biogéographiques européen Natura 2000 (à minima pour les régions biogéographiques continentales, pannoniennes, steppiques et de la mer Noire)**

#### PERSONNEL (F1)

Co-bénéficiaire	Personnel	# jours-homme	taux journalier	total
CRGE	Chargé de mission évaluation	51	290	14 790
ODONAT	Directeur	16	300	4 800
CENL	General Manager	16	459	7 344
CSA	General Manager	16	370	5 920
CENCA	General Manager	16	380	6 080
CBNBP	Responsable d'antenne	16	400	6 400
CRAGE	Chef de service	16	250	4 000
ARIENA	Coordinateur de réseau	16	325	5 200
PNRBV	Responsable de pôle « Nature et Biodiversité »	16	400	6 400
PNRL	Responsable de pôle	16	400	6 400
PNRMR	Responsable de pôle Milieux Naturels	16	350	5 600
PNRVN	Responsable de pôle Nature / Agriculture	16	350	5 600
	Total			78 534

### PRESTATIONS DE SERVICE (F3)

sujet		montant estimatif
Définition du cadre méthodologique et accompagnement		30 000 €
Elaboration de la stratégie de transférabilité et de reproductibilité		40 000 €
	Total	70 000

### TOTAL

sujet		montant estimatif
Personnel		78 534 €
Prestation de service		70 000 €
Total		148 534 €

### Livrables

Action / sous action	Description du livrable	Délai d'exécution
Sous action D1.1	Cadre méthodologique et une fiche transférabilité / reproductibilité /action	31/12/2022
Sous action D1.2	Rapport d'activité annuel	31/12/2023-2029
Sous action D1.2	Mise à jour du cadre méthodologique et des fiches transférabilités (selon évolution du projet)	31/12/ de chaque phase
Sous action D1.3	Stratégie de transférabilité / reproductibilité	31/06/2030

### Balises

Balise / étape clé	Délai de réalisation
Groupe de travail « transférabilité / reproductibilité » : lancement cadre méthodologique	01/09/2022
Groupe de travail « transférabilité / reproductibilité » : intermédiaire cadre méthodologique	01/11/2022
Groupe de travail « transférabilité / reproductibilité » : validation technique cadre méthodologique	20/12/2022
Cadre méthodologique et une fiche transférabilité / reproductibilité /action	31/12/2022
Groupe de travail « transférabilité / reproductibilité » : point avancement annuel	31/12/2023-2029
Groupe de travail « transférabilité / reproductibilité » : lancement rapport stratégie	31/01/2030
Groupe de travail « transférabilité / reproductibilité » : intermédiaire rapport stratégie	31/03/2030
Groupe de travail « transférabilité / reproductibilité » : validation technique rapport stratégie	30/05/2030
Rapport stratégie de transférabilité / reproductibilité	30/06/2030

### Calendrier

Sous-Action / Etape	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Sous action E7.1 Elaboration du cadre méthodologique	x									
Sous action E7.2 Evaluations socio-économiques intermédiaires		x	x	x	x	x	x	x		
Sous action E7.3 Evaluation finale									x	

## **F. Project Management and monitoring of project progress (obligatory)**

### *ACTION F1 : Coordination du projet*

#### *Bénéficiaire responsable de la mise en œuvre*

Le Conseil Régional Grand Est sera le bénéficiaire responsable de la mise en œuvre de cette action avec la participation de représentants de tous les autres bénéficiaires du projet.

#### *Description (quoi, comment, où et quand)*

L'ensemble du projet sera piloté par une cellule de coordination comprenant :

- un coordinateur (à recruter)
- un assistant administratif et financier
- un responsable de communication (cf. action E1)

Le coordonnateur de projet aura pour mission de :

- de coordonner d'ensemble du projet, y compris la liaison à assurer entre les partenaires co-bénéficiaires, partenaires techniques et avec la Division européenne de LIFE ;
- de superviser la mise en œuvre des actions de communications spécifiques au projet Life intégré (organisation des conférences de démarrage et de clôture du projet et de l'atelier de mi-parcours, développement et la mise à jour du site web du projet... cf. action E1) ;
- de préparer les rapport d'avancement, de mi-parcours et finaux dont les rapports financiers ;
- d'organiser et animer les réunions des Comités de pilotage et comités techniques du projet : réunions trimestrielles au cours du projet ; et réunions bilatérales avec des bénéficiaires du projet autant que de besoin.

L'assistant administratif aura pour mission :

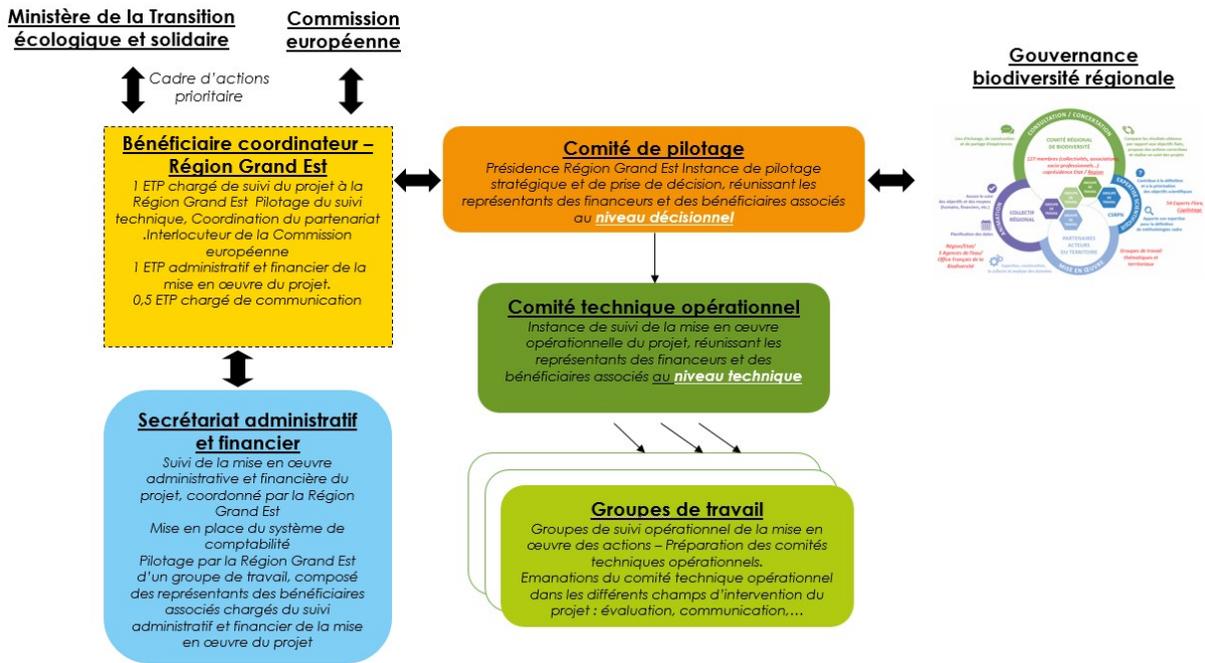
- d'accompagner les co-bénéficiaires dans le suivi du projet du point de vue administratif et financier et d'élaborer une méthodologie de collecte des justificatifs ;
- de préparer les rapports financiers et d'accompagner les co-bénéficiaires dans l'élaboration de leurs rapports financiers ;
- d'assurer la mise en oeuvre des audits des dépenses des bénéficiaires concernés.

Le responsable de la communication aura pour mission :

- de mettre en oeuvre la stratégie de communication du projet (cf. action E1)

S'agissant de la gouvernance :

- Un **comité de pilotage** du projet sera établi pour assurer le pilotage stratégique du projet et prendre des décisions et orienter l'équipe de gestion de projet. Il assurera également la concertation entre bénéficiaires et le respect des exigences prescrites tant par la Commission européenne que par les co-financeurs. Le comité de pilotage sera composé de représentant de chaque co-bénéficiaires du projet et de chaque co-financeur. Il se réunira 2 fois par an.
- Un **comité technique opérationnel** sera établi pour le suivi de la coordination et de la mise en œuvre opérationnelle du projet. Le comité technique sera composé de représentant de chaque bénéficiaire associé et pourra inviter, en fonction de l'ordre du jour, un ou des partenaires techniques. Il se réunira 2 fois par an.
- Des **groupes de travail** auront pour mission de suivre de manière opérationnelle et de mettre en œuvre les actions. Ces groupes de travail se réuniront autant que nécessaire.



Les résultats du projet seront régulièrement relayés par les groupes de travail au comité technique opérationnel et au comité de pilotage.

Enfin, le coordonnateur aura pour mission d'élaborer, en relation avec les partenaires du projet, le plan After-Life. Ce plan, intégré dans le rapport final, présentera comment le projet Biodiv'Est aura contribué à la mise en œuvre du Cadre d'Action Prioritaire (en lien avec l'action D3) et comment il sera mis en œuvre à la suite du projet Biodiv'Est. Le plan décrira les actions de meilleures pratiques initiées dans le cadre du projet Biodiv'Est qui seront continuées et développées après le projet. Il précisera la gestion des sites, des habitats et des espèces concernées par le projet. Les éléments de dissémination et de communication sur les éléments pilote ou démonstratifs du projet seront détaillés. Un atelier de travail sera organisé en 2031 pour travailler avec les co-bénéficiaires et les co-financeurs du projet pour identifier les actions à poursuivre, les postes à conserver et les ressources financières à mobiliser. Le plan after-life intégrera les résultats de la stratégie de transférabilité (action E07), en particulier les actions qui pourront être répliquées sur le territoire.

De toute évidence, rechercher une transférabilité des différentes leçons tirées lors du PI constitue une nécessité. Étant donné le fait que les actions concrètes ne seront pas menées pour tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire, il devient dès lors nécessaire de continuer après le projet LIFE pour s'assurer qu'un état de conservation favorable soit atteint pour ces habitats et espèces.

### Gestion de projet co-bénéficiaires

Les responsables administratifs et financiers des structures co-bénéficiaires auront en charge le suivi RH, administratif, financier et veilleront au respect du code des marchés publics s'agissant des actions des actions du projet Life.

Ainsi, par exemple dans l'action C09, il est prévu que le Directeur adjoint, responsable administratif et financier y consacre 108 jours sur la durée du life et sur la base de 12 jours par an. Le tableau en page suivante précise cette mobilisation des services supports ces co-bénéficiaires pour assurer le suivi du projet.

### Raisons pour lesquelles l'action est nécessaire / plus value

Un projet faisant intervenir plusieurs bénéficiaires différents requiert une coordination appropriée, une concertation assurant la cohérence de la mise en œuvre, et un suivi des actions planifiées, ce qui implique la coordination à plein temps par une équipe de gestion.

### Contraintes, risques et hypothèses

Les risques identifiés sont le manque de candidats compétents pour ces emplois et le délai de recrutement. Afin de limiter ces risques, la procédure de recrutement sera lancée dès notification officielle de la décision de la Commission Européenne en cas d'approbation du projet pour limiter ces risques.

L'échéancier du projet a été calculé de sorte de veiller à limiter les retards au cours du PI. Le fait que les tâches ne sont pas interdépendantes mais se déroulent en parallèle permettra, en cas de retard de l'une d'elles, d'éviter une propagation aux tâches subséquentes et ne devrait donc pas affecter la cohérence d'ensemble du projet.

### Résultats attendus (informations quantitatives quand cela est possible)

- Une mise en œuvre complète du projet respectant le calendrier proposé
- Une bonne coordination et des interactions entre les co-bénéficiaires du projet assurant une cohérence entre les actions
- Un plan After-Life

### Estimation des coûts

#### PERSONNEL (F1)

Bénéficiaire	Personnel	Jours-homme	Taux journalier	Total
CRGE	Coordonnateur de projet	2060	372	762 600
CRGE	Assistant Administratif	2060	175	358 750
CENCA	Comptable	54	310 €	16 740€
CENCA	Assistante administrative	54	190 €	10 260 €
CENCA	Directeur	36	380 €	13 680 €
PNRMR	Directeur adjoint - Responsable administratif et Financier 12 jours par an	108	430	46 440 €
PNRVN	Directeur adjoint - responsable administratif et financier	20	350 €	7 000 €
CRAGE	Secrétariat	90	250 €	22 500 €
CRAGE	Assistant administratif et financier	90	250 €	22 500 €
CEN Lorraine	Comptable	60	264	15 840€
CEN Lorraine	Assistante administrative	60	185	11 100€
CEN Lorraine	Directeur	27	458	12 366 €
PNR Lorraine	comptable	135	103	13 905€
PNR Lorraine	assistante administrative	135	98	13 230€
ARIENA	Responsable administratif	<b>99</b>	325	<b>32 175</b>
CEN Alsace	Comptable	<b>60</b>	330	<b>19 800</b>
CEN Alsace	Assistant administratif	<b>60</b>	180	<b>10 800</b>
			<b>Total</b>	<b>1 389 686€</b>

## DÉPLACEMENT ET SÉJOUR (F2)

Bénéficiaire	Destination	Montant
CRGE	Déplacement sur la Région Grand Est Comprenant 1 à 2 déplacements hors régions / an	10 000 €
CRGE	Déplacement nationaux (1 à 2 par an)	3750 €
CRGE	Frais repas et hébergement	3 500€
CRGE	Billet train 3 personnes pour participation à la « Welcome meeting »	1050 €
CRGE	Frais de repas et hébergement pour participation à « Welcome meeting »	330€
Total		18 630€

## BIENS DURABLES

sujet	montant estimatif
2 ordinateurs (1 ordinateur, renouvelé au bout de 5 ans)	3 250 €
<b>Total</b>	<b>3 250 €</b>

## AUTRES COÛTS (F7)

Bénéficiaire	Description	Montant
CRGE	Audit des dépenses des bénéficiaires concernés	45 000 €
Total		45 000€

## TOTAL

sujet	montant estimatif
Personnel	1 389 686€
Déplacement et séjour	18 630€
Prestation de service	
Biens durables	3 250€
Fournitures	
Autres coûts	45 000€
Total	1 456 566€

### Livrables

Description du livrable	Délai d'exécution
Rapport d'avancement de la phase 1	31/12/2023
Rapport d'avancement de la phase 2	30/06/2026
Rapport d'avancement de la phase 3	31/12/2028
Plan After Life	31/10/2031
Rapport final de projet	31/10/2031
Audits bénéficiaires concernés	31/10/2031

### Balises étapes clé

Balise	Délai d'exécution
Recrutement coordinateur de projet	30/10/2021
Recrutement assistant administratif	31/12/2021
Rapport d'avancement de la phase 1	31/12/2023
Rapport d'avancement de la phase 2	30/06/2026
Rapport d'avancement de la phase 3	31/12/2028
Plan After Life	31/10/2031
Rapport final de projet	31/10/2031

**DELIVERABLES, MILESTONES AND REPORTING SCHEDULE****MAIN DELIVERABLE PRODUCTS OF THE PROJECT**

<b>Nom du livrable</b>	<b>Action</b>	<b>Date de réalisation</b>
liens /adresse (site internet)	E01	15/03/2022
Plan de relation presse	E01	30/03/2022
charte d'adhésion	C06	31/03/2022
Kit de communication branding, plaquette et roll up	E01	15/04/2022
Document de synthèse sur les réseaux existants et à mobiliser	E03	30/06/2022
1 espace dédié sur la plateforme "Biodiversité Grand Est" pour déposer les premières ressources collectées lors de l'état des lieux.	C01	30/06/2022
Actes du séminaire Evènement de lancement 1er trimestre 2022	E01	30/06/2022
Validation des méthodologies et des prairies suivies	C10	31/12/2022
Note de cadrage stratégie de classement en RNR	C13	31/12/2022
Cadre méthodologique et une fiche transférabilité / reproductibilité /action	E07	31/12/2022
Rapport de définition des indicateurs et de l'état initial	D01	31/12/2022
Rapport de définition des indicateurs et de l'état initial	D02	31/12/2022
Rapport de définition des indicateurs et de l'état initial	D03	31/12/2022
Rapport 'stratégie de mobilisation des acteurs'	E03	30/06/2023
Un rapport sur l'état des lieux sur les besoins de formation et les orientations stratégiques Grand Est	C01	30/06/2023
Une version finalisée du cadre d'action prioritaire régional	A01	30/06/2023
annuaire des compétences scientifiques des structures adhérentes au pôle	C06	30/10/2023
Annuaire de compétences des acteurs du foncier	C05	31/12/2023
Rapport d'étude sur les principes généraux de stratégie foncière	C05	31/12/2023
Plaquette des traits de vie des espèces prairiales présents et à venir	C11	31/12/2023
Cahier des charges des expérimentations	C09	31/12/2023
Cahier des charges des études/inventaires	C08	31/12/2023
Rapport de diagnostic comprenant une définition des zones de quiétude, une cartographie des zones de quiétude potentielles et des fiches par espèce cible.	C12	31/12/2023
Développement 1 : module cartographique	E02	31/12/2023
Remise du diagnostic ingénierie	A02	31/12/2023
PRA Mollusques aquatiques et PRA gastéropodes terrestres	A03	31/12/2023
Cartographie de la TVB harmonisée	C03	31/12/2023
Document de synthèse des états des lieux avec analyse des résultats.	E05	30/06/2024
Guide méthodologique et boîte à outils des démarches foncières	C05	31/12/2024
Choix et validation des SE des prairies et liste produite	C10	31/12/2024
Cahier des charges du système de PSE vieux bois	C09	31/12/2024
Document cadre présentant la stratégie et le plan d'action en faveur de l'engagement citoyen sur le Grand Est	E05	31/12/2024
Liste à jour des publications techniques et scientifiques de	C06	31-déc-24

Nom du livrable	Action	Date de réalisation
tous les adhérents		
Compte-rendu de l'atelier d'échange de mise en réseau n°1	E06	31/12/2024
Rapports des études/inventaires réalisés dans le cadre de l'état zéro des indicateurs,	C10	31/12/2025
Documents et vidéos sur les "récolteuses"	C11	31/12/2025
Actes du séminaire Evènement à mi-parcours (2025)	E01	31/12/2025
Développement 2 plateforme	E02	31/12/2025
PRA Mares et PRA pelouses sableuses	A03	30/06/2026
Cartographie interactive des SE à disposition . Supports de communication créés, Rapport présentant les premiers résultats du projet.	C10	31/12/2026
A03.2 C : Plan d'action pour une espèce ou un groupe d'espèces à déterminer	A03	31/12/2026
Bilan à mi-parcours cellule assistance technique	C04	31/12/2026
Rapport d'étude des sites d'intervention pilotes	C05	31/12/2027
Cartographie des secteurs avec contractualisation PSE sur les territoires pilote	C09	31/12/2027
Développement 3 plateforme	E02	31/12/2027
Note d'analyse et de recommandation pour la mise en œuvre du futur CAP régional	A01	31/12/2027
A03.2 C : Plan d'action pour une espèce ou un groupe d'espèces à déterminer	A03	31/12/2027
Compte-rendu de l'atelier d'échange de mise en réseau n°2	E06	31/12/2027
guide technique Pollinisateurs et auxiliaires de cultures	C07	21/12/2028
2 PRA complémentaires milieux	A03	31/12/2028
A03.2 C : Plan d'action pour une espèce ou un groupe d'espèces à déterminer	A03	31/12/2028
Guide technique Biodiversité du sol dans les exploitations agricoles	C07	31/12/2029
tutoriel de gestion des dégâts d'espèces protégées	C07	31/12/2029
Documents de vulgarisation	C10	31/12/2029
évaluation de l'évolution à n+9	C10	31/12/2029
Cartographie des secteurs avec contractualisation PSE en Grand Est	C09	31/12/2029
Cartographie prédictive des services écosystémiques	C08	31/12/2029
Rapport bilan des trois forêts laboratoire	C08	31/12/2029
Outils de communication (plaquette, exposition, déploiement du Site Quiétude Attitude sur l'ensemble de la région Grand-Est.	C12	31/12/2029
Développement 4 plateforme	E02	31/12/2029
Document cadre finalisé.	E05	30/10/2030
Plaquettes et vidéos de sensibilisation et restitution sur les prairies de demain	C11	31/10/2030
Environ 8 modules (soit 1 module par public cible) de formation répartis entre les différents publics (professionnels, élus, enseignement supérieur) comprenant un certain nombre de séquences et de supports de formation.	C01	30/12/2030
Guide technique Gestion des bords de champs et messicoles	C07	31/12/2030
Guide technique des éléments fixes du paysages (haies et agroforesterie)	C07	31/12/2030
Rapport d'évaluation du projet comprenant notamment les perspectives de déploiement sur d'autres territoires ainsi que les actions de valorisation après Life.	C12	31/12/2030
Actes du séminaire Evènement de clôture (2029)	E01	31/12/2030
Rapport de vulgarisation	E01	31/12/2030

<b>Nom du livrable</b>	<b>Action</b>	<b>Date de réalisation</b>
Vidéo de fin de programme	E01	31/12/2030
Rapport sur les options possibles pour le transfert de l'animation de la plateforme	E02	31/12/2030
16 brochures biodiversité	C02	31/12/2030
Bilan de fin de projet	C04	31/12/2030
Tous les supports réalisés en lien avec ces formations.	C01	30/04/2031
Tableau de bord des projets d'ENEDD par année scolaire	E04	30/04/2031
Cartographie des projets mise en ligne sur la plateforme "Biodiversité Grand Est" au fil de l'eau	E04	30/04/2031
Bilan pédagogique des projets par année scolaire	E04	30/04/2031
Rapport triennal d'évaluation du dispositif (à partir des données quantitatives et qualitatives - journées d'échanges d'expériences, etc.)	E04	30/04/2031
Publications sur la plateforme "Biodiversité Grand Est" de quelques retours d'expériences	E04	30/04/2031
1 bilan quantitatif et qualitatif annuel sur les formations menées.	C01	30/06/2031
Délibérations de classement des RNR classées	C13	30/10/3031
Plans de gestion des RNR classées depuis plus de 3 ans	C13	30/10/3031
Stratégie de transférabilité / reproductibilité	E07	31/06/2030
Rapport d'évaluation finale	D01	31/06/2031
Rapport d'évaluation finale	D02	31/06/2031
Rapport d'évaluation environnementale finale	D03	31/06/2031

### Principaux points d'étape du projet

Nom du point d'étape	Action	Date de réalisation
Recrutement du.de la chargé.e de mission animation de réseaux	E03	01/01/2022
Recrutement du (de la) chargé(e) de mission	C13	01/01/2022
Recrutement du chargé de communication et du prestataire pour la réalisation des outils de la stratégie de communication	E01	01/01/2022
Préparation de l'Evènement de lancement 2022	E01	01/01/2022
Constitution du comité de pilotage Grand Est	C01	31/01/2022
Lancement Création site internet	E01	01/02/2022
Préparation Campagnes display SEA, sémantique	E01	01/02/2022
Organisation du premier COTECH	C06	28/02/2022
Programmation Vidéo motion, videos exemples, webinaires, podcast	E01	30/03/2022
Plan Relations presse	E01	30/03/2022
Copil de lancement de la démarche	E05	31/03/2022
Mise en place du premier COPIL (gouvernance)	C06	31/03/2022
Charte d'adhésion	C06	31/03/2022
Recrutement du chargé de mission	C02	01/04/2022
Livraison du Kit de communication branding, plaquette et roll up	E01	01/04/2022
Lancement des deux « Copil Grand Est » (primaire/collège et lycée) et conception du cadre général du dispositif pédagogique.	E04	30/04/2022
Programmation participation à des salons professionnels	E01	30/04/2022
Atelier de travail sur l'identification d'actions d'accompagnement	A01	30/06/2022
Une version provisoire du cadre d'action régional Grand Est	A01	30/06/2022
Signature du Marché d'étude diagnostic de l'ingénierie	A02	30/06/2022
Réalisation du bilan des réseaux	E03	30/06/2022
Organisation des « Copil territoriaux » dans les trois territoires (primaire/collège et lycée) et adaptation du cadre pédagogique à chaque contexte territorial	E04	30/06/2022
Première diffusion du dispositif à destination des primaires et des collèges	E04	30/06/2022
Création du Comité de pilotage	C11	30/06/2022
Création du Comité de pilotage	C09	30/06/2022
Recrutement du de la chef.fe de projet	C12	30/06/2022
Contractualisation avec les principaux partenaires pour la réalisation de l'état des lieux	E05	30/06/2022
Première journée technique	C06	30/06/2022
Recrutement du chargé de mission	E02	30/06/2022
Création du Comité de pilotage	C10	30/06/2022
Signature du Marché d'harmonisation de la TVB	C03	31/07/2022
Groupe de travail « transférabilité / reproductibilité » : lancement cadre méthodologique	E07	01/09/2022
Sélection des premiers projets retenus via le dispositif à destination des primaires et des collèges pour l'année scolaire 2022/2023	E04	30/09/2022
Groupe de travail « transférabilité / reproductibilité » : intermédiaire cadre méthodologique	E07	01/11/2022
Groupe de travail « transférabilité / reproductibilité » : validation technique cadre méthodologique	E07	20/12/2022

Nom du point d'étape	Action	Date de réalisation
COPIL de lancement du PRA Pelouses sableuses	A03	31/12/2022
COPIL de lancement du PRA Mollusques aquatiques et PRA gastéropodes terrestres	A03	31/12/2022
Définition des protocoles, des semences à tester et des sites pilotes	C11	31/12/2022
Création du comité de pilotage Experimentation et du comité scientifique	C08	31/12/2022
Finalisation de la note de cadrage	C13	31/12/2022
Identification des premiers sites à classer	C13	31/12/2022
Mise en place du premier COPIL (gouvernance)	C05	31/12/2022
Cadre méthodologique et une fiche transférabilité / reproductibilité /action	E07	31/12/2022
Réalisation d'un état des lieux des pratiques existantes pour l'accompagnement des lycées par des structures d'ENEDD	E04	30/01/2023
Réalisation d'un état des lieux	C01	31/01/2023
Réalisation d'un état des lieux	C01	31/01/2023
Constitution des groupes de travail	C01	31/01/2023
Mise en ligne de la plateforme régionale	C06	28/02/2023
Premier webinaire	C06	31/03/2023
Remise du travail d'harmonisation de la TVB	C03	30/04/2023
Une version finalisée du cadre d'action prioritaire régional	A01	30/06/2023
Rendu du travail de l'étude diagnostic de l'ingénieur et mise en ligne sur plateforme biodiversité	A02	30/06/2023
COPIL de lancement du PRA Mares	A03	30/06/2023
Rédaction de la stratégie de mobilisation des acteurs	E03	30/06/2023
Premier retour d'expérience	C06	30/06/2023
Validation d'un cadre d'accompagnement des lycées par des structures d'ENEDD et déploiement du dispositif	E04	30/09/2023
Organisation de la première journée d'échanges et de mutualisation des expériences entre les animateurs des structures d'ENEDD et les enseignants ayant bénéficié du dispositif à destination des primaires et des collèges sur l'année scolaire 2022/2023	E04	30/09/2023
Base de données informatiques	C06	30/09/2023
Choix et validation des services écosystémiques analysés pour les milieux forestiers et choix des méthodes	C08	31/12/2023
Organisation des 12 ateliers de travail pour le développement de nouveaux indicateurs de suivi de la biodiversité régionale	C02	31-déc-23
Copil de recueil et d'analyse de l'état des lieux	E05	31/12/2023
Réalisation du premier module par un groupe de travail	C01	31/12/2023
Développement 1 / fonctionnalité cartographique	E02	31/12/2023
Assises du bénévolat en faveur de la biodiversité	E05	30/06/2024
Premiers projets d'accompagnement des lycées pour l'année scolaire 2023/2024	E04	30/07/2024
Organisation de la première journée d'échange et de mutualisation des expériences entre les animateurs des structures d'ENEDD et les enseignants des lycées ayant bénéficié de l'accompagnement sur l'année scolaire 2023/2024	E04	30/09/2024
Atelier d'échange mise en réseau n°1	E06	31/12/2024
Définition du cahier des charges du système de PSE vieux bois	C09	31/12/2024
Création du premier îlot de senescence	C09	31/12/2024
Déploiement sur sites pilote	C12	31/12/2024
Rédaction et diffusion du plan d'action engagement citoyen et	E05	31/12/2024

Nom du point d'étape	Action	Date de réalisation
bénévolat pour la biodiversité		
Mise en place de la méthodologie d'animation foncière avec boîte à outils	C05	31/12/2024
Signatures de la première convention de partenariat	C05	31/12/2024
Publication du 1er documents de sensibilisation et d'information	C05	31/12/2024
Rédaction et lancement du premier marché pour recruter les OF	C01	31/12/2024
COPIL de lancement des 2 PRA flore/milieux naturels complémentaires	A03	30/06/2025
Validation des opérations pilotes expérimentales	E05	30/06/2025
Mise en place des premiers tests	C11	31/12/2025
28ème RNR classée en Grand Est	C13	31/12/2025
Développement 2 / fonctionnalité (thème à identifier)	E02	31/12/2025
Mise en place des premiers inventaires	C10	31/12/2025
Recrutement des 8 personnes pour la cellule d'assistance technique	C04	30/09/2026
Bilan à mi-parcours de la cellule d'assistance technique	C04	31/12/2026
Publication du 2e documents de sensibilisation et d'information	C05	31/12/2026
Compte-rendu de l'atelier bilan du CAP régional 21-27	A01	31/12/2027
Atelier d'échange mise en réseau n°2	E06	31/12/2027
Mise en place des premières expérimentations	C09	31/12/2027
Développement 3 / fonctionnalité (thème à identifier)	E02	31/12/2027
Mise en place d'une filière semence des prairies	C11	31/12/2028
Publication du 3e documents de sensibilisation et d'information	C05	31/12/2028
Mise en œuvre des études/inventaires	C08	31/12/2029
Développement 4 / fonctionnalité (thème à identifier)	E02	31/12/2029
Mise en place du système de PSE Services rendus des prairies	C10	31/12/2029
Groupe de travail « transférabilité / reproductibilité » : lancement rapport stratégie	E07	31/01/2030
Groupe de travail « transférabilité / reproductibilité » : intermédiaire rapport stratégie	E07	31/03/2030
Groupe de travail « transférabilité / reproductibilité » : validation technique rapport stratégie	E07	30/05/2030
Copil analyse des retours d'expérience	E05	31/05/2030
Rapport stratégie de transférabilité / reproductibilité	E07	30/06/2030
Bilan fin de projet de la cellule d'assistance technique	C04	30/06/2030
Mise en place des seconds inventaires et bilan	C10	31/08/2030
Déploiement des dispositifs à destination des primaires, des collèges et des lycées de l'année scolaire 2023/2024 à l'année scolaire 2029/2030 (diffusion, sélection, journée d'échanges, etc.)	E04	30/09/2030
Comité de pilotage : sélection des 40 exploitations agricoles du programme et lancements des actions	C07	30/09/2030
Sensibilisation et restitution du projet sur les prairies de demain	C11	31/10/2030
Adaptation des formations en fonction des retours dès les premières formations dispensées et au fil des années	C01	30/12/2030
Restitution des résultats annuels de l'ensemble de l'action en Comité Régional de biodiversité au 31/12 de chaque année de 2023 à 2030	C02	31/12/2030
Copil conclusion de l'action	E05	31/12/2030

<b>Nom du point d'étape</b>	<b>Action</b>	<b>Date de réalisation</b>
Publication du 4e documents de sensibilisation et d'information	C05	31/12/2030
Réalisation étude de transférabilité	E02	31/12/2030
Évaluation des formations proposées dès les premières formations dispensées et au fil des années	C01	30/04/2031
Évaluation finale du dispositif, bilan, communication et perspectives	E04	30/04/2031
Mettre en place une gouvernance coordonnée avec l'ensemble des acteurs du foncier	C07	30/04/2031
Évaluation des formations proposées dès les premières formations dispensées et au fil des années	C01	30/04/2031

#### **Rapport prévus (mid-term & final)**

<b>Type of report</b>	<b>Deadline</b>
Rapport d'avancement de la phase 1	31/12/2023
Rapport d'avancement de la phase 2	30/06/2026
Rapport d'avancement de la phase 3	31/12/2028
Rapport final de projet	31/10/2031



Action Number	21	2022				2023				2024				2025				2026				2027				2028				2029				2030				2031		
	IV	I	II	III																																				
C03.2			X	X	X	X	X																																	
C03.3							X	X	X																															
C04.1			X	X	X																																			
C04.2				X	X	X																																		
C04.3						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
C05.1		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
C05.2		X	X	X	X	X	X	X	X																															
C05.3		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
C05.4						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
C05.5		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
C05.6						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
C05.7						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
C05.8						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
C06.1		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
C06.2										X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
C06.3										X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
C06.4														X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
C06.5		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
C06.6		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
C06.7						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
C06.8										X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
C07.1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
C07.2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
C07.3	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		

Action Number	21	2022				2023				2024				2025				2026				2027				2028				2029				2030				2031		
	IV	I	II	III																																				
C07.4	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x							
C08.1		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X								X	X	X	X									
C08.2		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
C09.1		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
C09.2		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
C09.3		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
C09.4																			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					
C10.1		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
C10.2		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
C11		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
C12.1		X	X	X	X	X	X	X	X																															
C12.2									X	X	X	X	X	X																										
C12.3													X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						
C12.4																												X	X	X	X	X	X	X						
C13.1		X	X	X	X																																			
C13.2					X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
C13.3									X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
<b>D. Monitoring of the impact of the project actions:</b>																																								
D01.1		X	X	X	X	X	X	X	X																															
D01.2									X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X																					
D01.3		X	X	X	X																X	X	X	X	X	X	X													
D01.4																											X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
D02.1		X	X	X	X																																			
D02.2						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			



Action Number	21	2022				2023				2024				2025				2026				2027				2028				2029				2030				2031		
	IV	I	II	III																																				
E07.1		X	X	X	X																																			
E07.2						X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
E07.3																																			X	X	X	X		
<b>F. Project management and monitoring of project progress:</b>																																								
F01	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X